LES

LOIS ÉCONOMIQUES.

LES

LOIS ÉCONOMIQUES

PAR

M. T. N. BENARD.

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1856.

INTRODUCTION.

Il existe un grand nombre d'excellents traités d'économie politique : les maîtres de la science nous ont laissé et publient encore chaque jour de véritables chefs-d'œuvre dans lesquels toutes les questions sont mûrement approfondies et la plupart des difficultés élucidées de la manière la plus logique et la plus complète. Nous n'avons pas eu la prétention de refaire ce qu'ils ont fait si bien ; la tâche que nous nous sommes imposée

est plus modeste. Notre intention n'a été que de prouver l'existence des lois économiques qui régissent le monde social et de montrer leur concordance, leur enchaînement, leur action et leur universalité.

Nous nous sommes parfois séparé des opinions émises sur quelques points par des penseurs et des écrivains d'un incontestable mérite : ce n'est pas que nous ayons voulu nous frayer une voie qui nous fût propre, ou que nous ayons eu l'envie de rien innover. Le seul but que nous nous soyons proposé a été la découverte et la démonstration de la vérité dans les termes les plus simples et les plus clairs. C'est ainsi que nous n'avons pu accepter les anciennes doctrines sur la population et les lois qui déterminent son accroissement ; il nous a semblé qu'en traitant cette question, les économistes qui nous ont précédé se sont trop vivement préoccupés des grandes ou moyennes divisions de l'humanité par nationalités distinctes. De l'étude et de l'analyse des lois économiques dont nous avons essayé à développer l'action et la portée, nous avons déduit l'axiome incontestable pour nous, qu'en écono-

mie politique, pas plus qu'en religion ou en morale, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de nations. L'effet des lois économiques ne peut se restreindre aux frontières des États : leur action est universelle, catholique dans l'acception la plus vraie et la plus large de ce mot. Partout, dans tous les temps comme dans tous les lieux, nous les retrouvons développant les mêmes phénomènes, amenant inévitablement les mêmes conséquences, conduisant toujours aux mêmes résultats.

Nous sommes revenu souvent sur la nécessité de laisser à l'homme la liberté complète de son travail, de son capital, de son crédit et de son intelligence : il nous a paru prouvé outre mesure que c'est sur la jouissance la plus entière de ces quatre libertés que repose le lien social, le droit de propriété, la juste fixation du taux des salaires et l'équitable répartition des bénéfices ou produits du travail. Nous avons développé et analysé les droits du travail, ceux du capital et ceux du crédit ; si nous n'avons fait qu'indiquer les droits de l'intelligence, c'est que nous n'aurions peut-être pas eu toute la liberté qui

nous semblait nécessaire pour traiter cette question d'une manière complète.

Nous avons dû rechercher en vertu de quelles lois la richesse se crée, se multiplie et se répartit, et en vertu de quelles autres la misère afflige de nombreuses populations; ce n'est ni dans la paresse, ni dans l'ivrognerie, la débauche, le jeu, l'imprévoyance ou autres défauts individuels que nous avons trouvé les causes des privations, des souffrances qui constituent ce mal social auquel on a donné le nom sinistre de paupérisme. Nous avons cru les rencontrer dans certains legs du passé, dans de nombreuses infractions à la loi économique qui règle les rapports de la production avec la consommation et dans quelques institutions vicieuses en vigueur chez nous et chez d'autres peuples. Il existe entre tous les hommes des liens de solidarité qui nous font participer aux souffrances, aux avanies des populations les plus éloignées, et qui communiquent à tous les membres de la grande famille humaine le malaise qui résulte des désordres économiques produits sur les points qui semblent être les plus étrangers les uns aux autres. Non-seulement

cette solidarité s'étend de peuple à peuple, de continent à continent, mais elle descend de génération en génération, et les malheurs comme les fautes de nos pères nous ont laissé un triste héritage de douleurs.

Mais cette même loi de solidarité agit en bien comme en mal, et si nous éprouvons quelque dommage, quelque détriment de l'esclavage, du servage, de l'ignorance même qui pèse encore sur un si grand nombre de nos semblables, nous, les fils aînés de la civilisation, nous inoculons aux nations les plus arriérées nos connaissances, nos principes, notre bien-être. Il y a dans la civilisation une force d'expansion qui résulte des besoins qu'elle crée et qui ne fait que s'accroître à mesure que son action s'étend et se développe.

Le monde a vécu pendant des siècles sous l'empire de sophismes, de dictons et de maximes dont l'économie politique commence à faire justice.

Nous ne croyons plus comme autrefois que l'homme le plus heureux soit celui qui n'éprouve ni désirs, ni besoins : la nature a mis dans le

cœur de nous tous une soif intarissable de progrès, et ce serait méconnaître une des premières conditions de notre existence, comme êtres intelligents, que de rester accroupis dans l'ignorance, l'apathie et l'égoïsme étroit et brutal des premiers âges.

Nous ne croyons plus comme autrefois que le profit de l'un est nécessairement la perte de l'autre, c'est-à-dire que l'homme ne peut avoir dans son semblable qu'un ennemi, un spoliateur, et que tout commerce n'est que dol et déception.

Nous ne croyons plus comme autrefois qu'une partie du genre humain est irrévocablement et à toujours vouée à la misère. Il y aura, sans doute, à tout jamais des inégalités de fortune, puisqu'il y a des inégalites de force musculaire, d'aptitude morale et de puissance intellectuelle; mais l'homme acquiert chaque jour assez d'empire sur la nature pour subjuguer toutes ses forces et les faire servir à la satisfaction de ses besoins.

Cette sujétion des forces de la nature aura pour effet inévitable de niveler une foule de différences sociales et de ramener les inégalités individuelles à un juste niveau. Une sorte de collectivité de sa-

voir supplée au manque de génie, d'initiative ou d'habileté du plus grand nombre, et la collectivité des forces compense la faiblesse des uns et le découragement des autres. Quand une moyenne s'élève, les sommités s'abaissent.

Nous avons l'intime conviction que la misère provient des vices de nos institutions sociales ou économiques et qu'elle disparaîtra complétement quand les lois économiques ne seront plus enfreintes ou entravées systématiquement, quand elles régleront en toute liberté les rapports de l'offre à la demande, la part du capital et celle du travail, les droits du crédit et ceux de l'intelligence et le juste équilibre qui doit s'établir entre la consommation et la production ; quand, en un mot, nous aurons débarrassé les sociétés modernes des lambeaux d'institutions surannées, des influences du passé qui surnagent encore çà et là comme pour nous montrer les écueils qu'il nous importe d'éviter.

LES
LOIS ÉCONOMIQUES.

CHAPITRE I[er].

Qu'est-ce que l'économie politique?

Forcés souvent d'avoir recours à l'économie politique pour expliquer d'une manière satisfaisante et logique certains faits de l'ordre social et parfois de l'ordre physique, les philosophes, les moralistes, les physiciens et les législateurs se sont demandé si elle pouvait avoir quelque prétention à prendre rang parmi les sciences, ou si

elle n'était qu'une suite de spéculations hasardées, d'affirmations conjecturales, sans point central d'unité, sans principes fondamentaux, harmoniques, universels, inaltérables? Il va sans dire que tous ses adeptes se sont prononcés pour l'affirmative, et que ceux pour lesquels ses arcanes restaient clos, l'ont reléguée dédaigneusement parmi les délusions empiriques les plus nuisibles, les plus trompeuses.

Un des publicistes qui lui conteste le plus aigrement le titre de science, a basé sa négation sur une prétendue impossibilité où elle se trouverait, à toujours et à jamais, de donner la solution de certains problèmes inventés à plaisir. « Com-
« bien de clous vaut une paire de sabots? s'est-
« il écrié. Et devant ce problème, ajoute-t-il,
« l'économiste se confond et recule; le paysan,
« qui ne sait ni lire ni écrire, répond sans bron-
« cher : Autant qu'on en peut faire dans le
« même temps et avec la même dépense. »

Nous devons avouer que l'économie politique n'aurait pas donné cette solution et nous doutons fort que le paysan, quoique ne sachant ni lire ni écrire, ait fait la réponse qu'on veut bien lui prêter.

Le paysan sait comme tout le monde, et mieux

que beaucoup de citadins, que quand une chose est rare elle est toujours chère si elle est demandée, et que quand un produit est abondant il est toujours à bon marché. Il se serait informé de la quantité de clous et du nombre de sabots apportés au marché, et il n'aurait pas plus pensé au temps passé ou à la dépense faite pour fabriquer les uns ou les autres, qu'aux neiges ou aux pluies du temps de Charlemagne.

Demandez donc au paysan s'il établit le prix de son blé sur le temps qu'il a passé à le produire et le temps que l'acheteur a mis à rassembler l'argent qu'il va lui payer?

S'il n'y avait dans un village qu'une paire de sabots et qu'il y eût en même temps cent mille douzaines de clous, la paire de sabots vaudrait plus de clous que dans tel autre village où il existerait au contraire cent mille paires de sabots et seulement deux ou trois clous.

Si le temps passé à la production d'un article, si la dépense occasionnée par les travaux que nécessite cette production, constituaient seuls les éléments de la valeur, il arriverait ceci: que le blé, par exemple, ne changerait jamais de valeur, quelle que fût son abondance ou sa rareté; car il faut toujours le même nombre de mois et

de jours pour labourer, herser, semer, sarcler et récolter, comme il faut toujours la même dépense de travail pour défoncer le sol, le fumer, l'échardonner, et amener les gerbes du champ jusqu'au grenier.

Rien n'est plus facile au reste que d'imaginer pour toutes les sciences des questions à peu près insolubles par leur nature, par l'étrangeté et l'incohérence de leurs termes.

Que si nous demandions à un astronome quelle est la différence de pesanteur spécifique entre l'atmosphère terrestre et la seconde atmosphère solaire : que si nous demandions à un physicien pourquoi l'eau se refroidissant, acquiert plus de densité à mesure qu'elle descend vers 4° centigrades et commence à perdre de sa densité à partir de ce degré ; pourquoi, en d'autres termes, le maximum de la densité de l'eau ne correspond pas avec son maximum de température : que si nous demandions à un chimiste de nous extraire directement du sol et de l'atmosphère les éléments primitifs de la matière saccharine que la végétation y élabore incessamment ; nous embarrasserions probablement, au point où en sont les sciences, le chimiste, le physicien et l'astronome, mais serions-nous en droit de conclure

que ni la chimie, ni la physique, ni l'astronomie ne sont des sciences?

Cependant on nous dira que les économistes se contredisent à l'envi, que les uns acclament la concurrence comme un bienfait, tandis que les autres la dénoncent comme une calamité; on ajoutera que celui-ci a posé à la population des lois contestées par celui-là; les règles et les principes qui déterminent l'accroissement de la population ne sont pas les mêmes pour tous les maîtres de la science, ce n'est, en un mot, prétendra-t-on, qu'affirmations détruites par des négations, qu'une suite perpétuelle de contradictions, et l'ensemble des doctrines est un véritable chaos aux limites inconnues.

Eh bien! quand cela serait? quand il serait exact de dire que tout n'était encore hier qu'incertitude, que tâtonnement, on ne serait pas en droit pour cela de nier les vérités acquises aujourd'hui.

Est-ce que l'antiquité tout entière, antiquité juive comme antiquité égyptienne, antiquité grecque comme antiquité romaine, n'a pas eu les idées les plus contradictoires et les plus fausses sur la nature, l'action et la constitution physique du soleil?

Est-ce que, encore aujourd'hui, les plus grands doutes n'existent pas sur certaines questions relatives à cet astre?

Est-ce que les opinions ne sont pas divisées, quant aux causes de la scintillation des étoiles?

Est-ce que l'on connaît la nature du fluide électrique ou les causes mystérieuses de l'attraction de l'aimant?

Ceux qui ont reproché à l'économie politique de n'avoir pu résoudre encore tous les problèmes, expliquer tous les phénomènes, avaient oublié, ce nous semble, qu'aucune science n'est arrivée à son maximum de développement, et que nul savant au monde ne peut se glorifier de posséder complétement les connaissances dont il a fait le but exclusif et incessant de ses études. Ne sait-on pas d'ailleurs que l'horizon intellectuel s'élargit et s'éloigne à mesure que nous avançons dans la pratique des sciences exactes? Qu'est-ce qu'une science?

Sans vouloir donner de ce mot une définition de nature à satisfaire tous les goûts et toutes les opinions, nous croyons pouvoir dire que c'est un ensemble de faits et de règles en vertu desquels on peut déterminer les rapports de certaines choses entre elles. Or, l'économie po-

litique est l'ensemble des faits, colligés dans l'histoire, recueillis par l'observation, souvent constatés par la statistique et des règles immuables en vertu desquelles l'observateur peut déterminer les rapports de la production avec la consommation, ou, en d'autres termes, l'écart qui existe entre le besoin et la satisfaction.

Les faits que l'économie politique observe et compare, les règles ou les lois dont elle révèle l'existence, ce n'est pas elle, comme on a semblé le croire, qui les a inventées ou établies, pas plus que Newton n'a inventé la loi de pesanteur, pas plus que Képler n'a établi celles qui portent son nom. C'est en étudiant les phénomènes, en déduisant logiquement leurs conséquences médiates ou immédiates, que l'économie politique, après bien des tâtonnements, nous en conviendrons, a pu signaler certains principes immuables et incontestables qui résistent à toute compression humaine, qui sont indépendants de toute action sublunaire, des divers modes de constitution sociale, des diversités de climat, et qui, se développant dans tous les temps, agissent à toutes les époques, en tous lieux et de la même façon.

Montrez-nous, si vous le pouvez, un seul point

du globe où l'abondance crée la cherté, où le travail propage la misère, où la multiplication des capitaux cause la ruine du pays, où la division du travail renchérit le coût des produits, et nous serons forcés de convenir que les lois économiques n'ont ni existence, ni vérité, et que des rêveurs seuls les ont imaginées. La connaissance des lois économiques est loin d'être générale comme leur action, et peu d'entre nous savent attribuer les effets que nous voyons à leurs véritables causes ; mais l'ignorance où nous pouvons être encore sur certains points d'une doctrine ne constitue pas la nullité de la science basée sur un ensemble de doctrines, de même que le demi-jour ne fait pas la nuit et que le brouillard ne présente pas une densité égale à celle de l'eau.

Il est encore une accusation que nous avons à cœur de repousser, car elle ne tend à rien moins qu'à faire abandonner l'étude de l'économie politique pour cause d'impuissance et d'inutilité.

Que nous importe, dit-on, qu'importe aux travailleurs la connaissance des lois et des règles économiques telles qu'elles sont expliquées aujourd'hui ; elles concluent toutes à une

négation, à la suppression de toute intervention, c'est-à-dire à l'oppression du faible par le fort, à l'antagonisme sans frein de tous les intérêts, de tous les appétits, c'est-à-dire à l'exploitation de celui qui a faim par celui qui possède. C'est, en un mot, ajoute-t-on, la destruction, le néant.

Ces plaintes et ces accusations mériteraient notre plus sérieuse attention si elles étaient fondées, si elles étaient vraies; mais il arrive au contraire ceci, que nous démontrerons dans le cours de cet ouvrage, c'est qu'au lieu de créer le chaos, les lois de l'économie politique établissent l'ordre le plus admirable, l'enchaînement de causes et d'effets le plus merveilleux, le mécanisme le plus efficace et le plus convenable, car tous les intérêts légitimes s'harmonisent ensemble, car tous les appétits justes et naturels cherchent à se satisfaire réciproquement, quand les uns et les autres s'exercent et se développent en liberté.

Jetez un coup d'œil autour de vous et cherchez à comprendre par quelle suite infinie de rapports directs et indirects, de causes visibles et invisibles, d'intérêts avouables et légitimes mis en jeu, par quelles innombrables combinaisons de travaux, d'échanges, de salaires et de profits,

la pâte que pétrit la main du potier chinois viendra s'échanger au Havre ou à Marseille contre les gains plus ou moins légitimes qu'un spéculateur heureux aura faits à la Bourse! Voyez encore le pauvre Péruvien qui cherche dans ses forêts dix fois séculaires l'écorce de quinquina qui, traversant les mers, passant dans mille mains différentes, sera payée par quelque tissu de soie sur lequel a pâli le fiévreux qu'un extrait de ses fibres va guérir, et dites-nous où se trouvent les combinaisons humaines, les lois douanières, les mesures administratives ou réglementaires qui pourraient amener des résultats aussi simples, par des cycles de travaux aussi compliqués, qui sauraient produire enfin des efforts aussi admirables, et donner des résultats aussi merveilleux.

La liberté n'est pas le néant, la liberté n'est pas le chaos, c'est l'ordre, c'est la justice. Aussi en concluant à la liberté des rapports des hommes entre eux, les doctrines économiques concluent tout simplement à la suppression des entraves artificielles par lesquelles on a depuis des siècles faussé les lois naturelles des échanges, en même temps qu'elles affirment les droits du travail avec ceux du capital et de-

mandent que l'on laisse à chacun la libre disposition de son temps, de ses bras, de son capital, de son crédit et de son intelligence.

L'antiquité tout entière a ignoré et méconnu les principes les plus évidents comme les problèmes les plus ardus de l'économie politique, Aussi les plus grands génies de la Grèce et de l'Italie, et le législateur des Juifs, n'ont pas hésité à proclamer la nécessité de l'esclavage et de l'asservissement des hommes les uns aux autres. Pour eux, Juifs, Grecs et Romains, toute prospérité résidait dans le succès des armes; le commerce et le travail étaient indignes d'hommes libres et courageux.

L'économie politique est donc une science toute moderne : elle est née de l'étude des faits, de l'analyse des phénomènes sociaux, de la recherche des causes et de la comparaison des effets entre eux. On l'a généralement définie, dans les premiers temps, *la Science de la richesse.*

C'est que la plupart des premiers économistes, ne pouvant embrasser d'un coup d'œil toutes les ramifications du faisceau de lumière qu'ils entrevoyaient, s'attachèrent à décomposer le rayon dont l'étude leur semblait le plus apte

à enchaîner l'attention de la multitude et à diriger la volonté des gouvernants.

L'ancienne définition de science de la richesse ne peut plus convenir aujourd'hui à l'économie politique, car elle ne s'occupe plus exclusivement de recherches sur la production de la richesse ; sa plus grande, nous dirons même son unique préoccupation, est, maintenant, d'arriver à la connaissance des causes qui influent en bien ou en mal sur la condition et le bien-être des individus de toutes les classes de la grande famille humaine.

Il ne suffit pas, en effet, de découvrir et de montrer comment les richesses se créent et s'accumulent, ni même comment elles se répartissent, il faut encore pouvoir démontrer que cette création et cette accumulation, que cette répartition de richesses, faites en vertu des principes éternels qui respectent la liberté de chacun dans son travail, dans son intelligence, dans son capital et dans son crédit, doivent nécessairement contribuer à accroître l'aisance, la moralité et le bien-être de tous dans la proportion exacte des efforts qu'ils ont accomplis.

De cette théorie basée sur la liberté de l'homme, et dont les pages qui suivent démon-

treront la vérité, naissent deux principes aux conséquences fécondes : le premier, celui de sa responsabilité individuelle, rehausse la dignité de l'homme, lui rend l'intelligence, et impose à chacun la nécessité du travail ; le second, celui de la solidarité universelle, mutualisant les efforts de tous les hommes, amène forcément le règne de la justice et devra inspirer un jour à toutes les races des sentiments réciproques de paix et de bonne volonté.

Les premiers économistes n'ont pas porté leurs vues aussi loin, il est vrai; cependant il serait injuste de ne pas le reconnaître, ils ont découvert quelques-unes des vérités que la science met encore aujourd'hui au premier rang de ses axiomes et sur lesquelles elle fonde ses aperçus de l'avenir. Les théories dont on s'occupait principalement autrefois n'avaient trait qu'à l'échange, à l'or, à l'argent, au crédit, à l'industrie ou à l'agriculture, et le but unique des théoriciens était d'appliquer leur système à l'administration des finances de l'État, au gouvernement de leur nation. Ils semblaient ignorer que les lois naturelles et invisibles qui régissent le monde social sont comme celles qui régissent le monde physique : leur action est universelle ;

elles ne sont ni d'un temps, ni d'un lieu; si elles sont vraies pour une nation, elles sont la vérité pour toutes.

Ainsi, dans tous les temps, dans tous les pays, l'esclavage a été un obstacle à la généralisation du bien-être, une source incessante de troubles et de misères, aussi bien pour les oppresseurs que pour les opprimés. Et nous devons le déclarer ici, l'économie politique repousse de la manière la plus absolue toute théorie, tout système qui cherche le bien de quelques-uns aux dépens de quelques autres; elle condamne irrévocablement tout système, toute théorie qui, dans son application, froisse le droit d'un seul homme, dans son travail, dans son intelligence, dans son capital, dans son crédit.

L'économie politique a donc dû cesser d'être seulement la théorie abstraite de la valeur et de la production; elle a dû sortir des étroites limites du système fiscal et mercantile des premiers temps pour universaliser ses recherches, élargir son horizon, étendre, en un mot, à la race humaine tout entière les analyses de faits et de causes dont s'occupaient ses premiers adeptes. La phase pour ainsi dire matérialiste à travers laquelle elle a dû passer avant d'atteindre aux

hauteurs sur lesquelles elle tend aujourd'hui à se placer, avait nécessairement éloigné d'elle une foule d'esprits généreux qui voyaient dans les nations autre chose que des ateliers de production, et ne pouvaient se résigner à ne regarder l'homme que comme un instrument de travail et une machine à consommer!

L'économie politique aujourd'hui s'occupe de la morale comme du bien-être, de l'éducation comme du travail, de la justice comme de l'utilité; car elle sait que l'homme n'est complet que si son intelligence s'est développée en même temps que son cœur s'est ouvert et que ses forces physiques se sont révélées. Ce n'est pas pour le plus grand nombre possible qu'elle prétend trouver les causes du bien-être et du bonheur, car cette formule pourrait faire supposer des élus et des exclus; elle montre à tous les hommes sans exception le chemin de l'aisance, les avantages de la moralité, et les moyens d'acquérir la richesse.

Ce que l'observateur ne peut remarquer sans admiration, et ce qui prouve outre mesure l'existence et l'irrésistible puissance de ces lois invisibles et immuables sur lesquelles se basent les doctrines économiques, c'est la persistance avec

laquelle, gouvernants et gouvernés se sont résolûment mis à la recherche du bien-être de tous par le travail, en dépit de toutes les clameurs, de toutes les imprécations même de ceux qui prophétisaient et prophétisent encore la ruine de la société et de la civilisation sous un excès d'industrie et de misère, sous une avalanche de travail et de besoin. Il y a au fond des sociétés comme un instinct qui les force à marcher en avant, elles entendent comme une voix prophétique qui les appelle et elles obéissent aveuglément à cet instinct, elles accueillent cette voix avec respect et soumission. Et si elles marchent avec tant de résolution dans la carrière qui leur a été définitivement ouverte le jour où la révolution française a proclamé les droits de l'homme, si elles ne s'arrêtent pas, indécises et épouvantées, aux doléances passagères que poussent de temps en temps quelques-uns de leurs membres, c'est qu'elles savent, encore d'instinct, que les souffrances ne sont pas le fruit du progrès, et qu'elles viendront plus facilement et plutôt en aide aux malheureux en hâtant encore la course commune vers l'avenir.

Cet instinct, cette voix intérieure ne se se fait

pas entendre, ne se fait pas sentir seulement au cœur d'une nation; ce n'est pas uniquement l'Angleterre ou la France, la Belgique ou la Suisse qui sont travaillées d'un besoin d'expansion industrielle et commerciale, ce sont toutes les nations de l'Europe, toutes celles d'Amérique, depuis le jour où les mots de liberté et d'égalité, de droits et de devoirs, ont retenti sur leurs rivages; ce sont encore toutes les nations de l'Asie, chez lesquelles la croûte des siècles dont elles sont emmaillottées a pu laisser passer quelques rayons du jour moderne. La race humaine tend à se refaire en une grande famille. Ce sera peut-être l'œuvre de vingt générations, l'œuvre de dix siècles, mais ce sera. Déjà la diversité des croyances religieuses n'est plus un obstacle, l'étrangeté du langage n'est plus une barrière, la distance n'est plus un empêchement, et la loi démocratique a passé son inflexible niveau sur toutes les castes.

L'économie politique constate non-seulement cette tendance, mais elle prouve qu'en s'y laissant aller, les hommes font la chose du monde qui leur sera le plus profitable, qui leur assurera à tous la plus grande somme de bien-être.

Dire que la science se fait illusion sur ce point,

affirmer que les intérêts des diverses nations seront toujours contraires, qu'il y aura à tout jamais antagonisme de désirs, de besoins, de volontés, d'ambition, entre les habitants de l'un ou de l'autre bord d'une rivière, de l'un ou de l'autre versant d'une montagne, de ce côté-ci ou de ce côté-là d'une mer ou d'un océan, c'est dire que le juste et l'utile sont incompatibles, c'est admettre comme une vérité cet absurde dicton des siècles passés, que *le prouffict de l'un est la perte de l'autre.*

S'il peut y avoir harmonie entre les intérêts individuels, et qui voudrait en douter en présence des sociétés humaines ? il doit y avoir aussi possibilité d'harmonie, de concordance entre les intérêts des diverses nations. Pour nier cette vérité, il faudrait récuser le témoignage de l'expérience qui nous montre depuis dix à douze siècles, surtout sur notre territoire, des harmonies, des concordances, disons le mot, des fusions d'intérêts bien autrement étranges, bien autrement significatives, que celles réservées à nos petits neveux.

Même en ce moment, cette fusion, cette concordance, cette harmonie d'intérêts se propagent et s'étendent peu à peu en répandant par-

tout leur paisible et salutaire influence. Est-ce que les intérêts individuels de tous ceux qui, en Europe, nous pourrions presque dire dans le monde entier, s'occupent d'industrie, de finances, de commerce ou d'agriculture, ne sont pas enchevêtrés les uns aux autres, de manière que la même crise monétaire se fait sentir partout en même temps, que la même disette réagit sur tous les producteurs et sur tous les consommateurs, que le même débouché s'ouvre à tous les travailleurs, et qu'il n'y a plus un coin du monde dont le progrès physique ou intellectuel nous soit chose indifférente?

C'est là, on le voit, ce qui détermine cette immense solidarité de tous envers tous, solidarité que nous sommes bien loin de limiter à son acception financière ou commerciale, car elle s'étend heureusement bien avant dans le monde moral.

Il n'arrive pas une seule revendication du droit, dans quelque lieu du globe que ce soit, sans que tous les membres de la famille humaine ne soient appelés à en profiter, comme il ne se passe pas une grande injustice, dans quelque région que ce soit, sans que riches et pauvres, amis et ennemis, ne soient exposés à en souffrir.

Nous voyons tous, en Europe, d'un œil presque indifférent, l'immense iniquité de l'esclavage s'étendre et se perpétuer dans une jeune nation au delà de l'Atlantique, qui devrait donner au vieux monde de meilleurs exemples. Le jour cependant où la mesure sera comble, le jour où cette iniquité devra cesser, le vieux monde lui-même sera menacé des plus vives, des plus cruelles souffrances, car des milliers de travailleurs et des milliers de consommateurs se trouveront privés les uns des objets dont l'usage leur est indispensable, les autres du salaire dont ils ont besoin pour vivre. En attendant, cette désastreuse institution, comme nous le verrons plus loin, donne des résultats économiques qui créent nécessairement des causes de discussions et de querelles internationales qui menacent à tout instant de s'envenimer.

Mais cette solidarité ne s'exerce pas seulement en mal, sa bénigne influence se fait également sentir.

Ainsi, que l'Amérique tout entière proclame sa liberté! que l'Espagne, secouant le joug théocratique, rende à la culture et à la production les terres restées incultes et improductives tant de siècles dans les mains d'une caste dont l'oisiveté

est la première condition d'existence, et tout le monde des travailleurs trouvera une source abondante de profit et de bien-être.

Que l'Italie rassemble en un faisceau les branches éparses de sa nationalité, et là encore le monde moral, comme le monde matériel, trouvera des causes de progrès intellectuel, des raisons de prospérité tangible et réelle.

L'économie politique, on le voit donc, est sortie de sa période de tâtonnements et d'hésitations; elle peut aujourd'hui affirmer hardiment et prouver clairement que le bien-être des hommes ne provient pas uniquement de l'accumulation de la richesse ici ou là, ni de sa répartition entre ceux-ci ou ceux-là : elle peut affirmer qu'il est de l'intérêt de tous de ne tenir personne à l'écart, de n'exploiter ni les uns ni les autres, et que le bonheur de la race humaine dépend du travail de chacun et de la liberté de tous ceux qui veulent employer leurs bras, leur intelligence, leur capital ou leur crédit.

De cette liberté inhérente à la nature humaine découle, avons-nous dit, le principe de la responsabilité individuelle. On ne peut en effet trouver un crime dans les erreurs de celui qui ne possède pas son libre arbitre : l'homme dont la

volonté est enchaînée, dont l'action est entravée, n'est qu'une machine irresponsable qui n'a de passé, de présent et d'avenir que dans celui qui le dirige.

Le monde est assez grand et les sociétés humaines sont assez diversifiées pour nous fournir des exemples de tous les genres de constitution économique qu'il puisse être utile d'étudier. Dans la Louisiane, dans les deux Carolines, dans la Virginie et d'autres États encore, nous trouvons des légions de travailleurs qui n'ont en aucune manière la libre disposition, soit de leur intelligence, soit de leur travail. Nous ne parlons ni de leur capital, ni de leur crédit, car pour posséder l'un ou l'autre il faut jouir d'un commencement de liberté, et les infortunés travailleurs de l'Amérique dont nous parlons n'en ont ni l'ombre, ni la réalité.

Avons-nous besoin de dire que l'économie politique condamne de toutes ses forces une pareille atteinte aux droits imprescriptibles de tout homme, une semblable négation de ses deux grandes affirmations, la liberté et l'égalité. Nous n'entrerons donc pas dans les détails de la question économique, la science, nous pouvons l'affirmer, prouve que le travail de l'esclave est, au

point de vue fiscal et mercantile, plus coûteux et moins productif que le travail libre; les bras seuls produisent, l'intelligence et la volonté se retirent en état d'hostilité. Si l'on en doutait, nous montrerions les États du nord de l'Union croissant journellement en forces, en richesses, en population, en connaissances positives, tandis que ceux du Sud restent sous tous ces rapports de beaucoup en arrière. La prospérité des colonies anglaises à sucre, longtemps compromise par l'esclavage, n'est revenue que le jour où la métropole leur a imposé le régime de la liberté du travail, de la liberté du commerce.

Si, détournant nos regards de ces tristes plantations américaines où l'homme se dégrade lui-même en dégradant son semblable, nous cherchons ailleurs un état de constitution économique quelque peu supérieur, nous rencontrons l'Égypte, où, sans être esclave, l'homme n'est libre, ni dans son travail, ni dans son intelligence, ni dans son capital, ni dans son crédit. Le manque absolu de liberté du travailleur, sa sujétion aux volontés d'un autre, suppriment toute initiative, toute responsabilité, et rendant son travail presque improductif, étendent le niveau d'une misère effrayante qui s'abaisse sur toutes les po-

pulations depuis les cataractes du Nil jusqu'à la sortie du fleuve par les bouches du Delta.

Ce qui frappe le plus l'observateur quand on étudie les effets de ce régime, c'est l'absence, en quelque sorte enfantine, de toute dignité personnelle, c'est le peuple entier se livrant, sans la moindre humiliation, apparente ou sentie, à la mendicité la plus éhontée; c'est la misère et le besoin régnant sans partage dans toute la fertile vallée du Nil !

Comment, en effet, l'Égyptien s'enrichirait-il, comment enrichirait-il son pays quand la terre qu'il cultive ne lui appartient pas, quand le produit de son travail ne lui reste pas, quand il n'est guère plus que le bœuf qui tourne le manége dont dépend l'arrosement des champs et auquel le bouvier donne vers le soir de l'orge et de la litière? Tout le monde en Égypte travaille au profit du vice-roi : tout le monde est nourri par le vice-roi et tout le monde reste pauvre, même le vice-roi!

Un degré au-dessus se trouve la Russie. Là tout le monde ne travaille pas pour le czar, tout le monde n'est pas nourri par le czar, mais le serf travaille pour son seigneur et reçoit sa maigre pitance de son seigneur. Il y a bien quelques

exceptions à cette règle; il y a, dit-on, quelques hommes libres, mais leur situation au milieu d'un peuple de serfs doit rendre illusoire une liberté limitée par les chaînes de leurs voisins, de leurs frères.

Nous avons parfois entendu affirmer que le serf russe d'aujourd'hui, comme le serf gaulois du temps passé, est beaucoup plus heureux que le travailleur libre et indépendant qui peut gagner son salaire et le dépenser comme il l'entend. Le serf, dit-on, et même l'esclave américain, ne sont jamais rongés de soucis; quel que soit le nombre de leurs enfants, quelle que soit la rigueur de la saison, quelque violente que soit une crise commerciale, leur pain est assuré; ils n'ont à s'inquiéter ni du chômage qui peut survenir, ni du salaire qui peut leur faire défaut: leur maître les nourrit, leur maître veille à tous leurs besoins, leur maître est une providence qui ne les laisse jamais manquer de rien.

Plaisant paradoxe, en vérité, que cette affirmation! Quoi! c'est l'oisif qui nourrit le travailleur? c'est le maître qui nourrit le serf et l'esclave?...

Nous disons, nous, que le travail du serf ou de l'esclave nourrit le maître qui sans le produit

de ce labeur serait obligé de travailler lui-même la terre. Ce n'est que par un abus indigne de la force qu'un homme a jamais pu prétendre avoir droit aux fruits du travail d'un autre, et c'est une insigne dérision que de lui faire honneur du travail de son opprimé.

Si maintenant nous quittons ces contrées, où la société semble constituée en dépit de toutes les règles du droit et du bon sens, et nous jetons un coup d'œil sur les divers États de l'Europe occidentale, plus ou moins régénérés par les principes de notre grande révolution, nous voyons partout le travail en honneur et la production se développer dans des proportions inouïes jusqu'alors. C'est que là l'homme a repris possession de lui-même, il a reconquis la liberté de son intelligence, il a droit aux produits de son travail, il peut amasser un capital, et il sait faire usage du crédit.

Toutes ces facultés n'existent pas partout au même degré, il est vrai, mais l'extension plus ou moins considérable qu'elles ont prise donne la mesure exacte des progrès que les populations ont accomplis dans l'agriculture, dans l'industrie, dans le commerce, dans les sciences. C'est assez dire qu'elle donne en même temps la mesure

de l'aisance et du bien-être dont jouissent les diverses classes de la société.

Plus donc l'homme reprend sa liberté, plus il jouit de son libre arbitre, plus il acquiert de responsabilité et plus ses facultés morales s'élèvent, plus ses capacités matérielles s'accroissent. « Le Russe est mou, paresseux, sans force musculaire, dit l'auteur du *Knout et les Russes.* Sous cette peau flasque, si souvent lacérée par la verge, les muscles sont sans vigueur. Un Anglais, un Français, sont deux ou trois fois plus forts et plus alertes à la manœuvre. »

L'homme serf ou esclave a la tête courbée vers le sol comme la brute, l'homme libre la relève fière et intellectuelle, il vit d'autre chose encore que de pain de froment.

On a dit et l'on dit encore que c'est là une liberté dérisoire, que dans nos contrées civilisées le capitaliste était toujours le maître du salarié, que le travailleur était toujours l'esclave de la faim et que sa prétendue émancipation n'avait fait que de le changer de maître.

Si cela était, nous n'aurions qu'à nous voiler la face et à désespérer de l'humanité : mais heureusement cela n'est pas. Nous le demandons à tous ceux qui se sont occupés de la condition des

travailleurs, nous le demandons aux travailleurs eux-mêmes : est-il ou n'est-il pas vrai que leur condition matérielle et intellectuelle s'est améliorée depuis leur émancipation ? Cette amélioration, si elle existe, n'est-elle pas due à la plus grande liberté dont ils jouissent, aux droits dont ils peuvent faire usage?

Les réponses à ces questions ne peuvent être autres qu'affirmatives, nous le croyons ; nous sommes alors en droit d'ajouter : Si la liberté n'a pas encore donné tous les fruits qu'elle promet, c'est qu'elle n'est pas complète, c'est que sur plusieurs points elle n'existe encore qu'en apparence. L'homme peut-il partout employer son intelligence comme il l'entend, peut-il entreprendre tous les travaux qui lui semblent profitables, peut-il occuper son capital comme il le veut, user de son crédit sans obstacle, c'est-à-dire en ne trouvant de limites pour toutes ces choses que celles élevées par les droits tout semblables de son voisin ?

Nul doute que cette fois les réponses seront négatives. Si donc la liberté du travailleur actuel n'est qu'une demi-liberté, sa prospérité ne peut être que mélangée de souffrances.

Si, comme nous l'avons dit, tous les intérêts

légitimes sont harmoniques, il ne peut pas se faire qu'un seul soit froissé, qu'une liberté soit faussée, sans que la société en éprouve un malaise dans quelqu'un de ses membres, une souffrance dans quelqu'une de ses classes.

Ainsi nous avons vu que dans l'Égypte, où toutes les libertés sont confisquées au profit du vice-roi, où tout est monopole au profit du vice-roi, la misère est générale, le sort de la population entière est au-dessous de l'état auquel nous donnons en Europe le nom de paupérisme.

Imaginez une nation chez laquelle la culture et la vente du sucre et des tabacs est un monopole, chez laquelle l'État fabrique et vend le sel, chez laquelle encore la fabrication et la vente des fers est privilégiée, la filature et le tissage des soies, des laines et des colons sont réservés à quelque compagnie exclusive, et cette nation renfermera un contingent de misère presque aussi considérable que celui de l'Égypte. A mesure cependant que vous diminuerez le nombre des monopoles, le chiffre des malheureux décroîtra : le bien-être et l'aisance se généraliseront en même temps que la liberté, parce que le travail se développera et sera mieux rémunéré.

L'économie politique nous enseigne donc que

ce n'est pas à la liberté qu'il faut attribuer les souffrances dont se plaignent avec raison un si grand nombre de travailleurs : cherchons bien et nous reconnaîtrons que là où l'industrie semble vouer les populations à la misère, il y a manque de liberté soit pour le travail, soit pour le capital, soit pour l'intelligence, soit pour le crédit.

A mesure que l'on étudie et que l'on creuse ce problème de la misère, on entrevoit encore d'autres vérités que le temps, la discussion et la science révéleront en entier, nous n'en doutons pas.

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que si les principes sur lesquels se basent les doctrines économiques sont vrais, ils sont de tous les temps et de tous les lieux. Partout, depuis le commencement des sociétés, l'abondance a créé le bon marché, le travail a accumulé des richesses, la division du travail a perfectionné la fabrication, la concurrence a déterminé le bon marché, et la liberté des transactions a fait prendre aux prix leur niveau naturel. Nous insistons sur ce point, car nous y voyons une des plus grandes preuves que l'on puisse donner de la vérité de ces principes : la perennité ne s'allie pas avec l'erreur.

Si donc il en est ainsi pour ces quelques principes, l'esclavage dans les temps passés a dû pro-

duire des effets tout semblables à ceux que nous pouvons constater aujourd'hui. Partout où des bandes d'esclaves sont occupés aux travaux d'agriculture, d'industrie et de domesticité, il se produit aujourd'hui et il s'est toujours produit un fait très-remarquable : c'est l'absence ou la disparition complète du travail libre et rémunéré. Le salaire s'en va pour faire place au joug et au fouet.

Que devient donc toute cette partie de la population qui, dans les pays d'où l'esclavage est exclu, vit des salaires qu'elle gagne à la sueur de son front ? Devient-elle propriétaire ? devient-elle esclave ? meurt-elle ?

A Athènes, cette partie de la population menait une vie assez oisive, émigrait assez souvent, allait se faire tuer à la guerre, et vivait à Athènes même de quelques drachmes qu'elle recevait du trésor public pour droit de présence aux assemblées publiques, à l'aréopage et autres lieux de réunion politique.

A Rome, l'homme libre sans fortune s'enrôlait dans ces immenses légions qui allaient piller les plus riches contrées de l'Europe et de l'Asie, et le but constant de son ambition était d'obtenir quelque portion de l'*ager publicus*, des terres vo-

lées aux vaincus. Puis, quand ce brigandage tira forcément vers sa fin, il resta oisif à Rome, encombra les portiques et se mit à crier : *Panem et circenses!* Quand ils n'eurent plus rien à confisquer, les empereurs furent obligés de nourrir les citoyens romains qui n'avaient ni patrimoine, ni industrie, ni occupation d'aucune espèce, c'est-à-dire la plèbe, les prolétaires : c'était une des conditions inévitables de la constitution économique de l'empire. Dans la Virginie, dans la Louisiane, le Mississipi, l'Alabama, les deux Carolines, la Floride, etc., pareils phénomènes économiques se présentent. Là encore il n'y a pas de travailleurs libres; le travail esclave s'y oppose. Que deviennent-ils donc? Serait-ce à dire que l'esclavage n'engendre pas la misère? Serait-il vrai, qu'en sacrifiant la liberté, la dignité, l'intelligence de quelques milliers de malheureux, le reste de la nation peut couler à tout jamais des jours filés d'or et de soie?

Non! ce qui se passait à Rome et à Athènes se passe encore de nos jours à Charleston, à la Nouvelle-Orléans, à Savannah : l'esclavage y rend le travail moins productif que partout ailleurs, et accroît par là l'écart entre le besoin et la satisfaction. L'esclavage américain engendre donc la

misère ; seulement les trésors des Etats esclaves ne paient à leurs citoyens pauvres ni dollars, ni cents et ne leur donnent ni *circenses* ni *panem*; là, l'homme qui n'est pas assez riche pour posséder un ou plusieurs noirs dont le travail le nourrira, émigre dans les États du Nord où le travail libre est rémunéré. Il a encore une ressource qui ressemble assez aux enrôlements des Athéniens et des Romains : il s'engage dans une de ces expéditions de flibustiers qui vont tantôt annexer le Texas, tantôt conquérir la Californie, ou subjuguer le Mexique, et qui menacent incessamment la Havane.

Avions-nous raison de dire qu'il existe une certaine solidarité entre les hommes de tous les climats et de toutes les races, d'où naît pour eux le besoin de n'admettre dans leurs institutions et de ne suivre dans toutes leurs actions que les principes fondés sur le droit, sur l'égalité et sur la liberté.

Nous venons de voir que l'esclavage exclut d'une manière absolue le travail libre : le servage, état dans lequel l'homme n'est pas tout à fait ravalé au niveau de la bête brute, le servage n'est pas tout à fait incompatible avec une certaine libertéd'occupation. Il y a en Russie quel-

ques travailleurs libres ou salariés, mais ils y sont à l'état d'exception, et leur petit nombre amoindrit même pour eux les avantages qu'ils devraient retirer de leur indépendance relative, et leur production est des plus insignifiantes.

Plus la constitution sociale d'un peuple assure à ses travailleurs la liberté de leurs bras, de leur intelligence, de leur capital et de leur crédit, et plus leurs produits ont de prix, et plus leur travail leur est profitable.

Mais si l'on nous concède que l'esclavage et le servage engendrent la misère, on nous demandera peut-être comment il se fait qu'elle s'est développée avec tant de violence dans le pays dont les institutions politiques repoussent absolument l'esclavage et le servage et dont la constitution économique assure à tous la liberté du travail ?

La liberté du travail n'a pas, il est vrai, garanti l'Angleterre des atteintes de la misère ; mais, nous croyons pouvoir le démontrer, c'est parce que cette liberté est loin d'être complète, et qu'elle est d'origine trop récente. Abolissez, en Angleterre, ces priviléges féodaux et ecclésiastiques qui font que la grande majorité de la nation n'est, pour ainsi dire, que campée sur le sol, qu'elle n'a aucun droit à la possession de la terre ; ne limitez

pas, en un mot, le droit du travailleur par des combinaisons arbitraires et artificielles; laissez-les se procurer un morceau de terre comme instrument de travail, et vous verrez, sans aucun doute, la misère s'effacer graduellement et disparaître presque entièrement. Nous dirons, tout à l'heure, pourquoi elle ne disparaîtra pas d'une manière absolue.

Cependant, nous dira-t-on, la condition que vous demandez pour l'extinction de la misère, cette condition de l'accession possible de chacun à la possession du sol existe en France depuis bientôt trois quarts de siècle; la France possède, en outre, presque autant de liberté de travail que l'Angleterre, et cependant la France aussi connaît la misère?

C'est malheureusement vrai; mais nous croyons que là encore, si les causes de la misère sont différentes, l'économie politique peut nous les dévoiler, c'est-à-dire nous montrer comment les écarter.

La misère, dit-on souvent, provient du manque de travail! Cette idée est vraie au fond; mais exprimée de cette sorte, elle en évoque d'autres complétement fausses, car il n'est presque personne qui ne s'imagine alors que ce manque de

travail provient d'une surabondance de produits : il n'est personne qui ne soit prêt à répéter avec le fameux directeur général de la Restauration : « La France produit trop! »

Cependant la misère ne peut provenir que de la rareté; l'abondance ne peut jamais engendrer le besoin. Si tant de milliers de nos concitoyens souffrent aujourd'hui, ne serait-ce pas, au contraire, parce que la France ne produit pas, par le travail direct ou par l'échange, en proportion des besoins de ses habitants?

Il est extrêmement difficile, nous le savons, de se défaire d'idées préconçues, d'idées avec lesquelles on vit depuis son enfance, que l'on entend répéter à chaque heure du jour, et, disons-le, sur lesquelles sont basées presque toutes nos institutions. Mais la question est assez importante pour que nous l'étudiions dans toute sa profondeur et que nous disions tout ce que nous pensons à ce sujet, au risque de nous heurter contre ce qui nous paraît être des préjugés et des erreurs.

La production est toujours à peu près l'équivalent de la consommation. Nous disons à peu près l'équivalent, parce que s'il y a des années de rareté, il y en a d'autres qui donnent un surplus,

et qu'en outre la société met en réserve chaque année, sous une forme ou une autre, une certaine partie de la production pour former et accroître son capital et ses richesses. Il serait donc plus exact de dire qu'en thèse générale la production est toujours supérieure à la consommation. Si chacun produisait pour lui-même, pour sa propre consommation, soit par le travail de ses bras, soit par l'effort de son intelligence, soit par l'aide que son capital peut donner au travail, ou bien enfin par le secours que son crédit peut apporter au capital, il pourrait y avoir, et il y aurait des inégalités de fortune, inégalités causées par celles qui se révèlent dans la force ou dans l'intelligence des hommes, mais il n'y aurait personne dans le besoin. Hâtons-nous d'ajouter cependant que ce ne serait pas l'âge d'or ; car si le travail personnel suffisait à chacun, c'est que ses besoins seraient aussi limités que son ignorance serait complète. Il résulte de ces prémisses, dont on ne contestera pas la vérité, nous le croyons, que le nombre ou les besoins des consommateurs ne dépassent pas la puissance de production ou le nombre des travailleurs directs on indirects. Et, disons-le ici, afin qu'on ne se méprenne ni sur notre pensée, ni sur nos intentions : nous en-

tendons par travail direct celui qui sort des bras comme celui de l'agriculteur, du forgeron, du maçon, du filateur, du tisserand, du voiturier, ou qui procède de l'intelligence comme celui de l'instituteur, de l'écrivain, et de ceux qui s'occupent d'hygiène, du maintien de l'ordre et de la distribution de la justice. Quant au travail indirect, dont les droits sont tout aussi sacrés, il provient de l'emploi du capital et de l'usage du crédit.

Les populations non privilégiées des siècles passés étaient dans la plus complète misère, parce qu'un grand nombre d'individus embrassaient forcément des professions improductives et se faisaient nourrir par le travail de quelques-uns : c'était presque le retour à l'esclavage des travailleurs. Les uns se faisaient *routiers, malandrins,* hommes d'armes ; les autres se jetaient dans les monastères ; de sorte que le pauvre peuple, obligé de travailler pour lui et pour les autres, ne pouvait suffire à la peine.

Ce n'était pas l'ouvrage qui manquait, ce n'étaient pas les consommateurs qui faisaient défaut, mais cet ouvrage n'était pas rémunéré suffisamment et ne pouvait appeler à son aide ni le capital qui n'existait guère, ni le crédit qui n'existait pas du tout. Le travailleur produisait

avec ses bras et quelques grossiers instruments, ce que consommaient deux ou trois hommes, et il n'était payé que comme un. Il y avait dans la nation un nombre trop considérable d'individus qui ne produisaient ni par leurs bras, ni par leur intelligence, ni par leur capital, ni par leur crédit; une foule de frelons consommait une si grande part de la production qu'il n'en restait plus aux producteurs une part suffisante.

Et puis, nous le verrons en étudiant le principe de la division du travail, l'homme ne consommant pas seulement son produit, tout travailleur, quel qu'il soit, a besoin d'une partie du produit du travail des autres. Plus un producteur a de travailleurs auprès de lui et plus sa tâche est allégée, plus sa condition est améliorée. Or, dans ces temps, quelques rares travailleurs portaient seuls le fardeau du jour, ils ne recevaient aucun aide ni du travail, ni du capital des consommateurs.

Eh bien! ce fait se reproduit, en grand ou en petit, dans tous les pays où les faits politiques nécessitent la levée et le maintien de nombreuses armées; ce fait se reproduit encore dans les pays où se développent les institutions claustrales et où les fonctions publiques ont été accrues outre mesure.

On conviendra avec nous que sous ces trois rapports, l'Angleterre et les États-Unis sont mieux partagés que la France; la force armée y est moins nombreuse, les ecclésiastiques se marient et dans cet état contribuent à la prospérité publique, et enfin le nombre des fonctionnaires y est plus restreint. La disproportion entre les consommateurs-producteurs et les consommateurs non producteurs y est moins prononcée.

Imaginez en Angleterre, si vous le pouvez, une armée de cinq à six cent mille hommes, une seconde armée de célibataires dans les ordres, et une troisième armée, aussi considérable que la première, de fonctionnaires publics de toute sorte, et dites-moi si la misère des travailleurs ne sera pas à son comble, si la production pourra égaler la consommation? Or, toutes les fois que la consommation est obligée de se restreindre pour se tenir dans les limites de la production, c'est le producteur qui pâtit, parce qu'il n'a aucune réserve à employer, parce qu'il est obligé de produire davantage et de consommer moins pour ramener l'équilibre entre la consommation et la production.

Supprimez tout à coup dans un pays comme la France un million d'hommes et, sans aucun

doute, vous porterez partout le trouble, le désordre et la misère; ce trouble, ce désordre, cette misère ne seront que temporaires; mais faites que ce million d'hommes ne produise rien et soit vêtu, nourri et entretenu aux frais des autres, et le trouble, et le désordre et la misère seront calamités permanentes.

La science nous prouvera que la solidarité de tous les hommes entre eux ne se borne pas à une action directe et instantanée; car si elle traverse les mers, les fleuves et les frontières, elle traverse aussi les temps et les âges et descend de génération en génération. On nous dira quelque jour de quel poids pèse sur nous les civilisations fautives, la barbarie des premiers siècles de notre ère, l'oubli de tous les droits pendant cette triste période que l'on appelle le moyen âge, et pendant cette autre, de la fin du moyen âge à notre révolution de 1789 : On nous montrera quelque jour comment les institutions inhumaines de l'Égypte, de la Russie, des États à esclaves, des États Romains, de la Turquie et de tous les peuples qui sont restés jusqu'à présent en dehors du mouvement de la civilisation, réduisent la somme de bien-être qui devrait être notre apanage, en neutralisant une partie de nos efforts

et nous privant de l'aide que les populations de ces pays devraient nous donner.

C'est à cause de cette intime solidarité de tous les peuples que nous avons dit que, quelque changement qui arrive dans les institutions politico-économiques de l'Angleterre, la misère ne disparaîtra pas complétement de ses villes et de ses campagnes. Si le nombre des malheureux qui habitent une ville ou une contrée est considérable, les habitants les plus aisés se ressentiront quelque peu de cette misère : le riche est moins riche dans un pays pauvre que dans un pays riche. La misère est comme un chancre dont les ramifications s'étendent imperceptibles au loin : elle ne connaît pas de frontières et ses coups se répercutent à de grandes distances.

Que l'on nous permette donc de le dire ici : la plupart des moralistes et des statisticiens, qui se sont occupés à rechercher les causes de la misère ont cru les trouver dans l'imprévoyance de l'ouvrier, dans l'amour du luxe chez les femmes, de la boisson chez les hommes, dans les chômages éventuels, dans la paresse, dans l'ignorance et dans la prostitution. Pour nous, ce sont là des effets et non des causes de misère. Quand des contrées entières sont en proie à ce fléau, ne vous arrêtez

pas aux vices individuels, creusez plus avant et vous trouverez, ou dans le présent ou dans le passé, sur les lieux mêmes ou plus loin, quelque grande et coupable infraction aux lois imprescriptibles qui devraient assurer à l'homme partout et toujours la liberté de son travail, de son intelligence, de son capital et de son crédit.

Les disettes, les épidémies, les guerres, les inondations causent toujours de grandes misères, mais ces misères sont en grande partie locales et s'effacent promptement : celles, au contraire, qui proviennent du vice des institutions se perpétuent souvent pendant de nombreuses générations.

On voit quel prix l'économie politique attache au règne de l'équité et à l'établissement de la liberté dans les rapports des hommes entre eux. Elle contribue donc, comme nous l'avons dit, par ses enseignements, par l'application et la mise en pratique de ses principes, au perfectionnement moral de l'homme, en même temps qu'elle indique les moyens d'élever indéfiniment le niveau du bien-être matériel. Ce n'est pas que nous prétendions qu'elle puisse jamais faire disparaître l'égoïsme individuel, l'esprit d'antagonisme, les germes d'opposition ou de concurrence

que l'on retrouve dans toutes les sociétés humaines. Non-seulement il serait chimérique de l'espérer, et l'économie politique, science toute positive, ne se paie pas d'illusions, mais encore ce n'est pas chose à désirer; car en perdant son égoïsme, son esprit d'antagonisme, son désir d'avancement, son ardeur d'opposition, l'homme perdrait le plus puissant mobile qui le pousse vers le progrès.

Il n'y a guère que parmi les serfs et les esclaves que l'égoïsme s'efface, que le désir d'avancement s'éteint; mais ces deux sentiments; ne sont pas remplacés par l'abnégation ni le désintéressement, ils sont étouffés par la violence qui abrutit l'homme et le matérialise.

Il importe excessivement que l'intérêt individuel ne se confonde pas, ne s'absorbe pas complétement dans l'intérêt collectif; mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'il y a entre l'un et l'autre harmonie intime : il y a une double action, il est vrai, mais une force unique, un seul but. C'est comme le mouvement multiple de rotation de la terre, dont la combinaison produit le jour et la nuit, la lumière et la chaleur et répand la vie partout.

L'égoïsme, puisqu'il faut l'appeler par son

nom, a été un mal parce que l'on a cru jusqu'à ces derniers jours, que l'homme ne pouvait fonder son avancement, élever son bonheur, que sur l'exploitation plus ou moins déguisée de son semblable, parce que l'on a cru qu'il ne pouvait trouver la satisfaction de ses appétits légitimes, qu'en sacrifiant à son intérêt le présent et l'avenir de ses frères. L'égoïsme ainsi compris entraînait l'homme à pratiquer tout genre d'oppression, à commettre toutes sortes d'injustices: c'est ce sentiment porté à son plus haut degré d'expansion, en deçà de l'effusion du sang, qui a fait imaginer l'esclavage, puis le servage. C'est ce sentiment mal compris, qui, encore aujourd'hui, ici ou là, fait maintenir toutes ces barrières prétendues morales, toutes ces entraves prétendues protectrices, qui détruisent chez les uns la liberté du travail, amoindrissent ou suppriment chez les autres les droits de l'intelligence, empêchent chez ceux-ci la formation du capital, arrêtent chez ceux-là le développement du crédit.

A partir de 1789, cependant, un grand pas a été fait, un pas irrévocable et décisif qui, fatalement et inévitablement, ouvre la porte à la mise en pratique, à l'application prochaine de

toutes les libertés que réclame l'économie politique.

Ce pas, nous devons l'indiquer : le maître disait autrefois à l'esclave, le chef fédoal disait au serf, le roi disait au sujet, si je réclame ton travail, si je m'attribue tout ce que tu produis, c'est pour ma plus grande gloire, c'est pour mon avantage personnel, c'est qu'ainsi le veut mon bon plaisir ; et si je te laisse une pitance suffisante pour t'empêcher de mourir de faim, c'est qu'il est de mon intérêt individuel que tu vives.

Cela est si vrai que partout le maître avait droit de vie et de mort sur l'esclave, le baron vendait son serf comme son bétail, le roi pendait son sujet pour un chevreuil ou un lapin.

Aujourd'hui, pour faire accepter les entraves qui limitent la liberté du travail, du capital, du crédit et de l'intelligence, on est obligé de les présenter comme imaginées pour le bonheur commun, comme établies dans l'intérêt de tous. L'égoïsme individuel, comme l'égoïsme collectif des classes et des castes, se déguise et prend le masque non moins trompeur de l'intérêt national.

Que l'on y prenne garde, c'est là la pierre d'achoppement des peuples modernes.

L'économie politique prouve que l'homme trouve plus d'aisance et de bien-être en rendant justice à son semblable qu'en violant sa liberté et ses droits, l'économie politique prouve en même temps que les nations ne peuvent prospérer et s'enrichir qu'en respectant les libertés de toute nature et les droits de tout genre des autres peuples. Elle affirme en un mot, qu'il y a accord parfait entre l'équité et l'intérêt, entre l'utile et le juste, et négligeant les abstractions pour s'en tenir aux réalités, elle démontre avec une exactitude toute mathématique que si les intérêts légitimes trouvent leur satisfaction la plus complète dans la voie de la justice, les appétits injustes ne peuvent se satisfaire qu'au prix des ruines et de la misère du plus grand nombre.

Mais nous devons le répéter encore, il importe que tous ces intérêts restent distincts, que l'individualité de l'homme ne s'efface pas dans la collectivité, autrement sa liberté disparaîtrait en même temps que sa responsabilité, il cesserait d'avoir aucune valeur morale, pour tomber dans le marasme, dans l'indifférence, dans une passivité inerte et pour ainsi dire mécanique.

L'absorption des forces physiques ou intellectuelles de tous au profit d'un amalgame général

des intérêts individuels, ne serait autre chose que l'esclavage universel sous un autre nom, de même que cette absorption des forces de quelques-uns au profit de certains intérêts privés, distincts de l'intérêt général, serait un retour plus ou moins déguisé à l'ancien servage. C'est pour cela que d'une part l'économie politique condamne irrévocablement le communisme et ses dérivés des temps passés, les corporations exclusives et spéciales, et que de l'autre elle jette l'anathème le plus formel à toute institution qui supprime ou limite la liberté du travail de l'homme, les droits de son intelligence, la puissance de son capital ou l'élasticité de son crédit.

L'économie politique ne demande à l'homme ni vertus surhumaines ni sacrifices pénibles et coûteux : elle ne lui impose aucune croyance incompatible avec la raison, elle ne lui enseigne aucun dogme incompréhensible, elle ne s'appuie sur aucune subtilité scolastique ou métaphysique, mais elle peut résumer toutes ses doctrines dans cette maxime vieille comme le monde : Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse. C'est en appliquant cette maxime à tous les actes de la vie humaine, qu'elle prétend assurer à tous un bien-

être toujours progressif et proportionné aux travaux et aux produits de chacun. C'est par l'application de cette maxime que tous les hommes ont des droits égaux et que ces droits sont parfaitement harmoniques, parfaitement compatibles entre eux.

L'économie politique n'admet pas l'intervention du hasard dans le gouvernement des choses de ce monde : pour elle, tout effet est précédé d'une cause parfaitement démontrable, parfaitement logique. Rien de plus opposé à ses doctrines que cette réflexion de Mme de Staël : « Les événements de ce monde, dit-elle, quelque importants qu'ils nous paraissent, sont quelquefois mus par les plus petits ressorts, et le hasard en réclame sa forte part... »

Si parfois une goutte d'eau fait déborder un vase, c'est que de nombreuses autres gouttes l'avaient auparavant rempli ; le hasard n'est pour rien dans la chute ni de la première ni de la dernière goutte. Il n'y a donc pas pour l'économiste de révolutions sans causes, les événements n'arrivent pas par surprise et tous changements qui surviennent sont préparés longuement à l'avance par les fautes des gouvernants.

Nos hommes d'État ont toujours paru ignorer

ces vérités, et l'un deux, qui compte parmi les plus brillants, a pu s'écrier en pleine législature que l'économie politique était une science ennuyeuse! Ne sommes-nous pas en droit de mettre ce savant historien au nombre des plus aveugles ou des plus frivoles?

L'étude consciencieuse de l'économie politique rendrait nos hommes d'État plus justes et plus clairvoyants : l'application sincère de ses principes rendrait nos lois plus humaines et plus équitables ; la pratique de ses doctrines moraliserait les populations, adoucirait les mœurs en faisant disparaître les haines, les rivalités et les antipathies et ferait succéder le règne de la raison et du droit à celui de l'hypocrisie et de la violence.

Mais, nous avons besoin de le répéter, ce n'est pas l'économie politique qui a inventé les causes et les effets que nous avons indiqués et dont nous allons encore nous occuper ; elle n'a fait que les constater, que les révéler. On la proscrirait que les mêmes causes produiraient les mêmes effets et que le monde continuerait sa marche vers le progrès, vers l'unité, comme les astres continueraient leur course à travers les espaces éthérés si l'on fermait demain tous les observatoires du monde.

CHAPITRE II.

Le travail.

Dans toutes les situations où l'homme peut être placé, il ne vit et ne peut vivre que du produit du travail.

Celui qui jouit de l'indépendance la plus absolue, l'Algonquin, le Commanches et l'Iroquois des forêts de l'Amérique du nord, travaillent comme l'habitant de nos cités les plus industrielles, car la chasse et la pêche ne leur donnent des produits qu'après une longue suite d'efforts et de fatigues : les noirs du Congo et de

la Sénégambie, malgré l'extrême fertilité du climat et l'absence de rudes hivers, sont obligés, pour vivre, de semer et de récolter quelques grains et quelques végétaux. En aucun lieu du monde, l'homme ne peut obtenir sa nourriture, ses vêtements et un abri, qu'au prix de ses sueurs.

Le travail est donc la loi générale de l'humanité : nous ne croyons pas que ce soit un châtiment qui lui ait été infligé, car sans le travail l'homme serait un être incomplet, ses facultés physiques et intellectuelles ne se développeraient pas.

En travaillant, l'homme obéit à la loi de la nature; il remplit la première des conditions de son existence.

Il résulte de là que, prenant l'humanité dans son ensemble, plus le travail se développe et plus la race humaine s'élève. L'homme, loin de gémir d'être forcé de travailler, doit s'en enorgueillir, car le travail révèle son intelligence et le distingue de la brute. C'est par l'œuvre de ses mains, le labeur de son génie, par des efforts et des soins assidus qu'il dompte la matière et maîtrise la vie animale, c'est le travail qui le fait le roi de la création.

Plus l'homme est civilisé et plus il travaille : seulement à mesure que son intelligence se développe, le travail de ses mains devient moins pénible, parce qu'il appelle à son aide certaines forces latentes de la nature inconnues aux peuples encore dans l'enfance de la civilisation. Ses besoins s'accroissent, il est vrai, avec son développement intellectuel, mais son génie sait découvrir certains moyens puissants, rapides et économiques de multiplier ses forces et de produire ce qu'il doit consommer.

Ce serait donc une erreur profonde que de voir le travail seulement dans l'œuvre des bras : la main n'est que l'agent, l'outil dont se sert la tête.

La force intellectuelle ne peut produire par elle-même, il est vrai; mais de son côté la force physique a besoin d'être dirigée et soutenue par l'intelligence. L'être complétement dénué de sens est absolument impotent.

Il suit de là que le produit du travail doit être réparti entre le producteur intellectuel et le producteur physique. Quand le travail de tout genre est entièrement libre, cette répartition se fait tout naturellement, parce qu'il n'y a jamais excès d'aucune espèce, la loi de l'offre et de la de-

mande détermine dans tous les cas le nombre des travailleurs de toute sorte et sert de régulateur invariable à leurs efforts.

Si au contraire, des priviléges, des immunités interviennent, il y a tout à coup surabondance de travailleurs du côté privilégié, il y a oppression, misère et ruine de l'autre.

Le travail a longtemps été regardé comme indigne des hommes libres : nous sommes heureusement sortis, dans l'Europe occidentale, de cette époque de barbarie. Aujourd'hui tout homme travaille, soit par ses bras, soit par son capital, soit par son intelligence, soit par son crédit, et s'il nous reste encore quelques oisifs, c'est que nous ne sommes pas complétement débarrassés d'un triste passé dont les racines sont toujours vivaces.

Avec le travail de tous la misère disparaîtra, car la misère n'est venue que parce que quelques-uns, abusant de leur force ou de leur savoir, ont prétendu avoir droit à des produits qu'ils n'avaient créés ni par le travail de leur bras, ni par l'œuvre de leur intelligence, ni par l'usage de leur capital, ni par l'emploi de leur crédit.

Les bras, l'intelligence, le crédit, le capital,

voilà les quatre grandes sources du travail, voilà les quatre puissances qui triompheront de la misère.

Tout travail doit être libre quand il ne blesse ni les lois de la morale, ni les intérêts légitimes des autres travailleurs. Tout homme a le droit de travailler; toute entrave artificielle, tout empêchement imaginé par les hommes, sous prétexte de mieux répartir ou de régulariser le travail, est donc illégitime et radicalement nuisible. Il n'est pas un privilége commercial, il n'est pas un monopole industriel qui ne soit une source de misère et de souffrances pour quelques-uns. La liberté seule peut satisfaire tous les droits, subvenir à tous les besoins.

Ce n'est ni la volonté de quelques-uns, ni les passions plus ou moins avouables de l'homme qui peuvent ou doivent le forcer de s'adonner au travail, c'est son intérêt seul, l'intérêt de sa conservation, de son bien-être, et ce motif est toujours assez puissant. Nous l'avons dit, l'intérêt individuel est parfaitement harmonique avec l'intérêt général : en travaillant à son bien-être personnel, on travaille en même temps au développement de l'aisance collective.

Ce serait une erreur de croire que l'homme

peut se suffire à lui-même. Le travailleur le plus actif, le plus adroit, le plus entreprenant et le plus prospère, a besoin du travail des autres. L'intelligence, nous l'avons dit, ne peut rien sans les bras; la tête et la main sont impuissantes sans le capital qui lui-même est incomplet sans le crédit. C'est sur l'harmonie de ces quatre forces que doivent reposer toutes les sociétés, ou plutôt que doit se fonder le bien-être de la grande famille humaine.

A côté du travail individuel, il y a sans aucun doute le travail collectif : à côté de la force ou du génie personnel, il y a *cette force immense qui résulte de l'union et de l'harmonie des travailleurs, de la convergence et de la simultanéité de leurs efforts :* le produit de cette force ne se paie et ne peut pas se payer en salaires, ni en produits tangibles et directs. C'est un service collectif que la société paie par des services collectifs.

Deux cents hommes feront en trente jours un navire de cinq cents tonneaux : deux hommes travaillant trois mille jours seraient loin d'obtenir le même résultat. Il y a donc une certaine puissance dans la collectivité, puissance qui donne des produits que l'on n'obtient pas d'une autre

manière. Mais ces produits ne peuvent être payés que par des produits analogues ou équivalents. Or, c'est ce qui a toujours lieu, car le navire de cinq cents tonneaux rend des services que l'on ne saurait attendre des innombrables petites barques que deux hommes pourraient construire en trois mille journées de travail.

La force collective donne des produits indirects qui sont toujours payés par des services indirects. Et notez que cette collectivité n'a rien coûté à ceux qui en ont fait usage, ni dépense de force, ni dépense de temps, ni dépense de matière : c'est une force qui sort du sein de la société et qui profite à la société tout entière.

Le travailleur n'a donc droit qu'à la rémunération du travail de ses bras, de l'œuvre de son génie, de l'emploi de son capital et de son crédit : il ne peut prétendre qu'à la part de produits qu'il a créés en dehors de l'aide que lui a fourni la société et que lui a donné la nature. La société et la nature donnent leur concours gratuitement, et toutes les fois qu'elles interviennent dans le travail, c'est pour faciliter et accroître la production. Qui donc oserait se mettre à leur lieu et place et demander la rémunération de leurs services ?

Ce serait, qu'on nous permette de le dire, un

vol fait à la société. A mesure que le travail intellectuel de l'homme s'est développé, il a appelé au secours de ses bras certaines forces naturelles parfaitement improductives avant l'emploi qu'il en a su faire. Il a, par exemple, utilisé les eaux pour porter des fardeaux; il a inventé et perfectionné la navigation; il a employé l'air comme force motrice; il a demandé à la chaleur de lui fondre des métaux, de les couler, de les aplatir, de les souder; puis il a eu recours à l'eau comme puissance motrice et il l'a vaporisée pour dégager l'autre force qu'elle contenait en outre sous cette nouvelle forme; il a fait plus, il a découvert des agents invisibles dont il ignore même la nature, qu'il ne connaît que par leur action et il les a soumis à sa volonté pour les faire travailler à son lieu et place.

La part que prennent aujourd'hui tous ces admirables agents naturels dans le travail que dirige et dont s'occupe l'homme, dépasse immensément celle qui ressort exclusivement de l'emploi de ses mains. Si, en d'autres termes, l'homme n'avait que ses bras et ses mains pour travailler et rendre la terre féconde, il ne produirait pas la millionième partie de ce que donne aujourd'hui son labeur secondé par les forces na-

turelles que l'intelligence a appelées à son aide.

Il est à remarquer que toutes ces puissances motrices deviennent en très-peu de temps propriété collective; elles tombent dans le domaine public aussitôt que le travail intellectuel de celui qui les a découvertes est suffisamment rémunéré. Chacun peut employer aujourd'hui la force expansive de la vapeur ou la force de pesanteur que donne une chute d'eau, sans avoir à payer aucune redevance pour la force en elle-même.

Il faut, sans aucun doute, se procurer par faveur, par son travail, ou à beaux deniers comptant, une machine à vapeur ou une chute d'eau; mais le prix que l'on y met, le travail que l'on donne en échange est exclusif de la valeur de la force naturelle en elle-même : ce prix et ce travail ne représentent exactement que les débours faits ou le labeur employé pour faciliter l'usage de la force de la vapeur ou de la chute d'eau, qui sans cela resteraient forces dormantes et improductives.

Quand l'homme se sert d'une bêche pour serfouir et tourner le sol qu'il veut ensemencer, le manche de cette bêche forme levier et multiplie la force dont l'homme fait usage : il y a là un agent naturel invisible, devenu notre esclave,

Le paysan qui achète une bêche ne paie rien à son vendeur pour cette force de levier que renferme l'instrument, par la raison très-simple et très-juste que s'il eût confectionné lui-même cet outil, il n'aurait dépensé aucune force, aucune parcelle de temps, il n'aurait employé aucun travail pour introduire cette puissance dans le manche de la bêche.

Que l'on analyse comme on voudra le coût de la machine à vapeur, de la chute d'eau, du moulin à vent, du navire à voiles, on ne trouvera pas un centime donné en paiement de la force expansive de la vapeur, de la puissance motrice de l'eau ou de celle du vent, sauf dans les premiers temps qui suivent immédiatement l'invention, et la somme alors donnée est la juste rémunération du travail de l'inventeur.

Or, tout travail productif mérite salaire, que ce travail soit celui des bras ou de l'intelligence, qu'il provienne du capital ou de l'emploi du crédit.

C'est d'après ces principes dont la justesse et la vérité seront développées plus au long dans tout le cours de cet ouvrage que nous considérons comme travailleurs tous ceux qui fatiguent leurs bras ou leur intelligence, qui se servent de

leur capital ou de leur crédit pour produire. Nous verrons plus loin que le capital et le crédit produisent tout autant, sinon davantage que les bras et le génie, et que la répartition du produit se ferait de la manière la plus équitable si ces quatre forces agissaient en toute liberté, c'est-à-dire avec toute l'harmonie que comportent leurs différents attributs.

On a beaucoup écrit et beaucoup parlé de l'organisation du travail, on a prétendu réglementer par des mesures gouvernementales le mouvement de la production et le jeu naturel de la répartition des produits, c'est-à-dire des salaires. C'était tout simplement vouloir arrêter le développement de la civilisation, s'opposer à cette invincible tendance qui pousse les sociétés humaines vers l'unité.

Il n'est pas un seul des plans que l'on a produits, il n'est pas une seule combinaison que l'on ait imaginée qui n'ait eu pour moyen et pour résultat, l'isolement des nations, la séquestration des peuples, c'est-à-dire le maintien des barrières internationales, la perennité de l'antagonisme des races, la division de la grande famille humaine. Fourier seul a rêvé un avenir d'unité, mais pour y arriver il modifiait l'homme moral

comme l'homme physique, il changeait les lois de la nature, il créait une nouvelle terre.

Nous croyons, nous, qu'il faut prendre le monde tel qu'il est, les hommes tels qu'ils sont, ou plutôt qu'il faut les ramener à ce qu'ils auraient été si leurs tendances naturelles n'eussent pas été faussées par de déplorables institutions.

On a parlé d'organisation du travail! Mais nous avons sous les yeux l'organisation la plus compliquée et la plus minutieuse qu'il soit possible d'imaginer. Qu'est-ce en effet que ces systèmes de douanes, que ces lois de primes, que ces monopoles et ces priviléges sur lesquels reposent aujourd'hui une grande partie de nos industries, de nos échanges, et qui président à notre travail de production, si ce ne sont pas des mesures organiques, réglementaires, distributives?

A celui-ci, dit la loi, le travail des fers et des sucres, à celui-là le monopole du crédit, à cet autre une prime sur son labeur, et à cet autre encore une immunité pour son œuvre, tandis qu'il y a à côté surcharge pour l'un, privation pour l'autre, souffrances pour celui-ci, entraves pour celui-là!

On a voulu harmoniser en dehors des lois naturelles de la production et de la consommation,

en oubliant les avantages et les désavantages des divers climats, en négligeant les aptitudes et les besoins des différentes races, et l'on a désorganisé tous les rapports sociaux et internationaux, on a créé la lutte, on a développé l'hostilité là où il n'y aurait qu'accord et que concours.

L'organisation du travail ne peut être que la liberté laissée à chacun d'employer ses bras, son intelligence, son capital et son crédit comme il l'entend, aussi longtemps que l'usage qu'il en fera ne violera en aucune manière le droit égal, le droit tout semblable que possèdent les autres.

Nous verrons que cette liberté, loin de produire l'anarchie, l'oppression et la misère, est la vraie source de la tranquillité et du bien-être.

CHAPITRE III.

Le capital.

Nous ne pouvons mieux indiquer l'idée générale que représente le mot *capital*, qu'en disant ce qu'est l'homme dépourvu de capital, et ce qu'il est, quand par son travail, sa persévérance et sa frugalité, quand, par le travail de ses aïeux et de ses contemporains, il a pu s'en former un.

Le sauvage indien des forêts du nouveau monde, qui ne vit que de gibier qu'il tue à coups de pierres ou qu'il prend à la course;

l'habtiant des îles les plus arides dn grand océan Pacifique, qui ne se nourrit que des coquillages épars sur le rivage, ou des œufs que les tortues viennent déposer dans le sable; le nègre du Congo qui n'a d'autres ressources que les fruits et les racines croissant spontanément dans les forêts; l'Australien vivant d'insectes, de serpents et de lézards; cet Indien, cet insulaire, ce nègre et cet Australien n'ont aucun capital. Ils sont au plus bas degré de l'échelle humaine: la vie animale existe chez eux, mais la vie intellectuelle n'y est encore qu'à l'état latent; tout sens moral est absent; ils n'ont guère que de l'instinct.

Mais voyez! là où le capital commence à se former, comme chez le pauvre Esquimaux, qui s'est construit ou creusé une hutte, qui s'est façonné quelques ustensiles, qui à cousu quelques peaux de phoques pour faire un canot et préparé des armes et des engins pour chasser les baleines, le travail a amené l'idée de la propriété, et avec elle l'épargne, la prudence, la constance, la prévoyance et la patience.

Il y a encore formation rudimentaire de capital chez le chasseur algonquin qui s'est fait une fronde, un arc, des flèches, des filets de

pêche, un tomahawk, et nous voyons se développer chez lui toutes les qualités qui lui assurent la supériorité sur sa proie; il est rusé, adroit, persévérant, inventif et fier de son succès: il raisonne, il combine et calcule; son intelligence est sur le qui-vive. Le capital est aussi en voie de s'accumuler chez l'Arabe possesseur d'une tente, d'une couple de chameaux et de quelques brebis. Ici la science commence à poindre : le pasteur nomade étudie les cieux et règle sur les saisons ses émigrations périodiques.

Disons-le cependant, en passant, les mœurs patriarcales trop vantées jusqu'ici, le manque de liberté de la femme, le maintien d'une sorte d'esclavage, arrêtent chez l'Arabe le développement du capital; il en est ainsi depuis trois mille ans et plus. Les pasteurs contemporains des Pharaons étaient aussi riches que les cheiks les plus riches des vallées de l'Atlas.

Le capital ne peut s'accumuler et se développer qu'en raison de la liberté des travailleurs, parce que la richesse, le travail et le produit de l'un, concourent à accroître la richesse, à aider le travail et à donner plus de valeur au produit de l'autre.

A mesure que le capital se forme et s'accroît, la subsistance de l'homme devient plus assurée, son travail est moins rude et moins chanceux, son moral se développe, ses facultés intellectuelles l'élèvent au-dessus des autres êtres. L'homme qui a eu l'adresse et la patience de réduire quelques brebis à la domesticité, celui qui a labouré et ensemencé un champ, celui qui s'est construit une barque et fabriqué des filets, sont plus certains de leur nourriture du lendemain et de toute l'année, que le malheureux dont les seules provisions, les seules ressources, sont celles qu'il trouvera par hasard, ici ou là, demain ou dans huit jours. Ces hommes possèdent des capitaux, c'est-à-dire qu'ils ont pu économiser et accumuler assez de travail ou de produits pour se fabriquer des outils, se créer des moyens de faciliter leur pêche, leur chasse, leurs entreprises agricoles, leurs industries, leurs échanges, leur instruction et même leurs plaisirs.

Ces moyens sont tantôt simples et tantôt composés; et ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que l'extrême simplicité de quelques-uns nous les fait perdre souvent de vue, et que les hautes complications dont certains autres sont

le résultat nous aveuglent au point que, ne voyant que la fin, nous concluons à leur simplicité.

Ainsi l'or et l'argent ne sont des capitaux que parce qu'ils représentent des travaux accomplis tout récemment, ou peut-être à une époque très-reculée dans le passé; ce sont cependant ces métaux frappés à l'effigie de quelque roi que l'on considère le plus généralement comme les capitaux par excellence, sans se rappeler que celui qui les possède ne cesserait pas d'avoir un capital tout aussi considérable, s'il les échangeait contre des machines, des outils, du grain, du fer, des terres, des maisons ou tout autre produit. C'est sous la forme monnayée que le capital a été vilipendé et anathématisé, comme si sous l'apparence métallique il avait une origine différente, une fonction différente, et des effets contraires à ceux des capitaux en nature !

Nul capital légitimement possédé, qu'il soit en or, en argent, en grain, en laines, en vins, en navires, en bêches ou en charrues, n'est et ne peut être que le produit du travail. Celui qui aujourd'hui possède de l'or et de l'argent, s'était procuré auparavant, soit du vin, soit du bois,

soit de la houille, soit du fer, ou avait sculpté une statue, peint un tableau, écrit un livre, qu'il a échangé contre cet or et cet argent.

Vous n'oseriez crier sur les toits que vous avez droit à tout ou partie des produits du travail de ce pêcheur, de ce sculpteur, de ce maçon, de cet écrivain, de ce voiturier, comment donc pouvez-vous y prétendre, quand ils ont échangé ce produit contre une autre valeur?

Nous insistons sur l'identité du capital monétaire et du capital en nature, parce que c'est de la distinction que l'on a voulu faire que sont nées une foule d'erreurs, une foule d'attaques injustes et passionnées contre le droit, contre la propriété.

L'agriculteur qui possède cent bœufs, l'armateur qui s'est fait construire un ou deux navires, le porteur d'eau qui pousse son tonneau, le roulier auquel le charron a vendu une voiture, l'auteur qui vient d'achever un manuscrit, le maçon qui vient de s'élever une maison, le bûcheron qui achève de façonner une douzaine de paires de sabots, sont tous propriétaires d'un certain capital, échangeable contre une somme d'or ou d'argent, ou tout autre objet fabriqué, inventé, cultivé ou façonné. Le capital est en un

mot le produit dont le travailleur n'a pas besoin pour sa consommation immédiate. Si le travail du producteur lui laisse chaque jour un surplus, cet homme devient capitaliste, quel que soit l'objet produit, à une condition cependant, c'est que cet objet soit échangeable contre quelque chose d'utile, ou qu'il puisse s'en servir pour hâter ou accroître sa production.

Dans l'état de civilisation où nous nous trouvons, il n'est guère personne, nous le croyons, qui, à un degré ou à un autre, ne soit capitaliste; il n'est guère personne qui n'ait ni meubles, ni outils, ni ustensiles, ni instruments, produits d'un travail antérieur, accumulé.

Le caractère distinctif du capital, c'est qu'il tend toujours à se reproduire et à s'accroître; c'est que créé par nos travaux, il multiplie notre puissance individuelle ou collective et nous aide à faire usage des forces latentes naturelles que recèle la matière. Voyez combien s'est étendu notre domaine dans le champ de la sujétion des forces naturelles depuis la première invention qui accrut la force de nos bras !

Quelle distance n'y a-t-il pas de l'homme qui se servit le premier d'un levier fait d'une branche informe, au mécanicien qui manœuvre aujour-

d'hui les marteaux ou pilons à vapeur de Nasmyth, les aiguilles d'une grue hydraulique ou les touches d'un télégraphe électrique !

Ces inventions de toute nature, cet assujettissement à l'homme des forces naturelles, telles que l'élasticité, la pesanteur, l'électricité, la dilatation des liquides et d'autres encore, ont accru dans une immense proportion la puissance productive de l'homme. C'est à l'emploi du capital, comme nous le verrons plus loin, que nous sommes redevables de cet accroissement de forces.

Et il y a encore cela de remarquable que l'humanité tout entière jouit gratuitement des avantages incalculables que retirent les sciences et l'industrie de l'emploi de ces forces domptées. L'application des forces résultant de la dilatation des corps, comme l'emploi de la vapeur en qualité de puissance motrice, n'a pu avoir lieu sans l'aide que nous a fourni le capital, mais cet aide ne lui a donné aucune prépondérance indue.

Ce n'est pas le capital, en effet, qui a profité de l'économie de force musculaire que l'humanité a réalisée, c'est l'universalité des consommateurs, et la preuve de ce fait se trouve dans

l'abaissement continu du prix des produits fabriqués, dans la satisfaction de plus en plus facile de tous les besoins de l'homme.

Les forces latentes de la nature forment une sorte de capital invisible dont l'emploi est à la disposition de tous, comme la lumière, l'air et la chaleur. Que mon voisin, que mon concurrent prenne autant d'élasticité, de dilatation ou d'électricité qu'il voudra, ce sont là des forces inépuisables dont on ne peut diminuer la quantité, ni monopoliser l'usage.

Il en est de même, nous devons le dire, du capital se formant par l'accomplissement du travail: ses ressources sont intarissables, chacun peut les créer et y puiser à sa guise. Seulement la réussite n'offre pas toujours les mêmes résultats, parce que nous n'employons pas la même habileté, parce que les lois actuelles créent des différences et des priviléges et que nous n'avons plus le même point de départ. Il en est un grand nombre parmi nous, qui, possédant déjà les fruits d'un travail antérieur, peuvent mettre en usage de plus puissants moyens de production et d'accumulation.

Tout produit de travail antérieur est donc un capital. Mais nous devons à ce sujet éclaircir un point

de discussion économique sur lequel les passions ont parfois voulu jeter des doutes.

La terre ne représente et ne peut représenter un capital ou une valeur que du moment où le travail l'a mise en état de produire, l'a assainie, défrichée, fertilisée. Cela est si vrai qu'une grande partie des terres de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis, du Canada et autres pays vierges, ont été concédées en toute propriété au prix nominal de un schelling par acre; que dans l'Algérie le gouvernement donne des terres presque gratuitement et qu'il existe encore beaucoup de contrées où les colons reçoivent des concession de terrains, à charge seulement de les mettre en culture.

Le travail manuel seul cependant ne suffit pas pour donner à la terre toute la valeur qu'elle peut acquérir : il faut encore que des institutions gouvernementales garantissent une certaine sécurité, que la population soit arrivée à un certain degré de densité et que des moyens de communication facile soient établis : toutes ces conditions résultent de l'action du principe de collectivité.

Il suit de là que la valeur n'est pas une propriété inhérente à la terre ; que celle qui lui est prêtée n'est que la représentation des travaux an-

térieurs et accumulés d'assainissement, de défrichement, de fertilisation et de ceux qui lui garantissent la sécurité, la circulation et l'écoulement de ses produits.

Le capital terrien ou immobilier est donc, comme tout autre capital, la valeur du travail dépensé sur le sol pour le faire sortir de l'état inculte ou improductif. Aussi la théorie de la rente émise par Ricardo et autres économistes anglais est généralement fausse, car la terre prise en elle-même, abstraction faite de tout travail humain, ne rapporte rien à son possesseur.

Et cela est incontestable, car les terres rebelles au défrichement ne représentent aucune valeur pour ceux qui les possèdent, car plus elles sont loin de tout centre de population, plus sont rares les moyens de communication et de circulation, et moins est grande leur valeur vénale ou échangeable. C'est au point qu'il y a des terres considérables en Algérie, en Amérique, en Tartarie, en Cafrerie, dont la culture ne causerait que des pertes à ceux qui voudraient les cultiver, et il en est immensément d'autres pour lesquelles on ne trouverait acheteurs à aucun prix.

Voyez cependant, si l'or, l'argent, les outils, les vêtements, les denrées alimentaires ne con-

servent pas toujours et partout une certaine valeur échangeable. C'est qu'ils représentent des travaux antérieurs du fait de l'homme, et que la terre à l'état inculte, la terre vierge est une des forces naturelles auxquelles le travail de l'homme seulement peut donner une valeur.

Il est incontestable qu'après un certain laps de temps une partie du capital ou du travail dépensé par les générations antérieures tombe dans le domaine public. Ainsi, aujourd'hui, en Europe, les dépenses faites autrefois pour l'acclimatation des plantes et la domestication des animaux destinés à l'alimentation ou au labeur, cessent d'être rémunérées. Le pépiniériste qui nous vend des pêchers et des cerisiers, l'éleveur de bestiaux, ne peuvent faire figurer dans leurs comptes de dépenses à recouvrer les frais encourus pour la première acclimatation de ces arbres, ou pour réduire le bœuf et le mouton à la domesticité, et si vous analysez le prix de vente de ces produits, vous n'y trouverez rien qui y ressemble.

Le travail accumulé ou le capital possédant donc une valeur échangeable, il importe de détruire toutes les entraves qui peuvent s'opposer à sa formation. Ces entraves ne sont autres que celles qui pourraient être élevées, à l'encontre du

travail, de l'instruction, des sciences et de la sécurité. C'est parce que ces entraves ont été en partie détruites depuis un demi-siècle que nous avons vu le capital s'accumuler dans une proportion plus rapide que jamais : c'est qu'il faut au travail, du savoir, de la sécurité et de la liberté.

Le capital n'étant autre chose, ainsi que nous venons de le démontrer, que la représentation et l'accumulation, sous une forme ou sous une autre, de certains travaux antérieurs économisés, il ne peut avoir et il n'a d'autre fonction dans l'économie sociale que de faciliter et d'activer la production, en permettant le développement des forces latentes et gratuites de la société et de la nature.

Ainsi prenez tel outil, tel instrument ou telle machine que vous voudrez; remontez à l'origine de cette machine, de cet instrument ou de cet outil; étudiez leur usage, analysez leur fonction ou leur puissance, et vous reconnaîtrez en toute occasion qu'ils représentent une certaine accumulation de travaux antérieurs, dont l'emploi a permis à l'homme de substituer quelqu'une des forces latentes et mystérieuses de la nature à l'action musculaire de ses bras. Cela est vrai de la simple brouette comme de la machine à tarauder, cela

est vrai de la bêche comme de la presse à imprimer, de la voile du vaisseau de ligne comme de la scie du menuisier.

Il arriva un jour, il y a bien des siècles de cela, qu'un homme eut l'idée de découper un morceau de bois d'une certaine façon, pensant qu'en s'aidant du pied il pourrait l'enfoncer dans la terre plus facilement qu'il n'y enfonçait ses doigts; il devina en outre qu'en employant la force de levier que recèle le manche, il pourrait soulever et retourner une plus lourde motte de terre. Cet homme avait amassé assez de fruits ou de grains, ou avait tué assez de gibier pour pouvoir vivre pendant le temps qu'il devait passer à confectionner cet outil; l'amas de grains, de fruits ou de gibier qu'il avait économisé était un capital qui lui donnait le loisir de chercher les moyens d'employer aisément les forces naturelles dont il soupçonnait l'existence. Il vécut sur ce capital pendant tout le temps qu'il mit à tailler sa bêche; mais quand ce capital fut consommé, cet homme en possédait un autre, à force de patience et de travail, il avait inventé et fabriqué un outil, un instrument de production, il était riche : il avait un capital qui lui facilitait d'une manière merveilleuse son labour journalier et qui multipliait ses produits.

Il avait peut-être passé de longues heures à réfléchir, la façon de la bêche avait été rude et pénible ; mais aussi combien ce travail accumulé ne lui épargnera-t-il pas de travail à venir? Nous avons parlé tout à l'heure des forces latentes de la société : c'est qu'il existe dans tous les groupes civilisés certaines facilités de productions équivalentes à un accroissement de forces individuelles. Nous avons déjà indiqué la force résultant de la collectivité des efforts ou du travail, nous devons citer en même temps les secours précieux que le travailleur retire de l'imitation, et ceux pour ainsi dire inappréciables que lui donnent le frottement, l'échange des idées et la publicité.

L'homme n'arrive pas d'un seul bond à la découverte de machines comme la presse d'imprimerie, le métier à filer ou le moulin à blé ; ce n'est que dans les pays civilisés que ces inventions se font et peuvent se faire ; ce sont des monuments pour la construction desquels chaque génération apporte une pierre.

C'est à l'intelligence que ces forces, résultant de la collectivité et de la civilisation, viennent en aide, comme c'est aux forces musculaires que celles qui procèdent d'agents naturels, latents, viennent prêter leur concours ; mais en l'ab-

sence du capital, si ces doubles forces ne font pas complétement défaut, elles sont du moins à peine sensibles. C'est pour cela qu'à mesure que le capital s'accumule, de nouveaux moyens de production sont inventés et viennent faciliter la satisfaction de désirs, de goûts et de besoins qui, autrement, resteraient toujours inassouvis.

Le développement donné aux forces latentes de la nature par l'emploi du capital, ne profite pas seulement au possesseur du capital employé. Les avantages qui résultent de l'usage des agents naturels se répandent universellement et gratuitement sur tous : quelques exemples le démontreront pertinemment.

Qu'un capitaliste emploie une partie de ses épargnes à faire construire un moulin à vent, le seul profit qu'il retirera de cette entreprise sera d'abord la juste et modique rémunération du capital employé, soit l'intérêt de son argent ; et nous disons que cette rémunération est juste, parce qu'elle n'est que le profit qu'il est en droit de retirer du travail antérieur formant ce capital ; il prélèvera ensuite la compensation de son travail de tous les jours, mais il ne demandera au consommateur de ses produits rien, absolument rien, pour l'agent naturel qu'il a

appelé à son aide, le vent, force motrice qui fait tourner la meule. Cette force motrice ne dépense rien, ne coûte rien et, par conséquent, n'est pas rémunérée.

Certains publicistes ont contesté au capital, non pas le droit d'évoquer ainsi dans l'intérêt général les forces gratuites de la nature, mais celui d'être rémunéré comme l'est toujours le travail. C'est que nous sommes déjà un peu loin de l'état primitif, dans lequel l'homme ne connaissait guère que la force de ses bras, et, qu'accoutumés aux bienfaits que répand le capital partout où il s'accumule, nous perdons de vue son origine et son action, nous ne voulons pas nous rappeler qu'il n'est autre que la représentation de travaux antérieurs, nous ne voulons pas voir qu'il aide à multiplier les produits d'une manière merveilleuse.

Mais qu'un capitaliste aille fonder dans les vallées de l'Algérie un moulin qui emprunte la force hydraulique éparpillée dans les flots d'un cours d'eau torrentueux, et vous verrez si les femmes arabes ne regarderont pas cette intervention du capital comme un bienfait inappréciable. Allez demander dans les gourbis si le capitaliste profite seul des avantages que procure

la puissance motrice d'une chute d'eau? Ne craignez pas que ce soit du fond des tentes que parte aujourd'hui un cri d'accusation contre le capital et qu'on lui reproche sa tyrannie! Il est encore trop nouveau venu parmi eux, sa première apparition industrielle est trop récente et ses bienfaits sont encore trop visibles, pour que les Arabes aient oublié quels étaient leurs travaux, leurs souffrances et surtout leurs privations avant sa venue.

La fonction du capital depuis l'invention des premiers outils, depuis l'introduction des premières machines, n'a pas cessé d'être la même partout et toujours : il a facilité le travail et contribué à faire croître la production, c'est-à-dire qu'il a aidé au développement des jouissances de toute nature de l'humanité tout entière. Mais à mesure que le monde a progressé, que la civilisation s'est généralisée; à mesure que les rapports des hommes entre eux se sont multipliés, le capital s'est caché tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, et a fonctionné sous mille déguisements divers. C'est alors qu'on a perdu de vue son origine, que l'on a oublié qu'il était un peu partout et que l'on n'a plus voulu le reconnaître que sous un de

ses travestissements, celui sous lequel il n'existe qu'en très-petite quantité, proportionnellement parlant, et l'on n'a plus appelé capital que cette partie de la fortune publique ou privée qui s'entasse ou circule sous forme métallique.

L'or et l'argent ont été les seuls capitaux qu'aient reconnus certains publicistes, qui, prenant le moyen pour le but, ont basé sur cette confusion de toutes les saines notions économiques les systèmes les plus étranges et les plus illogiques.

Ils oubliaient qu'un homme ne possède de l'or et de l'argent que parce qu'il a accompli antérieurement certains travaux qui méritaient rémunération. S'il n'a voulu recevoir cette rémunération, ni en terres, ni en maisons, ni en outils, ni en ustensiles d'aucune espèce, ni en marchandises, meubles, vêtements ou denrées alimentaires, il a bien fallu que la société, ou tout simplement celui pour le profit duquel les travaux avaient été faits, le rémunérât en certaines valeurs de convention toujours échangeables contre des produits. De sorte que cet homme, en échange de ses travaux, en échange des services qu'il a rendus, a reçu de l'or ou de l'argent, c'est-à-dire les moyens de se procurer,

à toute époque et partout, l'équivalent de ses travaux ou de ses services.

Les espèces d'or et d'argent représentent donc le crédit que certains travailleurs font à la société : elles sont dans les mains de producteurs qui ont rendu des services et qui ajournent leur consommation de services équivalents. Qu'y a-t-il donc dans cet ajournement, dans ce crédit fait à la société qui mérite le blâme, qui puisse autoriser les violentes et haineuses dénonciations que nous avons parfois entendues?

Il est incontestable que, sous une forme ou sous une autre, le capital rendant des services en facilitant les travaux, accroissant leur produit, a droit à une rémunération librement débattue chaque fois qu'il est employé. Mais voulez-vous un exemple des services que rend le capital jusque dans les industries les plus simples, celles qui semblent n'exiger que la vigueur des bras et des jambes?

C'était un des jours de la semaine passée. Un de ces commissionnaires qui stationnent au coin des rues pour louer leurs bras, leurs jambes, leur discrétion et leur connaissance intime des divers quartiers parisiens, avait été chargé de porter une assez grande quantité de marchandises à l'une

des stations de chemin de fer les plus éloignées. La besogne menaçait d'être rude et fatigante, car les colis étaient lourds et nombreux. Notre homme réfléchit sur ce qu'il y avait à faire pour diminuer le labeur sans trop réduire le salaire, et, tout bien considéré, il trouva qu'à n'employer que ses bras et ses jambes, la nuit serait venue avant qu'il eût pu porter sur son crochet la moitié seulement du lot qui lui avait été confié. Lui fallait-il refuser le travail qui venait s'offrir, ou bien appeler quelque confrère à son aide?

Le commissionnaire savait calculer : il se dit que toute la besogne lui serait payée six francs, mais que s'il engageait un compagnon ou deux, il ne lui en resterait que quatre ou peut-être deux. Que faire cependant? Tout à coup il lui vint une idée. Il y a tout près d'ici, se dit-il, un capitaliste qui a employé une partie de ses fonds à faire construire des voitures à bras, qu'il loue à tant par jour. Ces sortes d'entreprises de transport n'étant pas encore monopolisées, ce n'est pas cher, et avec une de ces voitures la besogne peut être faite en un tour de main.

Il alla donc prendre à loyer une partie du capital du propriétaire des voitures à bras et, quand il rendit ce véhicule vers le soir, il paya de bon

cœur la petite somme que le capitaliste avait demandée pour lui fournir les moyens de doubler ou de tripler sa force musculaire. Et tout en retournant chez lui, notre commissionnaire se disait : Si ce capitaliste n'eût pas eu la prévoyance de faire construire un certain nombre de voitures pour faciliter la besogne de pauvres travailleurs comme moi, je serais encore couché sous le poids de mes ballots, ou plutôt j'aurais appelé le voisin à me donner un coup de main, mais je n'aurais que trois francs dans ma poche au lieu d'en avoir presque six, et je crois que je serais encore plus fatigué que je ne suis. C'est égal, c'est une bien jolie chose que d'être capitaliste! Moi aussi, j'économiserai, et après quelques journées comme celle-ci, je m'achèterai une voiture à bras, puis j'en achèterai une autre et encore une autre, et je les louerai!

Eh bien! cet homme avait raison, et au fond du cœur les ennemis les plus acharnés du capital se disent tout bas : Oh! si je pouvais devenir capitaliste!

Cependant, nous dira-t-on, le bienfait qu'a rendu le capital à ce commissionnaire pourrait être contesté, car l'emploi de la voiture à bras dont il s'est servi a privé d'ouvrage et de salaire

l'autre travailleur qu'il aurait pu appeler à son aide.

L'examen de cette difficulté nous entraînerait à traiter la question des machines que nous discuterons plus loin : nous prouverons alors qu'au lieu de diminuer les salaires et le travail à répartir entre les producteurs, les machines augmentent tout à la fois la somme de travaux à accomplir et la somme de salaires à distribuer. Nous y viendrons plus loin.

Nous croyons donc l'avoir démontré, le capital est le produit d'un travail antérieur accumulé, sa fonction est de multiplier les forces de l'homme en lui prêtant celles des agents naturels et d'activer la production. L'origine du capital est parfaitement avouable, elle n'a rien que de noble et d'honnête : sa fonction est des plus utiles et son existence est liée au maintien, au progrès de la civilisation. Supprimez le capital et la nature reprend les forces gratuites qu'il avait appelées à l'action; l'homme reste avec ses bras, ses jambes, et sa force corporelle, son intelligence ne lui est presque d'aucun secours, tout retombe dans la barbarie.

Si la fonction économique du capital dans le monde social était une sorte de sinécure inutile

à la production et onéreuse aux travailleurs, au lieu d'être, comme nous l'avons vu, un moyen d'accroître leurs forces et de réduire incessamment ce qu'il y a de pénible, de repoussant et d'ingrat dans leur labeur, nous dirions comme certains publicistes : Le capital est une plante gourmande et parasite, c'est un chancre vorace qu'il faut extirper du sein de la société. Mais il n'en est pas ainsi : Nous connaissons maintenant son origine, sa nature, sa raison d'être, sa fonction, il nous reste à rechercher quels sont ses droits.

On a dit pour contester ces droits : Nous ne nions par que le marteau et l'enclume représentent des capitaux, mais ces capitaux sont de leur nature improductifs, car l'enclume et le marteau, sans forgeron et sans fer ne forgent pas ; le moulin sans meunier et sans grain ne moud pas. Mettez ensemble des outils et des matières premières ; jetez une charrue sur un sol fertile ; montez une forge, allumez le feu et fermez la boutique, vous ne produirez rien.

C'est vrai ; mais si le capital représenté par les outils, les instruments et les matières premières, n'a pas droit à une rémunération parce qu'il ne produit pas sans le secours du bras de l'homme,

que répondrez-vous au logicien qui viendrait vous dire : Demandez à un forgeron qui n'a ni marteau, ni enclume, ni fer, ni forge, ni houille, de vous ferrer votre cheval, de vous fabriquer un soc ou une bêche ; demandez au garcon meunier qui n'a ni moulin, ni grain, de vous fournir de la farine ; priez un valet de ferme de labourer, herser et ensemencer un champ, sans charrue, herse ni semences ; jetez l'homme seul, avec ses bras, sans outils et sans matières premières, autrement dit sans capital, où vous voudrez, et dites-nous ce qu'il aura produit au bout de la journée, au bout du mois, au bout de l'an !

Résulte-t-il de ce que dans son isolement l'homme ne peut pour ainsi dire rien produire qu'il ne doive pas être rémunéré de son travail quand il a emprunté l'aide du capital ? Si vous osez répondre par l'affirmative à cette question, vous avez raison, le capital n'a droit à aucune rétribution. Mais si vous reconnaissez que le forgeron ne peut ferrer votre cheval sans s'aider du travail antérieur accumulé, représenté par les outils, la forge, la houille et le fer ; si vous reconnaissez encore que le secours qu'il èmprunte au capital ne lui ravit pas tous droits à une juste rémunération, nous vous demande-

rons pourquoi vous ne voulez payer que le travail actuel, pourquoi vous refusez de payer le travail antérieur sans lequel le travail actuel ne serait pas possible ?

Notez que nous ne demandons pas que vous payiez la force de gravitation et de pesanteur qui réside dans le jeu ou l'action réciproque de l'enclume et du marteau, pas plus que nous n'exigeons de rémunération pour le calorique qu'émet la houille en combustion. Ce que nous voulons, ce que nous demandons, c'est la rémunération du travail qui a créé les outils, qui a préparé le fer et la houille, imaginé et construit la forge. Et comme cette forge et ces outils dureront une certaine série d'années, comme pendant ce temps ils aideront le forgeron à ferrer un grand nombre de chevaux, nous ne vous demandons qu'une partie infinitésimale de ce qu'ils ont coûté, parce que la valeur totale de ce travail accumulé sera répartie sur tous ceux qui profiteront de ces produits. Quoi de plus logique, quoi de plus juste ?

Le capital ne demande rien, ni pour l'emploi des forces naturelles, ni pour le résultat de la collectivité des forces; nous avons prouvé que le bénéfice que l'on en retire profite à la société tout entière.

Il n'y a que le travail humain qui mérite et reçoive salaire. On a quelquefois poussé l'oubli ou l'ignorance des plus simples notions économiques jusqu'à demander que le gouvernement fournisse à tous les travailleurs des instruments de travail, du crédit gratuit, c'est-à-dire que l'on donnât à tous un certain capital !

Où donc le gouvernement a-t-il entassé l'approvisionnement d'outils, de machines et d'instruments dont on lui demandait la répartition?

Et si l'on nous dit que l'on voulait seulement une répartition d'espèces monétaires pour que chaque travailleur pût se procurer les outils et les marchandises dont il a besoin, nous nous demanderons alors où se trouvent les trésors intarissables où le gouvernement devait puiser?

L'or et l'argent, nous le répétons, car c'est sur les préjugés qui attachent à ces matières l'idée exclusive de richesse et de capital que reposent toutes ces erreurs, l'or et l'argent ne sont que la représentation de certains travaux antérieurs. Le gouvernement ne peut pas plus en fabriqner à volonté qu'il ne peut changer le cours ordinaire des saisons; leur abondance ou leur rareté est l'effet de lois aussi invariables

que celles qui règlent le mouvement diurne ou annuel des corps célestes.

Mais, dira-t-on, il peut fabriquer de la monnaie de papier qui ne lui coûte rien, qui repose sur le crédit : il peut donc la distribuer, la répartir gratuitement.

Nous viendrons plus tard aux questions relatives au crédit et à la monnaie; nous dirons seulement ici que l'État ne peut créer de monnaie fiduciaire, ou de valeurs en papier que dans la limite de son crédit; que s'il jouit d'un grand crédit, c'est justement parce qu'il n'a pas recours à l'idée de vouloir créer un capital fictif. Le jour où l'on dirait aux travailleurs : Accourez! voici des capitaux gratuits, achetez-vous des outils, des machines, des matières premières et fabriquez, on leur donnerait tout simplement des chiffons de papier sans valeur aucune, à cause même de leur gratuité. Nous allons au reste revenir en partie sur ce sujet en traitant de la valeur.

Ce n'est pas l'homme qui a voulu que les capitaux fussent rémunérés : il y a là l'effet d'une loi économique que nous ne pouvons pas mettre à l'écart et que nous ne saurions trop admirer. Le christianisme a voulu frapper de réprobation

la rémunération du capital métallique, le fermage ou le louage des produits représentés par des espèces monnayées : dix huit siècles et plus ont prouvé que le christianisme s'était trompé. En vain les conciles, les pères, les prophètes, les papes, les casuistes et les prédicateurs ont-ils appelé le bras séculier à leur aide pour faire condamner par les tribunaux séculiers l'intérêt prélevé sur les prêts, sur les avances, sur les dettes, intérêt qu'ils anathématisaient comme contraire à la loi de Dieu; le bon sens et la vérité ont triomphé, car ainsi le voulait le principe économique d'après lequel le capital est du travail, et tout travail mérite salaire.

Il est encore un point relatif au capital que nous ne pouvons passer ici sous silence, mais à l'occasion duquel nous ne dirons que quelques mots, car nous aurons occasion d'y revenir. Dans l'aperçu que nous avons donné de l'économie politique, nous avons insisté à plusieurs reprises sur les avantages que retirerait la société de la liberté du travail, de la liberté de l'intelligence, de celle du capital et du crédit.

Nous entendons par liberté du capital l'absence complète de toute intervention légale ou administrative pour la fixation du prix du capi-

tal quand il est donné en fermage, quand il est loué ou prêté : absence complète de toute entrave artificielle qui empêche celui-ci ou celui-là d'employer son capital à tel ou tel usage. Cette liberté est selon nous incompatible avec les monopoles, les priviléges industriels, les immunités commerciales, disons le mot enfin, avec la protection, avec les primes, avec les encouragements, les drawbacks, avec les prohibitions.

L'économie politique ne peut reconnaître d'autres limites à cette liberté que celles posées par le droit complétement égal que possède chacun d'employer son capital au mieux de ses intérêts.

CHAPITRE IV.

La valeur.

On a émis diverses opinions sur la raison déterminante de la valeur échangeable des choses. Les uns ont dit que la valeur d'un objet est en raison directe de son utilité; les autres ont prétendu, au contraire, qu'elle est proportionnelle à la quantité de travail nécessaire pour la production de cet objet.

Cette dernière opinion semble être celle du théoricien qui, se demandant combien de clous vaut une paire de sabots, faisait répondre par

un subtil paysan : autant qu'on en peut faire dans le même temps et avec la même dépense!

Nous avons déjà dit que cette réponse nous semblait erronée; nous croyons que la théorie fondée sur l'utilité est aussi fausse, et nous allons dire sur quelles raisons nous basons notre opinion.

L'utilité peut être la cause de la valeur abstraite ou philosophique d'un objet, mais elle est loin d'être la raison déterminante de la valeur échangeable : témoin les diamants et les milles frivolités de la mode ou du luxe dont la valeur échangeable est quelquefois excessive, tandis que celle de l'air est nulle et que celle des matériaux de construction est relativement des plus légères.

La quantité de travail nécessaire pour la production des choses ne donne pas davantage la raison de la valeur des produits, car alors la journée du bûcheron ou du carrier aurait autant de prix que celle du ciseleur ou de l'émailleur.

Pour ne pas se tromper sur les causes réelles, évidentes ou cachées de la valeur des choses, il est indispensable de se rendre bien compte de l'idée que représente ce mot.

La valeur est, selon nous, le point de contact

entre l'offre et la demande : c'est le chiffre exact que la consommation affixe ou imprime à la production.

La valeur d'un objet est donc toujours basée sur la rareté ou sur l'abondance, et elle varie en raison directe de la demande qui se produit.

L'utilité de l'objet et la quantité de travail nécessaire pour le produire n'influent en aucune manière sur la valeur qui lui est assignée.

Quand la demande est l'effet de la nécessité, comme celle qui s'adresse aux aliments et aux vêtements, la valeur revêt alors et présente un caractère évident de généralité et de notoriété ; si elle résulte des besoins de certaines situations ou de certains travaux, comme celle relative aux ustensiles de l'industrie, aux instruments de travail ou d'échange, la valeur emprunte parfois à la nouveauté ou à la puissance de l'objet lui-même une exagération qui n'est souvent que temporaire ; si la demande est inspirée par un engouement passager, comme pour les articles de luxe et d'ornement, la valeur entre dans le domaine de la fantaisie et ne suit presque aucune règle ; si enfin la demande est conseillée par la sécurité que l'objet peut présenter,

ou par la prévoyance qu'il peut satisfaire, comme les rentes sur l'État, les terres et immeubles de toute nature, la valeur est alors variable et relative. Cependant, dans tous ces cas elle dépend de la rareté ou de l'abondance des objets et suit l'écart qui existe entre l'offre et la demande.

L'utilité des choses peut donner une certaine permanence à leur valeur ; mais les choses les plus utiles peuvent être absolument sans valeur, c'est lorsqu'elles ne peuvent devenir un objet d'échange ; quand il ne peut y avoir offre d'un côté et demande de l'autre.

Rien n'est plus utile que l'eau, rien n'est plus utile que l'air : l'eau présente parfois une valeur échangeable, qui n'est cependant jamais proportionnelle à son utilité ; l'air, commun à tous, est toujours sans valeur, car il n'est jamais l'objet d'un échange. D'un autre côté, une chose est pareillement sans valeur, quelle que soit la quantité de travail nécessaire pour la production, si elle n'offre aucune utilité, si elle ne procure aucun plaisir, si elle n'est l'objet d'aucune demande.

Ainsi nos verres à vitre sont absolument sans valeur dans les pays où la chaleur du climat

force les habitants à se contenter de volets à claire-voie pour clore leurs croisées. Les patins ne sont l'objet d'aucune demande au Brésil ou à la Havane, où, s'il gèle quelquefois, la glace est trop faible pour porter des patineurs.

Tout ce qui n'est pas l'objet d'une demande est donc une chose sans valeur ; tout ce qui trouve un acheteur possède une valeur.

Ainsi, rien au monde de plus inutile que le diamant : inutile aux arts, inutile aux sciences, inutile au point de vue des besoins de l'homme, le diamant cependant possède une grande valeur échangeable, parce qu'il semble utile au plaisir, à la vanité de quelques femmes et indispensable à leur bonheur. C'est cette utilité, toute mensongère qu'elle est, qui, causant une demande hors de toute proportion avec la production du diamant, lui donne tout son prix, fait toute sa valeur.

La valeur, avons-nous dit, n'est pas proportionnelle à la quantité de travail nécessaire pour la production de l'objet : un seul exemple suffira pour le prouver.

En 1845, la France produisit environ 80 millions d'hectolitres de froment. Dix ans se sont écoulés, nous avons eu des années de rareté et

des années d'abondance, pendant lesquelles la valeur du froment a éprouvé de nombreuses variations. Mais enfin, en 1854, la France a de nouveau produit environ 80 millions d'hectolitres de froment, il a fallu, en 1854, employer à peu près la même quantité de travail qu'en 1845. Si la valeur se basait sur le travail nécessaire à la production, le froment aurait exactement la même valeur qu'il y a dix ans. On sait, de reste, qu'il n'en a rien été et qu'il y a eu accroissement d'un tiers au moins.

Il y a eu augmentation de valeur, parce que de 1845 à 1854, il s'est produit des faits économiques qui ont déterminé un plus grand nombre de demandes, et malgré des récoltes à peu près égales dans les deux années, il y a eu rareté en 1854 comparativement à 1845.

« Combien de clous vaut une paire de sabots?... Autant qu'on en peut faire dans le même temps et avec la même dépense!

Mais Jean le cloutier fait un kilogramme de clous pendant le temps que Louis le sabotier dépense à faire une paire de sabots; nous lui donnons une paire de sabots, c'est convenu. Mais voici que Laurent, autre cloutier, ne fait que

500 grammes de clous pendant ce même temps, ne lui donnerons-nous qu'un sabot ?

Cela semble juste, au premier abord, mais en recherchant la cause de cette différence, nous trouvons que Laurent a produit des clous d'une façon plus difficile, qui ont exigé tout autant de main-d'œuvre que la façon nécessitée par le kilogramme sorti du marteau de Jean.

Prendrons-nous alors les clous au poids ou au nombre pour les évaluer à l'encontre des sabots? Et qui dira ce que valent ceux-ci, ou quelle est la valeur de ceux-là, si ce n'est la demande que pourra faire l'acheteur et l'offre que produira le vendeur.

De même que le cloutier ne fait tantôt qu'un demi-kilogramme de clous, et en fait tantôt un kilogramme, le cultivateur a parfois ou autres une mauvaise récolte après une série de bonnes, tout en ayant dépensé la même quantité de matières premières pour semences, tout en ayant travaillé le même nombre d'heures ou de jours.

Il importe cependant de ne pas perdre de vue que l'abondance et la rareté ne résultent pas d'une manière absolue des bonnes ou des mauvaises récoltes. Une mauvaise récolte donne une excessive abondance dans l'Ukraine, quand le

blocus d'Odessa empêche l'exportation des grains, comme une très-bonne récolte peut être suivie de rareté, en France et partout ailleurs, quand les demandes menacent de dépasser les existences.

Admettez une série de récoltes aussi abondantes que vous voudrez; admettez qu'en même temps la population s'augmente, ou seulement que la masse des valeurs monétaires en circulation s'accroisse, et vous verrez la valeur du blé s'exhausser, bien que la quantité produite soit loin de diminuer. L'augmentation rapide de la population et l'accroissement de la civilisation auront le même effet qu'une mauvaise récolte; la hausse se produira et il sera prouvé outre mesure que la demande, c'est-à-dire la consommation et non pas la quantité de travail requis pour la production, détermine la valeur des choses.

Une des conséquences les plus évidentes de ce principe, c'est que rien n'a en soi de valeur intrinsèque et immuable.

La valeur du froment est modifiée par celle du riz ou de la pomme de terre, comme celle du lin est influencée par l'abondance ou la rareté des laines et des cotons. C'est ce que ne pourraient nier ceux qui ont inventé le système des douanes, dites de protection.

La difficulté que l'on a trouvée à résoudre des problèmes comme celui de la valeur relative des sabots et des clous, a fait inventer une mesure imaginaire appelée monnaie. L'étalon, type de cette mesure, s'appelle aujourd'hui chez nous le *franc*. Cet étalon est représenté par cinq grammes de métal, argent au titre de neuf dixièmes de fin.

On aurait pu choisir toute autre quantité de métal, ainsi que nous le verrons en traitant des monnaies, la seule condition indispensable pour que la monnaie remplisse d'une manière exacte toutes les fonctions d'une bonne mesure de valeur, c'est qu'elle reste à tout jamais invariable, soit dans son poids, soit dans son titre.

Il est à remarquer que le numéraire, tout en étant la mesure normale et comparative, ou l'étalon légal de la valeur, est lui-même sans valeur s'il ne trouve à s'échanger contre un autre objet et que sa valeur relative varie comme celle de toutes choses, en raison directe de sa rareté et de son abondance, et par suite de la demande dont il peut être l'objet. C'est à cause de cela que la banque d'Angleterre élève ou abaisse si souvent le taux de ses escomptes.

Mais, outre ces différences dans ce que nous

devons appeler la valeur locative de l'argent, l'histoire nous offre des exemples frappants de profondes variations dans la valeur échangeable des métaux précieux.

On a calculé que l'argent et l'or valaient sous Charlemagne onze fois plus, et sous Louis IX, six fois plus qu'en 1847. Nous avons toute raison de croire que ces mêmes métaux valent aujourd'hui, 1856, environ 33 pour cent de moins qu'en 1847. L'or et l'argent valent donc en ce moment à peu près quinze fois moins que sous Charlemagne et huit fois moins que sous Louis IX. Le rapport légal étant à l'argent comme un est à quinze, cinq, dix ou vingt grammes d'argent avaient, du temps de Charlemagne, la valeur que possèdent aujourd'hui cinq, dix ou vingt grammes d'or.

La nature des deux métaux, cependant, n'a pas changé, mais la quantité en circulation s'est accrue et le système de circulation s'est singulièrement modifié. Il en est donc de l'or et de l'argent comme de toute autre matière, leur valeur est relative à leur rareté ou à leur abondance, et elle est déterminée et régularisée par la demande qui se produit pour l'un ou l'autre métal.

Le travail manuel ou intellectuel de l'homme

lui-même subit les mêmes lois quant à la fixation de sa valeur.

Pourquoi la journée du terrassier, du manouvrier, a-t-elle moins de valeur que celle de l'ajusteur de machines ou du monteur en bronze ? C'est que proportionnellement à la demande qui se produit pour les terrassiers et les manouvriers, leur nombre est excessivement considérable, et que c'est le contraire pour les autres travailleurs que nous venons de citer.

C'est, au reste, l'application de ce même principe qui fait toute la valeur des brevets d'invention, des priviléges et des monopoles; ceux qui les exploitent fondent toujours leurs espérances de profits sur la plus grande valeur qu'ils sauront donner à leurs produits, en maintenant toujours la production inférieure à la consommation présumable, c'est-à-dire en laissant la demande se développer plus rapidement que l'offre.

Ce que nous avons dit des différences qui se sont produites dans la valeur relative du numéraire, montre combien il est impossible de tracer des limites au prix des choses et de leur dire : Voici vos colonnes d'Hercule, vous n'irez pas au delà : *nec plus ultra.*

Charlemagne, dont nous parlions tout à l'heure, essaya de tirer une ligne de démarcation, que la valeur de certaines choses ne devait pas franchir: c'était vouloir élever une barrière de roseaux devant une marée montante. Il défendait, par un capitulaire de 808, de vendre ou d'acheter un sayon au-dessus de 20 sous ou au-dessous de 10 sous.

C'était établir d'un seul coup le maximum et le minimum; c'était dire à ceux qui ne pouvaient dépenser à cet achat plus de 6 à 8 sous, allez nus de par la loi; c'était dire, en même temps, aux plus habiles artisans, réduisez votre adresse ou votre savoir-faire au niveau de ceux qui font moins bien que vous.

C'était l'organisation du travail au profit de la médiocrité, au détriment des plus habiles ouvriers et des pauvres consommateurs. Cela n'a pas empêché l'argent de perdre quinze pour un de sa valeur et le coût de l'étoffe de s'élever dans une proportion toute autre.

En thèse générale, la valeur du travail de l'homme est toujours proportionnelle à celle des denrées de consommation qui lui sont indispensables. Il y a cependant, par exception, certaines périodes pendant lesquelles le rapport établi de-

puis longues années se trouve tout à coup changé. Les positions sociales semblent modifiées : ici la gêne fait place à l'aisance, et l'abondance succède tout à coup à la pénurie. Cela n'a lieu que dans des périodes de convulsion sociale ou d'évolution économique.

C'est sous ce dernier point de vue qu'il nous importe surtout d'étudier ce phénomène qui s'est déjà produit il y a trois siècles.

Quand, par suite de causes naturelles ou artificielles, les valeurs monétaires de toute nature en circulation se sont accrues rapidement, ceux qui les ont obtenues par leur travail ou les ont créées par leur crédit, les échangent assez volontiers contre tout objet dont ils ont envie ou besoin. Ces valeurs, se répandant dans tous les rangs et circulant de main en main, facilitent et activent les échanges, c'est-à-dire qu'ils accroissent la consommation.

Quand cet accroissement des échanges et ce développement de la consommation se font sentir d'une manière générale chez une ou plusieurs nations, les demandes dépassent presque toujours les moyens préexistants de production. De là résulte nécessairement une rareté relative. C'est ce qui eut lieu au seizième siècle, quand

l'or et l'argent du Pérou et du Mexique vinrent quadrupler ou quintupler les valeurs monétaires avec lesquelles l'Europe était accoutumée à faire ses échanges. La valeur de l'or et de l'argent baissa, c'est-à-dire que l'on fut obligé d'en donner une plus grande quantité pour obtenir la même mesure de grain qu'avant l'irruption de ces métaux. Ainsi l'hectolitre de blé qui s'échangeait auparavant contre cinq francs d'argent ne s'échangea plus que contre dix-huit ou vingt.

La quantité de blé produite ne s'était guère augmentée, par conséquent le chiffre des quantités offertes sur les marchés était resté stationnaire : la quantité d'or produite s'était au contraire augmentée considérablement, la demande du blé s'était accrue en même temps que l'offre de l'or, le blé devait donc hausser de valeur relativement à la monnaie.

Mais quand il survient quelque grande convulsion sociale qui fait redouter l'avenir; qui menace la sécurité dont ont besoin toutes les propriétés, les valeurs monétaires semblent diminuer en quantité; on les retire de la circulation, on les cache : l'or et l'argent haussent alors de prix et toute autre matière échangeable paraît baisser de prix. La production dépasse alors

la consommation et l'offre est supérieure à la demande.

Depuis la découverte des gisements d'or en Californie et en Australie, nous sommes évidemment entrés dans une de ces périodes où la valeur de l'or et de l'argent s'amoindrit relativement à celle de tout objet de consommation. L'accroissement simultané de toutes sortes de valeurs de crédit contribue à accélérer le déclassement qui se fait dans la société, et à changer momentanément l'ancien rapport de la production avec la consommation.

Il s'établira à la longue un nouvel équilibre entre l'offre et la demande : le travail devra recevoir sa rémunération légitime et tous les produits prendront la juste valeur qui leur appartient. Mais gardons-nous de croire que les individus ou les gouvernements peuvent avoir aucune action sur des phénomènes de ce genre, qui semblent n'arriver qu'au moment où le genre humain est prêt à faire un pas décisif vers la civilisation et le développement de la liberté.

Quand tous les trésors du monde connu se concentrèrent à Rome au commencement de l'empire, de nouveaux principes sociaux vinrent réhabiliter la femme et préparer la fin de l'escla-

vage. Quand les mines du Potose envoyèrent à l'Europe leurs produits merveilleux, l'esprit humain secoua le linceul de la superstition et le droit commença à disputer le pouvoir à la force.

Avant de quitter cette question de la valeur, nous devons dire quelques mots sur des différences assez notables qui se produisent dans certaines valeurs qui sembleraient devoir être tout à fait semblables. Ces différences ne paraissent pas provenir de l'action de l'offre ou du fait de la demande, ou du moins l'action de la loi économique est modifiée par certaines autres causes occultes et elles ont embarrassé plus d'un économiste. Voici la difficulté dont nous voulons parler.

Pierre possède un bois, ou un pré, ou un champ de labour qui lui rapporte cent francs par an : il vend ce bois, ce pré ou ce champ de labour pour quatre mille francs. Ses quatre mille francs employés en terre lui rapportaient cent francs, c'est-à-dire avaient pour lui la valeur d'une rente annuelle de cent francs.

Il achète des fonds publics, ou bien place son argent à intérêt, et alors cette même somme de quatre mille francs lui rapporte chaque année

deux cents francs : la valeur qu'elle représente a juste doublé !

Il est impossible d'admettre que ce résultat provienne en entier de l'action de l'offre et de la demande, parce que quand ces différences se produisent dans des placements de même nature, le niveau ne tarde pas à s'établir. Ainsi si nous supposons qu'à un moment donné les vignobles rapportent quatre et les prairies deux et demi seulement, les capitaux destinés à des achats de terres se portent de préférence sur les vignobles, la demande s'accroît, le prix s'élève, et le taux relatif du revenu baisse d'autant.

On a voulu expliquer la différence de valeur que l'on constate partout, et que nous croyons avoir été toujours constatée entre les propriétés mobilières et les propriétés immobilières, par la plus grande sécurité qui semble attachée à la possession de ces dernières : nous ne croyons pas que cette raison soit suffisante pour créer un écart aussi considérable.

Nous pensons que la cause de cette différence de valeur résulte d'une loi d'après laquelle les capitaux mobiliers souffrent une dépréciation continue, témoin les espèces monétaires qui ont subi depuis mille ans une réduction de 15 pour

un, c'est-à-dire que quinze francs d'aujourd'hui égalent à peine un franc d'alors, loi d'après laquelle encore les capitaux immobiliers voient s'augmenter graduellement la somme de leurs produits : Ainsi, sans aucun doute, les bois étant mieux aménagés, les champs mieux cultivés, ils produisent les uns et les autres peut-être le double de ce qu'ils produisaient il y a mille ans.

Les capitaux absorbés par la possession de valeurs immobilières s'accroissent donc naturellement dans la suite des temps, et les capitaux représentés par des valeurs immobilières décroissent graduellement en puissance d'échange. Une sorte d'instinct nous fait obéir à notre insu à cette loi invisible, de là vient nécessairement la différence d'appréciation de valeur dans ces deux sortes de capitaux.

Cette loi dont on ne niera pas l'existence, ni les effets, nous le croyons, montre combien sont erronées toutes les mesures législatives qui ont pour but de fixer une limite à la valeur du capital mobilier, c'est-à-dire de régler le taux de l'intérêt sur l'argent.

Nous traiterons plus loin la question de l'intérêt, et à cette occasion nous pourrons revenir

avec plus de développements sur cette loi de décroissance des capitaux mobiliers et de croissance des capitaux immobiliers.

CHAPITRE V.

Le salaire.

« Le travail, a dit un économiste anglais, M. Ricardo, a sa valeur naturelle, comme toute autre chose qui se vend et s'achète et dont la quantité peut être accrue ou diminuée. Le prix naturel du travail est celui qui permet aux travailleurs, pris tous ensemble, de vivre et de perpétuer

leur race sans accroissement et sans amoindrissement. »

La valeur du travail, autrement dit le salaire, est, sans aucun doute, fixée comme le prix de tout ce qui se vend ou s'achète, par l'offre et la demande. Si les travaux sont abondants et les travailleurs peu nombreux, le salaire est élevé; si, au contraire, les travailleurs sont une multitude et les travaux rares, le salaire est au taux le plus bas.

Il n'est donc pas vrai de dire que le taux naturel du salaire est le prix qui suffit à maintenir l'existence du travailleur, à prolonger sa vie de peine et de labeur sans accroissement et sans diminution. Si cela était vrai, il faudrait inscrire sur la porte de toutes nos usines et de tous établissements industriels ou agricoles les mots que le Dante a burinés sur la porte de son enfer, il faudrait chasser l'espoir du cœur de tous les travailleurs. Cela n'est pas vrai, parce que la loi économique de l'accroissement et de la répartition des richesses est essentiellement une loi de progrès et qu'elle embrasse dans son action l'universalité des producteurs ; n'oublions pas, en effet, que quiconque produit reçoit un salaire directement ou indirectement, sous une forme ou

sous une autre. Cela n'est pas vrai, car l'expérience de tous les siècles prouve que le sort des travailleurs va s'améliorant, et que, de génération en génération, ils participent de plus en plus aux jouissances que donnent les produits qui sortent de leurs mains et celles que procurent les connaissances intellectuelles qui résultent du développement de la civilisation.

S'il était vrai que le prix naturel du travail ne doit pas s'élever au-dessus de la limite en dedans de laquelle les races se perpétuent sans accroissement de bien-être, sans augmentation de nombre, le progrès ne serait pas : le monde se trouverait encore dans les conditions où il était au lendemain de la création. Ce qui est vrai du labeur des classes ouvrières est également vrai des autres classes : les lois économiques fonctionnent impartialement pour tous. Ce n'est pas seulement aux capitalistes et aux patrons qu'il a été dit de croître et de multiplier.

Le taux naturel du salaire, si tant est qu'il y ait un taux naturel, est, selon nous, celui qui permet aux travailleurs de vivre, eux et leurs familles; celui qui leur assure un accroissement incessant et graduel de bien-être; celui qui leur laisse le loisir d'augmenter constamment leur

savoir et les aide à obtenir les moyens de substituer les forces naturelles à la vigueur de leurs muscles et l'action mécanique de la matière à la force musculaire de leurs membres. Ajoutons maintenant que la valeur équitable et vénale du travail n'est pas toujours déterminée d'une façon absolue par l'action de l'offre et de la demande. Le prix des denrées indispensables à la conservation de la vie, ainsi que les habitudes et les mœurs des populations, influent à un très-haut degré sur le taux des salaires. C'est en grande partie cette raison des mœurs et habitudes des populations qui a créé la différence énorme que l'on constate entre le taux du salaire actuel et le prix du travail d'il y a un siècle ou deux. C'est encore cette raison qui fait que les salaires du travailleur russe sont inférieurs à ceux du Français, de l'Anglais et de l'Américain, et que ces derniers diffèrent entre eux.

L'esclave de la Géorgie et de l'Alabama travaille et ne reçoit aucun salaire : le fellah de l'Égypte et le mougick de Russie travaillent et sont à peine rémunérés : les salaires du travailleur autrichien et du travailleur de Prusse sont inférieurs à ceux que reçoit l'ouvrier français : le Français, à son tour, est moins bien payé que

le travailleur anglais, et celui-ci moins bien rémunéré que le travailleur américain!

La raison de ces différences se trouve dans la loi économique en vertu de laquelle les produits croissent en quantité ou en valeur, à raison de la liberté dont jouit le travailleur.

Or, les salaires sont toujours proportionnels à la quantité ou à la valeur des produits.

L'inégalité que l'on peut observer dans les salaires des travailleurs des diverses nations montre combien est peu fondée l'accusation que l'on porte contre les progrès accomplis, de n'être pas descendu dans les classes ouvrières, et combien on a tort d'affirmer que les charges se sont élevées en proportion exacte des profits. On oublie, ce nous semble, que l'accroissement des charges provient presque en entier de ce que le travailleur d'aujourd'hui satisfait un grand nombre de besoins inconnus aux générations passées. L'homme est riche en proportion des moyens qu'il peut posséder de se rendre la vie facile, d'accroître son bien-être matériel et sa puissance intellectuelle. Si le travailleur peut aujourd'hui participer à quelques-unes de ces jouissances qui étaient complétement inabordables à ses prédécesseurs, au prix même d'une augmentation de

dépenses, il est évident que sa condition s'est améliorée.

Le taux des salaires, avons-nous dit, s'élève ou s'abaisse suivant la cherté ou le bon marché des choses nécessaires à la vie matérielle. Cette action du coût des denrées sur le prix du travail n'est cependant ni instantanée, ni uniforme, ni régulière : on ne peut constater les effets qu'à la longue, parce qu'elle n'est pas directe, et ne provient qne de la gêne ou de l'aisance de la majorité des consommateurs. Si les denrées sont chères, par suite de rareté, la consommation de toutes choses se restreint, le travail devient rare, et comme le nombre des travailleurs ne diminue pas, l'offre de bras est plus considérable que la demande et le prix du labeur descend. Si, au contraire, tout est bon marché, les ventes se multiplient, le commerce et l'industrie prennent une grande activité, la production a besoin de travailleurs et les salaires s'accroissent.

Malheureusement cette action de la cherté et du bon marché n'a lieu que par répercussion, elle est parfois assez longtemps à se déclarer; son influence ne s'étend pas partout en même temps, ni d'une manière uniforme. Plus l'industrie prend d'extension cependant et plus ses di-

verses branches deviennent sensibles aux rapides et nombreuses variations des mercuriales. Il est donc important que rien n'entrave le jeu naturel des cours, que rien autre que la consommation régulière du pays ne pèse sur les prix pour les élever d'une manière artificielle.

Mais ce qui contribue, selon nous, à déterminer de la manière la plus exacte le taux normal des salaires, le prix vénal et naturel du travail, c'est le rapport du chiffre du capital avec celui de la population, c'est encore le degré d'instruction répandue parmi les travailleurs. Plus le capital est abondant relativement au chiffre de la population, et plus le travail est recherché, plus son prix est élevé.

L'accroissement du capital a une double action sur la fixation du taux des salaires.

D'abord le capital ne peut guère s'accroître sans se répartir en un plus grand nombre de mains, c'est-à-dire en réduisant la proportion des salariés, et il ne peut s'augmenter ensuite, sans accroître la quantité du travail à accomplir, de bras à occuper. Le capital ne se crée pas pour rester oisif et improductif, car il est essentiellement reproducteur de sa nature. Lors donc qu'il s'accroît, la production augmente, et l'effet iné-

vitable d'un élargissement de production est une élévation des salaires, une amélioration du bien-être des travailleurs.

Ce qu'il importe donc avant tout, c'est que le capital s'accroisse pour s'associer au travail, régulariser son action et faire fructifier ses efforts.

L'harmonie des salaires avec le progrès de l'intelligence n'est pas moins frappante : plus les connaissances scientifiques répandues dans une nation sont étendues, plus il y a d'hommes éminemment savants, plus le savoir des travailleurs pris en général est varié et abondant, et plus le taux général des salaires est élevé. Cette connexité du savoir et du salaire est si intime qu'elle s'étend même à celui du manouvrier le plus ignorant : le savoir élève le niveau commun du bien-être, et sa bienfaisante influence descend jusqu'à ceux même qui lui sont le plus complétement étrangers.

Le taux du salaire, déterminé par toutes ces causes économiques que nous venons d'énumérer, veut être fixé librement par le concours du travailleur et du patron : il n'est aucune autorité au monde qui puisse intervenir d'une manière utile entre le salarié et le salariant. Le droit leur

donne à tous deux la même liberté, car tous deux ils peuvent choisir ailleurs, traiter avec d'autres. Il serait donc juste, il serait donc bon que les droits légaux des uns et des autres fussent parfaitement identiques.

Que l'on ne dise pas que le patron peut toujours abuser de la position du travailleur pour obtenir ses services au-dessous de leur valeur, car il y a la concurrence entre les maîtres, entre les capitalistes, qui porte toujours les capitaux vers l'emploi le plus rémunérateur. Et cette concurrence serait réelle et efficace si le travail, le crédit, l'intelligence et le capital jouissaient d'une liberté complète.

Le travailleur a le plus grand intéret à voir le capital s'accroître et s'accumuler, le crédit se fonder et se développer, et l'intelligence conquérir son entière indépendance; car plus il y aura de capitaux employés dans l'industrie, plus le crédit viendra seconder les capitaux, plus l'intelligence mettra de forces naturelles au service du travail et plus le nombre des usines, des fabriques et des manufactures sera considérable, plus il sera facile d'obtenir de hauts salaires. Si vous n'avez dans une province qu'une fabrique, quelque considérable qu'elle soit, le travailleur est à

la merci du patron : le patron est le maître absolu du taux des salaires ; il est seul à donner du travail. Mettez dans la même province dix fabriques, mettez-en cent, et la position du travailleur s'améliore ; il devient indépendant, il peut choisir l'usine ou le patron chez lequel il louera son temps, son activité, son talent et ses forces.

Supposez mille usines, et l'indépendance du travailleur est complète ; la concurrence que se feront les maîtres pour obtenir l'aide de ses bras, lui assurera le prix le plus élevé qu'il est possible de donner à leur labeur.

Voyez si les travailleurs les plus nombreux, les cordonniers, les maçons, les charpentiers, les peintres, les forgerons, ne sont pas et les mieux rémunérés relativement à la valeur de leurs produits, et ceux qui sont le plus indépendants du mauvais vouloir du maître.

Faites donc que le capital soit libre et s'accroisse, non pas par des moyens factices et éphémères, mais par le jeu régulier du travail et de l'échange, et la condition du travailleur manuel ou intellectuel deviendra meilleure chaque jour, car chaque jour le taux de son salaire s'élèvera.

Il résulte donc des principes que nous avons

posés que sous l'empire de la liberté du travail, du capital, du crédit et de l'intelligence, le produit du travail doit s'accroître et le taux du salaire doit s'élever parallèlement, et que le coût des produits s'abaissant progressivement la condition du travailleur s'améliore dans une double proportion, car recevant davantage il peut, avec une moindre somme, se procurer un bien-être toujours croissant.

CHAPITRE VI.

La richesse.

Les opinions émises sur la richesse, comme presque toutes celles qui se rattachent aux questions économiques, ont offert la plus grande diversité. Quelques auteurs ont prétendu que la richesse consistait exclusivement dans la possession du sol; d'autres ont affirmé que les producteurs agricoles étaient les seuls créateurs des richesses; d'autres encore ont vu la source de toutes richesses dans la production industrielle, dans la création des valeurs mobilières, tandis que ceux-ci réclamaient en faveur des capitaux monétaires

ou du crédit, et que ceux-là faisaient valoir les droits des produits intellectuels.

Nous croyons que toutes ces opinions ne présentent chacune qu'une partie de la vérité.

La richesse provient de l'action combinée du travail et du capital, elle est l'excédant de la production sur la consommation et consiste dans le produit accumulé du travail manuel ou intellectuel des âges passés; dans le produit du travail présent, de quelque nature qu'il soit, et dans le produit présumé du travail quand ces produits sont sujets à l'échange ou à la consommation.

La possession du sol ne constitue pas par elle-même la richesse, car le possesseur ou le propriétaire de la plus belle métairie du monde, qui ne la cultiverait pas ou ne la ferait pas cultiver, c'est-à-dire qui n'en extrairait pas par le travail tous les fruits qu'elle peut produire, ce propriétaire serait aussi pauvre que l'Algonquin, l'Osage ou le Commanches des forêts d'Amérique, qui possèdent un sol où ils ne savent que chasser et pêcher. Elle ne consiste pas, non plus, exclusivement dans le produit que le travailleur agricole obtient du sol, car ce produit n'a de valeur que celle que lui donnent l'échange et la consommation.

Un seul exemple suffira à prouver la vérité de cette assertion :

Le cultivateur des environs d'Alger obtient 29 fr. par hectolitre du blé qu'il récolte sur sa terre; le producteur agricole des environs de Teniet-el-Hâad, dans la même province, n'échange son froment qu'à raison de 12 fr. 50 l'hectolitre. Ne résulte-t-il pas de cette différence dans le prix d'une même mesure de blé que ce produit n'a guère d'autre valeur que celle que lui donne l'échange, c'est-à-dire la consommation ?

Le producteur de cent hectolitres de blé à Teniet-el-Hâad est donc moitié moins riche que le propriétaire de cent hectolitres de blé aux environs d'Alger. Pour que, dans ces circonstances, ils fussent également riches, il faudrait que les besoins du cultivateur de Teniet-el-Hâad fussent moindres de moitié que ceux du producteur des environs d'Alger.

L'homme le plus riche est celui dont le travail est le mieux rémunéré. Ce n'est pas, davantage, la quantité du produit qui constitue la richesse ; car si, tout restant en état, le producteur de Teniet-el-Hâad récoltait moitié plus de blé, il ne pourrait l'échanger qu'à un taux considérable-

ment inférieur à la moitié du prix qu'il obtient aujourd'hui. Produisez tout ce que vous voudrez dans le désert, et en aussi grandes quantités que vous pourrez, vous n'aurez créé d'autres richesses que les denrées dont vous aurez besoin pour votre consommation ; les autres resteront dans vos mains aussi inutiles que le sable des plaines, que la feuille sèche des chemins : vous aurez des produits sans emploi possible et, partant, sans valeur.

La richesse résulte donc de l'harmonie qui s'établit entre la production et la consommation : la richesse du producteur agricole, celle du travailleur industriel, proviennent de la valeur que l'échange donne à leurs produits.

Il est évident que la production prise isolément ne constitue pas la richesse : c'est une œuvre qui n'est complète que si elle est accompagnée de l'échange et suivie d'une consommation adéquate.

Ce que nous venons de dire de la production agricole est également vrai de toute autre : c'est vrai de l'industrie manufacturière, minière, maritime ou autre ; c'est encore vrai de la production intellectuelle et de la création des valeurs mobilières. Tous les produits de ces industries

renferment le germe des richesses : ils ont besoin de l'échange, de la circulation et enfin de la consommation pour atteindre au rang incontestable de richesses numériquement appréciables.

Sauf certains fruits de la terre, sauf encore certains produits des forêts, de l'air ou des eaux, que les producteurs peuvent consommer personnellement, aucun produit ne forme par lui-même ce que l'on peut appeler des richesses, parce que sans la circulation, l'échange ou la consommation, ils n'ont pas d'emploi possible.

Qu'importe à l'homme jeté sur une île déserte que ses champs regorgent de troupeaux, jaunissent sous des moissons naturelles ; que les essences les plus précieuses croissent dans ses forêts ; que ses ruisseaux roulent des pépites innombrables et que les diamants scintillent dans tous les affleurements d'argile ! il n'est pas plus riche que si cette île ne produisait tout juste que ce qu'il consomme. Bois, métaux, grains, pierres précieuses et toisons, n'auraient de prix pour lui que si par leur échange il pouvait se procurer quelques-unes des jouissances que lui refuse la solitude.

Nous avons dit qu'une des sources de la ri-

chesse se trouve dans le produit accumulé du travail manuel et intellectuel des âges passés.

Ainsi tout ce que nos pères nous ont légué de terres défrichées, tout ce qu'ils nous ont laissé d'instruments de travail, de valeurs mobilières et immobilières de toutes sortes, de connaissances agricoles, industrielles, scientifiques, artistiques et commerciales, tout cela forme partie de notre avoir, tout cela aide à constituer notre richesse.

Nous avons dit encore que la richesse se trouvait dans le produit du travail présent, de quelque nature qu'il soit.

Le froment que nous donnent nos guérets, toutes les productions agricoles destinées à l'alimentation publique ou à la consommation industrielle, le produit de nos pêches et de nos chasses, le produit de nos industries de toute nature et le produit de notre travail intellectuel, tout cela forme évidemment une des sources les plus abondantes de nos richesses.

Il va sans dire que toutes les valeurs métalliques que nous possédons, ainsi que toutes les valeurs mobilières et immobilières que nous créons, font partie de nos produits manuels ou intellectuels et figurent à ce titre au bilan de nos richesses.

Nous avons ajouté enfin que la richesse résidait encore dans le produit présumé du travail à venir.

C'est qu'en effet une mine, qu'elle soit de plomb, de houille, de fer ou d'argent, possède une valeur autre que celle de son produit journalier; ce qu'il a fallu y dépenser de travail pour la mettre en exploitation y a jeté des semences de richesses que le travail futur développera : c'est que le travail, quel qu'il soit, est riche d'autre chose encore que de ce qu'il produit jour par jour; il est riche d'un fonds presque inépuisable de savoir, de capacité, d'adresse, de patience, de génie ; c'est cette richesse future qui forme la base du crédit public et du crédit privé.

Nous n'avons dit qu'un mot, en passant, de l'argent, des espèces métalliques, que l'on prend si généralement pour le fonds de toute richesse, et qui, aux yeux du plus grand nombre, ont longtemps constitué et constituent encore la vraie richesse d'un pays. C'est que l'argent n'est qu'une partie très-minime de nos richesses : il est principalement un moyen de faciliter les échanges, il est un signe, une mesure pour évaluer le rapport des divers produits entre eux.

L'argent n'est une richesse que parce qu'il

représente un produit et qu'il peut s'échanger contre celui-ci ou contre celui-là indistinctement : il n'est aucun produit manuel ou intellectuel dont la valeur ne puisse se mesurer sur celle de l'argent.

Il résulte de tout ce qui précède que l'idée exprimée par le mot richesse est complexe ; elle comprend les trois termes : production, échange, consommation.

La richesse d'un pays est toujours le résultat de sa production passée, présente ou future ; elle ne peut pas dépasser le chiffre de la consommation présente ou future.

Les peuples les plus riches sont ceux qui échangent le plus de leurs produits contre les produits des autres, car on n'échange jamais que son superflu et on l'échange contre des choses dont on a besoin. Et ici nous devons admirer cette salutaire harmonie des intérêts qui relie les hommes entre eux par le troc des excédants de produits que leur donnent leur sol ou leur industrie! Nous trouvons une source de richesses dans ce qui paraît au premier abord une cause de pauvreté!

La France ne produit ni café, ni indigo, ni vanille, l'Angleterre ne produit ni vin, ni co-

chenille, ni riz : en sont-elles plus pauvres? Non : l'une donnera l'excédant du fer, de la houille ou des cotonnades dont elle foisonne; l'autre donnera ses vins, ses fruits, ses soieries, ses productions artistiques et elles auront en abondance tout ce qui leur faisait défaut.

Et cependant l'homme s'est imaginé qu'il pouvait combiner un système plus favorable à la création des richesses, et il s'est imposé des privations, il s'est surchargé de travail ; il a traité les produits de ses voisins et ses voisins eux-mêmes en ennemis, et au lieu de richesses il a répandu partout le besoin et la misère.

La richesse se présente à l'observateur sous deux formes bien distinctes, celle que l'on appelle immobilière et celle qui porte le nom de mobilière. La richesse immobilière est celle qui consiste dans la possession, l'exploitation ou la culture du sol; elle a toujours été regardée comme la première de toutes les richesses, comme celle qui offre le plus de gages de sécurité, comme celle qu'il est désirable d'acquérir à tout prix. Nous verrons plus loin la vraie loi économique qui détermine et justifie cette préférence.

La possession du sol a toujours été la cause

et l'effet de la puissance politique : c'est que posséder, c'est être libre, c'est être souverain. Aussi, nous ne connaissons rien de plus naturel, rien de plus vrai que ce sentiment inné qui vibre au fond du cœur de toutes les populations, sentiment qui s'est révélé en France quand l'abolition du pouvoir absolu, quand la limitation de la puissance royale sont venues, à partir de 1789, affermir et consolider le droit légal du propriétaire.

Nous disons le droit légal, parce que, depuis cette époque, nul propriétaire n'a pu être dépossédé sans indemnité préalable, et il n'a plus suffi d'un ordre royal pour confisquer ceci ou cela, en priver les vrais propriétaires et l'octroyer gracieusement à celui-ci ou à celui-là.

La richesse immobilière consiste dans l'accumulation des travaux au moyen desquels des générations innombrables ont mis le sol en culture, amélioré la nature des produits, imaginé et créé des instruments d'exploitation et rendu productive et habitable la partie du globe que nous peuplons. Sous l'empire de l'ancienne législation, il était difficile, pour ne pas dire impossible, que le progrès allât beaucoup plus loin : les priviléges, les monopoles, l'exclusivisme,

l'antagonisme et l'exploitation du peuple par les classes privilégiées créaient des barrières insurmontables devant lesquelles le travail et le génie s'arrêtaient impuissants.

L'accumulation des richesses se fait en raison du degré de liberté morale et matérielle dont jouissent les nations ; comparez, pour avoir la preuve de cette loi économique, les richesses de la Hollande, des États-Unis, de l'Angleterre, de la France, avec celles des pays où la liberté n'existe ni dans les lois ni dans les mœurs.

Aussitôt, qu'en France, la propriété, c'est-à-dire la richesse immobilière eut été légalement affermie, eut été affranchie du bon plaisir royal, quand elle ne fut plus subordonnée qu'à l'intérêt public, quand elle eut devant elle un long avenir, elle s'accrut et se multiplia rapidement. Le développement parallèle et simultané de la richesse immobilière aidant, elle s'est triplée ou quadruplée peut-être en un demi-siècle.

Nous devons noter d'abord, comme cause immédiate de cet accroissement, la meilleure direction donnée au travail agricole, qui a pu doubler la quantité des produits qu'il retire du sol.

L'hectare de terre qui, il y a soixante ans, rapportait en moyenne onze hectolitres de fro-

ment, en donne aujourd'hui vingt-deux et plus. Cette augmentation des produits coïncidant avec l'extension des débouchés, a naturellement accru la valeur échangeable du sol.

Malgré l'accroissement de la production, la valeur des produits s'est élevée, parce que, conséquence inévitable de principes plus justes dans la constitution de la famille, de la proclamation du devoir du père envers ses enfants, de la constatation des droits égaux de ces derniers, et de la plus grande liberté donnée au travail, la population s'est immensément augmentée. Mais cette élévation des prix est loin d'avoir été une charge pour le consommateur, parce qu'elle a été et devait être proportionnelle à l'accroissement de la richesse mobilière et parce qu'elle repose sur une plus grande masse de travail, sur une plus grande somme d'échanges effectués.

La richesse immobilière n'existe donc pas par elle-même : elle est le produit des efforts combinés des travaux intellectuels et des travaux manuels. Elle est comme l'Apollon ou l'Antinoüs que le ciseau du sculpteur fait sortir du bloc de marbre : plus le sculpteur est habile, mieux il est inspiré, et plus la statue est riche de beau-

tés, plus ses formes sont vraies et gracieuses.

Un grand pays comme la France contient en germe toutes sortes de richesses immobilières; il ne s'agit que d'ôter leur enveloppe, que de les dépouiller de leur écorce. Noublions jamais que les institutions que nous devons au grand mouvement philosophique du dix-huitième siècle nous ont permis de tripler ou de quadrupler en un demi-siècle les richesses immobilières que nos pères avaient mis quatorze cents ans et plus à amasser.

Autrefois on ne connaissait d'autre moyen d'augmenter son avoir que d'aller voler ou piller les terres de ses voisins.

Nous disons que nos richesses immobilières se sont triplées ou quadruplées depuis un demi-siècle ; car, outre la richesse provenant des travaux agricoles, dont le produit, nous l'avons vu, s'est plus que doublé, il a été créé depuis cinquante ans une foule de richesses qui n'existaient qu'à l'état de rudiment ou d'embryon.

Nous avons creusé et exploité de nombreuses et abondantes mines de fer, de plomb, d'antimoine, de houille et autres; nous avons creusé et ouvert des ports et des canaux, approfondi et redressé des rivières, remplacé presque tous nos

anciens chemins par des routes spacieuses et faciles, substitué des ponts à presque tous les bacs et presque tous les gués; nous avons établi de longues lignes de chemins de fer et nous y avons ajouté kilomètre après kilomètre; nous avons construit des usines sans nombre pour fondre, forger, laminer, filer, tisser, teindre, imprimer, lustrer, distiller, raffiner et faire subir en un mot aux matières premières les mille transformations dont elles ont besoin pour être livrées à la consommation; nous avons utilisé toutes les chutes d'eau, et porté par l'irrigation la fertilité dans les terres arides.

L'industrie n'avait qu'un berceau d'enfant au maillot, il nous a fallu lui construire des demeures gigantesques.

Une partie de la richesse immobilière du pays est restée immobilisée dans les mains de l'État : ce sont les routes, les ports, les ponts, les canaux, les phares et divers autres grands établissements créés dans le but d'assurer la tranquillité du pays ou de faciliter les transactions des divers producteurs entre eux.

Mais une autre partie créée par des intérêts privés s'est, on peut le dire, mobilisée dans la main de ses propriétaires : l'invention de la mobi-

lisation des titres ou plutôt les perfectionnements apportés à la circulation des signes représentatifs des valeurs immobilières, sont venus donner à une partie du sol l'apparence extérieure de la richesse mobilière.

Ainsi, tout en classant les chemins de fer au nombre des richesses reposant sur la propriété du sol, et que nous appelons immobilières, nous devons reconnaître que ces richesses participent momentanément, par leurs signes représentatifs, à la nature des richesses mobilières. Les actions, en effet, qui représentent des parts de propriété dans les chemins de fer, dans les mines, dans les canaux, ou toutes autres valeurs de ce genre, sont des titres réels qui rendent propriétaires au même degré que les parchemins notariés qui transmettent, maisons, forêts ou métairies. C'est une propriété indivise soumise aux lois et règles spéciales à ce genre de propriété, mais dont la possession est aussi certaine que celle de toute autre partie du sol.

Nous avons dit que ces richesses ne participent que momentanément, par leurs signes représentatifs, à la nature des richesses mobilières : c'est que la possession de ces immeubles n'est pas perpétuelle, ils viendront quelque jour accroître

la richesse immobilisée dans les mains de l'État.

Et il est juste qu'il en soit ainsi, car c'est seulement en vue de l'intérêt public que l'on peut violer les tables de la loi et du droit pour exproprier même contre indemnité préalable, et il importe que des services d'un intérêt aussi général que ceux de la circulation soient sous le contrôle de tous et se fassent au profit de tous. La possession des voies de fer par des compagnies particulières ne pourrait être admise que si elles n'étaient pas le résultat d'un monopole ; mais comme il est impossible que la liberté d'établissement des chemins de fer soit complète sans violer certains droits de propriété par l'expropriation, ces chemins doivent de toute nécessité tomber dans le domaine public et être exploités un jour au profit de tous.

La création d'un chemin de fer, le creusement d'une mine ou d'un canal, accroissent les richesses immobilières d'un pays d'une manière assez rapide pour que nous nous arrêtions un instant à étudier l'action de cette source féconde.

Quand une association de capitalistes s'est formée pour établir un chemin de fer dont la création devra coûter cent millions, elle a rassemblé à l'avance, ou elle sait où trouver ces

cent millions. A mesure que le terrain est acheté, qu'il est nivelé par les remblais ou les excavations, à mesure que le travail s'avance, la compagnie paie celui-ci et celui-là, solde les achats de terrain, de rails et de machines, et quand la voie est achevée, elle se trouve en possession d'une propriété qui lui a coûté cent millions. La mise en exploitation lui rapporte le même revenu ou plus que lui rapportaient les valeurs qu'elle a échangées contre ce chemin.

Dans le but de faciliter les négociations et la transmission, autrement dit l'achat et la vente de tout ou partie de cette immense propriété, les titres en ont été divisés en un grand nombre de parts ou d'actions vendables ou négociables. L'association possède donc toujours, mais sous une autre forme, les cent millions qu'elle a payés pour l'établissement du chemin.

Mais ces cent millions versés aux anciens propriétaires du sol, aux terrassiers, aux ingénieurs, aux fabricants de fer et de machines, et aux producteurs de bois employés à la construction de la voie, ces cent millions existent toujours, seulement ils ont changé de main.

Le travail intellectuel et manuel de ceux qui ont établi le chemin de fer, ou creusé le canal

ou ouvert la mine, a donc créé une véritable valeur égale à cent millions et accru d'autant la richesse immobilière du pays.

Conçoit-on maintenant l'effet immense, irrésistible de la création presque instantanée de tant de richesses immobilières sur la production, la circulation et la consommation ?

Conçoit-on ce que serait aujourd'hui notre avoir intellectuel et matériel, si nos pères, au lieu d'épuiser leurs forces à construire des monuments improductifs comme les châteaux forts des barons, les monastères des abbés et des abbesses, et les cathédrales aux tours pyramidales, à fabriquer des instruments de mort et de destruction ; si nos pères, au lieu d'user leur énergie à aller pendant des siècles à la suite de moines fanatiques ou lunatiques, guerroyer en Orient pour avoir le droit d'allumer quelques chandelles sous une voûte apocryphe, nous avaient légué les travaux utiles et reproductifs que nous léguons à nos petits-neveux!

Que l'on se porte par la pensée à quelques siècles en avant, que l'on calcule les progrès que feront encore les sciences et les arts, que l'on évalue le développement probable du travail, l'accroissement inévitable du capital et du

crédit, l'établissement graduel du droit et de la liberté, et que l'on s'imagine quelle sera la terre auprès de ce qu'elle a été!

Nous n'avons que deux termes pour exprimer le passé et l'avenir : le passé, c'était l'abus de la force, le règne de l'ignorance, c'était l'enfer; l'avenir sera le règne du droit, le triomphe du travail, c'est là que l'homme trouvera son Eden.

La richesse mobilière diffère de l'immobilière, en cela qu'elle est incessamment produite et incessamment consommée. Si le travail développe la richesse immobilière, on peut dire qu'il crée la richesse mobilière.

Tout ce que l'industrie agricole, manufacturière ou maritime produit et livre à la consommation, tout ce que le travail intellectuel invente de procédés, de perfectionnements et de méthodes, pour accroître ou accélérer la production, tout ce que le génie financier imagine de combinaisons pour élargir le crédit et augmenter la puissance des agents de circulation, tout ce que l'imagination artistique et poétique conçoit et livre à la publicité, tout cela fait partie de la richesse mobilière d'un pays.

Deux genres de produits forment la base de

notre richesse mobilière : ce sont les produits de consommation et ceux de production. Ces derniers ne se trouvent guère que chez les peuples hautement policés. Plus la civilisation d'un pays est avancée, et plus large est la place du mouvement qu'ils occupent dans le mouvement de production. C'est que ces produits n'ont guère d'autre raison d'être que les besoins du commerce, qu'ils n'existent que pour faciliter les échanges et les multiplier, et qu'ils sont les conséquences du crédit, et qu'ils représentent le travail passé. Or, les pays libres et civilisés offrent seuls assez de sécurité à tous les intérêts pour que l'on accepte une promesse aussi volontiers qu'une réalité.

C'est donc encore à partir du grand mouvement régénérateur de notre première révolution, que les valeurs mobilières de crédit ou de circulation ont pu obtenir droit de cité parmi nous, se populariser et s'accroître dans des proportions fabuleuses avec une rapidité merveilleuse.

Nous ne connaissons rien de plus frappant que le développement des richesses mobilières et immobilières de ces jeunes États de l'Amérique du nord qui, nés d'hier à peine, ont accu-

mulé en moins de deux siècles plus de richesses de toute nature que la plupart des vieux États de l'Europe ne pourraient en inscrire dans leur bilan.

Quelques pèlerins, riches seulement d'une partie de ces connaissances pratiques que les générations passées avaient léguées aux peuples de l'Europe, fuient devant une persécution religieuse aussi absurde qu'énergique. Ils vont chercher la liberté et la paix dans les forêts d'Amérique. Ils n'emportent ni capitaux, ni machines, ni troupeaux innombrables. La terre est vierge, ils la défrichent; ils ne lui demandent tout d'abord que les produits dont ils ont besoin pour subsister; puis ils échangent quelques-uns de ces produits encore à l'état brut, contre les productions ouvrées des industries étrangères; il s'établit un commerce qui grandit peu à peu et dépasse bientôt le chiffre des échanges de toute autre nation, l'Angleterre et la France exceptées.

Que l'on suive pas à pas la création et le développement de ces richesses, et l'on reconnaîtra combien est vraie, combien est intime, cette solidarité, cette harmonie de tous les intérêts, cette simultanéité d'accroissement de toutes les richesses dont nous avons parlé.

La richesse immobilière n'existait pas, on peut le dire, aux États-Unis, il y a deux siècles : le travail l'a créée et nous l'avons vue s'accroître chaque année parallèlement avec la richesse mobilière, qui grandissait sous l'action de l'échange, sous l'aiguillon de la consommation.

Les produits destinés à la circulation peuvent exister presque indéfiniment, mais il est un point essentiel à noter, c'est qu'ils perdent incessamment de leur valeur par suite de leur multiplication indéfinie. Les produits qui ne sont créés que pour être consommés n'existent à perpétuité que par une continuité incessante de production. Ainsi le producteur du blé n'a pas plutôt commencé à échanger son produit, il n'a pas plutôt livré une partie de son grain à la consommation, que déjà la récolte future pointe hors du sillon, et grandit, et mûrit et jaunit à mesure qu'il se défait de la précédente. La saison est venue; l'heure est arrivée; il est temps qu'une nouvelle moisson vienne remplir les granges, car la consommation les a fait vider toutes; c'est alors que l'épi tombe sous la faucille, et l'œuvre de la production accomplit son cycle sans fin.

Nous pourrions suivre ainsi, heure par heure, tout le travail des productions industrielles, et les montrer marchant toujours quelques pas en avant de la consommation. En thèse générale, la richesse mobilière ne diminue donc pas par la consommation. Le consommateur, d'ailleurs, donnant toujours un produit en échange de celui dont il a besoin, la production va chaque jour plus vite que la consommation; c'est en vertu de cette loi que se fait l'accroissement continu des richesses.

Rien de plus admirable que l'ordre, la régularité, la pondération qui s'établissent, sans que l'on sache comment ni pourquoi, entre les diverses branches du travail, entre la production et la consommation! Et jamais l'équilibre n'est plus exact que lorsqu'il se fait de lui-même, sans réglementation de la part du pouvoir, sans intervention ni direction extérieure aucune.

L'économie politique, que l'on a tant appelée une science sèche et aride, a ses merveilles et ses mystères comme toute autre branche du savoir humain, comme toute autre partie de l'organisation invisible du monde. Connaissez-vous quelque chose de plus extraordinaire, de plus merveilleux que l'approvisionnement quotidien

d'une grande ville, que l'apport et la distribution de toutes les denrées qu'elle dévore incessamment?

Il y avait là une forêt, un cours d'eau, des marais, des terres incultes; quelques pêcheurs s'y arrêtent, ils fondent un humble hameau. Des bûcherons se joignent aux pêcheurs, le hameau devient bourgade; on établit un bac dont se servent les voyageurs, la bourgade devient ville, elle se peuple, elle s'agrandit, et vous voyez peu à peu surgir, tant au dedans qu'au dehors, une foule d'industries dont les inventeurs n'ont d'autre but que de gagner leur vie en subvenant aux besoins toujours croissants de la cité.

Mais la cité est devenue une grande ville, elle compte ses habitants par centaines de mille; le sol tout alentour est couvert de jardins d'agrément, de parcs, de palais, de maisons de campagne; il faut marcher plusieurs heures avant de trouver le long des chemins des terres à blé ou des prairies, des bergeries ou des étables. Où donc sont les greniers que l'on aura remplis pour les besoins de la cité? Où sont les caves dans lesquelles on a amoncelé tonneaux sur tonneaux? Qui se chargera de fournir le combustible et les matériaux, les vêtements et les

chaussures dont on aura besoin dans cette immense cité ? Connaissez-vous quelque règlement qui force celui-ci ou celui-là à veiller à l'approvisionnement des toiles ou des draps, des cuirs ou des fers, des vins ou du lait, cet article qui, produit de chaque jour, doit être consommé chaque jour ?

Non ! Et cependant tout cela vient, circule, se vend, s'achète et va se faire consommer dans les plus humbles mansardes comme dans les palais les mieux dorés.

Dès avant le jour, pendant que la cité est livrée au sommeil, de nombreux chariots s'approchent lentement des campagnes ; ils viennent par tous les chemins chargés des fruits de la terre et vont les porter là où le consommateur viendra s'approvisionner. Quelque grande que devienne la cité, quelque peuplée qu'elle soit, les denrées alimentaires, les matériaux qui servent à la construction des bâtiments, les matières employées à l'éclairage public ou particulier, au chauffage domestique ou industriel, les articles destinés à la confection des vêtements, tout cela arrive chaque jour, à l'heure voulue et en quantité suffisante : tout cela vient sans interruption, sans encombrement ; tont cela cir-

cule de rue en rue, passe de main en main, se divise et se subdivise en portions presque égales, et le mouvement ne s'arrête qu'au moment même où le cœur de la cité lui-même en est rassasié. Personne ne dirige ce mouvement, personne n'ordonne aux producteurs d'apporter leurs denrées, personne n'avertit les acheteurs; si, par suite d'un accident imprévu, l'approvisionnement est un jour en retard ou quelque peu faible, il y a des réserves auxquelles on a recours, et dès le lendemain un surcroît d'arrivages vient réparer la brèche. Vous ne voyez de règlements que ceux relatifs à des mesures d'ordre, et leur opportunité même est quelquefois très-contestable.

Le travail s'est divisé de lui-même; les rôles se sont répartis tout naturellement, et cependant tout est à sa place, tout fonctionne avec une régularité, une ponctualité que l'on ne trouve pas toujours là où l'homme impose sa volonté à son voisin. C'est le plus magnifique exemple que nous ayons de l'ordre économique, c'est la preuve la plus frappante de l'existence de ces lois invisibles qui règlent la création et la répartition des richesses.

La régularité et l'exactitude qui président à

cette succession non interrompue d'arrivages et de ventes, et à la répartition des approvisionnements d'une grande cité, découlent des lois qui régissent les rapports de la production avec la consommation : c'est le jeu libre et régulier de ces lois qui détermine l'accroissement continu et simultané des richesses mobilières et immobilières. Si donc cette augmentation était presque nulle autrefois, c'est que nos anciennes institutions, la division de la nation en classes privilégiées et en classes exploitées, la séquestration des travailleurs en corporations fermées et exclusives, l'intronisation du privilége jusqu'au sein de la famille, entravaient l'action de ces lois et neutralisaient les efforts du travailleur.

Si cela n'est pas exact, que l'on nous dise pourquoi l'Égypte avec ses fellahs, la Russie avec ses mougicks, la Prusse et l'Autriche avec leurs institutions demi-féodales, n'ont-elles pas vu les richesses de leurs populations s'accroître aussi rapidement que celles des peuples plus libres des États-Unis d'Amériqne, d'Angleterre, de Hollande, de France ou de Belgique?

Nons avons montré que la richesse repose sur le travail, c'est-à-dire sur l'exploitation du sol,

sur la création des mille objets qu'absorbe la consommation.

Tout antagonisme entre le capital mobilier et le capital immobilier, toute hostilité entre le travail et le capital, c'est-à-dire entre le bras et l'outil, est une sorte de suicide fatal à tous les deux. Richesses mobilières et richesses immobilières, production et consommation dépendent l'une de l'autre et sont solidaires.

Vous ne verrez jamais de pays posséder de grandes valeurs immobilières sans posséder des richesses mobilières proportionnelles, de même que vous ne trouverez pas de peuple grand producteur qui ne soit en même temps grand consommateur.

CHAPITRE VII.

L'Intérêt.

Qu'est-ce que le prêt à intérêt?

C'est le prêt moyennant redevance, ou part dans les bénéfices, d'un capital ou somme d'argent, d'un meuble, d'un outil, d'un animal, ou d'un immeuble, avec l'aide duquel l'emprunteur espère réaliser des profits plus grands que s'il restait livré à ses seules ressources. Celui donc qui s'engage à payer l'intérêt d'une somme qu'il a empruntée s'oblige tout simplement à rémunérer un service qui lui est rendu : que l'on épi-

logue tant que l'on voudra, ce service est absolument de même nature que tous ceux qui proviennent d'un échange de forces, de valeurs, de produits ou d'idées, et qui donnent matière à profit.

Mutuum date, nihil inde sperantes, dit le Christ au chapitre VI de saint Luc : Prêtez sans en rien espérer!

Ce précepte est positif mais en même temps des plus vagues : Prêterais-je ma maison, mon cheval, mon navire, mon habit, ainsi que mon argent? Il ne resterait plus alors qu'à se dépouiller entièrement et laisser la société périr sous la morsure de l'oisiveté.

Qui donc construira des maisons ou des navires, qui élèvera des chevaux, fera des chaussures ou des habits, amassera du blé ou de l'huile pour la saison d'hiver, ensemencera les champs ou façonnera des meubles, s'il doit à la première réquisition les prêter à celui-ci ou à celui-là, *nihil inde sperans?* sans en rien espérer?

Nous sommes assez enclins à croire que la traduction de la Vulgate de ce passage de l'Évangile est défectueuse et en altère le sens. Trois autres versions qui jouissent d'une certaine au-

torité donnent un texte différent : *Mutuum date neminem desperantes.* C'est-à-dire, prêtez sans désespérer l'emprunteur par vos refus continuels ; c'est-à-dire, prêtez, multipliez les forces du faible ou du pauvre par le crédit.

Jusqu'à ces derniers temps, cependant, les plus savants docteurs de l'Église, y compris Thomas, surnommé le docteur séraphique ou l'Ange de l'École, ont tous prétendu que l'Église interdisait le prêt à intérêt, parce que l'argent est de sa nature improductif et se consume dans les mains de l'emprunteur. Ils ont, par la même raison, condamné le prêt de blé, d'huile, de bois, de toutes les choses, en un mot, qui, disent-ils, périssent par l'usage.

Est-ce donc nous qui devons rappeler à ces savants docteurs que tout en ce bas monde est périssable, et que la plupart des choses sont plus hautement périssables que l'argent : la maison se détériore, le cheval se fait vieux, le soc de la charrue s'use au contact du sol, et le sol lui-même s'amaigrit et perd sa fertilité !

Ceux qui ont anathématisé le prêt à intérêt n'ont commis cette énorme erreur que parce qu'ils ignoraient la vraie nature du capital, la vraie fonction de l'argent. Ils ignoraient que le

capital, sous quelque forme qu'il se présente, n'est autre chose qu'une réserve de travail, qu'une accumulation de produits, que des forces économisées; ils ignoraient que l'argent n'est autre chose que le signe représentatif, le gage de ces économies, de cette réserve, de cette accumulation.

Le fait de la création du capital a dû paraître un phénomène inexplicable dans les premiers âges du monde, et sa représentation par le signe monétaire a été pendant longtemps un mystère économique dont on ne savait trouver le mot énigmatique.

On a jusqu'à ces derniers temps méconnu l'identité de certaines valeurs qui n'étaient dissemblables qu'en apparence, et dont la nature et l'origine étaient les mêmes. Mais il est aujourd'hui impossible de nier que si le travail a droit à une rémunération, le capital y a droit pareillement, car le capital n'est autre chose, nous l'avons prouvé surabondamment, qu'un travail économisé, que des forces mises en réserve et dont la puissance est accrue par leur agglomération même.

Il importe peu, ce nous semble, que ce capital, ou ces forces ou ce travail soient sous une forme

ou sous une autre ; il importe peu que j'aie employé mes forces à construire une maison, défricher un champ, élever un cheval ou amasser quelques centaines de pièces d'or. Si en vous prêtant ces pièces d'or je vous rends absolument le même service qu'en vous louant ma maison, ne semble-t-il pas de toute justice que vous me rémunériez de ce service d'une manière toute semblable?

Pierre prête à Paul une somme de mille francs que ce dernier emploie à l'achat d'une chaumière dont il fait sa demeure, ou Pierre loue à Paul une chaumière dont la construction a coûté mille francs. En quoi ces deux opérations diffèrent-elles?

Pourquoi accepterait-on ce dernier contrat et réprouverait-on le premier?

Condamnez le prêt à intérêt et vous condamnez du même verdict le louage et le fermage, vous condamnez encore la propriété!

Certains rêveurs sont allés jusque-là, nous le savons; mais si nous adoptions cette manière de voir, nous serions plus logiques, et adoptant dans toute sa rigueur le *mutuum date, nihil inde sperantes* de l'Évangile, nous dirions au travailleur : produis sans rien espérer de ton tra-

vail, car il doit être gratuit; nous dirions au voiturier, au portefaix : faites vos transports sans salaires, ils doivent être gratuits; nous dirions au laboureur : bèche, sème et récolte, et donne ton grain sans en rien espérer, tout cela doit être gratuit!

Il est impossible d'admettre en effet que le travail d'aujourd'hui puisse être rémunéré si celui d'hier n'a droit à aucun salaire. Quoi! le maçon qui taille une pierre qu'il n'a pas créée sera payé pour la fatigue, pour les forces qu'il a dépensées pendant quelques heures à la façonner en parallélogramme ou en quadrilatère, et moi qui ai dépensé des mois ou des années de fatigues et de soins à élever et dresser un cheval, je n'aurais droit à aucune rémunération ?

Le tailleur qui coupe le drap et l'assemble en habits aura droit à un salaire, et celui qui a imaginé une machine à fabriquer le drap et aura dépensé son temps à la construire se verra privé du résultat de son travail ?

Est-ce que le cheval, est-ce que la machine ne sont pas en un mot un capital, tout comme la force musculaire de l'ouvrier, tout comme l'adresse du travailleur ?

L'intérêt, le louage et le fermage ne sont autre

chose que le salaire du travail, il y a entre ces quatre termes parfaite identité : seulement le salaire est le prix du travail actuel, et l'intérêt, le louage et le fermage sont le prix du travail passé. Ou reconnaissez, nous le répétons, que tous les échanges doivent s'effectuer gratuitement, ou dites avec nous que tout service veut être rémunéré et que le prêt à intérêt est aussi légitime que la vente à profit, que le bail à loyer, que le labeur manuel ou intellectuel vendu contre paiement.

C'est au prince des philosophes, à Aristote, que les docteurs chrétiens ont emprunté la doctrine qui réprouve le prêt à intérêt : Aristote avait établi que l'intérêt exigé d'un argent prêté était contraire à la nature, parce que l'argent, qui est de sa nature improductif ne peut produire une augmentation d'argent ; car il est injuste d'exiger que ce qui n'a pas la propriété naturelle de produire s'accroisse par la production.

Aristote, saint Thomas, les Pères, et tout dernièrement Proudhon, n'ont pas vu que celui qui prête une somme d'argent n'a pas la prétention de forcer cet argent à se reproduire, mais qu'il demande une partie du croît qui provient de l'emploi de cet argent, parce que c'est un agent

sans lequel toute production utile, toute fécondité cesserait. L'argent et le papier sont stériles, il est vrai, mais dans la main de l'ouvrier ils deviennent de puissants moyens de production, et celui qui rend à l'ouvrier le service de lui procurer des moyens de production a droit à une rémunération, s'il est vrai que tout service doit être payé.

L'argent est improductif, dit-on, et cependant l'argent que j'ai prêté à tel travailleur lui a permis d'acheter certaines matières, lui a permis de se nourrir lui et sa famille pendant le cours de son ouvrage, d'économiser ses forces, de les doubler ou de les tripler; et quand l'œuvre est achevé, le travailleur vend son produit plus cher que ne lui a coûté la matière première, plus cher que ne lui coûte le temps qu'il a dépensé, et je n'aurais pas droit à une partie du bénéfice qu'il a réalisé?

Poser la question dans les termes les plus clairs et les plus simples, c'est la résoudre, et dans tous les siècles la conscience publique l'a résolue en faveur de la rémunération du capital malgré l'anathème d'Aristote et les prescriptions dogmatiques des écrivains religieux.

On a dit que la doctrine de l'intérêt était abu-

sive, qu'elle était repoussée par la force même des choses, qu'elle était contre nature, et à cet effet on a exposé que si un homme plaçait une somme de 100 fr. remboursable à la vingt-quatrième génération, au bout de 600 ans, cette somme de 100 fr. placée à 5 p. 0/0 s'élèverait avec les intérêts composés à 107,854,010,777,500 fr. somme égale à 2,696 fois et un tiers le capital de la France, en supposant ce capital de 40 milliards.

C'est comme si l'on disait : la multiplication du grain par la culture n'est pas possible, car en semant un grain vous aurez la seconde année 40 grains, la troisième 1600, la dixième l'unique grain de blé que vous avez semé vous en aura donné 26,214,400,000,000 !

Comptez combien vous en auriez en un siècle, en mille ans !

Et cependant cette multiplication des grains s'opère tous les jours sous nos yeux, seulement en vertu de certaines lois de végétation qui règlent la proportion de séve, d'air et de place réservée à chaque famille de végétaux, cette exubérance de fécondité est restreinte dans des limites plus raisonnables.

Il en est de même pour les capitaux, à côté de

la loi qui réglemente leur multiplication, il y a celle qui détermine leur limitation : cette limite, il est vrai, n'a rien de fixe, mais elle est toujours proportionnelle d'une part à la population, c'est-à-dire au travail, et de l'autre à la somme totale des richesses en existence.

On a encore prétendu que le taux de l'intérêt ayant continuellement baissé depuis le commencement des temps historiques, le jour s'approchait où il disparaîtrait complétement.

C'est comme si l'on disait que la durée de la vie humaine s'étant graduellement accrue d'une dizaine d'années depuis un demi-siècle, le temps n'était pas loin où les hommes ne mourraient plus.

Vers l'an 1764, le taux de la prime d'assurance contre les risques maritimes de la pêche de la baleine était de quatorze pour cent, ce taux a graduellement diminué d'années en années et n'est plus aujourd'hui que de sept à huit pour cent. Peut-on raisonnablement en conclure que les assureurs s'engageront prochainement à indemniser gratuitement les pertes de navires qui pourront survenir ?

Le taux des assurances a diminué parce que le nombre des navires à assurer a augmenté, et

que les chances des pertes sont graduellement devenues moindres.

Le taux de l'intérêt a diminué parce que le nombre des prêteurs s'est accru plus vite que celui des emprunteurs.

C'est là l'effet naturel de la loi de l'offre et de la demande, modifié par un certain accroissement de moralité publique qui a diminué les risques des prêteurs et garanti les capitalistes contre les indignes altérations de monnaies si communes et si fréquentes autrefois.

On s'est souvent demandé pourquoi le taux de l'intérêt des capitaux mobiliers était toujours plus élevé que celui de l'intérêt des capitaux immobiliers, en d'autres termes pourquoi mille francs placés en rentes rapporteraient à leur propriétaire cinquante francs par an, tandis que la même somme employée à l'achat de terres ne rendrait que 25 ou 30 fr.? La réponse la plus communément faite à cette question a été que les placements des capitaux immobiliers offraient toujours moins de sécurité que la possession de la terre, et l'on a cru voir dans l'écart entre les deux revenus une sorte de prime contre les chances de perte.

Nous ne nierons pas d'une manière absolue

l'effet du risque afférent aux capitaux mobiliers, mais nous croyons que la différence dont nous parlons provient pour la plus grande part de l'action d'une loi économique dont il est impossible de contester l'existence, et en vertu de laquelle les capitaux mobiliers diminuent de valeur à raison de leur multiplication, tandis que les capitaux immobiliers croissent en valeur à raison de la multiplication des capitaux mobiliers, et voient leurs produits croître en quantité à raison de l'augmentation du capital intellectuel.

Ainsi 100 francs ou 500 grammes d'argent achetaient du temps de Charlemagne, il y a mille ans, 28 ou 30 hectolitres de blé ; 100 francs ou 500 grammes d'argent n'achèteraient aujourd'hui que trois ou peut-être quatre hectolitres de grain. Un hectare de terre, au contraire, ne produisait, du temps de Charlemagne, que 6 ou 7 hectolitres de blé, il en produit aujourd'hui 20 ou 22. Il résulte de cette augmentation du produit des capitaux immobiliers et de la multiplication simultanée des valeurs mobilières que l'hectare de terre vaut aujourd'hui vingt ou trente fois plus que du temps de Charlemagne.

Pour qu'il y ait égalité entre le propriétaire de capitaux mobiliers qui voit leur valeur décroître

incessamment, et le propriétaire de capitaux immobiliers qui voit les siens s'accroître presque jour par jour, il faut que le premier retire un produit immédiat plus élevé en compensation du produit lointain dont le second jouira plus tard.

C'est pour cela que les maisons qui se détériorent à la longue et qui, après une certaine série d'années, ont besoin d'être reconstruites, donnent des revenus plus élevés que les terres qui ne demandent presque jamais une nouvelle avance de fonds; c'est pour cela encore que les capitaux employés dans les entreprises de chemins de fer construits sur concession emphytéotique doivent donner des revenus plus élevés que toute autre entreprise dont l'exploitation devra être continuée pendant une période indéfinie.

Avant de dire quelques mots sur la liberté de l'intérêt, nous éprouvons le besoin de revenir encore sur quelques objections que font les casuistes à l'occasion du prêt à intérêt.

Ils disent d'abord que celui qui prête renonce, pendant toute la durée du prêt, à la propriété de son argent, et que le bénéfice fait par l'emploi de cet argent ne pouvant appartenir qu'à son propriétaire, le prêteur ne peut y prétendre sans injustice.

Cet argument pourrait être vrai si le prêteur cessait en effet d'être le propriétaire de la chose prêtée, mais comme il ne s'en sépare pas pour en faire don, il conserve sa propriété tout entière, il en permet seulement la possession temporaire à l'emprunteur. Que l'on fasse la distinction entre le mot propriété et celui de possession et l'on reconnaîtra que le prêteur est propriétaire au même titre que celui qui donne une terre on une maison à loyer, puisque l'un et l'autre rentrent en possession de leur chose à l'expiration du bail ou du prêt.

Ils ajoutent que, puisque la somme rendue est égale à la somme prêtée, le prêteur rentre dans toute sa propriété, et que le paiement d'intérêts, s'il avait lieu, détruirait l'égalité qui doit exister entre ceux qui contractent ensemble.

Nous venons de voir que la somme rendue n'est pas toujours égale en valeur à la somme prêtée, puisque les capitaux mobiliers décroissent incessamment en valeur ; mais nous devons ajouter en outre que l'emprunteur ayant retiré des bénéfices de l'usage de l'argent emprunté, ces bénéfices détruisent l'égalité à son avantage s'il ne la rétablit pas par une compensation quelconque donnée au prêteur.

Au reste les Pères de l'Église comprenaient si peu ces questions, que saint Thomas et le pape Urbain III assimilaient à des usuriers les marchands qui vendaient à terme plus cher qu'au comptant. Le taux de l'intérêt était fort élevé du temps des Grecs et des Romains, chez les Juifs et pendant tout le temps du moyen âge ; il est encore très-élevé dans les États du nord-ouest, de l'Amérique du nord, en Turquie, en Algérie, et il diffère de un ou deux pour cent entre les divers Etats de l'Europe. Qui donc établit ce taux ? Est-ce la loi ou l'habitude ? Ni l'une ni l'autre. L'intérêt étant le prix du loyer de l'argent ou du capital, il s'élève ou s'abaisse suivant qu'il y a sur place abondance ou rareté de capitaux.

Le taux de l'intérêt échappe par sa nature économique à l'action de la loi civile ou politique : aussi quand le législateur a fixé le taux légal des prêts à cinq et à six pour cent, il a seulement constaté un fait, mais il a eu tort de vouloir donner à ce fait le caractère de l'immuabilité. Cela est si vrai que la loi française a dû céder devant la force des circonstances qui nécessitaient l'établissement d'un taux plus élevé en Algérie.

La fixation d'un maximum, quant au taux de l'intérêt, est un essai de fixation de maximum

quant aux taux des salaires, quant aux prix de vente des produits. La loi n'a eu et n'a pu avoir d'autre effet que d'élever encore le taux qu'elle voulait limiter; elle l'a élevé, parce qu'en imposant de lourdes pénalités sur ceux qui transgressaient ses prescriptions, elle les a forcés, ainsi que l'a reconnu Montesquieu, à exiger des emprunteurs une sorte de prime extraordinaire comme indemnité des risques auxquels ils s'exposaient.

Si la loi civile ou politique pouvait déterminer d'une manière exacte l'accroissement régulier des capitaux, en même temps que la demande des facilités qu'ils donnent, elle pourrait aisément limiter le taux auquel se vendront ou se loueront ces facilités. Mais aussi longtemps que ces deux causes resteront rebelles à son action, l'effet qu'elles produisent lui échappera pareillement. C'est ainsi que, malgré les dispositions légales qui interdisent le prêt commercial au delà de six pour cent, les banquiers et prêteurs de toute nature éludent ces prescriptions en ajoutant au taux légal d'intérêt qu'ils peuvent exiger, des commissions d'avances, de crédit, d'ouverture et de renouvellement, qui élèvent à sept ou huit pour cent le loyer annuel de l'argent.

Le seul moyen praticable et avoué par l'économie politique pour faire baisser le taux de l'argent, ainsi que nous le démontrerons en traitant du crédit, le seul moyen qu'indiquent les lois économiques est de laisser toute liberté au capital, et toute liberté au crédit. On verra comment tout en abaissant d'une manière merveilleuse le taux de l'intérêt, la liberté du crédit permettrait au capitaliste de retirer de l'emploi de ses fonds un loyer beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui.

Bastiat a prouvé avec une exactitude toute mathématique qu'il existe une loi économique en vertu de laquelle, à mesure que les capitaux s'accroissent, la part absolue des capitalistes dans les produits totaux augmente et leur part relative diminue, et qu'au contraire les travailleurs voient augmenter leur part dans les deux sens.

Nons croyons pouvoir prouver, en traitant la question du crédit, cette autre loi économique en vertu de laquelle, à mesure que la liberté du crédit s'accroît, la part du revenu afférente au capitaliste augmente en même temps que le prix payé par le travailleur diminue.

Pour faire diminuer le prix des capitaux il faut les rendre plus abondants, c'est par l'élargissement du crédit seulement que ce but peut être atteint.

CHAPITRE VIII.

La propriété.

Le premier devoir de l'homme est de travailler, car le travail est le seul moyen légitime dont il peut user pour conserver son existence.

Le premier droit de l'homme est la conséquence; le corollaire de son premier devoir, c'est de jouir paisiblement et de pouvoir user à sa guise des fruits de son travail.

Il n'y a d'autres limites à ce droit que celles posées par les droits égaux et identiques de nos semblables.

Personne ne contestera ces prémisses, nous le

croyons : L'homme qui sur le bord d'un lac vient de pêcher une truite, celui qui d'un coup de pierre adroitement lancée vient de tuer un lièvre ou un pigeon, et celui qui vient de cueillir des fruits ou de déterrer des tubercules ou des oignons ont incontestablement le droit de donner, d'échanger ou de consommer eux-mêmes cette truite, ce lièvre, ce pigeon, ces fruits, ces tubercules ou ces oignons.

Ces animaux et ces fruits sont devenus la propriété de celui qui les a pêchés, chassés, cueillis ou recoltés.

La propriété nous apparaît là sous sa forme primordiale et la plus simple ; elle indique déjà cependant la propriété préalable de filets ou de lignes à pêcher, la possession temporaire d'une pierre, et peut-être celle d'une branche cassée à un arbre de la forêt, pour atteindre aux fruits les plus élevés ou déterrer ceux que recouvre le sol.

Jusqu'à ce qu'elle ait atteint un plus haut degré d'expression, jusqu'à ce qu'elle apparaisse sous une forme plus permanente, la propriété n'est contestée par personne, que nous sachions, sauf ceux qui ne connaissent d'autre droit que la puissance de leur bras, la violence de leurs passions, et le mépris de leur devoirs. Même dans

les forêts du Nouveau-Monde, l'Indien, le Peau-Rouge possèdent tranquillement les lances, les piques, les arcs, les flèches qu'ils ont fabriqués ou reçus de leurs pères, les peaux des bêtes fauves qu'ils ont tuées, et les misérables cabanes qu'ils se sont élevées. C'est que le sentiment de la conservation étant inné chez l'homme, il a compris, dès que les premières lueurs de la raison ont illuminé son esprit et son cœur que, hors le respect que chacun doit avoir pour le produit du travail d'autrui, il n'y avait que batailles, massacres et destruction.

Ce sentiment instinctif ne triomphe pas toujours, il est vrai, mais sa puissance est assez grande pour réparer à la longue les maux que causent la violence, la fraude et l'iniquité de ceux qui le méconnaissent et le violent.

A mesure que l'homme s'est civilisé, le nombre et l'espèce de ses propriétés se sont accrus; après les engins nécessaires à la chasse et la pêche, il s'est procuré, toujours par son travail, les premiers outils employés dans la culture du sol, et il a commencé à habituer certaines espèces d'animaux à la domesticité.

Personne encore, que nous sachions, n'a contesté la légitimité de ces propriétés; personne

n'a dit que le morceau de silex que Pierre avait emmanché au bout d'une branche de pin pour attaquer la surface du sol, devait appartenir par moitié, par quart, ou par huitième, à Paul, Jean, Philippe ou Jérôme ! Personne n'a osé dire que le lait obtenn de la première vache habituée à vivre dans un enclos ou sous un couvert de feuillage, devait être partagé entre tous ceux qui avaient regardé faire et celui qui avait travaillé jour et nuit, peut-être, pour faire oublier à la vache la vie libre et sauvage des forêts.

Personne, nous le répétons, ne conteste la légitimité de ces propriétés ; comment se fait-il donc que d'autres propriétés soient violemment attaquées ? Est-ce qu'elles ne reposent pas toutes sur la même base, est-ce qu'elles ne sont pas toutes le produit du travail ?

Nous ne connaissons, pour notre part, de propriétés légitimes que celles provenant du travail manuel ou intellectuel, direct ou indirect de l'homme.

La propriété dont on conteste le plus ordinairement et le plus âcrement la légitimité, est celle du sol. On a dit que nul n'avait le dro t d'occuper une partie du sol qui devait rester propriété indivise du genre humain ; qu'il ré-

sultait du système actuel de propriété un privilége injuste à l'égard de quelques-uns, et une exclusion coupable à l'égard du plus grand nombre; que ce privilége et cette exclusion ne pouvaient provenir que de l'abus de la force, que de l'emploi de la ruse et du triomphe de l'iniquité.

Il semblerait, en effet, au premier abord que les droits primordiaux des hommes étant absolument égaux, ceux qui viennent au monde aujourd'hui et qui, regardant autour d'eux, voient une immensité de champs occupés et à peine un endroit où le prolétaire puisse poser le pied et dire ce que je couvre est à moi, il semblerait, disons-nous, que ces déshérités sont en droit de demander au propriétaire ses titres à la possession perpétuelle et indéfinie de tel ou tel coin de terre.

Nous avons dit qu'il n'y a d'autres limites au droit inhérent à l'homme de jouir du fruit de son travail que celles posées par les droits égaux et identiques de son semblable. Il résulte de là que l'homme n'a pas le droit de s'approprier une parcelle de terre à l'exclusion de son voisin, s'il n'en reste toujours une portion libre que ce dernier puisse s'approprier pareillement.

Cependant la civilisation, l'avancement intellectuel et physique de l'homme étant évidemment dans les vues et l'un des buts du Créateur, il n'a pu vouloir ce but sans vouloir en même temps les moyens de l'atteindre. Or, sans la propriété, pas de civilisation, c'est ce que nous prouve l'expérience de tous les siècles; sans civilisation, pas d'avancement intellectuel et physique de l'homme, il reste à l'état sauvage, il végète au rang des brutes.

La propriété est donc nécessaire, utile, indispensable... Elle doit être légitime, elle doit, par conséquent, ne froisser aucun intérêt, aucun droit légitime : il doit y avoir harmonie entre le droit et la propriété.

Les légistes, les historiens, les économistes eux-mêmes se sont trop préoccupés des institutions d'origine humaine ; ils ont cherché le droit dans les petites conventions d'homme à homme, de tribu à tribu, de peuplade à peuplade, de nation à nation. Il est temps de porter notre vue plus loin et de chercher le droit dans le monde économique tout entier, dans l'universalité des rapports des hommes entre eux et avec la nature.

Nous l'avons déjà dit, si les lois économiques

sont vraies, elle sont vraies pour l'universalité des hommes, comme les lois astronomiques sont vraies pour l'universalité des corps célestes, comme les lois de la chimie sont vraies pour tous les corps physiques, comme les lois de la végétation sont vraies pour tout le règne végétal. Ne nous occupons donc pas des délimitations de frontières, des constitutions de nations, des formations de villes, ni des établissements de clans ou de tribus. En économie politique, il n'y a pas de nations, et le droit de l'homme n'étant plus borné par l'horizon des frontières, n'étant plus restreint par les constitutions humaines, nous trouverons que la possession par celui-ci ou celui-là, de ce coin de terre ou de ce morceau du sol, ne limite en rien le droit de cet autre à un autre morceau ou à un autre coin de la terre.

J'ai par mon travail défriché ce champ, je lui ai donné une valeur qu'il n'avait pas; il était stérile et je l'ai rendu fertile, non-seulement les fruits de ce champ m'appartiennent, mais tout le travail que j'ai dépensé sur ce coin du sol l'ont rendu mien, car il y a là un produit qui en est inséparable, et ce produit c'est la puissance de fertilité que je lui ai communiquée. Vous me

dites que je vous ai fait tort en m'appropriant ce champ que votre travail aurait pu rendre fertile ; vous pourriez tout aussi bien prétendre que je vous ai fait tort en pêchant cette truite que vous auriez pu pêcher, en cueillant ce fruit que vous auriez pu cueillir, en réduisant à la domesticité cette vache ou cette brebis que vous auriez pu réduire à la domesticité ? Je suis en droit de vous répondre : il y a d'autres truites, pêchez-les; il y a d'autres fruits, cueillez-les ; il y a d'autres vaches et d'autres brebis, réduisez-les à la domesticité ; il y a d'autres champs à défricher, allez les rendre fertiles. Votre droit ne peut pas neutraliser et annuler le mien.

Qu'importe que ces truites, ces fruits, ces vaches, ces brebis, ces champs, ne soient pas immédiatement au bout de votre bras !

Le déplacement est une sorte de travail, et le chasseur américain comme le pêcheur esquimaux le savent mieux que personne ; vous ne pouvez pas même dire que votre venue tard dans le monde est une cause d'inégalité, car le progrès de la civilisation, suite inévitable de la loi économique du travail, c'est-à-dire de l'appropriation des produits, vous a donné des connaissances et des facilités que ne possédaient ni les

premiers explorateurs, ni les premiers défricheurs et cultivateurs du sol.

Le déplacement est un travail, il est vrai ; mais le premier devoir de l'homme, nous l'avons dit, est de travailler, et nul n'a le droit de dire : je veux bien travailler, je veux bien produire et me nourrir à la sueur de mon front, mais c'est ici que je veux bêcher, que je veux semer et récolter. Tant pis pour ceux qui sont venus avant moi ; en prenant la place qu'ils occupent, ils ont pris l'héritage que me destinait la nature !

Il est vrai que ceux qui sont venus les premiers n'ont pas le droit de dire aux derniers arrivés : vous venez trop tard, la place est prise, vous êtes de trop en ce monde, arrière ; mourez de misère où vous êtes !

Non! Mais ce qu'ils ont le droit incontestable de dire, c'est ceci : Quand nous sommes venus, ces champs étaient incultes, ces guérets, aujourd'hui chargés de moissons, étaient des plaines stériles ; nous les avons défrichés, fertilisés, nous y avons dépensé les forces et le temps de plusieurs générations. Ces champs sont à nous, non parce que nous les avons occupés avant vous, mais parce que nous les avons rendus productifs, et que nous avons forcé la terre, par notre

travail, à multiplier chaque année la semence que nous lui confions.

Voulez-vous prendre ces champs? Les voici ; mais rendez-nous le travail qui les a fertilisés, qui de marais fétides a fait des vertes prairies, de bruyères stériles a fait des plaines arables, et de plants sauvages a fait des arbres à fruit.

Il est un avoir commun qui court gratuitement le monde, c'est cette science populaire, enfantée par une longue série de générations, science qui vous donne à vous, nouveaux venus, des connaissances que ne possédaient pas vos aînés, des richesses mêmes tombées à la longue dans le domaine public, comme la domesticité des animaux, l'invention des instruments et outils, le perfectionnement des races animales et végétales, dont vous pouvez faire votre profit. Mais si vous ne voulez pas remunérer le travail de celui qui a fécondé ce champ, et si vous ne voulez en aller féconder un à votre tour là où il en reste encore à fertiliser, le monde social vous offre d'autres moyens encore d'existence que celui de bêcher la terre, de semer et récolter le grain.

Nous ne voulons faire aucune insinuation injurieuse contre qui que ce soit ; mais il est à remar-

quer que, probablement à leur insu, les détracteurs de la propriété attaquent plus particulièrement les propriétaires que la propriété elle-même. Ce qu'ils voudraient, ce qu'ils demandent, ce n'est pas un champ qu'ils puissent labourer, herser, ensemencer et moissonner, c'est un champ qu'ils puissent louer, pour vivre du loyer qu'ils en retireraient à la manière des propriétaires.

Si le nombre des hommes était limité sur terre à tant par hectare, nous concevrions que l'on pût demander une égale division du sol entre tous les habitants, et que chacun eût le petit morceau suffisant pour produire sa nourriture, ses vêtements et son abri, lopin de terre qu'il cultiverait lui-même. Nous concevrions une sorte de ruche dans laquelle chacun aurait sa case, son travail et son produit.

Mais puisqu'il y a de grandes agglomérations d'hommes ici et là, puisque en raison des besoins qui se produisent dans une société civilisée, une partie de la population seulement doit s'adonner aux travaux de la terre, tandis qu'une autre partie s'occupe de production industrielle, et une autre encore de labeur intellectuel, il est de toute justice que les instruments de production

formés par le travail de ceux qui cultivent ou ont cultivé le sol, leur appartiennent en toute propriété, comme appartiennent aux industriels les machines et les outils qu'ils ont créés et façonnés et avec lesquels ils produisent chaque jour.

Si vous avez le droit de dire au propriétaire du sol : votre droit de préoccupant est abusif et inique, car il froisse le droit que j'aurais eu d'occuper et de fertiliser ce champ, ne suis-je pas en droit de dire au propriétaire d'une machine à vapeur : que parlez-vous de propriété ? Ce fer dont vous avez fait vos cylindres et votre chaudière, cette houille que vous brûlez, tout cela ne vous appartient pas, j'y avais le même droit que vous ! En retirant ce fer de la terre, en extrayant cette houille de la mine, vous avez froissé le droit inaliénable que je possédais de les retirer l'un et l'autre du sol quand mon heure serait venue !

Une semblable négation de la propriété n'est pas même le communisme, elle est la négation de la vie humaine, elle est le chaos et la mort.

On a dit : la terre est nécessaire à la vie comme l'eau, l'air et la lumière ; on ne peut s'approprier l'eau, l'air et la lumière : donc on ne peut s'approprier la terre.

La réponse à cette objection est des plus simples : la terre est nécessaire à la vie, comme l'eau, l'air et la lumière ; mais il y a cette différence qu'il importe de ne par perdre de vue, c'est que si la terre n'est pas fertilisée et cultivée, son utilité et des plus restreintes, et elle ne nourrit l'homme qu'à l'état sauvage. Ce n'est donc pas la terre que le cultivateur s'approprie, ce sont les travaux par lesquels il l'a rendue fertile, et c'est pour cela que l'expropriation, avec indemnité préalable, pour cause d'utilité publique, est de toute justice.

Cette théorie de la propriété que nous venons d'exposer, montre toute l'iniquité du système qui a voulu rendre l'homme la propriété d'un autre, qui a imaginé l'esclavage. Le travail pouvant seul créer une propriété, l'homme n'a pu jamais avoir la propriété de son semblable ; car on ne peut honorer du nom de travail ce brigandage que l'on appelle la guerre. Aussi en supprimant l'esclavage la République a rendu hommage au droit, mais l'Assemblée constituante l'a méconnu en votant une indemnité aux anciens propriétaires d'esclaves, c'était aux esclaves eux-mêmes que la société devait un dédommagement. Il n'y a pas de droit contre le droit, et

nul ne pouvait arguer d'une loi inique pour se créer une semblance de droit. Arrivés à ce point de notre démonstration, nous pouvons donc adopter l'axiome de Proudhon comme loi économique, et dire avec lui : Le droit d'occuper est égal pour tous.

Seulement nous n'ajouterons pas pour corollaire comme lui : La mesure de l'occupation n'étant pas dans la volonté, mais dans les conditions variables de l'espace et du nombre, la propriété ne peut se former. Nous dirons au contraire : La mesure de l'occupation a le travail pour limites, sans qu'il importe que ce travail soit actuel ou antérieur.

Ainsi partout où il y a des terres inoccupées, l'homme peut défricher et fertiliser par lui-même ou par le travail d'autrui qu'il rémunère. Nous pouvons encore dire comme Proudhon : Le droit au produit est exclusif, *jus in re*, le droit à l'instrument est commun, *jus ad rem*. Seulement nous ferons une distinction entre l'instrument spécial, ou déjà approprié, et l'instrument général, ou encore aux mains de la nature.

On nous fera ici une objection : cette théorie que vous présentez comme vraie, nous dira-t-on, n'est que spécieuse; car s'il est vrai de dire qu'il

y a encore des terres inoccupées, des terres où le travailleur peut aller s'établir et dont il peut devenir propriétaire par le défrichement, par la mise en culture, cela ne sera pas vrai un jour, quand la race humaine se sera assez multipliée pour occuper et cultiver tous les coins et recoins de la terre habitable, Or, vous nous l'avez dit, ajoutera-t-on, les lois économiques, si elles sont vraies, sont de tous les temps comme de tous les lieux. Voici ce que nous avons à répondre à cette objection : « Comment ne voyez-vous pas, disait, après Lactance, saint Augustin, que s'il y avait des hommes sous nos pieds, ils auraient la tête en bas, et tomberaient dans le ciel? » Lactance et saint Augustin ignoraient la loi de gravitation qui nous attache tous au sol en quelque lieu de la terre que nous habitons : ceux qui pourraient faire l'objection dont nous venons de parler ignorent sans aucun doute la loi de limitation qui s'oppose invinciblement à la multiplication démesurée des hommes. Cette loi de limitation, dont nous avons déjà parlé à l'occasion de la multiplication illimitée des capitaux, existe visiblement pour les hommes, comme pour les végétaux, comme pour les capitaux, les animaux, et, en un mot, tout ce qui est susceptible d'accroissement.

Mais si l'on redoutait encore les effets de l'accroissement illimité de la population, nous rappellerions que M. Thiers affirme qu'en Europe les trois quarts, ailleurs les neuf dixièmes, sur le globe entier les 999/1000e des terres sont encore incultes !

A voir la manière dont les détracteurs de la propriété attaquent l'appropriation du sol, on dirait vraiment qu'il existe une loi, une obligation quelconque, en vertu de laquelle chacun est obligé à bêcher le sol, le fumer, l'ensemencer et produire des moissons ! Il n'y a pas place pour tous, s'écrie-t-on, et c'est vous propriétaire qui avez volé la part qui me revenait !

Est-il donc indispensable ou désirable pour l'espèce humaine que tous ses membres soient occupés à produire du blé, de la laine ou de la viande? Est-ce que l'homme n'existe que pour manger du blé? Oh! si vous n'avez d'autres besoins que la faim, oui, vous avez raison : à chacun une parcelle de terre, à chacun quelques glands et quelques baies sauvages; vous n'avez rien autre chose à faire sur la terre qu'à manger et, je le reconnais, il vous faut un coin du sol pour en tirer votre nourriture.

Mais à côté de l'être imaginé par votre fantaisie, voyez donc l'homme soumis à mille besoins, poursuivi de mille désirs, exposé à mille dangers, et dites-nous s'il n'y a pas d'autres sources de profit, d'autres moyens de production que le travail de la terre?

La possession du sol vous est interdite, dites-vous, par l'occupation antérieure de ceux qui l'ont défrichée: nous vous avons montré que, auprès et à l'entour des parcelles occupées, il y a d'immenses espaces qui ne demandent, pour produire, que des bras, du savoir et de la volonté! Mais si regardant plus en arrière qu'en avant, il vous répugne de vous éloigner du sol où reposent vos aieux, si vous oubliez que vous aussi, vous serez aïeul un jour et que vos petits-fils pourront regretter que vous n'ayez pas employé toute votre énergie, tout votre talent, toutes les facilités que vous aviez pour les affranchir de ces poignants paroxysmes d'envie et de colère impuissante qui vous fait accuser la société, il est d'autres moyens de production, il est d'autres sources de profit et de richesses.

D'après la loi économique de la division du travail, le citadin s'en remet au cultivateur du soin de créer les denrées agricoles, et l'agricul-

teur à son tour laisse à l'industriel des villes tout travail autre que celui des champs.

Il y a là une de ces admirables harmonies économiques que l'on rencontre partout, harmonie qui résulte d'une des lois invisibles qui régissent le monde social. Mettez tout le genre humain à cultiver la terre et cette harmonie est détruite, la civilisation disparaît, l'homme retombe dans l'ignorance, la misère et l'abrutissement.

C'est par l'échange, la communication et le frottement de leurs idées que les hommes se sont mutuellement éclairés : or cet échange et ce commerce d'idées n'ont eu lieu que parce que obéissant instinctivement aux lois économiques, les hommes se sont groupés en familles, en tribus, en races, qu'ils se sont partagé les différents genres de travaux dont on reconnaissait la nécessité, et que les uns sont restés occupés à la production agricole, tandis que les autres se sont adonnés aux travaux industriels.

Or, l'homme qui a passé plusieurs années à étudier, à apprendre à fond un métier manuel ou à se créer une occupation intellectuelle, cet homme possède un avoir, une propriété au même titre que celui qui a passé plusieurs années à défricher et fertiliser un champ.

Pourquoi, vous qui réclamez contre la propriété du sol, ne réclamez-vous pas aussi contre la propriété industrielle, la propriété ouvrière? Direz-vous qu'il n'y a pas identité entre ces divers genres de propriété, parce que le producteur industriel ne base pas son droit sur l'occupation antérieure, mais sur son labeur journalier?

Vous vous trompez, il y a identité parfaite; vous êtes forgeron, vous êtes dans un village où il n'existe de temps immémorial qu'un forgeron et cela par une raison très-simple, c'est que les travaux du village ne peuvent alimenter qu'une seule forge. Pourquoi n'iriez-vous pas dire au maréchal qui tient son marteau et son enclume de son père, qui les tenait de son grand-père et celui-ci de son bisaïeul, pourquoi n'iriez-vous pas dire à ce maréchal : le travail est de droit commun et tu le monopolises, tu froisses le droit imprescriptible que j'avais de fonder ici une forge; retire-toi, car mon droit est égal au tien!

Et voyez jusqu'où va l'identité; le premier forgeron qui avait créé cette forge avait eu mille difficultés à surmonter, l'ouvrage ne venait pas, les recettes étaient presque nulles. Non-seulement la forge, y compris l'enclume et le marteau, était une propriété, mais le travail assidu du premier

forgeron avait formé une clientèle, c'est-à-dire avait donné une valeur productive à l'enclume et au soufflet et au marteau de la forge, autre encore que celle qui réside dans le métal et que la force musculaire du bras appelle à l'action. Le fils de ce forgeron héritera de la forge, des outils et de la clientèle, tout comme le fils du cultivateur du voisinage héritait du champ que son père avait défriché et fertilisé. Puis ce fut au tour du petit-fils à hériter, et à chaque génération, le marteau change de main et l'enclume change de propriétaire, ainsi que la clientèle qui toutefois croît avec le temps et est aujourd'hui deux ou trois fois plus considérable qu'à la mort du fondateur de la forge, si bien que, comme un vrai propriétaire, le forgeron ne met plus la main à l'œuvre que rarement ; il paie des compagnons auxquels il apprend le métier et qui font pour lui le plus rude de la besogne.

Allez donc dire à ce forgeron qu'il y a assez longtemps que lui et ses aïeux jouissent d'une propriété qui devrait être commune : à l'égard de la clientèle, la forge et tout son contenu sont un instrument ; or, Proudhon l'a déclaré, le droit à l'instrument est commun, *jus ad rem!* N'est-ce pas que ceci passe toute croyance ?

Cependant, malgré les airs de pourfendeurs de la société qu'a voulu se donner Proudhon, la propriété est basée sur un droit si évident, si incontestable, qu'il a été forcé de le reconnaître. Le passage où se trouve la reconnaissance du droit du propriétaire est assez curieux pour que nous le rapportions ici, et nous le donnerons en entier pour ne pouvoir être accusé de citation tronquée.

« Un espace de terre déterminé ne peut produire des aliments que pour la consommation d'un homme pendant une journée, dit M. Ch. Comte, cité par Proudhon : Si le possesseur, par son travail, trouve moyen de lui en faire produire pour deux jours, il en double la valeur. Cette valeur nouvelle est son ouvrage, sa création; elle n'est ravie à personne : c'est sa propriété. »

« Je soutiens, répond Proudhon, que le possesseur est payé de sa peine et de son industrie par sa double récolte, mais qu'il n'acquiert aucun droit sur le fonds. Que le travailleur fasse les fruits siens, je l'accorde; mais je ne comprends pas que la propriété des produits emporte celle de la matière. Le pêcheur qui, sur la même côte, sait prendre plus de poisson que ses

confrères, devient-il, par cette habileté propriétaire des parages où il pêche? L'adresse d'un chasseur fut-elle jamais regardée comme un titre de propriété sur le gibier d'un canton? La parité est parfaite : le cultivateur diligent trouve dans une récolte abondante et de meilleure qualité la récompense de son industrie; *s'il a fait sur le sol des améliorations; il a droit à une préférence comme possesseur*; jamais en aucune façon, il ne peut être admis à présenter son habileté de cultivateur comme un titre à la propriété du sol qu'il cultive. »

Nous avons pris la liberté de souligner ces mots : *s'il a fait sur le sol des améliorations, il a droit à une préférence comme possesseur*; c'est que ces mots sont la pleine et complète justification de la propriété, ces mots sont la consécration authentique du droit du propriétaire.

J'ai trouvé un champ inculte, je l'ai défriché, je l'ai fertilisé, j'y ai fait, comme vous le dites, des améliorations, et, vous le reconnaissez, j'ai droit à une préférence comme possesseur, c'est-à-dire que je pourrai, à l'exclusion de tout autre, occuper ce sol, l'ensemencer et récolter les moissons qu'il produira pendant deux, trois, cinq ans ou plus. Et ce n'est que justice, car les tra-

vaux par lesquels je l'ai fertilisé ont un caractère de permanence qui s'étendra sur toutes les moissons futures, et non pas seulement sur une.

Nous ne disons pas autre chose ; entre cette affirmation et la nôtre il n'y a d'autre différence que du plus au moins.

Examinons cependant encore le passage que nous venons de citer : « Le pêcheur qui, sur la même côte, sait prendre plus de poisson que ses confrères, devient-il, par cette habileté, propriétaire où il pêche ? »

Non sans doute ; mais dire qu'il y a parité parfaite entre le cultivateur qui double ses produits en améliorant le sol, et le pêcheur qui, en usant de plus d'adresse, prend plus de poisson que ses confrères, c'est se moquer de l'intelligence de ses lecteurs. Est-ce que le pêcheur a donné à la mer une plus grande puissance de production? Est-ce que le cultivateur au contraire n'a pas donné à la terre des conditions de fertilité qu'elle n'avait pas? On pourrait tout au plus comparer l'adroit pêcheur à l'habile moissonneur qui récolte son grain sans en perdre autant que ses voisins ; mais le comparer à l'agriculteur qui a défoncé, défriché, fertilisé le sol et lui a donné

une puissance permanente de production, encore une fois, c'est se moquer.

Non, le pêcheur n'est pas propriétaire des parages où il pêche; mais là où il a établi ses filets, là où il a dépensé plusieurs journées de travail pour planter des pieux, tendre des cordes et fixer ses engins, il a acquis un certain droit de propriété que ses confrères respectent, bien que nulle part au monde la mer soit propriété privée.

Nulle part au monde la mer est propriété privée; mais si Jean le pêcheur a formé une digue ou un enrochement pour conquérir sur la mer quelques ares d'un terrain qu'elle submergeait et qu'elle vient couvrir encore dans les très-hautes marées, Jean le pêcheur peut se dire et se dit effectivement propriétaire du sol qu'il a conquis, du sol qu'il a créé. Au fait d'occupation se trouve lié celui de formation, et personne n'osera dire que Jean a fait tort à qui que ce soit en repoussant la mer un peu plus loin.

Eh bien! nous le croyons, ceux qui ont repoussé le désert un peu plus loin, ceux qui ont conquis une portion de terrain sur la stérilité, ont un droit identique à ceux qui, par des digues et des enrochements, ont solidifié le sol et l'ont rendu fertile. Toute la Hollande a été appropriée de la

sorte, comme le reste de l'Europe a été approprié par le défrichement et la culture.

La propriété repose donc sur le droit, sur la justice; mais ce n'est pas seulement la propriété terrienne, la propriété bâtie, c'est encore la propriété ouvrière, car elles ont toutes la même origine. Il n'y a, nous le répétons, d'autres limites au droit du propriétaire que celles posées par le droit tout pareil de nos semblables.

L'art. 144 du Code Napoléon s'exprime ainsi : « La propriété est le droit de jouir et de disposer « des choses de la manière la plus absolue, « pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé « par les lois et les règlements. »

La première partie de cette phrase constate et sanctionne le droit, la seconde le nie et le détruit.

Si la restriction apportée par le Code n'avait pour objet que d'empêcher le domaine du propriétaire de faire obstacle au domaine d'un autre propriétaire, nous l'approuverions de toutes nos forces ; mais elle a été conçue dans le but de limiter le droit du propriétaire, de l'asservir à la loi. Or si, comme nous l'avons démontré, le travail a créé la propriété, la propriété est antérieure et supérieure à la loi : la loi peut consta-

ter sa forme, ses conditions, ses droits, son existence, mais elle ne peut pas aller au delà, elle ne peut restreindre ni limiter un droit, car toute restriction, toute limite est une diminution, une négation du droit, et le droit est supérieur à la loi.

Si nous insistons sur ce point, c'est qu'à l'abri et sous le couvert des restrictions posées à la propriété terrienne, les lois et les règlements ont imposé une foule de restrictions, d'entraves, de limites, de barrières et d'empêchements de toutes sortes à toutes les autres propriétés.

Ainsi, le travail est une propriété; le capital est une propriété; l'intelligence est une propriété; le crédit est une propriété!

Qui oserait dire que la loi consacre pour lui le droit de jouir et de disposer de la manière la plus absolue de son travail, de son capital, de son intelligence, de son crédit?

On nous dira que le législateur ne peut faire autrement, dans l'intérêt de tous, que de mettre par des lois et des règlements des limites au droit du propriétaire, ne fût-ce que pour empêcher les abus, ne fût-ce que pour défendre le pauvre de l'oppression du riche. Nous n'hésitons pas à le dire, c'est dans l'intérêt du pauvre plutôt

que du riche que nous demandons la liberté complète des quatre genres de propriété qui s'appellent : le travail ; car c'est par le travail que le pauvre peut vivre : le capital, car tout homme, quelque pauvre qu'il soit, en possède le germe et devrait pouvoir le faire fructifier : l'intelligence ; car ce n'est pas aux riches seulement que le génie a été départi : le crédit ; car nul n'en a plus besoin que le pauvre.

Il naîtrait des abus, dira-t-on ; c'est vrai, l'abus est inséparable de toute institution humaine, mais nous l'affirmons et nous l'affirmons de toutes nos forces, les abus seraient moindres que ceux qui résultent des entraves apportées au travail, de la limitation des droits du capital, de la compression de l'intelligence, de la confiscation du crédit.

CHAPITRE IX.

Le fermage.

Tous les droits économiques découlent les uns des autres, comme les lois économiques s'enchaînent et s'harmonisent les unes avec les autres.

J'ai arraché ce champ à la stérilité, c'était un amas de pierres inertes, de broussailles impropres à tout, j'ai travaillé du matin jusqu'au soir, je me suis courbé sur ce sol ingrat, j'en ai enlevé les pierres les unes après les autres et je les ai amoncelées tout autour dans le double but de marquer les limites du morçeau que je m'appropriais et d'en exclure les bêtes fauves. Ce champ

est à moi, le travail l'a rendu le mien, cela ne fait plus de doute.

Je l'ai bêché, je l'ai ensemencé, et je récolterai la moisson qui commence à jaunir. Mais après cette moisson il faudra recommencer à bêcher, il faudra fumer et ensemencer de nouveau, autrement la production s'arrêterait. Le droit de propriété que j'ai conquis par la première mise en culture me donne celui de faire ce second semis, et, quand le temps sera venu, de faire cette seconde récolte.

Il est incontestable que je possède ce droit, car à celui qui prétendrait m'évincer de ce champ, sous prétexte de droit égal au mien, je montrerais les ronces que j'ai arrachées, les pierres que j'ai extraites, les creux que j'ai comblés, les monticules que j'ai aplanis, et je lui demanderais l'équivalent de ces travaux, au produit desquels il ne peut avoir aucun droit.

J'ai dû ma première récolte aux engrais que j'ai mis dans la terre, aux semences que j'y ai jetées, aux soins incessants que j'ai donnés aux jeunes plants et à la sollicitude avec laquelle j'ai veillé contre les déprédations des oiseaux du ciel et des bêtes de la forêt. C'est aux mêmes travaux et aux mêmes soins que je devrai la seconde, et

à des travaux et des soins tout pareils que je devrai la troisième et la quatrième, et ainsi de suite.

Mais c'est aux travaux de défrichement, de défoncement, de clôture, etc., que je dois toutes ces récoltes, et non pas seulement la première. Vouloir que je me trouve payé de ma mise en culture par une première ou une seconde récolte, c'est vouloir que j'aie travaillé pour les autres, que je me sois imposé un rude labeur et de dures privations, pour épargner ce labeur et ces privations aux autres.

La prétention de payer l'agriculteur par la récolte qu'il obtient pourrait être juste à la rigueur, si la terre avait été de tout temps en état de culture, défrichée, assainie, close en champs et métairies; l'homme aurait fumé un champ, l'aurait labouré, ensemencé et moissonné. Puis il aurait pu passer à un autre exercice tout semblable ailleurs et céder ce champ à qui aurait voulu le prendre. Quel bon temps c'eût été s'il ne se fût agi que de presser les grappes, traire les vaches, couper les foins et les blés, tondre les moutons et cueillir les fruits aux vergers! Malheureusement ce n'est pas sur des idylles de ce genre que se fondent les sociétés. Au lieu d'utopies plus ou moins riantes, on ne trouve

sous leurs plus profondes assises que d'immuables principes, que d'inaltérables lois économiques.

Celui qui a mis un champ en culture n'en réclame pas la propriété à cause des fruits qu'il lui a fait produire, mais à cause de la puissance de production que ses travaux lui ont communiquée.

Son droit à la possession de ce champ doit durer aussi longtemps que se maintiendra cette puissance de production, ou aussi longtemps que ses travaux pourront la renouveler si elle venait à disparaître. Nul doute qu'au temps de Palmyre, de Thèbes et de Ninive, il y ait eu autrefois des champs cultivés et productifs dont étaient propriétaires certains Palmyréens, certains Thébains ou certains Ninivains. Cette propriété a duré ce qu'a duré la puissance de production imprimée aux champs; quand, par la cessation des travaux de l'homme, cette puissance de production a disparu du sol, le droit de propriété s'est effacé, et la terre est retournée sous la domination des chacals, des reptiles et des ronces.

Allez dans ces champs aujourd'hui déserts et où l'on trouve encore la trace de l'homme, où l'on reconnaît son passage, et vous reconnaîtrez

avec nous que celui qui avait rendu ce sol fertile pouvait s'appeler leur propriétaire, et qu'il a perdu ce titre quand il a cessé de communiquer à la terre la vertu prolifique qui réside dans le travail de l'homme.

Celui qui a mis un champ en culture a donc le droit exclusif de le labourer, ensemencer et moissonner, la seconde et la troisième année et toutes celles qui se succéderont.

S'il a ce droit, il faut en même temps se faire seconder par ses fils, ses amis, ses salariés; il a le droit d'échanger un travail contre un autre travail, un service contre un service.

J'ai fertilisé ce champ, je peux y jeter mon grain à la volée pour l'ensemencer, ou je peux, en échange d'un salaire que je leur donnerai, prier Jean ou Pierre de jeter ce grain pour moi.

Il est vrai que l'on conteste ce droit d'échange des services, et voici ce que l'on formule en style d'axiome : « Le travailleur conserve, même après avoir reçu son salaire, un droit naturel de propriété sur la chose qu'il a produite? »

On oublie que l'on contestait au propriétaire, quelques pages auparavant, le droit naturel de propriété sur la chose qu'il a produite?

Mais cet axiome est faux, en ceci que l'ouvrier

ne peut conserver aucun droit de propriété sur la chose qu'il a produite, après avoir reçu son salaire. Le salaire qu'il a reçu est le prix d'une vente, d'une aliénation qu'il a consentie. Vous reconnaissez qu'il a un droit naturel de propriété sur la chose qu'il a produite; nous aussi : seulement nous ne disons pas que ce droit est inaliénable et qu'il ne peut être vendu. S'il en était ainsi, si la propriété était inaliénable, incessible et insaisissable, comme le voudrait votre formule, ce serait la source du plus épouvantable esclavage qui se soit jamais vu.

Si je peux donc, et nous croyons qu'on ne le contestera plus, si je peux faire cultiver mon champ par Pierre, Paul ou Jean, contre salaires équivalents à leur travail, je peux aussi, ce me semble, faire avec Pierre, Paul ou Jean, un contrat d'un autre genre, en vertu duquel, leur abandonnant la jouissance des travaux que j'ai effectués sur ce sol, ils pourront le cultiver à mon lieu et place, en me donnant une partie du produit comme équivalent du travail dont je leur cède l'usage.

Cette partie du produit qu'ils s'engagent à me donner s'appelle le prix du fermage ou du louage : c'est la représentation ou l'équivalent

du service que rend le propriétaire en abandonnant au travailleur l'usage des produits qu'il a créés par un travail antérieur.

Il y a dans ce contrat mutualité d'avantages, et c'est ce que l'on perd de vue trop volontiers et trop souvent; car on ne veut voir, la plupart du temps, que cette redevance revenant toujours et sans cesse à époques fixes et déterminées et on détourne ses regards du produit incessant, de l'avantage permanent que l'on reçoit de l'usage de la chose prise à ferme ou loyer.

On peut affirmer qu'il existe une loi économique en vertu de laquelle le nombre et l'espèce des choses, prises ou données à ferme ou loyer, s'accroît à raison du progrès de l'homme vers le bien-être. C'est qu'en vertu de la grande loi économique qui nous fait un devoir, toujours instinctivement obéi, de la division du travail, nous trouvons plus économique, plus avantageux en un mot, de prendre telle ou telle chose à bail ou à loyer, que de la façonner nous-mêmes, ou de la posséder par suite d'achat.

Voyez où en serait le monde si, par suite de la plus grande aberration d'idées qui puisse se concevoir, les législateurs défendaient les contrats de louage ou de fermage! Ou bien chacun

serait obligé de se construire une maison et de se loger en Esquimaux, en Patagon, ou en Peau-Rouge, ou bien l'État, appelant à lui « cette force immense qui résulte de l'union et de l'harmonie des travailleurs, de la convergence et de la simultanéité de leurs efforts, » nous construirait d'immenses casernes, des couvents grands comme des bourgades, et des hôpitaux spacieux comme les temples babyloniens!

Dans le premier cas, où seraient le bien-être, l'aisance, le progrès, la civilisation?

Dans le second, où serait la liberté, où serait l'égalité?

Il y aurait égalité parmi les malheureux locataires de ces édifices conventuels, il y aurait égalité parmi ceux qui traîneraient le boulet et qui pourraient vivre au numéro, sans nom, sans passé, avenir, ni famille, mais à condition qu'il y eût supériorité, suprématie chez les chefs et les supérieurs!

Mais, dit-on, si une terre rapporte 1,000 fr., on dit qu'à cinq pour cent cette terre vaut 20,000 fr. à 4 pour cent, 25,000 fr., à 2 et demi pour cent, 50,000 fr. Cela signifie, en d'autres termes, qu'après vingt, ou vingt-cinq, ou cinquante ans, le prix de cette terre aura été rem-

boursé à l'acquéreur. Si donc, après un laps de temps, le prix d'un immeuble est intégralement payé, pourquoi l'acquéreur continue-t-il à être propriétaire ?

En d'autres termes, pourquoi le fermier ne devient-il pas propriétaire quand il a payé à ce dernier une somme de fermages équivalente au prix vénal de la terre ?

C'est par la raison qu'en vendant une terre 20,000 fr. argent comptant, le vendeur reçoit une somme avec laquelle il peut se créer un revenu annuel de 1,000 francs à 5 pour cent, de 800 francs à 4 pour cent, de 500 francs à 2 et demi pour cent. C'est par la raison que le fermier qui paie à son propriétaire 1,000 fr. chaque année, ne lui paie que le croît, le revenu, ou l'intérêt du capital dont il a la jouissance. C'est encore par la raison que si le fermier en prenant la terre à bail, avait par-devers lui la somme de 20,000 francs, il retirerait 1,000 fr. par an de cet argent et 1,000 fr. au moins du capital que le propriétaire a employé à mettre la terre en état de produire. Si on prétend que le paiement annuel de mille francs fait pendant vingt ans est suffisant pour rembourser le propriétaire, il arriverait ceci, qu'à l'expiration de

cette période le fermier aurait encore ses 20,000 fr. augmentés de tout le profit qu'il aurait su en tirer, et en outre la propriété tout entière qu'il avait prise à bail. Le propriétaire, pendant ce temps, n'aurait reçu que l'équivalent du revenu de son capital, et il aurait perdu la propriété!

Cette théorie, on le voit, est insoutenable, à moins de prétendre que le capital ne doit rien produire, que les échanges doivent être gratuits, que le travail ne doit pas être rémunéré. Ces prétendus axiomes bouffis par l'emphase ne sont que des outres remplies de vent qu'un coup d'épingle suffit à crever.

Deux frères viennent d'hériter d'une somme de 4,000 fr., qui se trouvent entre les mains d'un tabellion. Ces deux frères, ouvriers tous les deux, se disent, que si le tabellion leur donnait à chacun leurs 2,000 fr., ils pourraient s'occuper exclusivement pendant un an à construire une machine, un meuble, une maison qu'ils vendraient aisément 6,000 fr. Ils demandent leurs 4,000 fr. au dépositaire, qui remet à l'aîné 2,000 fr. et dit au plus jeune qu'il ne peut le payer qu'à raison de 100 fr. par an pendant vingt ans.

L'aîné des deux frères se met à l'œuvre, et,

grâce aux 2,000 fr. qu'il a reçus, produit en un an un magnifique piano pour lequel il trouve acheteur à 3,000 fr. Le plus jeune, privé de son capital, continue à travailler à la journée, et à la fin des douze mois, il n'est guère plus riche qu'auparavant : il a, ou il n'a pas dépensé les 100 fr. que le tabellion lui a payés, mais il n'a certainement pas les 1,000 fr. de profit que son aîné a réalisés.

Dira-t-on maintenant qu'il importe peu que le capital soit remboursé tout à la fois, en entier, ou seulement par annuités d'un vingtième, d'un vingt-cinquième ou d'un cinquantième.

On dit encore que la loi fondamentale du commerce étant l'équivalence des produits échangés, tout ce qui détruit cette équivalence viole la loi, et on en conclut nécessairement que tout profit détruisant l'équivalence, tout échange fait à profit est illégitime.

Cependant le travail que fait l'ouvrier contre un salaire est un échange de l'application de ses forces, de son adresse, de son intelligence, contre des valeurs monétaires ou autres, est-ce que par hasard cet échange aussi serait illégitime ?

Il y a dans la prétendue loi fondamentale du commerce que nous venons de citer une confu-

sion d'idées qu'il importe d'éclairer. Oui, l'échange doit présenter des valeurs équivalentes, mais seulement en ce sens que chacun des échangistes doit recevoir ce qu'il regarde comme l'équivalent de ce qu'il donne. Ainsi, j'ai 1,000 sacs de blé et je n'ai pas de vin, je trouve que vingt de mes sacs de blé ne valent pour moi qu'une barrique de Médoc. J'ai au contraire 1,000 barriques de Médoc et je n'ai pas de blé, je donnerai volontiers une ou dix barriques de vin contre un seul sac de blé.

Et il n'y a pas d'autre moyen de faire des échanges; car qui fixera la valeur relative du blé et du vin, si ce n'est le besoin que j'ai de l'un ou de l'autre? si ce n'est l'abondance ou la rareté de l'un ou de l'autre article chez celui qui veut bien échanger avec moi?

L'équivalence des produits échangés implique donc toujours le profit que fait ou que peut faire chaque échangiste.

Ainsi, l'ouvrier me vend sa journée de travail pour 5 fr., parce qu'avec cette somme il peut se procurer plus de choses qu'il n'aurait pu le faire en employant son temps à produire ces choses lui-même.

Ainsi, le fermier paie 1,000 fr. de rente cha-

que année à son propriétaire, parce qu'en cultivant la ferme qu'il a prise à bail il réalise un plus grand profit qu'il ne pourrait faire en allant défricher et mettre en culture telle autre partie du sol qu'il lui plairait d'occuper. Le paiement de ces 1,000 fr. n'est donc pas la représentation d'un droit d'occupation, c'est tout simplement le prix du travail dépensé antérieurement dans la mise en culture.

A ceux qui condamnent le fermage et anathématisent le louage, nous demanderons ce que doit faire le marchand de vin de Rheims ou d'Epernay qui a 1,000 douzaines de vin de Champagne à envoyer à Londres? Il peut à la rigueur acheter un ou deux chevaux et une voiture et charroyer son vin au Havre, à Calais ou à Boulogne; mais arrivé là, doit-il se mettre à l'œuvre pour construire un bateau, doit-il ensuite s'aventurer sur mer et conduire lui-même bateau et marchandises de l'autre côté de la Manche?

Que fera à son tour le forgeron? Ira-t-il chercher lui-même sa houille en Angleterre ou en Belgique?

Vous ne voulez pas du fermage? vous voulez donc que le cultivateur construise lui-même ses herses et ses charrues; car s'il s'adresse au maré-

chal du hameau voisin, ne prendra-t-il pas à loyer quelques heures du temps des compagnons forgerons?

Quelques fourbes et quelques simples se sont extasiés devant le *Credo quia absurdum* de saint Augustin; serions-nous assez simples aujourd'hui pour battre des mains à ceux qui nous crient du haut des toits : *sic volo quia absurdum!*.

On voit combien la loi économique du louage et du fermage a de points de contact avec la loi de la division du travail : le fermier, au lieu de fabriquer ses instruments, préfère louer les forces, le temps et l'adresse du forgeron; le forgeron lui-même loue les chevaux, le temps et le chariot du voiturier plutôt qne de charroyer lui-même son charbon, et le voiturier vient à son tour prendre à loyer le savoir, la pratique du maréchal pour ferrer ses chevaux, couvrir de fer sa paire de roues et forger son essieu.

Le monde vit donc dans un cercle de services échangés au moyen du louage et en vertu de la loi économique qui régit les rapports des hommes entre eux; on peut affirmer que plus le contrat de louage se multiplie et plus la vie devient facile, plus l'aisance et le bien-être se répandent dans toutes les classes.

Jetez un coup d'œil sur vous-même et votre famille.

Seriez-vous aussi bien logé si, ne pouvant être locataire, vous n'aviez d'autre abri que celui que vous vous construiriez vous-même?

Vos enfants seraient-ils aussi bien élevés, acquerraient-ils autant d'instruction s'ils ne recevaient que celle que vous pourriez leur donner au commencement ou à la fin de votre journée? Regrettez-vous les quelques francs que vous donnez comme prix du loyer des heures et de la science que le magister emploie à faire leur éducation?

Vous voulez faire une de ces longues courses qui fatiguent le marcheur le plus intrépide, vous n'avez ni cheval, ni voiture à vous, trouvez-vous que ceux qui vous offrent une place moyennant une légère redevance dans un omnibus, commettent un vol abominable en vous épargnant une horrible fatigue?

Et ne l'oublions pas, si la loi économique du louage est une des conséquences directes de celle de la division du travail, il y a, en même temps, complète harmonie entre cette loi et celle de la collectivité des forces. Nous l'avons dit déjà, tout ce qui est le produit de la collectivité rend

des services collectifs. Ainsi deux ou trois mille hommes auront construit et établi un chemin de fer et ce chemin, moyennant le louage d'une place dans les wagons ou sur les chariots, vous transportera, vous et vos marchandises, à des distances infinies, en rendant le même service à quiconque voudra profiter des facilités qu'a produites la collectivité des forces.

A mesure que nous avançons dans ces études, de nouveaux points d'harmonie nous apparaissent, de nouvelles lois viennent nous éclairer et nous expliquer ce qui semblait douteux, ce qui semblait obscur, car l'économie politique forme un ensemble de causes et d'effets, de principes et de lois qu'il ne s'agit que de chercher pour découvrir jusque dans leurs dernières ramifications.

CHAPITRE X.

La monnaie.

Jusqu'à ces dernières années on ignorait complétement la vraie fonction de la monnaie métallique dans le système économique et, encore aujourd'hui, cette question est, pour le grand nombre, enveloppée des voiles les plus mystérieux.

On conçoit bien que la monnaie facilite les transactions commerciales, qu'elle donne un moyen suffisamment certain d'évaluer les travaux et les produits, mais on lui attribue, en outre, une valeur autre que celle de représentation, on la regarde comme le signe presque

unique de la richesse et on lui trouve des propriétés et des inconvénients qu'elle est loin de posséder.

Lycurgue avait, dit-on, banni l'or et l'argent de la république pour n'y laisser circuler que des monnaies de fer ou de cuir.

Il ne songeait pas que ce n'est point la nature du métal ou de la pièce de monnaie qui lui donne de la valeur, et que l'on peut tout aussi bien se passionner pour de la monnaie de cuir que pour de la monnaie d'or ou de papier. L'unique mais indispensable condition qui peut donner de la valeur à une pièce de monnaie, ce n'est ni la face du souverain, ni l'emblème ou le chiffre frappé sur le revers, c'est que le produit ou le travail dont elle est la représentation puisse toujours s'obtenir ou s'échanger contre elle. Et la preuve, c'est que nos financiers modernes ont imaginé des monnaies, non pas de cuir, mais d'une matière encore plus facile à obtenir, des monnaies de papier, et qu'elles s'échangent et circulent avec la régularité la plus exemplaire, aussi longtemps que le public a la conviction qu'elles représentent de véritables valeurs, c'est-à-dire des produits ou des travaux, et qu'elles sont toujours échangeables contre ceci ou contre cela.

En voyant les millions et les centaines de millions d'or trouvés en Californie, en Australie et ailleurs, les observateurs qui ne se rendent pas un compte suffisamment exact de la production, de l'échange et de la consommation, ont pu douter que ces sommes immenses fussent réellement la représentation de travaux utiles accomplis. Il est une foule de gens qui croient que les hardis aventuriers qui sont allés fouiller les sables du Sacramento ou les couches aurifères du mont Ballarat, se sont enrichis aux dépens du reste du monde et n'ont rendu service qu'à eux-mêmes en ramassant les pépites et brisant le quartz pour en extraire le minerai.

Quand nous aurons expliqué comment les chercheurs d'or n'ont fait que recevoir la juste compensation de leurs peines, le salaire exact de leurs travaux, nous aurons montré la vraie fonction de l'argent dans le monde économique, et dit pourquoi les espèces métalliques ne peuvent jamais être remplacées d'une manière absolue par aucune combinaison de valeurs de crédit ou de monnaie fiduciaire.

Nous avons vu que la valeur d'un objet n'est pas basée sur son utilité, puisque l'air, le fluide électrique, le vent, la force expansionnelle de

la vapeur, quoique d'une haute utilité, n'ont aucune valeur vénale ou échangeable. Il faut qu'une chose devienne l'objet d'une demande pour acquérir une certaine valeur : cette demande, cependant, ne se produit jamais d'une manière aussi constante et aussi générale que celle qui s'applique aux métaux précieux, à moins d'être occasionnée par un besoin universellement senti. Si l'or et l'argent étaient choses inutiles, si le monde pouvait se passer de monnaies, si la valeur des objets échangeables pouvait être mesurée sans espèces métalliques, les millions et les centaines de millions trouvés en Australie ne représenteraient aucune valeur ; il n'y aurait plus de chercheurs d'or, les mines resteraient inexploitées.

Mais à mesure que les échanges se multiplient, à mesure que les produits s'accumulent, les travailleurs de toute sorte trouvent avantage à échanger une partie de leur avoir contre des pièces d'or ou d'argent, parce qu'ils savent qu'ils pourront à tout moment et partout les échanger contre les produits dont ils auront besoin pour leur consommation ou pour faire d'autres échanges. Dans l'échange qui se fait entre le chercheur d'or et l'acheteur de pépites, les condi-

tions du marché ne sont réglées que par la loi de l'offre et de la demande : ainsi on a vu quelques denrées européennes se vendre à des prix fabuleusement élevés dans les magasins de San-Francisco et dans les *stores* de Melbourne, parce que l'or était offert de tous côtés, qu'il y avait une grande demande pour les produits européens et que l'approvisionnement de ces produits était peu considérable.

L'acheteur de pépites ne s'occupait nullement de savoir quel temps le mineur avait passé à recueillir une once d'or, quels travaux il avait dû faire, il n'avait égard qu'au nombre des vendeurs qui se présentaient et à la quantité de marchandises que ces vendeurs pouvaient se procurer chez lui ou ailleurs. Il tenait compte encore, cependant, du prix de l'or en Europe, c'est-à-dire de l'état de la demande, et il comparait la quantité d'or qu'il recevait contre ses marchandises avec la quantité qu'il aurait à donner pour renouveler ses provisions.

Il résulte de là que si la demande pour l'or diminuait, le nombre des mineurs diminuerait pareillement, que si, au contraire, le prix de l'or augmentait, sans que les difficultés d'extraction

s'accrussent, le nombre des chercheurs d'or s'élèverait.

L'or, même dans les *placers* californiens, ne s'obtient pas sans travail, sans privations, sans fatigues, sans dangers, et ces dangers, ces fatigues, ces privations, ce travail sont toujours l'équivalent des produits contre lesquels on l'échange. Quand l'or ne se trouvait que dans les mines du Mexique ou du Pérou, on ne l'obtenait qu'au prix d'immenses difficultés ; peu de travailleurs se livraient à sa recherche, la production était inférieure à la demande, et sa valeur échangeable était en voie d'accroissement.

La valeur de l'or trouve donc sa raison d'être dans la loi économique de l'offre et de la demande, et l'or conservera toujours une certaine valeur, parce qu'il faudra toujours dépenser du temps, des forces, et de l'intelligence pour l'obtenir, et c'est là ce qui fait qu'on lui attribue instinctivement une perennité de valeur d'où découle l'infaillible garantie qu'il offre à ses possesseurs.

Non-seulement la valeur de l'or est basée sur la loi de l'offre et de la demande, mais sa production même est déterminée par cette loi. Que demain le monde commercial soit gorgé, saturé

d'or, et la recherche des pépites offrira si peu d'avantages qu'elle sera complétement abandonnée, que l'on fuira les mines pour s'occuper à d'autres travaux. Le propriétaire d'un lingot d'or a donc la certitude la plus complète, la plus mathématique, que la valeur de ce lingot ne tombera jamais à zéro.

En peut-il être de même des valeurs de papier, des billets de banque, des lettres de change, des effets de crédit?

Non sans aucun doute, car toutes ces valeurs, toutes ces monnaies fictives pouvant toujours être multipliées à l'infini, presque instantanément, et nous pourrions dire sans représenter une parcelle de travail utile, aucune garantie que l'on imaginera pour empêcher les abus, ne vaudra celle qui repose sur la loi économique en vertu de laquelle la production de l'or s'étend, s'accroît de nouveau ou cesse complétement.

Prenez d'ailleurs tel million métallique que vous voudrez, et voyez si la valeur qu'il représente aujourd'hui n'exprime pas très-exactement une somme de travaux ou services rendus, égaux à un million; travaux ou services qui commencent le jour où le mineur quitte son

ancienne occupation pour se rendre à la mine, se continuent tout le temps de l'extraction, de l'apport en Europe, de l'affinage et du monnayage! Dites-nous qui, du mineur, du voiturier par terre ou par eau, de l'assureur contre les risques de mer, du marchand qui combine l'échange, de l'essayeur, du monnayeur ou des autres intermédiaires dont les services ont contribué à doter la société d'un nouveau moyen d'échanges, dites-nous qui d'entre eux est rémunéré à tort ?

C'est bien, dira-t-on ; l'or ne s'obtient pas sans labeur, l'or rend des services ; tout labeur veut être payé, tout service veut être rémunéré ; mais, après tout, les métaux précieux sont une superfluité ; le monde vivrait bien sans pièces d'or ou d'argent!

C'est vrai! le monde pourrait vivre sans monnaies d'or ou d'argent, comme il pourrait vivre sans soieries, sans verre, sans drap, sans maisons, sans livres ou sans navires, sans voitures ou chemins de fer. Mais comme toutes ces choses sont des productions qui rendent la vie plus facile, comme elles sont en même temps causes et effets de la civilisation et de l'avancement du bien-être, il serait infiniment à regret-

ter qu'elles fussent supprimées, car il ne pourrait en résulter pour l'humanité qu'un pas rétrograde, si cette suppression n'avait lieu par suite de l'invention d'une chose préférable ou supérieure.

C'est au reste ce qui est arrivé jusqu'à un certain point aux monnaies d'or et d'argent comme aux chemins et routes.

Le marchand qui, il y a cinq ou six siècles, de son comptoir de Gênes ou de Venise achetait sur les marchés d'Alexandrie les épices de l'Inde et les soieries de la Chine, était forcé d'envoyer des espèces d'or et d'argent pour solder ses achats. Celui qui aujourd'hui fait le même commerce verse les espèces d'or et d'argent chez un autre marchand de son voisinage et n'envoie à Alexandrie ou Beyrout qu'un morceau de papier qui certifie l'existence de ce versement et constate que le vendeur pourra recevoir le prix de ses marchandises, ici ou là, à telle ou telle époque.

Quand cette invention d'une monnaie fictive, invention dont on ne saurait retrouver l'origine, fut devenue d'une application générale, la somme des valeurs en circulation se trouva immensément accrue et le commerce put prendre un

nouveau développement. Avant la création de ces valeurs fictives, les échanges étaient toujours restreints à ceux que l'on pouvait faire par le troc, c'est-à-dire produit contre produit, à ceux encore que l'on pouvait faire contre les espèces métalliques, et à ceux en très-petit nombre qui s'effectuaient à crédit, c'est-à-dire pour être soldés plus tard. Mais, à partir de leur création, le champ de l'échange devint pour ainsi dire illimité, car la présence de la monnaie métallique n'étant plus nécessaire que momentanément et pendant un instant seulement, celui où la valeur fictive a besoin de se retremper et d'acquérir de nouveaux droits à la confiance par une sorte de baptême métallique, on ne fut plus arrêté par la rareté de l'argent, tout produit put former la base d'une monnaie fictive.

Il y a des gens qui nient le progrès ! Qu'ils étudient donc les faits économiques que nous présente l'histoire et qu'ils nous disent si les causes et les effets ne se développent pas avec une progression incessante, et si, à certains moments donnés, quand l'heure est venue, l'humanité ne fait pas un pas pour ne plus retourner en arrière.

Dans les premiers âges du monde, l'échange

se faisait par le troc : on donnait une brebis pour une mesure de blé, une tente pour un chameau ; quand les objets à échanger furent devenus nombreux, ils commencèrent à présenter de grandes différences, on fut obligé d'inventer des compensations, des appoints. Ces compensations, ces appoints furent la monnaie qui toujours fut formée de choses ou d'objets représentant un certain travail, un certain produit ; mais à ces époques les échanges étaient rares et peu importants comparativement à ce qu'ils sont devenus depuis ; la quantité de monnaie en circulation, en existence même, était peu considérable ; ceux qui se seraient adonnés exclusivement à la recherche de l'or n'auraient probablement pas trouvé acheteurs pour leurs produits. Quand le monde connu fut, après de sanglants brigandages, soumis tout entier à la loi de Rome, les rapports qui s'établirent forcément entre les divers peuples, créèrent des échanges qui nécessitèrent à leur tour la circulation de sommes beaucoup plus considérables que par le passé. C'est là une des raisons qui firent affluer de si grandes richesses à Rome : la circulation devait se tenir au niveau des échanges. Quand ces rapports commerciaux cessèrent après les invasions des

barbares, ces immenses richesses disparurent, il n'en resta que des lambeaux sur quelques points où le commerce continua à fleurir. Les échanges ayant diminué, la circulation se rétrécit.

Mais le réveil de la civilisation ouvrit de nouvelles voies aux entreprises commerciales ; Venise, Gênes, Pise, Amalfi, Montpellier, échangèrent à l'envi les produits de l'Orient contre les denrées de l'Occident, et la circulation des valeurs métalliques dut s'accroître de nouveau ; mais soit que ces valeurs ne fussent pas retrouvées en quantités suffisantes, soit, ce qui est plus probable, que le temps et les circonstances eussent développé les causes qui devaient amener une nouvelle combinaison économique, on inventa les lettres de change, les billets à ordre, et la monnaie métallique ne joua plus qu'un rôle secondaire mais indispensable dans le mouvement des échanges.

Non-seulement l'existence et la circulation des monnaies métalliques sont indispensables dans le monde économique et commercial, mais ces monnaies doivent toujours exister et circuler en quantité proportionnelle à l'existence et à la circulation des valeurs fictives de crédit ou fiduciaires. La monnaie métallique est la pierre

de touche de la monnaie de papier, c'est elle qui garantit la valeur de cette dernière, par suite de la loi économique qui détermine et limite sa production.

La découverte du nouveau Monde coïncida avec une foule de nouvelles inventions qui, multipliant les forces de l'homme, multiplia en même temps le chiffre et l'importance des échanges. La quantité d'or et d'argent que possédait le monde n'était plus en proportion avec le chiffre des valeurs fictives et celui des échanges de produits, mais le Pérou et le Mexique fournirent au vieux monde les métaux précieux dont il avait besoin.

Quatre siècles se sont écoulés ; l'homme a découvert et utilisé un grand nombre d'agents naturels qui ont accru dans une immense proportion sa puissance de production. Les échanges ont pris un développement inouï, et avec les échanges les valeurs fictives se sont accrues au delà de tout ce que l'on avait pu supposer. Cependant pour que ces valeurs fiduciaires puissent circuler, il faut que chacun sache, par l'instinct ou le raisonnement, qu'au jour de la liquidation elles pourront être échangées contre d'autres valeurs représentant des produits et non

pas seulement du crédit. La somme des valeurs fictives en circulation menaçait de dépasser l'exacte proportion qui doit se maintenir entre le capital et le crédit, quand voilà que l'on découvre à point nommé les gisements de la Californie, ceux de l'Australie, et que les travailleurs qui vont arracher aux mines leurs précieux produits, rétablissent l'équilibre entre les valeurs fiduciaires et les valeurs métalliques.

Et l'on ne verrait pas dans ce long développement du capital de circulation, dans cette naissance et cette progression du crédit, l'action d'une loi économique invariable et irrésistible ?

Nous avons dit, en parlant de la propriété terrienne, qu'il existe une loi économique en vertu de laquelle les capitaux immobiliers s'accroissent en valeur à raison de l'accroissement en quantité des capitaux mobiliers : en d'autres termes, car c'est toujours la loi de l'offre et de la demande qui détermine la valeur des choses, plus il y a de capitaux mobiliers, plus ils baissent de valeur relativement aux capitaux immobiliers, parce qu'ils sont plus offerts étant de création plus facile, et que les seconds, avec lesquels à la rigueur on pourrait se passer des premiers, sont plus demandés.

Et il est bien qu'il en soit ainsi : L'abaissement de valeur des capitaux mobiliers permet à un plus grand nombre de travailleurs d'arriver à leur possession, et l'accroissement de valeur des capitaux immobiliers détermine et nécessite l'application de la loi qui régit la division du travail. Si les terres n'avaient conservé à l'égard de l'argent que la valeur échangeable qu'elles avaient du temps de Charlemagne, chacun aurait voulu posséder son coin de terre et serait peut-être resté à végéter du produit qu'il en aurait retiré en grains ou en bestiaux. Mais la loi du travail est une loi de progrès, elle impose à chacun le devoir impérieux de toujours produire davantage pour posséder davantage.

Cependant, nous dira-t-on, au point de vue de chaque individu, l'accroissement des monnaies métalliques en circulation a une tendance à diminuer la fortune de chacun, puisque cet accroissement diminue d'autant la valeur échangeable des quantités préexistantes. Je possédais un million, dit celui-ci ; avec ce million je pouvais faire telle et telle chose ; par suite de l'augmentation des sommes en circulation il me faudrait deux millions pour atteindre le même but qu'auparavant, donc ma fortune est diminuée de moitié.

Nous ne pouvons contester la vérité de cette assertion ; mais c'est ainsi que l'argent n'ayant de valeur que comme moyen d'échange et de circulation, la loi économique le force sans cesse à changer de main, sous peine de se voir amoindrir, de voir sa puissance échangeable diminuer.

Le fait même qu'elle signale démontre combien les diverses lois économiques s'harmonisent entre elles et réagissent les unes sur les autres.

La première loi économique imposée à l'homme, celle dont découlent toutes les autres, est la loi du travail, elle domine le monde économique et son action se fait sentir partout.

Si cependant les richesses métalliques, les richesses mobilières ou immobilières, les richesses de toute nature, conservaient à toujours une valeur fixe et invariable, la nécessité du travail serait moindre pour ceux qui ont amassé quelques-unes de ces richesses. Mais comme elles sont toutes sujettes à dépérissement ou à dépréciation, il y a là pour les possesseurs des unes comme des autres une raison impérieuse qui les condamne à toujours obéir à la loi du travail, sous peine de voir le besoin s'avancer vers eux pas à pas.

C'est ainsi encore que le travail étant le premier devoir de l'homme, la loi économique veut que

les produits du travail aillent toujours croissant en quantité.

Il est clair que nous ne parlons pas ici de tel ou tel produit agricole ou industriel, spécial, mais la loi s'applique aux produits de l'homme en général. Ainsi prenez tel groupe de travailleurs que vous voudrez, comparez leurs produits avec les produits d'un groupe tout semblable d'il y a un siècle, et vous trouverez que le travail d'aujourd'hui est plus productif qu'il y a cent ans, comme celui d'il y a cent ans était supérieur à celui des siècles antérieurs.

La dépréciation relative des valeurs monétaires peut être causée par plusieurs circonstances différentes : elle peut provenir d'une rapide production de métaux précieux ; le remède à cette dépréciation se trouve dans sa continuation et dans son intensité. Si la dépréciation est considérable, on cesse d'exploiter quelques mines et les prix reprennent leur niveau. Elle peut provenir encore d'une grande rareté des produits : ainsi si les récoltes sont excessivement mauvaises, l'argent perd de son prix relativement au blé ; il faut en donner davantage pour avoir une même mesure de blé que dans le temps de l'abondance.

L'argent peut encore être déprécié, mais momentanément, quand des inventions comme celle de Law, venant à l'encontre de toutes les lois économiques, changent les rapports de l'offre à la demande et créent à profusion des valeurs échangeables. La dépréciation est bientôt suivie d'une violente réaction : la loi économique reprend son empire, et l'argent, un instant méprisé et dédaigné, est recherché et recouvre au delà de sa valeur ordinaire.

Si l'on a bien compris le mécanisme économique que nous avons voulu expliquer, on concevra pourquoi les gouvernements, malgré les demandes et les supplications qui leur ont été souvent adressées à cet effet, n'ont jamais pu et ne pourront jamais faire circuler sur le même pied que les monnaies métalliques, des monnaies fictives, des valeurs fiduciaires, hypothéquées sur ceci ou sur cela. Nous le répéterons en terminant, c'est que la monnaie métallique est la représentation d'un produit et ne s'obtient pas sans travail, tandis que toute autre monnaie ne repose que sur le crédit : il importe peu que ce crédit soit étayé d'hypothèques, de contrats, d'avals, ou de garanties territoriales, domaniales ou autres, on sait par instinct ou par raison-

nement qu'au jour de la liquidation, si la liquidation venait, on ne pourrait obtenir sans frais et sur l'heure l'équivalent du produit que l'on a donné en échange de la monnaie fictive.

Nous reviendrons, au reste, sur cette question en traitant celle du crédit.

CHAPITRE XI.

Le crédit.

Nous avons dit que le capital se forme par l'épargne des produits, que c'est une accumulation de travail économisé.

Le crédit représente au contraire certains produits futurs, c'est une jouissance anticipée du travail à venir.

Le crédit est toujours employé comme supplément de capital, il en résulte que chacun ayant le droit d'user en toute liberté de son capital, doit pareillement pouvoir user en toute liberté de son crédit.

Nous venons de dire que le crédit est la jouissance anticipée du travail à venir, qu'il représente certains produits futurs : ce ne sont pas seulement les produits du travail manuel, ce sont encore les productions de l'intelligence, et les fruits que chacun est en droit de retirer de son capital. Il suit nécessairement de là que tout homme, soit qu'il produise directement par son travail manuel ou par son intelligence, soit qu'il produise indirectement par son capital, possède un crédit proportionnel au résultat supposé de ses travaux.

Entraver ou limiter le crédit par des mesures législatives ou autres, c'est limiter ou entraver le droit de production, le droit du travailleur, c'est porter atteinte à la propriété de chacun.

Plus le travailleur est libre, plus la production est livrée à elle-même, c'est-à-dire affranchie de tout autre frein que celui de la consommation, et plus le crédit se développe et vient seconder les efforts du producteur. Avons-nous besoin de dire que le crédit n'existe que pour ceux qui sont maîtres de leurs personnes, de leur temps, de leur travail, qui peuvent employer comme ils l'entendent leur intelligence, et qui ont le droit d'amasser un capital.

L'esclave de la Nouvelle-Orléans, le fellah d'Égypte et le serf de Russie ne jouissent d'aucun crédit; et l'institution de l'esclavage, le monopole du vice-roi d'Égypte, le servage moscovite, amoindrissent dans une très-forte mesure le crédit de ceux qui ne sont ni esclaves, ni fellahs, ni serfs, parce qu'il ne peut se fonder, il ne peut exister que là où règne la sécurité, là où la société est établie sur des principes de justice et de liberté. Plus l'application de ces principes est large et vraie, et plus le crédit est stable et développé.

Le crédit n'a pris naissance qu'après la formation du capital, c'est-à-dire après que les sociétés ont été régies avec assez de justice pour que le travailleur pût posséder en liberté et avec sécurité la partie de son produit dont il n'avait pas besoin pour sa consommation immédiate. A mesure que le capital s'est accru et que le droit a remplacé la force, le crédit est apparu : il est venu donner de nouvelles forces à la production et accroître comme la collectivité, comme la publicité, comme la transmission d'âge en âge des connaissances acquises par nos pères, la puissance créatrice de l'homme.

Le crédit n'a et ne peut avoir d'autres bornes

que la confiance : il ne s'impose pas, mais il peut être l'objet d'une transaction commerciale, il peut se prêter gratuitement d'individu à individu, comme il peut se donner à loyer. L'homme qui prête son crédit à un autre, lui rend un service, lui fournit le moyen ou de produire ou de consommer, et à ce titre il a droit à une rémunération.

Le crédit, tout en suppléant au capital et le secondant, lui fait concurrence et réduit la part relative de profits qu'il pourrait exiger. Il importe donc au travailleur, à celui surtout qui n'a que ses bras et son intelligence que le crédit se développe et s'accroisse, c'est-à-dire qu'il soit libre.

Cependant telle est la fonction mystérieuse du crédit, que tout en réduisant la part relative de profits que le capital peut exiger, il accroît en même temps la somme totale des profits de ce même capital. Ceci n'est ni un paradoxe, ni une contradiction, c'est tout simplement l'accomplissement d'une loi économique semblable à celles en vertu desquelles le travailleur qui appelle à son aide des agents naturels, comme le vent, l'eau ou le levier, réduit sa dépense de force et d'action musculaire tout en multi-

pliant les produits qu'il retire de son travail.

Ainsi, pendant tout le Bas-Empire et le moyen âge, l'intérêt usuel de l'argent était un pour cent par mois ou douze pour cent par an : le crédit n'existait pas, le produit du travailleur était grevé d'une redevance excessivement élevée, comme il l'est encore en Algérie, dans quelques contrées d'Amérique et ailleurs où l'état de la société ne permet pas le développement du crédit.

Aujourd'hui l'intérêt légal de l'argent ou du capital effectif n'est plus que de six pour cent, par la raison que le crédit double au moins sa puissance productive.

Si le crédit était complétement libre, le taux de l'intérêt baisserait encore en raison du développement qu'il prendrait.

On a souvent attribué à l'abondance des capitaux la modicité de l'intérêt en usage en Angleterre : c'est une erreur; le bas prix de l'argent de l'autre côté de la Manche, et en Hollande, vient de ce que la puissance productive du capital y est au moins triplée par l'adjonction du crédit.

Nous n'avons d'autre établissement de crédit en France que la banque de France; un coup

d'œil rapide jeté sur les opérations de cette institution nous montrera l'action manifeste de la loi économique dont nous venons de parler.

Le capital de la Banque est de quatre-vingt-dix millions; nous le supposerons un instant de cent millions.

En employant ce capital de cent millions à escompter des valeurs, la banque, ne pouvant pas exiger un intérêt dépassant 6 pour cent, percevrait juste un bénéfice brut de 6 millions si tout ce capital était constamment employé.

Avec l'aide du crédit cependant, la banque peut émettre, en monnaies de papier ou de crédit, jusqu'à trois fois au moins le montant de son capital : si nous supposons que, par mesure de prudence et pour faire face aux remboursements qui peuvent être exigés, elle garde tout son capital effectif ou métallique dans ses caves, les 300 millions de valeurs de crédit qu'elle a employées aux escomptes devraient lui rapporter, à 6 pour cent, 18 millions au lieu de 6. Mais l'intervention du crédit, intervention dont l'effet est absolument égal à une augmentation du capital effectif, fait baisser le taux de l'intérêt dans une certaine proportion.

Au lieu d'être à 6 pour cent, le taux de l'inté-

rêt n'est plus qu'à cinq; il résulte de cette abondance fictive des capitaux que le travailleur bénéficie d'un pour cent et que le capital, au lieu de rapporter 6, donne un revenu de 12 à 15 pour cent.

Admettez une liberté complète de crédit, quelque chose comme ce qui existait il y a une douzaine d'années en Écosse, le capital pourra se multiplier cinq ou six fois par le crédit, le taux de l'argent baissera nécessairement à trois ou deux et demi pour cent, et travailleurs comme capitalistes bénéficieront d'autant.

Nous sommes aujourd'hui dans une période de transition, pendant laquelle le crédit commence à naître, mais pendant laquelle il reste emmaillotté dans les langes du privilége: le temps viendra où il régnera sans limites, sans partage et sans entraves.

Cette période de transition était indispensable; on ne passe pas impunément de la plus profonde obscurité au grand jour d'un soleil d'été.

Nous avons dit que dans le Bas-Empire et pendant le moyen âge le taux de l'intérêt était communément à douze pour cent; cependant, nous devons le faire observer, le prêt ou plutôt le louage de l'argent ne fut permis pendant toute

cette longue période que dans certaines occasions. Les conciles, les papes, les pères, les docteurs, toute l'Église en un mot condamnait le prêt à intérêt et forçait chacun à ne travailler qu'avec ses propres forces.

C'est là, nous devons le reconnaître, une des raisons principales qui maintinrent les populations dans la misère et la pauvreté ; car la prohibition du prêt empêchait d'une manière presque absolue la formation et l'accumulation du capital.

Que l'on ne s'étonne donc pas de la misère que nous voyons encore.

Pendant des siècles et des siècles les populations se sont multipliées, elles ont vécu et elles sont passées sans laisser presque aucun capital à celles qui leur succédaient ; car, sans avoir et sans crédit, l'homme ne produit que pour ses besoins du jour. Aussi à mesure que le crédit deviendra libre, à mesure qu'il s'étendra, la misère disparaîtra du monde, car la production s'accroîtra.

Depuis le commencement des sociétés, on a violé toutes les lois économiques en vertu desquelles le travail, le capital, le crédit et l'intelligence auraient dû se développer librement ;

on a contrarié la nature et le droit, on a froissé tous les rapports légitimes des hommes entre eux et on se demande d'où vient la misère !

Il est, à l'occasion du crédit, une erreur qui court les rues et qu'il nous importe de dissiper. Que parlez-vous, nous dira-t-on, du crédit que la Banque fait à ses clients ? C'est le public au contraire qui fait crédit à la Banque puisqu'il accepte ses promesses de payer comme argent comptant. Examinons ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette assertion.

Les escomptes que fait la Banque présentent, comme toute autre opération de commerce, vente, louage ou échange, deux faits bien distincts.

Quand Pierre vend à Paul cent hectolitres de blé pour 3,000 fr., Paul vend à Pierre 3,000 fr. contre cent hectolitres de blé : il y a double vente et double achat. Paul est vendeur et acheteur tout ensemble, de même que Pierre est acheteur et vendeur. Si Paul vend son argent et achète du blé, Pierre vend son blé et achète de l'argent : il y a parité d'action entre les deux contractants, il y a mutualité de services rendus.

Quand la Banque escompte à Pierre un billet

de 1,000 fr. payable à quatre-vingt-dix jours, Pierre prend en échange de son effet des billets de Banque représentant 1,000 fr. Il n'y a pas traces d'argent comptant, d'espèces métalliques dans cette opération, il est vrai ; c'est un échange de crédit des deux côtés, mais avec cette différence qui justifie le prélèvement de l'escompte, que la Banque s'engage à ne pas demander à Pierre le paiement de son billet de 1,000 fr. avant quatre-vingt-dix jours et que Pierre peut le jour même, ou le lendemain, ou dans huit jours, exiger de la Banque le paiement en espèces des billets qu'elle lui a donnés. De quel côté, nous le demandons maintenant, se trouve le crédit ? Est-ce Pierre qui fait crédit à la Banque ou la Banque qui fait crédit à Pierre ?

Mais, reprendra-t-on, vous ne nierez pas que si Pierre ou le public ne voulaient pas accepter les valeurs fictives de la Banque, son papier n'aurait pas cours, sa puissance ne vient donc que du concours qu'on lui prête !

C'est très-vrai. C'est absolument comme la puissance du capital qui tomberait à zéro, si tous les travailleurs refusant son concours préféraient ne produire qu'avec l'aide de leurs bras et par eux-mêmes.

Refusez le concours du capital et vous économiserez la rente ou part de profit qu'il prélève en vertu de la multiplication de votre produit, mais vous diminuerez en même temps, et votre produit et votre part de profit.

Refusez le concours du crédit, ou, si vous le préférez, refusez-lui votre concours, et nous retournerons à l'état déplorable où étaient les populations du moyen âge, vous paierez l'aide que vous donnera le capital, 12 ou 15 pour cent au lieu de le payer 5 ou 6.

Allez plus loin, refusez le concours du capital et vous retournez à l'enfance des sociétés, alors que le produit du travail de l'homme ne suffit guère qu'à sa consommation personnelle.

Il y a donc harmonie complète entre l'intérêt du travailleur et celui du capitaliste ; car la loi économique veut qu'à mesure que le crédit vient seconder le capital et substituer son action à la sienne, la part qui revient au capital s'accroisse, et la redevance payée par le travail diminue.

On s'est bercé quelque temps de l'espoir d'obtenir un jour le crédit gratuit. On l'a demandé à l'État, mais l'État n'a jamais pu découvrir où résidait cette merveilleuse gratuité ; on l'a demandé à l'association, mais elle aussi s'est récu-

sée pour cause d'incapacité ; on l'a demaudé enfin à une foule de combinaisons plus ou moins ingénieuses qui toutes sont restées, fort heureusement pour leurs inventeurs, à l'état de projet.

Que de peines et de travaux on se serait épargnés si on s'était demandé tout d'abord ce que c'était que le crédit, si on s'était rendu compte de son origine et de sa nature ?

Mais on n'a voulu voir que son action, et émerveillé des résultats qui se produisaient, on a cherché à remplacer une loi économique par des inventions ou grotesques ou odieuses. Nous regrettons d'être forcé d'employer des épithètes aussi peu flatteuses pour les chercheurs, inventeurs et prôneurs du crédit gratuit, mais nous ne sommes pas loin de penser qu'ils se sont rendu justice à eux-mêmes et sont les premiers aujourd'hui à hausser les épaules au souvenir de leurs aberrations.

Le crédit n'est pas une puissance abstraite que l'État, ou des corporations comme la Banque de France, ou des associations de capitalistes ou de travailleurs peuvent créer à volonté, peuvent faire sortir du néant, *ad libitum*, et distribuer sans règle ni mesure à tout venant.

Le crédit n'est pas comme l'air dont chacun

peut user à sa guise et dont le réservoir ne voit jamais baisser son niveau; le crédit n'est pas comme l'eau d'un fleuve qui coule sans jamais se tarir : le crédit s'use par l'abus que l'on en fait et, quand il s'est usé, rien ne saurait le rappeler à l'existence, lui redonner même apparence de vie.

De même que dans la série des temps le futur est le complément du présent, dans le monde économique le crédit est le complément du capital ; il est la représentation du travail futur, comme le capital est la représentation du travail passé, du travail accumulé. On peut dire du crédit qu'il est un produit, un avoir échangeable au même titre et aux mêmes conditions que tout autre avoir intellectuel ou matériel de l'homme, que toute production de son travail antérieur : il ne pourrait par conséquent être gratuit que si tous les autres produits du travail humain s'échangeaient gratuitement.

Direz-vous que le crédit n'ayant coûté ni peine, ni labeur, son acquisition étant apparemment gratuite, tout prélèvement de parts de profit, venant de son chef, est un vol fait au travailleur, puisque chacun n'a droit qu'à la rémunération de son travail ?

Nous devons répondre à cela que l'acquisition du crédit ne peut se faire que par l'accumulation d'un capital matériel ou intellectuel : ainsi j'ai étudié la statique et la mécanique, l'algèbre et la géologie, j'ai acquis toutes les connaissances indispensables à un bon ingénieur ; mon savoir est mon capital, et mon crédit est basé sur ce savoir ou ce capital. Privez-moi de la mémoire, dépouillez-moi des connaissances que j'ai acquises, et instantanément je perds capital et crédit.

Ce crédit que je possède m'a coûté une partie du temps, des veilles et de l'attention que j'ai dépensés à acquérir mon capital ; nul ne peut dire qu'il ne m'a coûté ni peine, ni labeur.

Ce que nous venons d'expliquer pour le savant ou l'ingénieur est pareillement vrai de tout point pour le capitaliste, pour l'ouvrier, pour le commercant, pour l'industriel. Le crédit a donc droit à une rémunération, parce que, bien qu'impalpable et intangible, il est le produit de travaux manuels ou intellectuels, et tout travail mérite salaire.

N'oublions pas d'ailleurs avant de condamner la rémunération du crédit, qu'il rend les mêmes services que le capital effectif, et se fait payer

moins cher, en forçant le capital lui-même à modérer ses prétentions.

Non-seulement la gratuité du crédit serait une iniquité, mais c'est tout bonnement une impossibilité.

Faites que l'État, la Banque ou toute autre institution que vous voudrez, donne gratuitement des billets de crédit à tous ceux qui viendront lui en demander, et une heure après ces billets seront frappés d'un tel discrédit que le cours forcé lui-même ne leur rendra aucune valeur. Qui voudrait, en effet, échanger le produit de son travail contre du papier, ou même de la monnaie métallique si cela était possible, que l'on pourrait obtenir gratuitement?

D'ailleurs, le crédit ou les valeurs qui le représentent peuvent acheter, comme le capital ou les valeurs qui en sont la représentation. Le crédit peut acheter, car vous me le donnez gratuitement pour que je puisse acheter les matières premières ou les instruments de travail dont j'ai besoin. Mais qui m'empêchera, au lieu d'acheter des matières premières, d'aller tout bonnement échanger mon crédit contre des produits tout fabriqués?

Je voulais me procurer un cuir de vache pour

faire bottes et souliers; j'étais sans capital, sans crédit : vous m'avez donné un billet de crédit, ne trouverais-je pas plus simple d'acheter bottes et souliers tout faits?

Vous répondrez à cela que l'institution de crédit gratuit ne sera prise pour dupe qu'une fois, parce qu'elle exclura de ses faveurs quiconque en aura abusé. C'est fort bien, mais cette fois pourra se renouveler très-souvent, et comme la gratuité n'assure aucun revenu, où l'institution prendrait-elle le capital nécessaire pour faire face aux abus? Où l'institution prendrait-elle encore les réserves indispensables pour parer aux avilissements de prix dans les produits, aux pertes produites par l'un de ces accidents que l'on ne peut ni prévoir, ni empêcher?

Notez que dans le système du crédit gratuit, c'est le capital représenté soit par des valeurs de circulation, soit par des instruments de travail, ou bien encore par des matières premières, qui se prête sans intérêts, sans rémunération; de sorte que le capital, qui n'est que le produit accumulé du travail passé, s'aliène temporairement sans compensation et sans profit pour son propriétaire. Mais si cela était juste, si cela était logique et praticable, le marchand devrait ven-

dre ou échanger sans profit les marchandises qui garnissent ses rayons ou remplissent ses magasins; car elles aussi sont un capital, elles sont le produit accumulé de ses travaux passés. Et du moment où un travail accompli n'a pas droit à une rémunération, pourquoi les heures d'ouvrage d'un travailleur seraient-elles payées? Serait-ce donc que le droit à la paie, le droit au profit, réside dans le plus ou moins long espace de temps écoulé depuis l'achèvement de l'œuvre?

On a souvent parlé, et on parle encore tous les jours du crédit foncier, du crédit agricole, commercial, industriel, mobilier ou immobilier : l'économie politique ne connaît pas ces diverses distinctions du crédit; pour elle, le crédit est un et s'applique de la même manière à tous les besoins qui peuvent se produire.

Donnez toute liberté au crédit, supprimez tous les monopoles qui l'entravent, toutes les mesures législatives ou administratives qui le gênent, le rétrécissent et arrêtent son développement et tous les intérêts obtiendront leur juste part, la répartition se fera d'elle-même, le niveau s'établira suivant les demandes. Laissez le capital s'associer partout et créer toutes les valeurs de

crédit dont il peut former la base et la garantie, et vous verrez leur abondance, et la concurrence qu'elles se feront, faire baisser le taux de l'intérêt, faire fuir l'usure et activer partout le travail, c'est-à-dire la production et la consommation.

Mais on a eu peur du crédit ; on a craint ses abus !

La liberté du crédit, cependant, n'est pas plus dangereuse, et elle est tout aussi bienfaisante que la liberté du travail, que la liberté du capital ou de l'intelligence.

Notez, d'ailleurs, que tous ceux qui veulent, sous prétexte d'abus possibles, limiter la liberté du crédit, ou celle du capital, ou bien encore celles du travail ou de l'intelligence, veulent les limiter à leur profit.

Ainsi l'homme qui prétend limiter le droit imprescriptible que je possède, comme tous mes semblables, d'user en toute liberté de mon intelligence, veut soumettre mon intelligence à la sienne et demande pour lui la liberté qu'il me refuse.

Et de quel droit? Est-ce que la liberté dont je veux user empiète sur la sienne? En vertu de quelle loi naturelle mettra-t-il son intelligence

au-dessus de la mienne? L'intelligence que la nature et ses études lui ont départie est infiniment supérieure à la mienne, je n'en doute pas ; mais est-ce une raison pour que je ne puisse employer à mon gré le peu de savoir que j'ai acquis?

Le crédit que possédera une association de dix, de vingt, de cent capitalistes, dépassera de beaucoup le crédit dont peut jouir un seul travailleur ; mais est-ce une raison pour supprimer complétement le droit de ce travailleur?

La société n'est pas livrée pieds et poings liés, comme on semble le croire, à tous les abus possibles du crédit, quand chacun peut en jouir d'une manière illimitée. Il y a d'une part la concurrence et de l'autre la publicité, qui suffisent et au delà, non pas pour empêcher tous les abus, mais pour en atténuer les effets, pour en arrêter le développement.

Et s'il faut dire tout ce que nous pensons, nous ajouterons que les abus possibles du crédit sont infiniment moins nuisibles que son absence ou sa suppression.

Au moyen âge le crédit n'existait pas : une foule de travaux ne pouvaient se faire, une foule d'entreprises utiles ne pouvaient s'exécuter. Aujourd'hui, grâce au crédit, ces travaux s'exé-

cutent, ces entreprises se font, et il en résulte des bénéfices permanents, bien supérieurs aux quelques inconvénients qui résultent quelquefois du concours du crédit.

Un entrepreneur, plein de confiance et de hardiesse, sans autre capital, si l'on veut, qu'un certain savoir-faire, s'engage à creuser un port, à ouvrir une route, à élever un pont. Il fait appel au crédit, le port est creusé, la route est ouverte, le pont est construit; mais l'entrepreneur a mal fait ses calculs, la dépense s'est élevée au double de la somme qu'il avait prévue : ses comptes présentent un déficit de 100, de 200 mille francs que le crédit lui avait avancés et qu'il fait perdre à ceux auxquels il avait inspiré confiance.

Cet homme a abusé du crédit; mais qui oserait dire que le service qu'il a rendu à la société ne compense pas outre mesure l'abus qu'il a pu commettre?

Imaginez toutes les combinaisons possibles où l'abus peut se produire, et vous reconnaîtrez que toutes les fois que le crédit a été employé à développer l'échange, la circulation ou la production, l'abus même a rendu des services supérieurs aux pertes individuelles qu'il a occasionnées.

Nous dirons donc que l'abus du crédit est moins à craindre que son absence, sa suppression ou sa limitation : c'est pour cela que l'économie politique est en droit d'attribuer la misère actuelle au manque de crédit dans les temps passés, et au monopole si rétréci que l'on en fait dans le temps présent.

CHAPITRE XII.

La concurrence.

De toutes les conséquences de la liberté du travail, du commerce et de l'industrie, il n'en est aucune qui ait été aussi méconnue, qui ait été attaquée avec autant d'aigreur que la concurrence !

On a dit d'elle que c'était le travail mis au rabais, que c'était la baisse systématique des salaires aboutissant toujours à la suppression d'un certain nombre d'ouvriers.

C'est bien là en effet ce que croit voir l'ob-

servateur quand il s'arrête à la surface des choses, quand il ne creuse pas la question plus avant et ne la sonde pas jusque dans ses profondeurs. On eût dû se rappeler, cependant, que la concurrence n'est autre chose que la liberté, et qu'un principe, en vertu ou à côté duquel, si l'on veut, la société s'est régénérée et a fait les progrès que chacun peut constater, ne peut avoir pour résultat de multiplier la misère, généraliser le besoin et appeler la mort au sein des populations.

Toute société qui serait régie par un principe aussi mortel dans ses effets que ceux que l'on croit voir résulter de la concurrence, périrait bientôt par l'action incessante et continue de ce principe. Mais, nous le répétons, notre société a progressé, les populations se sont accrues, les richesses ont augmenté et se sont mieux réparties, le bien-être s'est répandu sur un plus grand nombre, et les connaissances intellectuelles se sont vulgarisées pendant le règne et sous l'action de la concurrence. Ce principe ne contient donc rien de délétère, rien de mortel.

Nous croyons que, jusqu'à présent, on n'a regardé la question que par un côté et qu'il importe

de la dégager tout entière pour exposer ses multiples effets.

La concurrence ne se rencontre pas seulement dans la fixation du taux des salaires, elle se trouve partout où l'homme à sa liberté d'action et veut accroître son bien-être, et rappelons, tout d'abord, que les capitaux aussi se font concurrence, et que de là procède la baisse graduelle et incessante du taux dè l'intérêt.

Le crédit fait pareillement concurrence au capital, et lui en ferait une encore plus efficace et plus avantageuse aux travailleurs, si au lieu d'être monopolisé, il était complétement libre.

Mais étudions la concurrence sur le fait, allons l'analyser dans ses causes et ses effets.

Arrêtons-nous au seuil d'une usine ou aux abords des places d'embauchage des travailleurs, à l'heure où les patrons engagent les ouvriers, et nous verrons les uns et les autres débattant entre eux le prix du travail. Si quelques travailleurs offrent leurs bras, leur temps et leur talent au rabais, voilà la concurrence. Allons dans nos grandes halles industrielles; écoutons les offres des fabricants, tous empressés de vendre, qui sa mousseline, qui son drap, qui ses huiles, qui ses cotonnades, ses soieries, ses velours ou ses

fers; écoutons-les solliciter l'acheteur et baisser leurs prix à l'envi pour le décider à leur donner la préférence. Voilà encore la concurrence.

Transportons-nous maintenant aux marchés agricoles, aux jours où la disette menace de se faire sentir; prêtons l'oreille aux offres toujours croissantes des minotiers, des boulangers, des spéculateurs affriandés par l'espoir d'un bénéfice ultérieur et des simples consommateurs craignant de ne pouvoir se procurer plus tard les denrées dont ils auront besoin. Ils pressent, ils tourmentent le cultivateur et le prient d'échanger ses produits contre leur argent. Voilà de nouveau la concurrence.

Suivez-nous dans les salles de nos grands établissements d'enseignement, aux époques qui précèdent les examens à la suite desquels certains élèves sont admis à remplir telle ou telle fonction, ou déclarés aptes à conduire ou entreprendre certains genres de travaux, nous verrons tous ces élèves s'efforcer à l'envi d'acquérir les connaissances les plus variées et les plus précieuses dans le but d'être préférés les uns aux autres par les examinateurs. Là encore c'est la concurrence. Voyez-vous cette dame dont l'œil indécis semble étudier les vitrines des

divers magasins ? Celui qu'elle vient de passer offre des articles d'une grande nouveauté, mais celui qui lui fait face possède un plus riche assortiment, et cet autre qui s'ouvre plus loin brille par le bon goût de son étalage et la modicité de ses prix, tandis que dans l'établissement rival, les maîtres ont plus de prévenances, les commis plus d'obligeance. Cette dame hésite ; elle ne sait où fixer son choix, et ce qui cause son embarras, c'est la concurrence tacite que se font les marchands.

Voulez-vons voyager ? Les routes ordinaires, le sentier du piéton, les chemins de fer, les bateaux à vapeur vous sollicitent à l'envi. Voulez-vous vous reposer de vos affaires, quitter le bruit pour quelques jours ? Vingt ports de mer vous offrent leur plage, vingt sources thermales vous vantent le confortable de leurs hôtels, le pittoresque de leurs alentours.

Partout, en un mot, et toujours, là où il n'y a pas de monopole, la concurrence vous permet de choisir et vient à tous moments et en toute occasion vous offrir de nouveaux avantages.

Il serait donc inexact de ne voir la concurrence que dans le seul fait de la fixation des salaires. Elle existe dans les rapports du client au client, comme

dans ceux du salariant au salarié et du salarié à son patron. Elle est en effet direct et irrésistible du libre arbitre de l'homme, et elle ne cessera que le jour où l'on aura fait de l'homme une machine sans volonté, sans goût, sans intérêt, sans pensée, sans droit d'option. La concurrence ne cessera que le jour où tout sera monopole, où toutes les choses échangeables, travaux et produits seront soumis à un maximum ou à un minimum, où quelques hommes enfin auront confisqué la liberté du travail, du crédit, du capital et de l'intelligence de chacun à leur profit, et auront substitué leur volonté à celle de tous.

Il fut un temps où la concurrence n'existait pas, c'était quand le travailleur était esclave. Il n'y a pas de concurrence entre les esclaves noirs des plantations américaines, il n'y en a pas entre les fellahs d'Égypte, il n'y en a pas entre les serfs de Russie. Il est encore d'autres pays où elle est à peu près inconnue : c'est dans les forêts et sur le bord des fleuves où chassent les Algonquins, les Osages, les Commanches et toutes les tribus des Peaux-Rouges.

L'homme a, sans contredit, le droit de vendre son travail le plus cher qu'il peut, mais le droit du vendeur ne peut neutraliser celui de l'ache-

teur qui, à son tour, doit pouvoir l'acheter aux conditions qui lui semblent le plus favorables. Si vous voulez faire disparaître la concurrence, il faut nier ces droits corrélatifs et supprimer toute liberté de travail, d'achat et de vente ; il faut abêtir l'homme par des règlements sans fin et, nous le répétons, imposer à toute chose un maximum et un minimum absolus. Le minimum aurait pour effet de supprimer la concurrence entre les vendeurs, car il arriverait un moment où l'offre cesserait, arrêtée devant les dernières limites légales ; le maximum mettrait fin à la lutte entre les acheteurs, car la demande rencontrerait bientôt le taux fixé par la loi.

Mais le minimum des salaires n'empêcherait pas certains travailleurs de chômer forcément, il aurait même pour résultat d'accroître leur nombre, car plus les salaires sont bas et plus les patrons peuvent employer d'ouvriers ; si vous empêchez ces salaires de prendre leur niveau naturel, vous rendez un certain nombre de travailleurs nécessairement oisifs.

Le maximum des prix aurait pour conséquence d'empêcher les producteurs d'obtenir le prix naturel et normal de leurs marchandises, c'est-à-

dire qu'il réduirait la production, qu'il diminuerait le nombre des travailleurs.

La loi économique veut, d'une part, que plus le coût de fabrication est modéré et plus est grand le nombre des travailleurs occupés, et de l'autre, que plus les prix de vente sont élevés et plus la fabrication est active. Le bon marché de la fabrication et le placement avantageux des produits assurent donc aux travailleurs l'occupation la plus constante et la mieux rémunérée.

Il est difficile, sinon impossible de trouver ailleurs que dans l'esclavage ou le servage aucune combinaison praticable qui permette à l'homme de travailler à son profit, et qui supprime la concurrence ; car quand vous aurez établi le maximum et le minimum, quand vous aurez condamné certains travailleurs à un chômage improductif pour faire meilleure part à quelques-uns, quand vous aurez porté toutes ces atteintes au droit, à la liberté, au bon sens, vous n'aurez encore rien fait. Comment empêcherez-vous le patron de choisir entre les travailleurs et de préférer ceux qui lui paraîtront les plus forts, les plus habiles , les plus dévoués ? Il leur donnera à tous le même salaire, nous vous l'accordons, mais il n'em-

ploiera que des hommes de choix, et qui fournira de l'ouvrage à ceux qu'il aura refusés ?

Plus loin, le fabricant fera concurrence à son voisin en inventant de plus beaux dessins, en employant de plus brillantes couleurs, en choisissant mieux ses matières premières; car, qu'on ne l'oublie pas, la concurrence ne se fait pas seulement par la baisse des prix, elle se fait encore dans la fabrication, par le bon goût et l'habileté. Et cette concurrence, vous ne pourrez la supprimer qu'en décrétant une perfection impossible ou une uniformité abrutissante.

Puis un autre genre de concurrence surgira : on exécutera vos commandes plus rapidement, on se conformera plus volontiers à vos désirs, on les préviendra même au besoin. Partout, quelque compliqué que soit le lit de Procuste sur lequel vous étendiez le travail, l'échange ou l'industrie, la supériorité relèvera la tête et saura se faire connaître. Pour que tous les moines de ces abbayes du passé qui nous ont légué tant de misères, restassent à tout jamais courbés sous un même niveau, ceux qui avaient imaginé leurs règles et détaillé à l'avance, heure par heure, la vie qu'ils avaient à suivre, n'avaient pas trouvé d'autre moyen que de les condamner à

une honteuse oisiveté : hormis quelques chants nasillards faits en commun, quelques oraisons béates récitées en particulier, la vie des moines était le triomphe de la paresse ; car s'ils eussent travaillé, des supériorités se seraient produites et auraient rendu impossible ce communisme de l'abêtissement.

La concurrence est une condition de progrès ; et notez qu'il y a concurrence dans les choses comme dans les hommes. Les malles-poste ont fait concurrence aux coches d'eau et les ont vaincus : les chemins de fer sont venus à leur tour entrer en lutte contre les malles-poste, pour en triompher pareillement ; et voici que le télégraphe électrique prime de vitesse la voie ferrée. Ordonnerez-vous aux inventions de s'arrêter ? Irez-vous réglementer le génie de l'homme et lui dire : tu n'iras pas plus loin ?

Mais reconnaissez-le donc, cette concurrence des malles-poste aux coches d'eau, des chemins aux malles-poste, du télégraphe aux chemins de fer, n'est pas un effet de jeu ou de la fantaisie de l'homme. Cette concurrence s'est développée, en même temps que le capital, en même temps que le crédit, et elle suit dans ses développe-

ments les mêmes lois économiques que le crédit, que le travail, que le capital.

La concurrence est une condition de progrès, car l'humanité ne peut être semblable à ces cylindres dont les dents agissent également à leur tour, sans jamais s'attarder, sans jamais se devancer, ni faire autrement les unes que les autres, entraînées qu'elles sont par un mouvement qui ne leur laisse ni repos, ni liberté. Supprimez la concurrence et je vous demanderai pourquoi je me courberais pendant des semaines, des mois ou des années, sur un établi, sur un livre ou sur un métier, dans le but de connaître tout ce qu'il est possible de savoir dans ma profession ou dans mon métier? A quoi bon me fatiguer à l'étude, m'exténuer à l'apprentissage? Mon voisin, qui n'a rien appris, rien étudié, est assuré comme moi d'un salaire, et du même minimum de salaire que celui auquel j'ai droit?

C'est de la concurrence qu'est née l'émulation, et c'est elle, elle seule qui donne le succès. Demandez à l'ouvrier intelligent pourquoi il s'applique avec ardeur et travaille de si bonne volonté? C'est pour que le patron s'aperçoive de son zèle, le préfère à ses concurrents et l'embauche de nouveau. Interrogez le fabricant, le

mécanicien, l'architecte ; ils vous diront qu'ils cherchent de nouvelles combinaisons de tissage, de nouveaux moteurs, de nouvelles distributions d'appartements pour obtenir la préférence de leurs clients. Supprimez la concurrence et, nous le répétons, l'espèce humaine s'abêtit.

La loi qui régit cette matière peut être formulée ainsi : Dans toute situation économique le progrès est en raison directe de la concurrence qui s'y produit.

Mais, dira-t-on, et c'est là le grand reproche, la concurrence peut déterminer le progrès général, mais c'est au prix de misères privées effroyables; le progrès qu'elle nous apporte, c'est un char de Jaggernaut qui n'avance qu'en écrasant des milliers de victimes, car la concurrence entre travailleurs fait réduire les salaires et aboutit à la suppression, par la faim et la mort, d'un certain nombre d'ouvriers.

Voilà la question telle que la posent ordinairement les adversaires de la concurrence, et c'est en la posant ainsi qne l'on a hurlé tant d'accusations mensongères contre l'industrie.

Nous nions hautement, formellement, quant à nous, que la concurrence aboutisse jamais à la suppression d'un certain nombre d'ouvriers,

et nous allons montrer que c'est le contraire qui est la vérité.

La concurrence que se font les ouvriers entre eux a pour effet, il est vrai, de réduire les salaires; mais cette réduction de salaires faisant baisser le coût de production, la consommation s'élargit et le nombre des travailleurs augmente.

Voyez donc ce qui s'est passé dans toutes les industries, sans exception, depuis que la liberté du travail existe, depuis que le capital et le crédit ont multiplié les moyens de production, depuis que l'intelligence a évoqué une foule d'agents naturels, que la concurrence a introduit les machines et décrété le règne du bon marché. Vous comptiez autrefois quelques centaines de copistes, vous avez aujourd'hui de cent à deux cent mille compositeurs, sans compter les fondeurs, les relieurs, les brocheurs, graveurs, imprimeurs, etc., etc. Vous aviez quelques centaines de voituriers, de cochers, de conducteurs, les chemins de fer ont des milliers de chauffeurs, de mécaniciens, de conducteurs et de gardes. La France possédait cinq à six usines métallurgiques; dira-t-on que les quarante ou cinquante autres qui sont venues leur faire concurrence ont réduit le nombre des ouvriers? Et

les nouvelles extractions de houille ont-elles fait combler les anciens puits et forcé les entrepreneurs à jeter leurs ouvriers sur le pavé?

Mais, répliquera-t-on, ce sont là les résultats généraux qui se produisent à la longue, et tous ces progrès ne sont, en définitive, accomplis qu'en sacrifiant des milliers de travailleurs; car quand un patron vient embaucher des ouvriers, il engage ceux qui offrent leur travail au taux le plus bas et laisse les autres chômer : ce sont ces derniers qui sont les victimes de la concurrence, et ceux qui travaillent n'obtiennent juste que le salaire qui empêche de mourir de faim!

Quand le patron a besoin de dix ouvriers, s'il s'en présente vingt, il en laisse chômer dix, sans aucun doute; le nombre des ouvriers qu'il embauche est toujours proportionnel à l'ouvrage dont il peut disposer. Mais est-ce la faute de la concurrence, la conséquence du rabais dans les salaires ?

Grâce au rabais effectué dans le taux du salaire, le patron engagera, au contraire, douze ou quinze ouvriers au lieu de dix; car il peut raisonnablement supposer que la réduction qui va s'opérer dans le coût de sa fabrication lui

permettra d'étendre ses débouchés, d'accroître ses ventes.

L'expérience a constaté dans tous les temps et constate encore tous les jours que plus le prix des produits s'abaisse, plus la consommation s'élargit : or, un accroissement de consommation ne peut avoir lieu sans une augmentation proportionnelle de production. Telle filature qui vendait pour 100 mille francs de cotons filés en vendra pour 130 ou 150 mille, si elle peut les offrir à 10 ou 15 centimes par kilog. moins cher. Tel haut fourneau qui plaçait un million de kilogr. de fer en écoulera deux millions, si ses propriétaires peuvent établir une diminution de prix de 25 fr. par mille kilog.

Que ces baisses de prix soient obtenues au moyen d'une réduction des salaires, c'est dans l'ordre des choses possibles ; mais ce qui est impossible, c'est que l'accroissement de fabrication qui en résulte ne donne pas une plus forte somme de salaires à répartir entre un plus grand nombre d'ouvriers. C'est en vain que l'on prétendrait que la concurrence peut provenir de l'invention de mécaniques et que l'accroissement de fabrication est le résultat de l'emploi des machines et non l'œuvre d'un plus grand

nombre de travailleurs. Nous demanderons que l'on nous cite une seule industrie dans laquelle l'emploi des machines n'ait pas immédiatement doublé, triplé ou quadruplé le nombre des travailleurs.

Nous serions curieux de savoir, d'ailleurs, comment s'y prendraient ceux qui veulent supprimer la concurrence : Interdiraient-ils les nouvelles inventions? Briseraient-ils les machines? Repousseraient-ils tous perfectionnements, toute simplification de main-d'œuvre, toute économie de temps, de force ou d'argent? Qu'ils disent alors que nous sommes arrivés au dernier degré de perfection en toutes choses et que tout est pour le mieux! Mais il arrivera ceci, c'est que l'ouvrier sera toujours ouvrier, l'artisan toujours artisan, le contre-maître toujours contre-maître et le patron toujours patron; car sans l'antagonisme, sans la concurrence, nul ne pourra sortir de sa sphère, il n'y aura ni progrès individuel, ni progrès général.

La concurrence dans le commerce a des effets tout à fait semblables à ceux de la concurrence entre les travailleurs : au lieu de diminuer la somme des profits, elle l'augmente pour la ré-

partir entre un plus grand nombre de co-partageants.

Nous supposerons un village de la Beauce ou d'ailleurs, où l'on ne rencontrait tout dernièrement encore qu'un seul magasin d'épicerie. C'était un véritable monopole : les prix du sucre et du café, de la cannelle et du poivre, n'étaient soumis à aucun contrôle, il n'y avait pas de concurrence pour dix lieues à la ronde. Cependant, et justement à cause de cela, les ventes n'étaient guère considérables, et l'épicier ne pouvait au bout de l'an mettre qu'un sac de 1,000 fr. de côté. Un jour survint enfin un concurrent ; un nouveau magasin s'ouvrit ; les prix baissèrent en conséquence, et l'ancien monopoleur ne trouva au bout de l'année, pour bénéfice net, qu'un excédant de 750 fr. ! Voilà l'effet incontestable de la concurrence. Mais qu'était-il arrivé chez le nouveau venu ? Lui aussi, il avait réalisé sur ses ventes un profit de 750 fr. Au lieu de rapporter 1,000 fr. par an, la vente de l'épicerie avait produit 1,500 francs.

Est-ce là un résultat regrettable ? Demandez-le au concurrent, demandez-le encore à tous les consommateurs du village qui purent se procurer, par la baisse des prix, une foule de choses

dont ils étaient forcés de se priver; demandez-le encore au producteur de sucre, au producteur de poivre et de café, qui virent leurs débouchés s'accroître, et au peintre et vitrier auxquels eut recours l'ancien monopoleur pour rajeunir son magasin et remplacer par du verre ses vitres de papier huilé.

Il est une limite néanmoins qui ne doit jamais être franchie, car la ruine est au delà. Mais sur ce point, comme sur tout ce qui a rapport aux échanges, au travail, au salaire, au crédit, l'intérêt de chacun doit être son guide : toute intervention étrangère n'aurait d'autre effet que de généraliser la perturbation et la ruine que l'on voudrait empêcher.

Le principe de la concurrence, principe vrai, bienfaisant et presque cause unique du progrès, du bien-être et de la civilisation, ne rend pas cependant tous les services que l'humanité est en droit d'en attendre : c'est que ce principe est faussé dans son action par toutes les entraves mises au libre emploi du travail, du capital, du crédit et de l'intelligence. Jusqu'à ce que le travail, le capital, le crédit et l'intelligence soient entièrement libres, il y aura concurrence entre les travailleurs pour obtenir de l'ouvrage, mais il

n'y aura pas concurrence entre les maîtres pour embaucher des travailleurs ; il y aura concurrence entre les producteurs pour se procurer l'aide et le concours du capital, mais il n'y aura pas concurrence entre le crédit et le capital, et l'équilibre sera rompu entre le capitaliste et le travailleur.

Ce n'est donc pas à la concurrence qu'il faut imputer et la baisse des salaires, et le chômage forcé, et la misère d'un si grand nombre de travailleurs, c'est aux monopoles de crédit, de travail, de capital et d'intelligence que s'arrogent certaines classes, certaines castes, certains individus.

La concurrence, c'est la liberté : la liberté, c'est la vie.

CHAPITRE XIII.

L'association.

De même que les lois astronomiques déterminent pour les corps célestes différents genres de mouvements qui se combinent et s'harmonisent entre eux, les mouvements diurne, annuel et constellaire, les lois économiques portent les hommes à former entre eux différents genres d'associations. Il y a l'association privée, celle qui existe d'homme à homme, l'association générale, celle qui forme les nations, et enfin les associations ou fédérations des nations entre elles.

Nous n'avons pas l'intention de traiter à fond toutes les questions qui se rattachent aux diverses combinaisons que ces différentes sortes de sociétés peuvent présenter. Nous voulons seulement indiquer quelques-uns des points par lesquels elles se rattachent aux principes primordiaux de l'économie politique, et montrer leur harmonie avec les maximes que nous avons déjà déduites de nos études sur le capital, la propriété, le travail et le crédit. On a cru trouver dans l'association des intérêts particuliers le remède à certains inconvénients que l'on voyait dans le salariat et dans la concurrence.

L'association peut en effet, dans certains cas, être combinée de manière à faire disparaître une partie de l'incertitude qui pèse assez souvent sur le salarié ; mais c'est au prix de la perte de sa liberté, mais c'est à condition qu'il abandonnera le peu de garanties que lui donne son engagement temporaire pour courir les chances aléatoires de gain ou de perte, qui peuvent résulter des entreprises industrielles ou commerciales dans lesquelles il devient associé. Nous doutons fort que ce changement, que l'on a tenté d'apporter aux relations établies naturellement entre les travailleurs directs et les travailleurs indirects, soit en

définitive avantageux à l'ouvrier : le capitaliste ne peut abandonner sans compensation la part ou une partie de la part de profits auxquels il a droit, et s'il donne à l'ouvrier plus de chances de gain, en certaines circonstances, c'est pour s'en réserver de plus fortes en certaines autres.

Nous persistons à croire que l'avenir du travailleur se trouve en entier dans l'affranchissement complet du capital, du crédit, du travail et de l'intelligence et non dans aucune des combinaisons plus ou moins ingénieuses au moyen desquelles on a voulu modifier les parts relatives du travail et du capital.

Quant à supprimer la concurrence par le moyen de l'association, nous avouons ne pas comprendre comment ce résultat pourrait être obtenu : si la concurrence entre les individus avait été amortie ou même supprimée, elle serait revenue plus vivace et plus active que jamais entre les diverses sociétés. Elle ne pourrait pas être anéantie, elle ne serait que repoussée plus loin, mais alors elle agirait avec toutes les forces que donne la collectivité et menacerait, nous le croyons, de dégénérer en hostilité ouverte. Voyez plutôt les querelles, l'antagonisme et les

luttes des diverses sociétés de compagnonnage de mêmes corps de métiers.

Nous sommes loin, cependant, de repousser l'association sous quelque forme qu'elle se produise; nous savons combien elle s'harmonise avec toutes les lois économiques, quand elle se fonde en dehors du monopole et du privilége, quand elle se crée en toute liberté. Elle n'a besoin d'autre réglementation que celle que nous voudrions voir appliquer au travail, au crédit, au capital et à l'intelligence, une liberté limitée seulement par le droit de tous ceux qui resteraient en dehors de ses conditions d'union et d'action.

L'association sur laquelle nous avons quelques observations à présenter est l'association nationale, celle qui forme les peuples, les Etats, les gouvernements.

Nous avons déjà dit et nous aurons encore occasion de dire que l'économie politique, comprise dans ses lois les plus générales, ne connaît pas les séparations par lesquelles nous avons divisé l'humanité en peuples ou nations.

Il est évident cependant que diverses affinités de mœurs, de caractères, de goûts, de besoins et de penchants, nous excluons formellement les intérêts qui sont partout les mêmes, rassemblent

et relient différents groupes d'individus et les portent à s'associer pour exécuter et accomplir certaines choses en commun. C'est ainsi que les habitants d'un district s'entendent et se cotisent pour supporter ensemble les frais de police, de voirie, d'éclairage et autres de haute utilité publique, et forment ou la commune, ou le canton, ou la ville. Plusieurs de ces groupes s'associent, conviennent de l'exécution de certains travaux de longue haleine, de l'accomplissement de certaines formalités, de l'adoption de certaines coutumes et créent ainsi un Etat, un peuple, une nation.

Ces associations ont puissamment aidé au développement de la civilisation en facilitant et hâtant l'exécution d'ouvrages d'intérêt général comme le forage des puits, l'ouverture des routes, la construction des ponts, le creusement des ports, l'élévation des phares et la création d'un droit public qui finira par triompher de la force en établissant la plus complète liberté civile et politique entre tous les hommes, quel que soit le lieu de leur naissance, quelles que soient leurs croyances et quelle que soit leur couleur ou leur langage.

L'exécution des travaux d'intérêt général dont

nous venons de parler ne pouvait se faire, sans que chacun fît abandon d'une partie de ses droits et consentît à donner une portion de son avoir pour payer les dépenses d'établissement. La justice, le bon sens et l'économie politique voulaient que tous eussent alors un droit de jouissance égale dans l'usage de l'objet créé. C'est ce qui avait lieu, par exemple, pour les puits où chacun pouvait aller puiser librement, et pour les routes qui sont abandonnées à l'usage commun. C'est ce qui a lieu pour les phares qui, construits avec les deniers communs, éclairent gratuitement tous ceux qui ont besoin de leur lumière. C'est encore ce qui a lieu pour les ports qui s'ouvrent à tous venants, sinon sans frais, du moins à droits purement nominaux et parfaitement égaux pour tout le monde.

Les canaux, ces routes fluviales au moyen desquels l'homme a relié entre eux les principaux cours d'eau, les canaux ont, pour la plupart, été construits dans d'autres conditions. Des associations de financiers se sont présentés à l'Etat, c'est-à-dire à l'association commune, et ont obtenu certains droits de péages comme compensation des avances et frais qu'elles s'engageaient à faire pour ouvrir ces voies de commu-

nication. On a cru convenable de leur concéder le droit de lever des impôts sur tous ceux qui voudraient se servir des moyens de transport que ces entrepreneurs mettaient au service du public. C'est ainsi que tous les canaux anglais ont été construits et qu'une partie de ceux que nous possédons en France a été creusée et ouverte.

Des réclamations, cependant, se sont produites contre ce système et nous les croyons fondées.

En abandonnant à des compagnies le droit de construire des canaux, le gouvernement a abdiqué une partie de ses droits et méconnu une partie de ses devoirs. C'est justement dans le but d'exécuter plus facilement ces grands travaux que les nations se forment et fondent des gouvernements. Un gouvernement ne peut concéder à une compagnie le droit de le remplacer, de le représenter, que si ce gouvernement oublie sa raison d'être, s'il se croit avoir des intérêts différents de ceux de la nation qu'il administre.

Notez en outre que les groupes d'individus ou de familles se forment en nations dans le but de multiplier leurs forces par la collectivité de leurs efforts. Or, si cette collectivité donne des produits, leur usage doit être commun à tous les

associés. C'est donc commettre une injustice envers ceux qui ont besoin de se servir de la voie des canaux que de leur imposer une charge additionnelle à raison de l'usage qu'ils peuvent en faire.

La création d'un canal ou autre travail de ce genre est si véritablement une chose d'utilité générale que l'Etat, qui représente l'universalité des intéressés, n'hésite pas à recourir à la suspension, ou, si l'on aime mieux, à la violation de la loi qui garantit à chacun sa propriété. Il s'empare, moyennant indemnité, il est vrai, de toutes les terres sur lesquelles le canal doit être construit. Quand une chose présente un caractère d'utilité commune assez évident pour, du consentement de tous, faire taire la loi fondamentale de la société, cette chose, qu'on l'appelle puits, canal ou chemin de fer, doit être comme l'air, comme la mer, le vent, les routes et les places publiques, son usage doit être commun, c'est-à-dire libre et gratuit pour tout le monde.

Des réclamations nombreuses se sont donc élevées, et avec juste raison, contre la possession de propriétés de cette nature par des compagnies particulières, et le gouvernement y a fait droit en partie par le rachat des quatre canaux.

Ce rachat était nécessaire et conforme aux saines données économiques, parce qu'il supprimait un monopole pour mettre l'intérêt général à sa place ; mais la mesure ne sera complète que le jour où le parcours sera déclaré libre et affranchi de tous droits. Entre les canaux et les routes il y a parité absolue.

Nous l'avons déjà dit, les chemins de fer aussi devront faire retour à l'Etat, parce que la nature des chemins de fer, les conditions de leur exploitation empêchent que la concurrence puisse jamais s'établir dans ce genre d'industrie. On avait bien compris, dès les premiers jours de leur invention, combien il était antisocial et dangereux de laisser le monopole et le privilége maîtres absolus du parcours et de l'exploitation. Les cahiers des charges des premiers chemins de fer stipulaient en faveur du public une sorte de liberté. Sur les lignes de Rouen et d'Orléans, entre autres, chacun avait le droit de venir avec sa locomotive demander passage ; chacun avait le droit de venir avec ses wagons demander la traction : dans l'un et l'autre cas, la compagnie devait donner passage ou fournir la traction, moyennant une rétribution débattue.

La loi avait atténué, autant qu'il était possible

dans cet ordre d'idées, les inconvénients du monopole; mais le principe qui sauvegardait le droit de chaque individu a disparu complétement dans les dernières concessions, dans les fusions et les remaniements de cahiers des charges et tarifs.

Il n'y a plus de concurrence possible, l'individualité de chacun se trouve en face d'un privilége tout-puissant qui peut dégénérer en exploitation du grand nombre par le petit nombre.

Toutes les fois que la concurrence peut étendre sa protection sur le consommateur, le monopole, fût-il dans les mains de l'État, est injustifiable; mais dans toutes les occasions où elle est impossible, l'intérêt commun et l'équité veulent que le privilége soit absorbé par l'action directe de l'association tout entière. Et, dans ce cas, le droit de chacun n'étant plus proportionnel à ses services, le droit du plus pauvre étant égal à celui du plus riche, la gratuité est de toute justice.

On ne prélève pas plus d'impôts sur les populations des frontières, sous prétexte qu'elles sont plus exposées que celles du centre aux invasions et aux déprédations de l'ennemi; on ne surtaxe pas les négociants qui s'occupent de commerce avec l'étranger, sous prétexte encore que la dé-

fense ou la protection de leurs intérêts au dehors nécessite des dépenses dont ils profitent seuls. Pourquoi donc taxer ceux qui usent des moyens de locomotion et de transport obtenus à frais communs et dans un but d'utilité générale ?

Prélever des taxes ou des redevances à ce sujet, c'est contrevenir aux conditions primordiales des associations nationales : ce n'est plus protéger, c'est exploiter les classes les unes par les autres.

La justice et la saine économie politique veulent donc que l'exploitation des canaux et chemins de fer soit assimilée à celle des routes, et que la circulation des hommes et des choses y soit entièrement gratuite. C'est alors seulement que les chemins de fer rendront à la civilisation tous les services que l'on est en droit d'en attendre ; car cette gratuité développera certaines lois économiques dont l'action semble avoir été jusqu'à présent suspendue ou neutralisée. Voyez plutôt.

Deux hommes possèdent chacun cent hectares de terres qu'ils ont payés l'un et l'autre cent mille francs ; ces deux propriétés sont situées dans des campagnes offrant la même nature de sol, présentant les mêmes conditions d'exploita-

tion et à vingt myriamètres de distance l'un de l'autre. Tout à coup une ville se forme auprès de l'une de ces deux fermes, et le propriétaire voit immédiatement sa fortune quintuplée ou sextuplée ; il pourra vendre sa terre cinq ou six cent mille francs !

Qu'a-t-il fait cet homme pour que sa richesse s'accroisse ainsi outre mesure, tandis que la fortune de l'autre est restée au même chiffre ? A-t-il réellement droit à cet accroissement de valeur ? Quelle chance de perte a-t-il encourue ? Quels services a-t-il rendus ?...

Nous ne pouvons, quant à nous, faire intervenir le hasard dans les questions économiques : il y a dans l'accroissement de la fortune de cet homme une cause qui ne réside pas en lui, qui ne provient pas de son travail, qui n'est pas la conséquence de sa prévoyance. Il y a là une cause d'inégalité, comme une sorte de coup de loterie qui détruirait de fond en comble toutes les raisons sur lesquelles on peut fonder le droit de propriété, si la libre action des lois économiques ne venait pas sûrement et invinciblement rétablir l'égalité en modifiant en temps utile cette étrange situation.

L'écart que nous pouvons observer dans l'ac-

croissement de valeur des diverses propriétés entre elles, était, sans aucun doute, beaucoup plus considérable autrefois qu'aujourd'hui. Quand il n'existait ni route, ni chemins, quand il n'y avait ni navigation maritime, ni navigation fluviale, le produit des terres éloignées des grands centres de population n'était qu'à peu près égal à la consommation personnelle de ceux qui les cultivaient. Le produit de celles qui se trouvaient aux portes des villes valait peut-être cent fois davantage. L'ouverture des chemins, la création des routes, élevèrent la valeur des terres auprès desquelles routes et chemins passaient et diminuèrent d'autant la valeur relative de celles qui se trouvaient à la porte des consommateurs. C'était justice : le travail utile, en quelque lieu qu'il s'accomplisse, a droit à rémunération. C'est là un des buts les plus évidents et les moins contestables de la formation des sociétés.

L'établissement des chemins de fer a une tendance toute pareille à celle de l'ouverture des routes ; ses effets doivent être encore plus décisifs pour une répartition plus générale de l'aisance et du bien-être.

Les nouvelles voies de communication sont en partie venues pour rétablir l'équilibre entre tous

les travailleurs, laisser moins de chances au hasard, faire participer tous les associés aux bénéfices de la civilisation.

L'établissement des chemins de fer n'est pas seulement un fait matériel, c'est encore et c'est surtout un nouveau moyen conquis par l'homme pour se perfectionner au moral comme au physique.

Comme nous l'avons dit en commençant ce livre, le temps n'est plus où l'économie politique n'avait d'autre but que de chercher à découvrir les sources de la richesse et les meilleures méthodes de répartition, il lui faut tenir compte aujourd'hui de l'homme plus que du produit, du bien-être plus que du travail, de l'intelligence et de la moralité plus que de l'avoir ou du capital.

Il est dans les inventions de tout genre une progression qui nous frappe et découle sans aucun doute de quelque grande loi économique : c'est l'accroissement et le développement continu de leur universalité quant à l'emploi ou l'usage que l'on peut en faire, quant aux avantages que l'on peut en retirer. Il semblerait que les inventions n'étant en général que des applications ou des combinaisons d'idées en circulation depuis

longtemps, leur action doit se faire sentir dans le champ même d'où elles sortent, dans le milieu commun où elles ont été élaborées. Ainsi tracez à grands traits l'histoire de la locomotion depuis le jour où le premier voyageur s'éloigna à travers champs un bâton à la main et un sac sur le doc, jusqu'au moment où la locomotive est apparue, emportant des milliers de voyageurs dans sa course calculée et tracée à l'avance, et vous serez étonné de voir comment le principe de la collectivité d'action appelle incessamment celui de la communauté d'intérêts.

Il importe donc de ne pas l'oublier, ce n'est pas exclusivement pour faire la fortune de quelques actionnaires que l'heure des chemins de fer a sonné dans la série des temps : le développement de la civilisation est d'un intérêt bien autrement grand que l'accroissement des richesses de cet homme ou de cet autre, et l'avancement du bien-être général exige impérieusement la libre et gratuite circulation sur les chemins de fer.

Mais en négligeant même le côté moral de la question et nous en tenant à sa partie matérielle, nous dirons : que les chemins de fer sont venus donner à l'homme le moyen d'effacer bien des

misères, tristes legs du passé, le moyen d'alléger bien des souffrances, douloureux héritage que nous a laissé l'enfance de l'humanité.

On a souvent parlé de la vie à bon marché ! La vie à bon marché! Le transport gratuit réaliserait jusqu'à sa plus complète vérité ce qui, jusqu'à présent, n'a été qu'un rêve. Partout les objets de consommation arriveraient et se vendraient au prix où ils se vendent sur les lieux de production ; partout la consommation s'accroîtrait et multiplierait à l'infini les ressorts de la production.

On a parlé du crédit à bon marché ! Le transport gratuit suppléerait au manque de crédit, car le producteur pourrait offrir ses produits dans tous les lieux sans supplément de frais, et la consommation ne ferait plus défaut à la production.

Mais embarrassées encore des vieilleries du passé, quelques voix s'écrieront : Le transport libre et gratuit, mais dans quelles dépenses énormes cela ne va-t-il pas nous entraîner? Il faudrait prélever de nouveaux impôts sur les riches, ce serait les taxer pour nourrir et promener les pauvres !

En émettant l'idée que nous venons d'exposer,

nous ne l'avons pas donnée comme une mesure d'expédient, comme une invention accidentelle, nous l'avons déduite de ce qui nous a semblé être une suite très-logique de principes économiques. Or, si cette idée est le résultat de principes ou de lois économiques, elle ne peut produire l'injustice, l'oppression de l'un par l'autre, le vol organisé. Son application rétablit au contraire une certaine harmonie dans les rapports naturels des hommes et fait ressortir d'une manière encore plns évidente la concordance de leurs intérêts.

Aujourd'hui pauvres et riches, l'universalité des citoyens, en un mot, est taxée directement ou indirectement pour subvenir aux frais d'établissement et d'exploitation des chemins de fer. Le monopole dont jouissent les compagnies froisse et viole le droit de chacun.

Aujourd'hui le monopoleur profite de la presque totalité des avantages qui résultent du privilége : il est vrai que le public n'est pas sans en retirer quelque profit, mais il ne manquerait plus que de voir un monopole qui fût source de gain d'un seul côté !

Si jamais la circulation sur les chemins de fer devient gratuite, l'universalité des citoyens sup-

portera les frais de leur exploitation, il est vrai, mais l'universalité des citoyens jouira des bénéfices qu'elle donne. Quant à la création de nouvelles taxes pour payer les frais de traction et autres, nous n'en voyons pas la nécessité : le budget est bien assez riche pour subvenir à cette dépense sans qu'il soit besoin de le grossir encore. Un simple report d'un chapitre sur l'autre serait nécessaire : que l'on applique à l'exploitation gratuite des chemins de fer la moitié ou les trois quarts du budget de la guerre et toutes nouvelles taxes seront inutiles.

On redoutera peut-être les difficultés matérielles d'exploitation, l'encombrement ou autres inconvénients de ce genre..... Il était beaucoup plus difficile d'inventer les chemins de fer eux-mêmes que de trouver le moyen de s'en servir gratuitement.

Le service postal est encore un de ceux qui nous semblent devoir devenir un jour complétement gratuits. Aux Etats-Unis, on ne croit pas que la poste puisse être une source de revenu, une machine à impôt; on ne prélève pour le port des lettres que la dépense à peu près qu'exige leur manipulation. Les principes auraient été sauvegardés d'une manière absolue si le gouverne-

ment fédéral eût inscrit les frais d'exploitation de la poste dans le chapitre des dépenses domestiques du pays.

Si la télégraphie électrique devient jamais matière à entreprises industrielles, si son exploitation reste entre les mains des représentants de la société, il sera de toute justice encore que son usage soit libre et gratuit pour tout le monde.

Les grandes associations nationales se créaient et se maintenaient autrefois au moyen de la guerre, du carnage et du pillage : elles mettaient à exécution toutes les idées de luttes et de destruction. Elles doivent aujourd'hui n'avoir d'autre but que l'alliance et la fusion de tous les intérêts, chaque fois que l'action pourra être commune, que la satisfaction des besoins et des désirs pourra prendre le caractère de l'universalité.

Mais, diront quelques gens timides, c'est le communisme! Ecoutez ceci : Je fais creuser un puits dans mon jardin et tous les habitants du village viennent y puiser sans me dédommager des frais que j'ai faits : voilà le communisme.

Tous les habitants du village se cotisent au contraire pour faire forer un puits à frais com-

muns et tous ont le droit d'y puiser et y puisent tour à tour : voilà la communauté.

Du temps de la féodalité, ce dernier principe s'exerçait, sous le nom de banalité, au profit d'un individu, d'une famille, d'une corporation; ne vaut-il pas mieux qu'il s'exerce aujourd'hui au profit de tous?

N'oublions pas, en un mot, que les associations ont pour but de niveler les inégalités individuelles, de faire participer chacun aux avantages qui résultent de la collectivité des moyens et des efforts.

CHAPITRE XIV.

La division du travail.

C'est principalement dans ses rapports avec la production industrielle que l'on a étudié le principe de la division du travail, que l'on a constaté ses effets pour les blâmer ou les approuver. Combien de fois n'avons-nous pas compté par combien de mains passe une épingle avant d'être livrée au consommateur!

C'était, qu'on nous permette de le dire, voir la question par son côté le plus insignifiant, c'était prendre la lunette à rebours, à la manière

des enfants et s'amuser à de puérils détails. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait parfois cherché querelle à l'application de ce principe, qu'on l'ait accusé de mettre l'homme au niveau des machines et de l'abrutir.

Un moraliste, qui a dépensé beaucoup de temps, beaucoup d'imagination et un grand fonds de chaleureuse indignation à faire des recherches sur la situation des ouvriers, assure avoir vu en Angleterre un homme qui, pendant de longues années, n'ayant jamais qu'une même sorte d'ouvrage qui le forçait à prendre une position cambrée et à tenir une de ses mains d'une certaine façon, était devenu tout contrefait et pouvait à peine mouvoir son pouce et ses doigts à la manière des autres hommes. A la suite de cette description venait une généreuse tirade contre la tyrannie de l'industrie et l'excessif abus de cette malheureuse division du travail!

Nous sommes loin de vouloir contester la vérité de cette anecdote; nous croyons le récit exact dans tous ses détails; mais, nous le demandons, était-ce bien la faute de la division du travail si cet homme, excellant à faire un certain travail, y trouvait plus de profit qu'à changer d'ouvrage tous les jours? Nous aurions

compris que notre philanthrope eût vivement apostrophé la mécanique et lui eût reproché de n'avoir pas encore produit un outil ou une machine qui eût remplacé cet homme qui restait pendant des heures entières dans une position toujours la même. Mais il nous semble que le travailleur qui n'est ni serf, ni esclave, ne s'adonne à un ouvrage toujours semblable que s'il y acquiert une certaine habileté, que si cette constante répétition, ce cycle sans fin, d'une production toujours pareille, lui procurent des avantages que la variété et le changement ne lui donneraient pas.

La loi de la division du travail s'harmonise complétement avec plusieurs autres lois économiques : ainsi on peut affirmer, d'une part, que plus le travail est divisé et plus est élevée la rémunération du travailleur; de l'autre, que plus le travail est divisé et plus le produit peut être livré au consommateur à bon marché.

Personne ne niera, nous le croyons, que plus le travailleur est habile, plus il est adroit et prompt dans sa fabrication, mieux il est payé ; or, en industrie comme en toute autre chose, la pratique constante, l'habitude de faire une chose, donne l'habileté, donne l'ardeur et la prompti-

tude. On l'a dit, il y a longtemps, même des ouvriers de l'intelligence, les hommes propres à tout faire ne sont propres à rien : il faut, pour réussir, s'adonner à une spécialité, et comme le dit le proverbe : pierre qui roule n'amasse pas mousse.

Cette habileté, cette promptitude d'exécution que donne l'habitude, assure en même temps le bon marché de la fabrication; car le cloutier, qui dans sa journée fera dix kilogrammes de clous, pourra les donner à plus bas prix que celui qui n'en fabrique que sept ou huit; le tisserand qui confectionnera deux mètres de toile la livrera à meilleur marché que celui dont le produit n'atteindra qu'un mètre et demi.

Il ne peut donc y avoir de doute sur ces deux points : la division du travail assure à l'ouvrier de plus hauts salaires et au consommateur des produits à meilleur marché ; elle n'est pas moins favorable au capitaliste, car le bon marché facilite la multiplication des échanges, et c'est sur l'échange seul qu'est basé le revenu du capital.

Mais, ainsi que nous l'avons dit, la division du travail dans l'industrie ne nous présente que le moindre côté de la question.

Quand on étudie avec attention le système so-

cial économique tout entier, il est impossible de ne pas être frappé de ce fait que la civilisation tout entière est la conséquence et le produit de la grande répartition du travail qui s'est faite naturellement entre tous les membres de la société, à commencer dans les premiers âges du monde.

Si l'humanité eût été destinée à rester à tout jamais emmaillottée dans les langes de son enfance, l'homme eût continué à subvenir seul à tous ses besoins et à ceux de sa famille. Il eût été pasteur et laboureur, il eût filé lui-même la toison de ses brebis, il eût tissé leur laine, il eût moulu son grain, écrasé ses olives, tanné ses cuirs, forgé ses outils, construit sa tente ou sa chaumière, et façonné ses meubles et ses ustensiles. C'est encore ce qui a lieu dans ces immenses plaines de l'Arabie, où l'homme sorti depuis des siècles de l'état sauvage ne peut s'élever à l'état civilisé.

La loi du progrès veut que les hommes dépendent, sous le rapport économique, les uns des autres, et c'est aller à l'encontre de tous les principes sociaux que de contrarier, que d'entraver la tendance de toutes les nations vers des échanges qui ne sont que la mise en action, la

conséquence directe du principe si salutaire de la division du travail.

Les nations peuvent, sous ce rapport, être considérées comme de grandes usines; quand elles sont en mesure de produire par elles-mêmes et à des conditions aussi avantageuses que si elles achetaient au dehors les produits dont elles ont besoin, la justice et le bon sens veulent qu'elles les créent elles-mêmes. Mais si, par des circonstances de climat ou de position, de richesse ou de population, elles ne peuvent produire tout ce dont l'usage leur est nécessaire, la justice et le bon sens veulent alors qu'elles se le procurent là où la production est la plus économique, la plus facile et la plus abondante.

Voyez si, dans les usines les mieux administrées et les plus prospères, on suit les maximes qui ont si longtemps prévalu parmi les gouvernements, qu'il faut se suffire à soi-même et qu'il importe de ne pas être tributaire de telle ou telle autre entreprise!

Que dirait-on d'un filateur qui consacrerait chaque année une partie des profits qu'il retire de l'exploitation de son usine à faire des essais, à donner des encouragements à ses fermiers pour les engager à produire le coton dont il a besoin?

La France, cependant, ne fait pas autre chose, en primant et privilégiant les planteurs algériens qui essayent la culture du coton sur les versants de l'Atlas.

Le succès, dira-t-on, a justifié en plusieurs occasions des entreprises de ce genre, et l'introduction de la culture de la soie, le triomphe assuré aujourd'hui à la sucrerie de betterave sont là pour montrer qu'avec de la persévérance on peut forcer la nature et détourner le courant naturel des phénomènes économiques.

Une étude sérieuse et approfondie de ces deux questions prouverait, nous le croyons, que Sully avait raison quand il opposait à Henri IV des raisons tirées de la diversité des climats, de la différence des productions de l'Orient et de l'Occident, et de la dissemblance des aptitudes des hommes, que ces différences, ces dissemblances, ces diversités n'avaient d'autre but que de forcer les hommes à commercer entre eux, à échanger leurs produits, à s'entr'aider les uns les autres.

La culture du mûrier et l'élève du ver à soie sont aujourd'hui nationalisés parmi nous ; mais à quel prix? Qui dira ce que les générations

passées ont donné de temps et de travail, d'argent et de peine, pour arriver à ce résultat?

On a fait et on fait encore assez souvent des calculs pour montrer tout ce que la culture de la betterave a coûté et coûte encore d'argent à la France : c'est une somme énorme, mais ce n'est rien en comparaison du mal que cette culture a fait à l'humanité, en arrêtant le développement des rapports qui se seraient établis entre la France et vingt autres nations pour l'échange de leurs produits.

Qui oserait affirmer que si la Chine n'est pas sortie plus tôt de l'état d'isolement et de civilisation asiatique dans laquelle elle est ensevelie depuis des siècles, c'est qu'au lieu d'aller lui tendre la main, nous qui avons trouvé avant elle la route du progrès, nous nous sommes tenus à l'écart, et, autant que nous l'avons pu, nous l'avons tenue en dehors de notre action civilisatrice?

Il est à remarquer, en effet, qu'en forçant la culture du mûrier et l'élève du ver à soie, Henri IV faisait les choses à rebours. Le cours naturel de l'évolution économique demandait que le filage, la teinture et le tissage de la soie s'introduisissent tout d'abord en France et préparassent la voie à la production dans nos cam-

pagnes de la soie grége. Que l'on ne dise pas que la France n'aurait jamais possédé sa belle industrie des soies, si elle ne se fût pas livrée à la sériciculture : l'Angleterre, la Prusse et la Suisse sont là pour prouver qu'un pays peut travailler la soie et ne pas la produire. La loi économique de la division du travail est une loi humanitaire : elle a pour but de relier tous les peuples entre eux, d'en faire des frères et des amis. Il est à remarquer que plus la civilisation d'un pays est avancée, et plus il a besoin de communiquer avec le dehors, plus il a besoin de multiplier ses échanges avec les autres pays.

C'est que la civilisation est hautement expansive et que la loi économique veut qu'elle s'inocule aux peuples attardés.

Prenez l'une après l'autre toutes les nations qui sont en marche vers le progrès, et vous reconnaîtrez à quel degré d'avancement elles ont atteint, en étudiant la nature et l'étendue de leurs rapports, de leurs échanges avec l'étranger.

La loi économique de la division du travail, comme toutes les autres lois dont nous avons eu occasion de signaler l'existence, est donc conforme à toutes les aspirations de l'homme, est

donc en harmonie avec la satisfaction de ses besoins, l'accomplissement de ses désirs, la gratification de ses jouissances.

Si maintenant nous étudions cette loi dans ses applications plus restreintes, nous verrons qu'elle est conforme à la nature physique et intellectuelle de l'homme, qu'elle s'harmonise avec les inégalités d'aptitude morale et de force matérielle dont quelques écrivains ont semblé vouloir faire un reproche à la nature.

A mesure que les besoins de la civilisation se développent et s'étendent, les diverses aptitudes de l'homme éclosent et se révèlent.

Quand une place se fait, un homme est là qui doit la remplir; s'il meurt, un autre est tout prêt à lui succéder. Au lieu d'une place à occuper, trouvez quelque combinaison qui ait besoin de certains talents spéciaux, de certaines intelligences douées de mille qualités diverses et pour ainsi dire inconnues auparavant, et s'il vous en faut mille, ils seront là au jour voulu, tout prêts à obéir à la loi économique qui veut que chaque chose vienne en son temps, quand tout est préparé pour la recevoir.

C'est que, par suite de la division du travail, toutes les occupations se trouvent graduées ; il y

a un enchaînement général qui fait que toute invention, quelle qu'elle soit, touche par un ou plusieurs points à quelque autre chose antérieure, et que la pratique, l'exécution de cette chose préparent le travailleur pour l'occupation supérieure, car l'homme tend toujours à se mettre au-dessus de son travail.

Cette loi de la division du travail, nous l'avons déjà dit, explique et justifierait, s'il en était besoin, le droit et la loi de propriété.

Il est impossible, en effet, si l'on reconnaît le droit de l'humanité à la civilisation, il est impossible d'admettre que l'homme pût ou dût, après chaque récolte, céder à un autre le champ qu'il occupait pour aller s'adonner à la cuisson de la brique, au tannage des peaux ou au foulage des draps! L'homme, à qui la culture du sol est échue en partage dans cette mystérieuse division du travail qui nous a tous casés et placés, quoique nous en disions, suivant nos affinités morales et physiques, nos aptitudes matérielles et intellectuelles et nos talents éclos ou à éclore, cet homme a le droit de garder, de posséder et de regarder comme sien l'instrument de son travail, l'instrument de sa production. Autrement, où serait l'égalité, où serait la justice? Quoi! l'ou-

vrier des villes posséderait, de manière à ce qu'on ne puisse le lui ravir jamais, cette sorte d'instrument de travail que l'on appelle le savoir, l'expérience, la pratique, instrument de travail parfaitement appréciable en argent, comme vous le saurez, vous qui, ne sachant pas faire une paire de souliers, irez offrir vos services à un maître cordonnier, et l'ouvrier des campagnes se verrait dépossédé de son avoir et on le dépouillerait de ses travaux?

Que l'on ne dise pas qu'il n'y a pas similitude, qu'il n'y a pas parité entre l'un et l'autre; que l'on ne dise pas que la terre cultivée par l'agriculteur est comme le cuir façonné par le cordonnier, et que le premier n'a pas plus de droit à la terre que le second n'a de droit au cuir.

Tout travailleur, quelle que soit la profession qu'il ait choisie, possède deux sortes d'avoir : il y a d'abord l'avoir semi-intelligent, semi-manuel qui consiste dans le savoir, dans la pratique, dans la connaissance de l'ouvrage qu'il doit faire; puis il y a l'avoir tout matériel des outils et des matières premières.

Or, le travailleur agricole, tel qu'on peut le supposer, au jour du défrichement ne possède guère d'autre savoir que celui qui le porte à ou-

vrir le sein de la terre pour y déposer quelques graines : c'est la terre elle-même qui forme, par la culture qu'il lui donne, cet avoir semi-intellectuel et semi-manuel qui pour l'ouvrier consiste dans la pratique et dans son expérience. Quant à l'avoir matériel du travailleur agricole, ce sont ses semences, ses engrais, ses bestiaux, ses instruments et ses outils.

La loi de la division du travail se produit donc partout dans le monde : elle se produit dans l'usine où tel travailleur est spécialement attaché à tel ou tel ouvrage; elle se produit dans toute association nationale où il se trouve toujours un nombre régulièrement suffisant de boulangers et de tailleurs, de voituriers et de laboureurs, de forgerons et de pêcheurs, de maçons et d'écrivains, d'artistes et de charpentiers; elle se produit encore dans l'humanité tout entière, et nous voyons son action mystérieusement secondée par celle des climats, du terroir, de la température, de la végétation et de la composition géologique du sol. Certains peuples ont la feuille de l'arbre à thé, d'autres possèdent d'immenses lits de minerai de fer; ailleurs le café prédomine, puis ici c'est le chanvre ou le lin, tandis que plus loin c'est la soie ou la laine, l'étain ou le cuivre,

le bois ou le plomb! Il n'est pas jusqu'à la glace, ce froid et inerte produit des régions boréales, qui ne soit une source de travail refusée à certaines nations pour les forcer à commercer et échanger avec d'autres, les obliger peut-être à porter dans les tristes climats du Nord la civilisation et la vie !

Nous ne venons de citer que des produits naturels de ceux que l'on appelle bruts. Que l'on se garde d'en conclure cependant que la grande loi de la division du travail doit perdre son action quand il s'agira des produits industriels. C'est à l'occasion surtout de ces produits que la loi doit recevoir sa plus large et sa plus franche application, car c'est par l'échange des produits industriels que la civilisation, le progrès et le bien-être de tous, ces trois buts invariables des lois économiques, doivent être atteints de la manière la plus sûre et la plus rapide.

La loi de la division du travail crée la solidarité humaine, elle fait naître les bons rapports, elle appelle la perfection et fait régner l'abondance et la paix.

CHAPITRE XV.

Les machines.

S'il est quelque chose de bien prouvé aujourd'hui, s'il est quelque chose dont l'expérience de tous les siècles ait irrésistiblement démontré la vérité, c'est l'avantage que l'homme retire, le travailleur comme le capitaliste, le consommateur comme le producteur, de la substitution de la force mécanique ou matérielle à la force corporelle ou musculaire. Chaque nouvelle invention donne à l'ouvrier des auxiliaires dont l'aide et le concours lui assure un travail plus facile, une

rémunération plus élevée, elle ajoute à la puissance humaine, en permettant au travailleur de produire plus vite et mieux que ne le faisait le bras de l'homme, aidé des rudes et simples outils de nos pères.

Il ne faut pas oublier, cependant, que ces outils eux-mêmes ont jadis été des inventions qui, les unes après les autres, ont révolutionné l'ancien mode de production et perfectionné l'agriculture et l'industrie. Tel qui plaisante aujourd'hui l'application de la force produite par la vapeur au labourage des terres pourrait, s'il voulait y réfléchir, railler tout aussi bien la charrue attelée de bœufs ou de chevaux; car, elle aussi, à son apparition, venait changer le mode de culture et dut rencontrer, parmi les partisans de la bêche, tout autant d'objections que la charrue mécanique à vapeur peut en soulever aujourd'hui.

Quand le mode actuel de labour s'est introduit dans le monde, il a dû se faire une révolution profonde dans l'aménagement des campagnes, sans laquelle l'invention de la charrue fût restée lettre morte et d'une application impossible. Aussi longtemps que les champs ont été fouillés à la bêche, leur étendue a dû être des plus restrein-

tes; on bêche un jardin et non pas une plaine de cinquante ou de cent hectares. La charrue a reculé les bornes des champs; elle a étendu la surface cultivée par un seul homme ou une seule famille.

Multipliant plusieurs fois la puissance productrice de cet homme, elle lui a donné les moyens d'accroître le montant de ses échanges, c'est-à-dire de satisfaire une foule de besoins nouveaux, de se procurer des jouissances qui lui étaient inconnues jusqu'alors ou qu'il devait regarder comme inapprochables.

La puissance productrice de l'homme croissant en raison de l'usage qu'il fait des machines, elles ont donc permis la plus grande multiplication de l'espèce, en accroissant le chiffre de la production de chaque travailleur. On peut donc affirmer que les pays les plus peuplés sont ceux où il se trouve le plus de machines, et que le chiffre de la population est toujours proportionné à la puissance des moyens mécaniques que l'on emploie soit dans l'industrie, soit aux travaux agricoles.

Cherchez, en effet, combien la France pourrait nourrir d'habitants si elle était tout entière cultivée à la bêche; cherchez combien elle pour-

rait en vêtir si toutes les filatures étaient remplacées par les anciens rouets à la main ou le fuseau, et vous serez effrayé de la solitude qui se ferait dans nos champs et dans nos villes.

Si jamais la machine à vapeur remplace les bêtes de trait quant au labourage, les cultures s'agrandiront, les haies et les clôtures se retireront en arrière et de grandes exploitations se fonderont là où diverses familles vivent aujourd'hui au moyen d'une pénible culture. Comme tous les principes économiques sont harmoniques et ne peuvent être basés que sur la justice et l'équité, on se gardera de croire que le partage égal des héritages puisse être un empêchement au nouvel état de choses dont il est facile de prévoir déjà la venue.

Le principe de l'association, la mobilisation des titres de propriété faciliteront étrangement l'adoption des nouvelles méthodes, et les propagera plus rapidement peut-être que ne l'aurait fait la grande propriété restée indivisible. Le morcellement des terres nous conduit forcément à l'association et à la mobilisation de la propriété, car il ne résulte pas nécessairement du partage égal des héritages que tout héritier doive cultiver la part qui lui revient.

Quand l'invention des chemins de fer s'est produite, personne n'était assez riche pour entreprendre leur construction et leur exploitation; les gouvernements, qui représentaient la société tout entière, auraient seuls pu les établir, nous disons même qu'ils auraient dû le faire, mais leur refus n'empêcha pas le progrès de s'accomplir; les petites bourses se cotisèrent, les petits capitaux se réunirent, et grâce à l'association le monde a vu s'ouvrir de tous côtés ces merveilleuses voies de communication.

L'avénement de nouveaux moyens mécaniques pour cultiver la terre ne sera nullement retardé par la constitution de la propriété en France. L'invention viendra à son jour et à son heure, et ce jour-là le terrain sera déblayé, les préventions seront écartées : l'association se fera sur une grande échelle, et l'application des nouvelles forces motrices ne rencontrera pas plus de difficultés que n'en a trouvé le mull-jenny, le laminoir, ou la presse à imprimer.

Si nous venons de parler si longuement de la charrue, c'est qu'elle est une machine, tout aussi bien et au même titre que le métier à faire du tulle, que le métier à bas ou la scierie mécanique.

Et cependant que de préventions ne se sont pas soulevées contre le métier à faire du tulle, le métier à la Jacquart, les bancs à broches, les scieries et autres inventions modernes! Car il est une chose digne de remarque, c'est que ces divers métiers n'ont jamais excité d'hostilité que lors de leur introduction dans le travail; quand l'ouvrier a été plus familier avec eux, quand il les a eu vus à l'œuvre, qu'il a pu se rendre compte des avantages qu'il retirait de leur concours, oh! alors il les a respectés et vénérés comme des alliés, comme des amis. Que l'on cherche dans le monde entier, que l'on fouille toutes les industries, et l'on reconnaîtra, nous en sommes certain, qu'il n'a jamais été inventé une machine dont l'effet n'ait pas été d'accroître le nombre des travailleurs et d'augmenter leur salaire en rendant leur labeur moins pénible. Voyez si l'emploi de la charrue n'occupe pas à la culture de la terre plus de bras que jamais l'usage de la bêche ne pouvait demander! Que l'on suppose autant de scribes que l'on voudra pour copier les manuscrits d'autrefois et l'on n'aura jamais autant de copistes qu'il y a aujourd'hui de milliers de fondeurs, d'imprimeurs, de compositeurs et de correcteurs occupés à la

publication des imprimés de toute nature. Additionnez ensemble toutes les vieilles et toutes les jeunes femmes, toutes les ménagères et toutes les chambrières qui filaient jadis le lin et la laine, et voyez si vous arrivez à la millième partie de ce nombre immense de travailleurs qui filent, à la mécanique, la laine, le lin, la soie et le coton! Demandez aux fileuses les plus habiles et les plus patientes combien un travail incessant et malsain leur rapportait bon an, mal an, vous verrez que ce salaire atteignait à peine la dixième partie de celui que gagnent en moyenne les ouvriers employés aux filatures. Il en est de même, du reste, de tous les autres genres d'industrie; nous pourrions citer les chemins de fer remplaçant le mode ancien de transport et de locomotion, les laminoirs supplantant les lourds marteaux à étirer, les minotiers faisant disparaître les moulins qui, hier encore, tournaient pour moudre notre grain, et qui bientôt iront rejoindre les meules à bras que faisaient mouvoir le Juif Samson et l'Algérien d'avant notre conquête.

L'Angleterre a souvent été témoin de commotions populaires causées par la colère que ressentaient les classes ouvrières lors de l'introduc-

tion de quelque nouvelle machine. On a vu les travailleurs, aveuglés par la passion, parfois entraînés par l'ignorance et souvent poussés par la misère, se ruer avec fureur sur des mécaniques qui venaient leur apporter un travail plus facile, des salaires plus élevés et des produits moins chers. Non-seulement ils méconnaissaient leurs meilleurs intérêts, mais ils violaient les droits et la liberté de leurs semblables en détruisant l'œuvre et la propriété d'un travailleur leur égal. Ils oubliaient que le droit de leurs bras ne s'étend pas jusqu'à la négation du droit de l'intelligence, et que s'ils peuvent incontestablement retirer tout ce qu'ils veulent de leur force, de leur patience, de leur adresse, celui dont le génie et le savoir ont pu combiner une puissance productive a pareillement le droit de lui faire rendre tout ce qu'elle peut donner.

Il semblerait parfois, nous ne l'ignorons pas, qu'il y a opposition, antagonisme entre le droit du travail et celui de l'intelligence ; il s'est trouvé des occasions où, comme à l'époque de l'introduction des machines à filer et des machines à tisser, on vit en Angleterre des milliers d'ouvriers réduits tout à coup à un chômage forcé, mortel !

Serait-ce donc que le progrès doit toujours faire des victimes? Ne peut-il s'accomplir sans creuser un sillon de larmes et de misères ?

Nous sommes profondément convaincu du contraire. La voie du progrès serait unie et sans secousses si l'homme, par des institutions qui froissent tous les droits, qui violent toutes les libertés, ne creusait pas à chaque étape de véritables abîmes qui ne peuvent se combler qu'à force de souffrances. Dans tout pays où tout travailleur jouira d'une liberté complète, liberté du travail, liberté du capital, liberté du crédit et liberté de l'intelligence, le progrès marchera rapidement, répandra partout ses bienfaits sans écraser personne sur son chemin. Dans tout pays au contraire où le travail est privilégié par-ici, opprimé par-là, où l'intelligence est enchaînée, tout pas en avant se fera par soubresauts, et ressemblera plus à une chute, à une catastrophe, qu'à un triomphe sur la matière, qu'à une victoire sur la fatigue et le besoin.

Si donc l'introduction de certaines machines a été accompagnée de souffrances et de sacrifices, accusons-en les institutions économiques, qui d'une part avaient surexcité outre mesure l'extension d'industries basées sur le privilége

ou le monopole, et de l'autre empêchaient l'application immédiate, sur une large échelle, des nouvelles inventions, en entravant l'action du capital et celle du crédit. On a fait croire à l'ouvrier que le système protecteur était imaginé dans son intérêt! Nous serions curieux de savoir ce que ce système a jamais fait pour l'ouvrier pour le protéger contre les machines. Notez, au contraire, qu'il pouvait puiser dans les principes de la protection tous les arguments qu'il employait contre les mécaniques, puisque dans l'intérêt du travail, disait-on, on prohibait les produits étrangers; que ne prohibait-on pareillement les machines et les mécaniques?

C'est que, quoi que l'on fasse, il y a au fond du cœur de l'homme une voie qui lui crie toujours, en avant! en avant! Tu dois vaincre la matière, l'asservir à tes volontés, l'employer à la satisfaction de tes besoins.

L'étude attentive du phénomène de la production nous montre que sans machines, il n'y a pas de société, il n'y a pas de civilisation. Avons-nous besoin de dire que les tenailles, les marteaux, les scies, les coins, les poulies, les bêches, les essieux et les roues, sont des machines au même titre que la presse à monnayer, la

presse hydraulique, la vis d'Archimède ou le renvideur continu. Tout homme donc qui demande la suppression des machines demande implicitement que le travailleur retourne à l'usage exclusif de ses bras, de ses mains et de ses ongles !

Il est impossible de tirer une ligne de démarcation en deçà de laquelle les machines seront acceptées et repoussées au delà : croire que des mesures législatives arrêteraient le développement de la puissance mécanique, c'est croire que le progrès et la civilisation peuvent aujourd'hui être refoulés par des règlements de police, des établissements d'inquisition ou toute autre combinaison despotique.

Le développement de la civilisation, l'accroissement de la population, l'augmentation du bien-être, sont proportionnels à l'emploi de la force mécanique : plus une nation est civilisée et plus elle a soumis d'agents naturels à sa volonté, plus elle peut économiser de force corporelle ou musculaire.

Voyez, en effet, les peuples encore sauvages ; ils n'ont ni machines, ni mécaniques, ils n'en ont pas même les rudiments, ils n'ont ni outils, ni instruments. Montez un peu plus haut dans

l'échelle de l'humanité; là où la civilisation commence à poindre, vous trouverez la bêche pour retourner le sol, les cisailles pour tondre les brebis, le maillet pour enfoncer les pieux ; quelques échelons plus haut, la scie, les tenailles, la brouette, l'échelle, puis les moulins à eau ou à vent, le rouet à filer, le métier à tisser et peut-être celui à fabriquer des bas. Arrivé là, l'homme semble se reposer : on dirait qu'il se trouve au bord d'un fossé qu'il n'ose franchir et que des liens puissants le retiennent enchaîné.

Ces liens, c'est toute une série de dix-huit siècles, dont les croyances et les aspirations s'harmonisaient tant bien que mal avec cette civilisation enfantine que la sénilité menaçait déjà, série de dix-huit siècles avec laquelle il faut rompre ; car ni ses croyances, ni ses aspirations ne peuvent s'harmoniser avec l'avenir que nous préparent les lois économiques. A mesure que l'homme s'assujettit les forces visibles et invisibles de la matière, qu'il courbe sous ses lois la vapeur, l'électricité, la dilatation, la lumière, les affinités des corps, qu'il supprime l'espace et multiplie la longueur du temps; son intelligence s'élargit, et son regard sonde des hori-

zons dont n'ont aucune idée ceux qui persistent à s'ensevelir dans les limbes du passé.

Quand donc il a franchi la limite qui sépare l'ancien du nouveau monde, la machine à vapeur vient centupler dix fois l'activité de la presse à imprimer, les chemins de fer permettent à l'humanité tout entière de se chercher, de se mêler, de se retrouver, et partout elle ne trouve que des figures amies; l'électricité vient parler à des distances infinies aussi vite que les yeux, et chacun se demande : Après, que va-t-il survenir? car le monde est à la veille d'une nouvelle ère.

Ce n'est pas exclusivement aux machines que l'homme doit ce progrès; car, en économie sociale ou politique, tout marche d'un pas harmonique : le développement du capital, l'accroissement du crédit, l'émancipation de l'intelligence, l'augmentation des échanges et d'autres causes encore ont contribué à déterminer le progrès. La loi économique, néanmoins, veut que le développement de la civilisation et du bien-être soit de tout point proportionnel à l'emploi des forces mécaniques. Il est, en effet, digne de remarque que l'invention des machines vient à l'heure voulue quand les découvertes antérieures permettent leur exécution matérielle et leur appli-

cation industrielle. Ainsi le *water twist* et le *mull-jenny* ne se sont produits que quand la culture du coton eut pris assez de développements pour subvenir à toutes les demandes que ces machines devaient déterminer : ainsi encore la machine à vapeur n'a été combinée, les chemins de fer n'ont été imaginés que quand la fabrication du fer s'est faite sur une assez large échelle pour que la matière première ne manquât pas, et quand les capitaux se sont trouvés assez multipliés pour que l'idée ne pérît pas faute de pouvoir être exécutée.

CHAPITRE XVI.

L'échange.

« Voyez, dit saint Chrysostôme (1), combien de liens naturels Dieu a établis entre nous, et comment, par la variété des aptitudes qu'il nous a données, il a fait en sorte que nous eussions tous besoin les uns des autres. De même qu'il a donné aux divers pays divers genres de productions, afin qu'il s'établît entre eux un échange continuel de bons offices, de même il a départi

(1) Chrysost. hom. 34, in Cor. c. 4, t. X, n. 314.

aux hommes, en des mesures différentes, les biens temporels et spirituels, afin qu'ils se les communiquassent les uns aux autres, comme les y exhorte saint Paul. »

Il y a là comme une vague intuition du système économique du monde; mais l'esprit des premiers théologiens était trop souvent porté vers le mysticisme et s'égarait trop facilement dans l'inextricable dédale d'une théologie incompréhensible, pour qu'ils s'arrêtassent à chercher l'explication des phénomènes relatifs à la richesse et à la misère qui se passaient sous leurs yeux. A côté de saint Chrysostôme, presque économiste, n'entendons-nous pas saint Jérôme qui s'écrie (1) : « C'est avec raison que Jésus appelle les richesses injustes, car c'est de l'iniquité que proviennent toutes les richesses; l'un ne peut gagner qu'un autre ne perde; de là le proverbe : Tout riche est injuste ou héritier d'un injuste! »

Après Jérôme, le philosophe Bacon et le judicieux Montaigne ont répété, presque dans les mêmes termes que : *le prouffict de l'un est la*

(1) Hieron., ep. ad Hedib. vid. opp. t. IV, part. 1, p. 170.

perte de l'autre. Proudhon, plus brutal que ses devanciers, dit hardiment : « La définition du commerce est connue : *Art d'acheter* 3 *fr. ce qui en vaut* 6 *et de vendre* 6 *fr. ce qui en vaut* 3. Entre le commerce ainsi défini et le vol à l'américaine, toute la différence est dans la proportion relative des valeurs échangées, en un mot dans la grandeur du bénéfice. »

Le seul mérite de ce passage c'est sa clarté. D'après Proudhon, tout commerce, tout échange fait à bénéfice est un vol ; Bacon, Montaigne et saint Jérôme ne poussaient pas la logique aussi loin, mais il est clair qu'ils s'arrêtaient en chemin.

Il ne nous sera pas difficile de démontrer que jamais proposition plus fausse ne fut formulée par Père de l'Église, philosophe sceptique ou utopiste anarchiste.

Il suffit, ce nous semble, de jeter les regards autour de soi pour être immédiatement convaincu de la fausseté de la maxime de saint Jérôme renouvelée par Proudhon, maxime qui ne tend à rien moins qu'à faire de la terre entière une caverne de voleurs ; car partout on vend, partout on achète, partout on échange. La société n'existerait plus depuis longtemps si cela était vrai ;

car, pour qu'elle subsiste, il faut que la somme du bien dépasse celle du mal, autrement c'est la destruction qui prédomine, c'est la ruine, c'est la mort.

Comment concevoir que le monde devienne de jour en jour plus riche, si chaque homme qui s'enrichit en appauvrit un autre, si chaque échange ne produit des bénéfices d'un côté que pour se solder de l'autre en perte? Il est évident que si les choses se passaient ainsi, le résultat de toute opération, prise au point de vue général, serait adéquat à zéro; la perte de l'un annulerait le profit de l'autre, le progrès n'existerait pas; le *statu quo* immuable, infranchissable, aurait été la loi du monde depuis son commencement.

Avec la doctrine que le profit de l'un est toujours la perte de l'autre, l'homme ne peut voir dans son semblable qu'un ennemi; nous ne sommes plus frères, nous nous entre-dévorons; le plus fort, le plus habile ou le plus fourbe, doit nécessairement exploiter, tyranniser, ruiner le plus faible et le plus honnête. Avec la doctrine contraire, celle qui est la vérité, l'homme devient solidaire de son semblable, il y a association tacite entre tous; ils dépendent les

uns des autres et se rendent mutuellement service.

L'analyse d'un échange de valeurs prises au hasard montrera avec la plus grande évidence comment il se fait que le troc ou la vente de deux objets offre au vendeur comme à l'acheteur une source ou une chance de profit. Nous disons avec intention une source ou une chance de profit, car nous sommes loin de prétendre qu'il y ait toujours avantage pour les deux parties. Il arrive parfois que l'un des deux échangistes fait ce que l'on appelle un mauvais marché : il vend sa marchandise au-dessous de sa valeur, ou il achète celle qu'il prend en échange plus qu'elle ne vaut. C'est une affaire d'appréciation ou d'habileté personnelle qui n'infirme en rien le principe, que tout échange librement consenti profite aux deux intéressés.

Ceux qui maintiennent l'opinion contraire ont pris pour une opération simple et indivisible ce qui nous offre réellement deux faits distincts et séparés. Si Pierre donne un cheval en échange de vingt hectolitres de froment que lui cède Paul, il y a dans cette opération plus qu'une vente et plus qu'un achat, il y a de toute nécessité deux ventes et deux achats. Pierre a vendu son cheval

et acheté du blé, mais Paul de son côté a vendu du froment et acheté un cheval.

Qui osera dire que Pierre s'est enrichi aux dépens de Paul ? Pourquoi ne serait-ce pas Paul qui aurait profité d'une perte que Pierre aurait faite ?

N'est-il pas plus raisonnable de penser qu'ils ont l'un et l'autre profité de l'échange? Et, dans le cas où l'échange a été fait librement, n'est-ce pas le bénéfice qu'ils y voyaient l'un et l'autre qui les a décidés à l'effectuer? Pourquoi, en effet, Paul aurait-il donné son grain contre le cheval de Pierre, s'il devait perdre par cet échange, et pourquoi Pierre aurait-il cédé son cheval contre le froment de Paul s'il ne voyait que de la perte à cet échange!

Si donc l'opération a été librement consentie de part et d'autre, il y a eu profit des deux côtés, car Pierre a donné une valeur dont il pouvait se passer en échange d'une marchandise dont il avait besoin, et Paul a livré un objet qui lui était relativement inutile pour s'en procurer un autre qui lui faisait défaut.

Toutes les fois qu'un homme échange une chose qui lui est inutile, ou dont il peut se passer, contre une autre chose qui lui est utile ou qui lui

faisait défaut, cet homme s'enrichit, tout en rendant service à celui avec lequel il a commercé. Le profit mutuel qu'ils retirent tous les deux de l'échange prouve outre mesure l'harmonie des intérêts privés, la solidarité des besoins et des travaux de l'homme.

Un cultivateur produit quatre hectolitres de blé, son voisin en produit huit : si nous supposons que quatre hectolitres de froment suffisent à la consommation d'un homme, ces deux agriculteurs seront aussi riches l'un que l'autre, aussi longtemps que le producteur des huit hectolitres n'aura pas échangé la partie dont il n'a pas besoin pour sa consommation. Il possède, il est vrai, quatre hectolitres de blé de plus que son voisin; mais comme ce blé lui est complétement inutile, c'est un avoir mort, sans valeur. S'il vient à échanger ce blé, cependant, contre du vin ou du drap, sa richesse se développe, il peut satisfaire des besoins qui, chez son voisin, resteront toujours inassouvis.

Mais, dira-t-on, ces quatres hectolitres de blé étaient sans valeur pour ce cultivateur, puisqu'il ne pouvait les consommer, en les échangeant contre des objets ayant une valeur, il a commis

un véritable vol, il s'est enrichi aux dépens de son échangiste!

Il ne pouvait consommer, il est vrai, ces quatre hectolitres de blé, mais leur production lui avait coûté des peines, des travaux, du temps, des fatigues, et il les échange contre du vin, contre du drap, qui étaient relativement inutiles à son acheteur de blé; car si cet acheteur avait besoin de drap ou de vin et n'avait nul besoin de blé, il se serait bien gardé de faire l'échange.

L'échange donne donc une valeur à des richesses qui, sans cela, resteraient mortes ou plutôt ne seraient pas produites.

Ainsi, l'île de la Réunion, qui compte environ 110,000 habitants de toute classe et de toute couleur, produit aujourd'hui près de 50,000,000 kil. de sucre : en supposant qu'elle en consomme 2,000,000 kilog., soit l'énorme quantité de 18 kilog. par tête, il en reste 48,000,000 qu'elle exporte. Si la Réunion n'échangeait pas avec la métropole ou avec les pays étrangers ces 48,000,000 kilog., il est clair que toute cette quantité de sucre serait sans aucune valeur, puisque les habitants ne pourraient la consommer, ou plutôt ils se garderaient bien de dépenser du travail à la produire.

Appliquez ce même raisonnement aux producteurs de vins, de soieries, de cotonnades, de meubles et autres objets que les habitants de la Réunion reçoivent en échange de leur sucre et vous avez la complète justification non-seulement du commerce, mais des fatigues et des travaux, des soins et des dépenses auxquels se sont assujettis les producteurs de sucre d'une part, et de l'autre les fabricants de meubles, de cotonnades ou de soieries.

Avons-nous besoin d'ajouter que toutes ventes, dans lesquellés entre un paiement en argent, offrent les mêmes conditions de mutualité de services que les échanges de marchandises contre marchandises? L'argent n'intervient dans l'échange que pour le faciliter en se substituant aux objets que l'un des échangistes ne possède pas et que l'autre désire se procurer.

En disant que le commerce n'est autre chose que l'art d'acheter 3 francs ce qui en vaut 6 et de vendre 6 francs ce qui en vaut 3, Proudhon semble ne pas se douter qu'il condamne le travailleur qui vend sa journée de travail deux, cinq ou dix francs.

Il est vrai que l'usage fait donner le nom de louage à l'acte par lequel l'ouvrier s'engage à

travailler moyennant salaire ; mais c'est donner au mot de louage une fausse acception, car le travailleur fait acte de vente en donnant son temps à son patron. L'engagement du travailleur participe du louage et de la vente : il loue l'usage de ses forces ou de son habileté, de son savoir ou de son expérience, puisqu'à la fin de l'engagement il rentre en pleine et entière possession de son habileté et de ses forces, de son expérience et de son savoir, comme le propriétaire d'une maison en reprend possession après le terme d'années ou de mois pour lequel il l'avait louée. Mais il vend le temps qu'il emploie puisqu'il n'en reprend jamais possession ; le temps est une partie de son avoir qu'il a aliéné à toujours. Or, il y a vente toutes les fois qu'il y a aliénation irrévocable, perpétuelle.

Osera-t-on dire que le travailleur commet un vol à l'américaine en se faisant rémunérer la valeur du temps qu'il a échangé contre quelques pièces d'argent ? Voilà pourtant à quoi aboutissent les paradoxes de saint Jérôme et de Proudhon sur l'échange et le commerce.

L'échange n'est pas né du désir de profiter des besoins, de la faiblesse ou de l'ignorance de nos semblables ; il procède sans aucun doute du dé-

sir d'améliorer notre position, d'accroître notre bien-être; mais telle est l'harmonie de toutes les branches du système économique, que le moyen qui nous est ainsi donné de satisfaire des besoins à l'aide du travail d'autrui profite en même temps et d'une manière égale à ceux dont nous invoquons le concours.

C'est dans la mise à exécution du principe de la division du travail que l'idée du commerce ou de l'échange a pris naissance. Chaque travailleur, produisant certains objets en plus grande quantité qu'il ne peut en consommer, et ne pouvant, à cause de cela, produire toutes les choses dont il a besoin, il s'adresse à tel ou tel autre producteur et leur donne, en échange d'une partie de l'excédant de leur travail, une fraction de ce qu'il a lui-même produit au delà de ses besoins. Nous avons dit que plus les peuples étaient civilisés et plus le travail se trouvait divisé en branches innombrables et réparti entre un plus grand nombre d'individus; nous confirmerons cet aperçu en ajoutant que plus est grande la civilisation d'un pays et plus sont considérables les échanges que font ses habitants soit entre eux, soit avec les étrangers.

On peut donc affirmer que la loi économique

de l'échange veut qu'il se développe en raison exacte de la division du travail, et s'étende proportionnellement au progrès de la civilisation.

Reportez-vous par l'imagination aux premiers âges du monde, ou ce qui revient presque au même, allez visiter les gourbis et les tentes des Arabes nomades, vous verrez ces hommes immuables dans leurs habitudes se suffire à eux-mêmes comme autrefois les patriarches qui vivaient du lait et de la chair de leurs troupeaux et se vêtissaient des toisons de leurs brebis, toisons que filaient et que tissaient leurs femmes et leurs esclaves. Ces peuples sont restés, sous ce rapport, à l'état d'enfants, et cependant la force expansive de la civilisation européenne n'a pas été sans modifier les préjugés qu'ils nourrissaient depuis tant de siècles en faveur de leurs coutumes traditionnelles, car le besoin de la conservation, la nécessité de la défense les a forcés à venir échanger une partie de leurs laines contre des balles, des fusils et de la poudre!

Le peuple qui n'a qu'une agriculture restreinte et routinière, qui ne connait d'autres industries que celles dont les produits sont destinés à la satisfaction des besoins les plus usuels de l'hom-

me, le peuple qui ne connaît ni les arts, ni les sciences, ce peuple-là ne pratique pas le commerce et ne fait pas d'échanges; il croupit dans l'ignorance et la misère, il viole la première loi de la nature, il oublie que l'homme est né pour vivre en société, non pas en société d'une famille, d'une tribu, d'une nation, mais de l'humanité tout entière.

On a souvent dit : Heureux les peuples qui se suffisent à eux-mêmes, heureux l'homme qui se contente de peu!

Nous n'hésitons pas à le dire, c'est là une maxime aussi fausse et aussi pernicieuse que celle de saint Jérôme sur l'origine des richesses. La vérité est que les peuples les plus heureux sont ceux qui éprouvent incessamment de nouveaux besoins, car ces besoins ne naissent et ne se manifestent que quand les moyens de les satisfaire, au prix d'un peu de travail, leur sont donnés en abondance.

Le travail est la loi de l'humanité, et c'est ravaler l'homme au niveau de la brute, plus bas encore, c'est le faire descendre au rang des végétaux, qne de vouloir qu'il soit sur terre pour croître et consommer dans l'oisiveté et s'abêtir dans l'isolement et l'immobilité.

L'isolement des nations est aussi funeste que l'isolement des individus.

Nous croyons l'avoir déjà fait remarquer ; l'harmonie de toutes les lois économiques entre elles produit ce résultat merveilleux que l'homme civilisé ne peut pas satisfaire les innombrables besoins, aspirations ou fantaisies que lui donne la civilisation, sans aller inoculer aux autres hommes une partie de ses connaissances, sans leur donner une partie de ses produits, sans les élever de quelques degrés vers le niveau auquel il est arrivé. Reconnaître cette vérité, n'est-ce pas admettre que tous les hommes ont des intérêts semblables et harmoniques, n'est-ce pas dire qu'ils sont responsables les uns envers les autres et solidaires les uns des autres?

Où donc trouver la base des principes contraires sur lesquels on a jusqu'ici fondé les législations commerciales de toutes les nations? Où trouver la source de ce prétendu droit qu'auraient les peuples de fermer leurs frontières à tel ou tel produit, dans un lâche et stupide isolement, sous prétexte de favoriser le développement de leur travail?

Il est un fait extrêmement curieux que nous devons faire ressortir, c'est que plus les peuples

sont arriérés, moins ils sont civilisés, et moins on y trouve de barrières pour entraver les rapports avec l'étranger. Il y avait des gouvernements, il y avait des religions dans la plupart des îles du grand Océan : les Espagnols et les Portugais trouvèrent au Mexique, au Pérou, au Brésil, des empires régulièrement constitués, mais il n'y avait pas de barrières contre l'étranger. Les habitants de ces pays tentèrent de repousser les envahisseurs par la force, c'est que ces envahisseurs venaient comme des pillards et des voleurs, des incendiaires et des assassins. Ils auraient été reçus à bras ouverts s'ils étaient venus, armés seulement de ballots de marchandises pour les échanger contre les métaux précieux qui semblaient avoir été amassés pendant des siècles pour payer l'initiation à la vie civilisée quand le jour serait venu. Si les peuples non civilisés n'élèvent aucune barrière contre l'étranger et ses produits, c'est qu'une sorte d'instinct leur dit que le progrès leur viendra du dehors et que la civilisation s'inocule par la communion des idées, par l'échange des objets. Si certains gouvernements qui se disent civilisés maintiennent les anciennes barrières élevées entre leurs peuples et les nations étrangères, c'est qu'ils redoutent la communion

des idées entre les peuples, c'est qu'ils ont peur de l'échange des connaissances, de la propagation des pensées que l'industrie réveille, que le commerce abrite sous ses opérations.

Demandez à la Russie si c'est son industrie nationale qu'elle cherche à protéger? Ne serait-ce pas plutôt qu'elle aurait peur de voir crouler son vieux système de servage et de despotisme au contact des idées de justice et d'égalité qui prédominent dans l'Occident?

Quelques nations, et nécessairement celles qui tiennent le premier rang parmi les plus civilisées, ont en partie supprimé les inventions retardataires du temps passé ; d'autres, même parmi celles qui semblent le plus vouées à l'immobilité, les réduisent et les restreignent peu à peu, vaincues par l'évidence et la force irrésistible des choses. Ces barrières que nous pouvons appeler par leur nom, les douanes, que l'on cherche aujourd'hui à justifier sous certains prétextes de fiscalité, sont destinées à disparaître complétement; elles sont un obstacle au progrès, obstacle que l'on écartera d'autant plus vite qu'il se roidira contre la marche de la civilisation.

Il y aura bientôt trois quarts de siècle qu'il y

avait en France, douanes sur douanes, barrières sur barrières, droits sur droits et taxes sur taxes; chaque province, chaque généralité était comme murée aux produits des autres provinces, des autres généralités. De là le déplorable *statu quo* dans lequel l'industrie, l'agriculture et le commerce végétaient et s'étiolaient depuis tant de générations; de là une grande partie des misères qui affligent encore aujourd'hui certaines classes de nos populations.

L'humanité fit un grand pas quand la liberté des rapports commerciaux et industriels fut décrétée pour la France entière; que sera-ce quand les peuples, mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, décréteront que le droit d'échange est partie intégrante du droit imprescriptible de l'homme à la liberté du travail?

Nous avons dit que plus l'homme est civilisé et plus il éprouve de besoins qu'il ne peut contenter qu'en faisant appel à l'aide de ses semblables; nous pouvons ajouter que plus il trouve de facilité à obtenir ce dont il a besoin, et plus ses besoins s'accroissent et se multiplient. Il résulte de là, que si l'échange avec l'étranger lui permet de se procurer ce qui lui manque plus aisément qu'il ne peut le faire par l'échange avec ses com-

patriotes, c'est créer à la civilisation des entraves odieuses que d'élever des barrières entre lui et l'étranger.

Nous devons faire remarquer ici que l'échange avec l'étranger n'accroît pas la richesse d'un pays plus que ne l'accroît l'échange avec l'intérieur.

Tout achat ou toute vente librement consentie, se soldant par un profit réparti entre l'acheteur et le vendeur, il importe peu que cette vente ou cet achat soit fait avec un régnicole ou avec un étranger. Contrairement à l'opinion populaire, on peut même affirmer que toutes opérations de commerce faites entre régnicoles sont plus avantageuses au pays que celles effectuées avec l'étranger, par la raison que, dans le premier cas, tout le profit reste à l'intérieur et que, dans le second, une moitié du bénéfice appartient au dehors. Les richesses d'un pays s'accroissent par le travail de ses habitants sans aucun doute, mais elles ne se réalisent que par l'échange.

Que l'on n'aille pas conclure de cet aperçu sur la différence du profit résultant de l'échange à l'intérieur ou au dehors, qu'il puisse être le moins du monde désirable de favoriser le développement du premier aux dépens du se-

cond. Si nous avons fait cette distinction entre le commerce avec les régnicoles et le commerce avec l'étranger, c'est que nous avons dû tenir compte des faits actuels, et que nous avons expliqué le phénomène au point de vue des préjugés qui parquent encore l'humanité en troupeaux plus ou moins nombreux.

En économie politique, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de nations, il n'y a que des travailleurs, des producteurs, des consommateurs; c'est dire que plus les échanges se feront facilement et promptement entre tous ces travailleurs, et plus le bien-être de tous s'accroîtra.

Le plus grand profit que peut retirer un pays de ses échanges à l'intérieur ne serait pas une raison d'ailleurs, même au point de vue si restreint du patriotisme, pour repousser ou simplement décourager les échanges avec l'étranger.

On ne vend ou achète au loin que si on ne trouve pas acheteur auprès de soi, ou vendeur à des conditions aussi faciles. On ne vend au loin que ce que l'on ne peut pas vendre au même prix à sa porte, de même que l'on n'achète au loin que les objets que l'on ne trouve pas dans son voisinage ou qui s'y vendent trop cher. Un pays ne peut faire trop d'échanges; il im-

porte donc de laisser toutes les voies libres, celles qui mènent au loin comme celles dont le rayon est des plus restreints.

On a souvent accusé le commerçant d'être un intermédiaire parasite, dont le monde producteur et consommateur pourrait facilement se passer, et l'on a inventé une foule de combinaisons pour mettre le consommateur en rapport direct, en contact immédiat avec le producteur. Les théories promettaient aux intéressés des bénéfices considérables avec des placements beaucoup plus rapides que par le passé; on mettait de côté le capitaliste, le banquier, le commissionnaire, le commerçant, tous rouages aussi inutiles que gourmands, disait-on, et on arrivait, sans transition, sans alternatives de réussite et d'insuccès, à un échec complet, irrévocable.

C'est qu'en effet on ne pourrait se passer du commerçant, du banquier, du commissionnaire, que le jour où la loi de la division du travail cesserait d'être une vérité, que le jour où chacun produirait lui-même tout ce dont il a besoin pour sa consommation. Si le producteur de blé va chercher sa coiffure, ses vêtements, sa chaussure, chez le chapelier, le cordonnier ou le tailleur, s'il envoie ses chevaux à la forge pour être ferrés,

s'il achète leurs harnais chez le bourrelier du bourg voisin, c'est qu'il trouve plus d'avantages à acheter ses habits, ses chapeaux, ses souliers tout faits, c'est que le bourrelier lui confectionne le collier et les traits de ses chevaux à meilleur marché qu'il ne pourrait les fabriquer lui-même, et que le maréchal forge et place mieux que lui les fers à cheval.

Personne, nous le croyons, ne contestera la vérité de ces observations; mais on dira qu'elles justifient les rapports de producteurs à producteurs, mais qu'elles sont loin de prouver la nécessité des intermédiaires, des commerçants.

Que l'on nous dise donc comment le producteur d'épices se mettra en rapport avec le producteur de vin de Bourgogne, comment le pêcheur qui va harponner les baleines entrera en contact immédiat avec le fabricant de parapluies de Suisse ou de Wurtemberg?

Si l'on veut analyser avec soin les rapports qui naissent des hommes entre eux et qui sont la conséquence immédiate, logique et naturelle de la production et de la consommation, on reconnaîtra que le travail est partout et que la production ne se borne pas aux efforts du travailleur manuel exclusivement. Ainsi, relativement au

cultivateur, le blé est produit quand, après la moisson, il est serré dans la grange ou amoncelé dans les greniers; mais, relativement au consommateur, le blé, dans cet état, n'est encore qu'à sa période de croissance. Il faut qu'il soit transporté au moulin, écrasé sous la meule, tamisé, mis en sac, puis charroyé chez le boulanger où il est mis en pâte, enfourné et soumis à la cuisson. Tous ces travaux que nous venons d'énumérer font partie intégrante du travail général de la production du pain.

Entre ces divers travaux qui peuvent tous être faits par différents individus, il peut encore s'interposer d'autres travailleurs qui n'ont d'autre but que de rapprocher, de relier tous les producteurs entre eux et de leur faciliter l'accomplissement de leur besogne.

Ainsi le fabricant de drap a plus d'économie à acheter ses laines chez un marchand dont le travail consiste à réunir dans ses magasins les toisons de vingt ou trente bergeries, qu'à courir la campagne lui-même pour se procurer sa matière première.

Le tailleur d'habits trouve aussi plus économique de s'approvisionner de drap chez le marchand qui tient un assortiment complet des pro-

duits de cent fabriques que de perdre son temps à visiter toutes les usines pour choisir les qualités dont il a besoin.

Toutes les fois qu'il s'établit une nouvelle catégorie de commerçants, on ne peut voir dans ce fait qu'une nouvelle application de la loi de la division du travail, c'est-à-dire de nouvelles facilités données au producteur et au consommateur : si la liberté imprescriptible de l'homme a été respectée, c'est-à-dire si le nouvel intermédiaire n'est établi ni en vertu d'un monopole, ni en vertu d'un privilége, il a sa raison d'être, et son ingérence dans le mouvement économique est justifiée par les services qu'il rend.

On a longtemps voulu civiliser le monde, universaliser les lois et les coutumes, nous n'osons dire le bien-être, par la violence et la guerre ; les conquérants ont ravagé le globe et parfois créé des empires, mais ils n'ont jamais fondé rien de stable ; ils semaient des haines et récoltaient des vengeances. Quelques années après leur passage, on ne trouvait sur leur chemin que des ruines, des déserts et la mort. Quelquefois des races se sont imposées à d'autres ; mais, en général, elles ont détruit une civilisation autre que la leur et plongé le pays dans une sorte de

barbarie léthargique. Il a fallu des siècles pour que l'humanité recouvrât tout le terrain qu'elle avait perdu.

Voyez ce que les Grecs d'Alexandre ont fait en Asie, ce que les Romains ont fait en Grèce, ce que les Francs ont fait dans les Gaules et les Espagnols dans les deux Amériques !

Telle a été l'aberration du génie humain que l'on a glorifié et chanté la guerre, que l'on a trouvé de la poésie dans le sang !

Puis, c'est à l'aide de la religion que l'on a cherché à inoculer la civilisation aux peuples restés à l'état sauvage. Mais presque partout on a voulu l'imposer par la force, on l'a prêchée une hache dans une main et une torche dans l'autre ! L'histoire vraie des conversions des peuples ne présente qu'une série interminable de massacres, d'incendies et de persécutions.

Eh bien! on a dépensé milliards sur milliards pour faire la guerre et payer des missionnaires, on a fait tuer des millions d'hommes sous l'un ou l'autre prétexte, et on reste confondu d'étonnement quand, en embrassant le globe entier d'un coup d'œil, on voit quels résultats chétifs, ces armes et ces voix, cet or et ce sang ont obtenu après une si longue série de siècles ! Y a-t-il un dixième

des populations de la terre qui soit sorti des langes de la barbarie ? Y a-t-il un homme sur mille qui sache qu'il est doué d'intelligence et quel usage il en doit faire ?

Depuis que les échanges se font sur tous les points du globe, cependant, depuis que l'Européen, l'homme civilisé va demander aux habitants des contrées les plus éloignées, des contrées où règne l'ignorance la plus profonde et la misère la plus poignante, les produits de leurs champs, de leurs forêts, de leurs mers ou de leur sol, les mœurs s'adoucissent, la paix se fait, le savoir se communique, le bien-être se développe, et l'on voit s'élever des points les plus obscurs les lueurs naissantes d'une prochaine civilisation. C'est qu'au lieu de s'adresser aux passions, à la faiblesse craintive ou à l'ignorance superstitieuse des hommes, on fait appel à leurs intérêts, on leur porte un certain bien-être immédiat, on leur apprend le prix du travail, et ils comprennent instinctivement comment la paix et les bons rapports entre les hommes doivent assurer leur bonheur et leur avancement.

L'Asie tout entière, depuis les mers du Japon jusqu'au golfe Persique, sort peu à peu du linceul qui la recouvre depuis tant de générations :

disons-le, ce ne sont ni les missionnaires, ni les hommes d'épée qui l'arrachent à sa torpeur vingt fois séculaire, c'est l'échange, c'est le commerce.

L'Afrique a toujours été impénétrable, les conquérants n'ont jamais dépassé l'étroite lisière de son littoral : elle a résisté à la force comme à la persuasion ; elle cède aujourd'hui, elle s'ouvre au commerce et renversera toutes ses barrières pour obéir à la voix irrésistible de ses intérêts.

Des inimitiés héréditaires séparaient les peuples de l'Europe, des préjugés traditionnels, soigneusement conservés et religieusement entretenus par des influences de castes et de familles, avaient créé des démarcations presque infranchissables, l'échange, véritable niveleur des nations, fait disparaître toutes les inégalités, apaise toutes les haines, détruit tous les préjugés, fusionne toutes les races, et établit la solidarité entre tous les membres de la famille humaine, en laissant à chacun la liberté et la responsabilité morale et matérielle de ses actes ou de ses omissions.

Tel est l'échange : c'est le lien suprême entre la production et la consommation, c'est la consécration du travail, la réalisation de la richesse.

CHAPITRE XVII.

Les banques.

La mise en application du principe économique de l'association ou de la collectivité des forces, pour la capitalisation et la vulgarisation du crédit, a donné naissance aux banques. Ces établissements n'ont pu se fonder et hâter par leur action le développement de l'agriculture, de l'industrie et des échanges, qu'après l'avénement du crédit : antérieurement à cette époque il pouvait y avoir des changeurs de monnaies ou des capitalistes prêtant tout ou partie de leur avoir,

mais il n'y avait pas de banques proprement dites.

C'est qu'une banque constituée et gérée d'après les vrais principes économiques ne prête pas son capital, n'opère pas avec son capital, elle ne fonctionne et n'agit qu'au moyen du crédit! aussi on peut dire des banques qu'elles sont mères et filles du crédit tout à la fois.

Ce n'est donc que dans les temps modernes qu'une association possédant un capital d'un million, par exemple, a pu en prêter deux, trois, quatre ou plus, grâce à l'invention des valeurs fictives des monnaies de papier basées sur le crédit.

La puissance accordée à certaines associations de doubler, tripler ou quadrupler l'action de leur capital, et de donner à ce supplément d'avoir toutes les propriétés fécondantes du capital effectif, a puissamment contribué au développement du travail, de l'échange et de la richesse. C'est une arme toute nouvelle dans les mains de la civilisation; malheureusement on craint d'en user, on ne s'en sert qu'avec des restrictions de toute sorte, et les gouvernements, ne la confiant qu'à des corps privilégiés qui fonctionnent sous leur œil, l'interdisent rigoureusement au reste des populations.

Nous croyons que l'on a jusqu'ici peu compris l'action et le mécanisme financier des banques, et c'est à l'absence de connaissances vraies et pratiques sur cette question que nous devons de n'avoir dans tous nos départements que des changeurs d'argent au lieu de banques fonctionnant au moyen du crédit. Quand nous aurons exposé le système le plus simple de la multiplication du capital et de la circulation sous la garantie des banques, peut-être reconnaîtra-t-on que la peur généralement ressentie à l'encontre d'établissements de crédit émettant des valeurs fictives, ressemble à la frayeur qu'éprouvaient nos bons aïeux aux histoires d'apparitions, d'enchantements et d'exorcismes.

Une banque est une association de capitalistes qui, mettant tout ou partie de leur avoir en collectivité d'action, acquiert par cela même une puissance de crédit bien autrement considérable que ne pourrait être le crédit individuel de chacun de ses membres. Ce crédit multipliant le capital associé, la banque le capitalise ou l'élève par l'émission de valeurs fictives au rang et à la fonction de capital effectif, en le faisant circuler sous des formes apparentes et tangibles qui lui communiquent toute la valeur échangeable du

capital effectif ou monétaire. Les valeurs fictives, toutefois, ne se maintiennent sur un pied d'égalité parfaite avec le capital effectif qu'autant qu'elles peuvent être toujours et immédiatement converties ou remboursables en or ou en argent.

L'union des capitaux donnant donc naissance au crédit, une banque fondée au capital de cent millions, et dont les associés auront réellement versé chacun leur mise, pourra tout d'abord escompter, prêter, faire des avances, jusqu'à concurrence de trois ou quatre cents millions : son capital effectif de cent millions lui permettra d'émettre, sans aucun danger pour sa stabilité, trois ou quatre fois le montant de ce capital en valeurs au porteur toujours remboursables. La création d'une banque basée sur ce principe équivaut donc à la multiplication immédiate du capital qui se trouvait disponible pour les besoins du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Il est un point important, cependant, que nous devons signaler avant de nous engager davantage dans cette question.

Nous venons de dire que la banque pourrait tout d'abord escompter, prêter, faire des avances, jusqu'à concurrence de trois ou quatre fois

son capital. Nous sommes loin de vouloir limiter les opérations de l'établissement à cette proportion. L'instrument dont la banque doit user, c'est le crédit ; si nous avons mentionné le capital, c'est qu'il sera toujours prudent aux institutions financières, dans leurs commencements, de n'opérer qu'avec réserve et sous la garantie d'espèces légales et ayant cours.

Loin d'être nuisible à l'action du capital et de diminuer ses profits en venant lui faire concurrence, la création des banques fondées sur la capitalisation du crédit seconde ses efforts et accroît ses bénéfices. Le propriétaire d'un capital de cent mille francs, en effet, qui prête cette somme moyennant loyer aux industriels, marchands, agriculteurs, travailleurs de toute sorte, retire cinq ou peut-être six mille francs tout ou plus pour intérêt ou loyer annuel de son argent. Qu'il s'associe au contraire avec dix autres capitalistes, possesseurs les uns et les autres d'une somme égale à la sienne, et une banque sera créée au capital d'un million. Si la liberté de crédit existe, cet établissement pourra émettre pour trois ou quatre millions au moins de valeurs fictives et escompter pour trois ou quatre millions de valeurs commerciales.

En vertu de la loi économique de l'offre et de la demande, l'augmentation dans la proportion d'un à trois ou à quatre du capital disponible fera nécessairement diminuer la valeur locative de l'argent, autrement dit le taux de l'escompte ou de l'intérêt. Il en résultera qu'au lieu de payer cinq ou six pour cent par an, le commerçant, l'industriel, l'agriculteur, le travailleur ne payeront plus que trois ou trois et demi.

Et quand nous disons que les emprunteurs payent, avec le système actuel, cinq ou six, nous nous tenons sciemment au-dessous de la vérité, parce que, avec les commissions de change et de découvert, les primes pour versements en argent et autres prélèvements de ce genre, ils se trouvent avoir payé au bout de l'année huit ou neuf pour cent.

Il y aura donc avantage énorme pour l'emprunteur et avantage non moins considérable pour le prêteur, car les trois millions de valeurs fictives ne représentant qu'un million de capital effectif, le profit réalisé par l'escompte fait au moyen de ces trois millions est afférent au million de capital. De sorte que si l'escompte a lieu à raison de trois pour cent, les profits qui reviennent aux propriétaires du million sont à raison

de neuf pour cent, que s'il a lieu à trois et demi, les profits du million sont de dix et demi pour cent. Si, en outre, comme cela est très-possible, les escomptes atteignent une somme de quatre millions, les profits à raison de trois pour cent donnent douze pour cent du capital et à raison de trois et demi s'élèvent à quatorze pour cent.

C'est par la mise en pratique de ce système que les actions de la banque de France ont atteint quatre fois leur valeur d'émission.

Le développement du crédit commercial, industriel et agricole, d'après ces principes élémentaires, serait donc la chose du monde la plus avantageuse pour le capitaliste et pour le travailleur. L'exposé que nous venons de faire de la mise en pratique du seul vrai système de crédit que l'on puisse établir aujourd'hui, montre une fois de plus encore combien est intime et profonde l'harmonie qui règne entre tous les intérêts, ceux du travail comme ceux du capital, quand toute liberté d'action leur est laissée.

Le but des banques, leur raison d'être est la capitalisation et la vulgarisation du crédit, c'est-à-dire que rassemblant une certaine somme de capitaux, elles la multiplient par l'action du crédit et répartissent autour d'elles la force fé-

conde et la puissance productive qu'elles ont acquise ou créée.

Mais il ne faut pas l'oublier, le seul moyen de vulgariser le crédit est d'escompter les valeurs à terme, à échéance fixe, faites et souscrites ou acceptées pour le règlement de transactions commerciales vraies et réelles.

Le seul danger que les banques peuvent courir, c'est de se laisser entraîner à l'immobilisation de leurs capitaux réels et fictifs par des prêts ou avances à découvert, ou sur consignation de marchandises, ou dépôt de titres, ou hypothèque sur immeubles, prêts ou avances qu'elles ne peuvent jamais recouvrer en temps utile.

L'émission de valeurs fictives remboursables à vue est radicalement incompatible avec toute spéculation, avec tout commerce, avec tout prêt qui prend les allures de l'achat immobilier ou de l'exploitation industrielle ou agricole.

Cependant, telle est l'élasticité du crédit, telle est l'inépuisable fécondité de ses ressources, que ces banques peuvent en parfaite sécurité faire toutes avances sur immeubles ou consignations, tous prêts à l'industrie et à l'agriculture, en se restreignant scrupuleusement dans les limites de la plus extrême prudence.

Les grandes compagnies industrielles ont suivi depuis quelques années une partie des errements qu'ont tracés les gouvernements en quête de finances; elles ont ouvert des emprunts et souscrit des obligations remboursables à long terme. Quelques-unes de ces obligations, dans un but d'agio que nous ne saurions approuver, emportent avec elles des chances de primes et de gros lots; mais les unes ne seront payables qu'au bout de cinquante ans, les autres voient leur échéance reportée à quatre-vingt dix-neuf ans! Avec les fonds que leur procurent les versements des acheteurs de ces obligations, les grandes compagnies peuvent entreprendre des travaux qui ne seront productifs ou remboursés que longtemps après.

C'est au moyen de fonds versés aux banques contre émission d'obligations pareilles que ces institutions peuvent faire toutes sortes de prêts ou d'avances. Les demandes de remboursement ne pouvant avoir lieu qu'aux époques ou échéances fixées par les obligations, la compagnie qui les aura souscrites saura toujours se mettre en mesure de les payer à leur terme.

Les banques d'émission doivent donc borner l'emploi de leurs valeurs remboursables à vue, à

l'escompte de valeurs commerciales ou industrielles à échéance fixe et assez rapprochée, aux prêts ou avances sur métaux précieux, titres négociables en tout temps, ou valeurs réalisables à toute époque.

Une des lois les plus générales de l'économie politique veut que tout principe économique mis en action devienne en même temps cause et effet; en mécanique, les forces motrices s'énervent à l'usage; le ressort se détend, le cheval se fatigue, la vapeur se dilate, le poids descend et le balancier cesse d'osciller. Mais en économie politique les forces productives s'accroissent à raison de leur application : l'échange appelle l'échange, la machine inspire le mécanicien, la division du travail sépare encore les divers genres d'occupation, le capital se multiplie par la circulation et le crédit s'étend en proportion même de son développement. Voici comment ce phénomène se produit dans les banques d'émission et quelles sont ses conséquences.

Nous avons dit qu'une banque fondée au capital d'un million, somme qu'elle tient réalisée en or ou en argent dans ses caisses, peut avec toute sécurité émettre contre échange de valeurs commerciales jusqu'à trois millions de bil-

lets au porteur. Aussi, on lui présente le premier mois quinze cent mille francs de valeurs à diverses échéances à escompter, elle prend ces effets et donne en échange un million et demi de francs de ses billets au porteur. Le second mois, ses clients lui apportent encore un million et demi d'effets de commerce qu'elle escompte contre un million et demi de ses billets. L'institution peut donc avoir atteint à la fin du second mois la limite d'émission que lui impose le chiffre de son capital. Si le troisième mois on lui soumet des bordereaux de quinze cent mille francs ou deux millions, elle est dans l'impossibilité d'escompter au moyen de nouvelles émissions.

Refusera-t-elle l'accès de sa caisse à ses clients, fermera-t-elle ses guichets ?

Il y aurait danger, nous l'avons dit, à émettre de nouveaux billets au porteur, comme il y aurait danger à escompter au moyen du million en espèces qu'elle tient en réserve : dans le premier cas, la proportion voulue entre la réserve monétaire et l'émission de valeurs fictives serait faussée et, dans le second, cette réserve pourrait disparaître en entier.

Cependant la banque ne refusera pas d'es-

compter, parce que, dans le courant des deux premiers mois, du second surtout, une partie des valeurs escomptées seront arrivées à échéance, et la caisse aura reçu un million ou deux soit en espèces métalliques, soit en ses propres billets qu'elle pourra de nouveau utiliser. Si elle a reçu un million en espèces métalliques, elle ne commettrait aucune imprudence, selon nous, en émettant encore trois millions de valeurs fictives, si elle en avait le placement, contre des effets de commerce à terme ou échéance fixe.

Cependant, pour décider de l'opportunité de ces émissions successives, il importe de ne pas perdre de vue un seul instant, non-seulement la moyenne générale des échéances du portefeuille, mais encore les dates plus ou moins éloignées auxquelles elles sont échelonnées. Il est clair que la banque devrait se tenir sur une plus grande réserve, si tous les effets qu'elle escomptait étaient invariablement à trois ou quatre mois de date ; si, au contraire, une assez forte proportion de ces valeurs n'avait que vingt, trente ou quarante jours à courir, les émissions pourraient se continuer presque sans interruption, à condition, toujours, de ne pas dépasser plus de trois fois le montant de la réserve métallique.

La vraie garantie que les banques offrent à leurs clients et aux porteurs de leurs billets, ne se trouve pas, malgré les préjugés populaires sur cette question, dans leur capital souscrit ou versé, ni même dans leur encaisse, elle est tout entière dans leur portefeuille.

Remarquez, en effet, que les émissions successives de billets au porteur ont été occasionnées par l'entrée dans le portefeuille de valeurs commerciales, et c'est par l'encaissement de ces valeurs à leur échéance que les banques peuvent être en position d'échanger leurs billets au porteur contre des espèces d'or ou d'argent.

Nous avons besoin de le répéter encore une fois, car c'est ici que gît la vraie question des banques : le capital n'est nécessaire que pour faire face aux pertes accidentelles que ces établissements peuvent éprouver; la liquidation ne peut véritablement se faire que par la réalisation du portefeuille, par l'encaissement des valeurs qu'il renferme.

On voit donc, ce nous semble, que le capital d'une banque ne détermine nullement le chiffre des facilités qu'elle peut donner au public : ce chiffre dépend entièrement de l'étendue du cré-

dit ou de la confiance que le public lui-même accorde aux valeurs fictives.

Si, comme nous l'avons dit, les effets au porteur, émis par la banque, restent dans la circulation et ne viennent pas se faire échanger contre des espèces métalliques, la puissance d'escompte de l'établissement peut se multiplier plusieurs fois au grand profit des intéressés ou actionnaires, et au grand avantage des emprunteurs.

Nous avons demandé dans tout le cours de cet ouvrage la liberté du capital, la liberté du travail, la liberté du crédit et la liberté de l'intelligence; nous voulons toutes ces libertés aussi complètes que possible, et limitées seulement par le droit de chacun d'en user à son profit. Les limites que nous voudrions voir poser ne seraient ni sources de monopoles, ni créatrices de priviléges, ni causes de détriment, ni raisons d'exclusion.

Ainsi le travail peut avoir certaines limites établies dans un but d'hygiène ou de sûreté publique; le crédit pourrait avoir pareillement ses limites, ou plutôt une réglementation provisoire, car l'habitude d'en user rendrait bientôt son emploi aussi inoffensif et aussi peu dangereux que l'est aujourd'hui l'us et l'abus du capital.

Peut-être nous permettra-t-on de donner ici les bases des conditions que nous croirions possible et utile de mettre tout d'abord à l'existence des banques d'émission.

Toute association comprenant au moins dix individus, et pouvant en comprendre un nombre illimité, pourrait, en réalisant un capital d'un million au moins, créer et fonder une banque autorisée à émettre des billets payables à vue, au porteur.

Les actions seraient de cinq cents francs, sur lesquels deux cent cinquante francs seulement seraient appelés ; de sorte qu'une banque, dont le capital réalisé serait d'un million, aurait un capital souscrit de deux millions.

Les actions seraient toujours nominales, et les actionnaires seraient, jusqu'à parfaite liquidation de l'établissement, responsables du million non versé.

Chaque actionnaire resterait pendant un an solidairement responsable avec son cessionnaire des actions qu'il aurait cédées, données, échangées ou vendues.

La banque serait tenue de publier tous les six mois, dans les journaux du département ayant le plus grand nombre d'abonnés, la liste exacte

de ses actionnaires, leur demeure, leur profession et le nombre d'actions dont ils seraient titulaires.

Nul actionnaire ne pourrait posséder au delà du dixième du capital de la banque.

La banque serait tenue de publier tous les mois le chiffre de son portefeuille, de sa caisse ou réserve métallique, de ses comptes courants et du montant de ses valeurs en circulation.

En cas de diminution ou réduction du capital par pertes de quelque nature qu'elles puissent être, il devrait être immédiatement reporté à son chiffre primitif par une nouvelle émission d'actions et non par un appel de fonds sur les premières actions : la moitié non versée des anciennes comme des nouvelles actions devant rester comme garantie toujours exigible au jour de la liquidation.

Dix ans après leur création et une suite d'opérations non interrompue, les banques pourraient convertir leur capital métallique en rentes ou titres sur l'État : dans ce cas, le taux de l'escompte qu'elles seraient autorisées à percevoir ne pourrait dépasser deux et demi pour cent.

Les billets au porteur de toutes les banques

constituées d'après ces principes seraient reçus, comme monnaie légale, dans toutes les caisses de l'Etat situées dans le département ou les départements limitrophes de celui où elles auraient leur établissement principal.

Après le prélèvement de l'intérêt, à raison de cinq pour cent sur le capital effectif, un droit de dix pour cent serait perçu au profit du trésor sur tous autres dividendes ou répartition de profits.

Nous sommes loin de penser que ces quelques conditions réglementaires puissent, dans tous les cas, prévenir ou empêcher les abus, mais nous affirmons de la manière la plus explicite que le bien qui résulterait de l'établissement de ces institutions de crédit dépasserait de plusieurs centaines de fois les quelques inconvénients passagers qui pourraient résulter de leur mal administration accidentelle.

Contrairement aux idées si en vogue aujourd'hui, nous n'avons eu en vue, dans cette étude sur les banques, ni le crédit agricole, ni le crédit foncier, ni le crédit mobilier, ni le crédit industriel, ou colonial, ou commercial, ou personnel et *tutti quanti*, nous nous sommes occupé des moyens, non pas d'organiser le crédit, mais de le laisser s'établir, se fonder, se développer

en toute liberté, sachant, que si jamais il pouvait se créer et fonctionner librement, il répandrait ses bienfaits sur tous les intérêts sans exception et irait partout seconder les efforts du producteur, multiplier les forces du travailleur.

Nous n'avons pas eu la prétention d'ailleurs de donner une formule hors de laquelle il n'y a pas de salut, nous nous sommes même abstenu de toucher, en quoi que ce soit, à l'organisation intérieure, au mécanisme administratif des institutions de crédit, de leur poser des règles pour le taux de l'escompte qu'elles devront exiger, l'échéance des valeurs qu'elles pourront accepter, ou bien encore sur la part de profits qu'elles auront à porter chaque année au fonds de réserve : ce sont là des détails dans lesquels doivent entrer les intéressés, mais dont ils doivent s'occuper seuls; car seuls ils connaissent assez la nature des opérations que nécessitent les besoins de la localité et le genre d'affaires dont la banque aurait à s'occuper le plus communément.

CHAPITRE XVIII

L'agriculture.

L'agriculture est soumise, comme toute autre occupation humaine ayant trait à la production et à la consommation, aux lois économiques qui régissent la valeur des choses, aux lois de l'offre et de la demande. L'agriculture est un fait à la fois industriel et commercial, dont le succès dépend en grande partie de causes toutes semblables à celles qui déterminent la prospérité ou la ruine des entreprises commerciales ou industrielles.

Si un commerçant importe ou achète des marchandises un peu à l'aventure, sans trop s'in-

quiéter à l'avance des débouchés qu'il pourra trouver, ses profits seront très-hypothétiques, comme le seraient ceux de l'agriculteur qui ne tiendrait pas compte du milieu social dans lequel il se trouve et ne cultiverait pas ses terres en vue des marchés qui l'avoisinent.

Si un industriel entreprend une fabrication qui demande plus de capitaux qu'il n'en possède, il est, tout comme l'agriculteur, obligé d'avoir recours aux emprunts, et si son industrie n'est pas hors ligne, il est certain de se voir prochainement embarrassé, puis ruiné.

Avons-nous besoin d'ajouter qu'il en est de même de l'agriculteur qui veut cultiver sans un capital suffisant?

Énoncez une à une les diverses conditions dont dépend la réussite des affaires industrielles ou commerciales, et vous verrez qu'elles sont de tout point applicables à l'agriculture. Nous parlons non-seulement des conditions d'exécution qui sont sous le contrôle immédiat des intéressés, comme la suffisance des capitaux, la pratique des meilleures méthodes, la connaissance des débouchés les plus avantageux, l'aptitude, l'économie, l'attention, la prévoyance et autres qualités indispensables ; mais nous voulons en-

core impliquer dans cette expression celles plus générales et non moins indispensables et infaillibles qui ressortent des lois immuables de l'économie politique.

L'emploi de capitaux suffisants, l'usage de machines et procédés économiques, le bon agencement des assolements, l'élevage d'un grand nombre de bestiaux sont, nous le reconnaissons, les conditions de succès de toute exploitation agricole, mais il en est d'autres que l'on oublie trop souvent et qu'il nous importe de rappeler.

Les diverses conditions de bonne exploitation dont nous venons de parler sont inhérentes à la production, elles appartiennent à cette partie du problème économique d'où l'offre ou la vente procède ; mais pour que le problème soit complet, il faut, de toute nécessité, songer aussi à celles qui régissent et déterminent la consommation, qui suscitent la demande ou l'achat. Il ne suffit pas de cultiver et de produire, d'y apporter toute la science, toute l'attention, toute la pratique désirable, toute l'économie et tout le capital nécessaire, il faut encore, il faut surtout avoir ou trouver des consommateurs, des acheteurs.

Transportez où vous voudrez, dans les pays les plus fertiles et où la main-d'œuvre est au plus bas prix possible, où les taxes ne sont que nominales et les fermages sont au taux le plus modéré, en Pologne, en Valachie, en Bessarabie, en Crimée, l'agriculteur le plus savant, le plus pratique, le plus habile et le plus riche de toute la Grande-Bretagne, dites-lui de labourer sa terre, de semer son grain, de le herser, de le moissonner avec des machines, de faucher et de faner ses foins à la mécanique, de battre ses gerbes, de hacher sa paille, ses fourrages et ses racines avec les instruments les mieux perfectionnés et les plus économiques, et malgré la qualité et la beauté de ses taureaux et de ses vaches de Durham ou d'Ayrshire, la finesse des toisons de ses dishley ou de ses southdowns, il sera complétement ruiné au bout de deux ou trois ans d'exploitation. Les capitaux cependant ne lui auront pas fait défaut ; il aura cultivé sa terre d'après les meilleures méthodes, il se sera occupé avec toute l'ardeur possible du drainage et de l'assainissement de son sol, et en fin de compte, il aura récolté des moissons fabuleusement riches ! Il sera ruiné, par la raison que le meilleur froment ne vaut que 8 à 10 francs

l'hectolitre à Teniet-el-Haad en Algérie, à Bender en Bessarabie, à Taganrock au fond de la mer d'Azoff et partout où la population est souffreteuse, clair-semée, sans industrie, sans commerce, sans moyens d'échanges. La population au milieu de laquelle il se sera trouvé n'aura pas pu lui ouvrir des débouchés proportionnels aux produits qu'il avait à lui offrir.

Une admirable loi économique veut que nous dépendions les uns des autres, que notre bien-être, que notre progrès, que notre civilisation procèdent de nos échanges. C'est en vertu de cette loi que l'agriculture ne peut prospérer par elle-même, ne peut se suffire à elle-même.

Il faut à l'agriculture d'autres consommateurs que ceux mêmes qui travaillent la terre, fertilisent le sol, se courbent sur les sillons et les arrosent de leurs sueurs. Il faut à l'agriculture les débouchés qu'offrent les agglomérations urbaines, les grands centres de populations industrielles ; si elle ne les trouve pas dans son voisinage, elle va les chercher au loin et porte le bon marché et l'abondance là où sans elle régneraient la cherté et la rareté.

La consommation individuelle est des plus restreintes parmi les populations agricoles qui ne

figurent et ne peuvent guère figurer dans le bilan économique que comme producteurs.

La preuve de ce fait se trouve dans le besoin qu'éprouvent tous les peuples purement agricoles de s'ouvrir pour leurs grains, pour leurs chanvres, pour leurs peaux, pour leurs laines et pour leurs suifs, des débouchés chez les nations industrielles. Et cela ne peut être autrement, car tout homme qui s'adonne exclusivement aux occupations agricoles, obéissant à son insu à la grande loi économique de la division du travail, fait sortir de cette loi tous ses effets, c'est-à dire que, retirant de son labeur beaucoup plus de produits du même genre qu'il ne peut en consommer, il est forcé de chercher des acheteurs parmi les producteurs industriels.

Si donc vos campagnes sont parsemées de villes industrieuses, si des cités commerçantes sont assises sur vos fleuves, si vos rivages ouvrent à tous les pavillons des ports de refuge et d'échanges, quelque stériles que soient naturellement vos champs, quelque marécageuses que soient vos plaines, quelque arides que soient vos dunes, vous les verrez se transformer sous les bras du cultivateur, se couvrir d'une végé-

tation luxuriante, produit d'une agriculture savante et progressive.

Ruinez, au contraire, le commerce et l'industrie d'une nation, fermez ses ports et ses frontières, empêchez le développement de ses échanges et vous verrez son agriculture languir et dépérir tristement. Jetez les yeux sur la carte de l'Europe, car l'expérience confirme hautement la théorie, et voyez si les peuples les plus industriels, les plus commerçants, ne sont pas en même temps ceux chez lesquels l'agriculture a fait les progrès les plus remarquables.

Si l'agriculture française était dès avant 1789 inférieure à l'agriculture anglaise, c'est que dès alors l'industrie et le commerce de nos voisins étaient supérieurs à notre commerce et à notre industrie. Si depuis 1789 nous avons fait de notables progrès, c'est que la prospérité relative de notre commerce et de notre industrie a ouvert à nos producteurs agricoles mille débouchés qui leur faisaient défaut auparavant.

Si enfin notre agriculture est encore inférieure à celle des Anglais, si, selon toute probabilité, nous ne sommes arrivés qu'au point où ils étaient il y a un demi-siècle, c'est qu'ils ont progressé en même temps et du même pas que nous, et

que leur point de départ étant plus avancé, nous sommes forcément restés en arrière.

Des recherches sérieuses sur cette question prouveraient, nous en sommes certain, que la proportion entre notre industrie et celle des Anglais, entre notre agriculture et l'agriculture britannique, pouvait il y a trois quarts de siècle être exprimée par les mêmes chiffres qu'aujourd'hui. C'est donc à tort que la plupart des législateurs ont voulu séparer les intérêts de l'agriculture de ceux du commerce et de l'industrie ; c'est à tort que certains publicistes ont cru voir un antagonisme et une opposition inconciliable entre les causes de la prospérité agricole et celles du succès de l'industrie ; car il y a plus qu'harmonie, plus qu'accord parfait; l'existence simultanée de l'industrie et de l'agriculture est la condition de leur réussite.

La mise en application des prescriptions de la loi économique de la division du travail ne peut être une cause de souffrances ou de ruine, elle ne peut que déterminer le progrès.

Ce que nous venons de dire, en effet, sur l'agriculture, nous devons le dire pareillement du commerce et de l'industrie. La source la plus certaine et la plus féconde de leur prospérité,

c'est la prospérité des populations agricoles. Ce sont les millions de cultivateurs qui habitent les champs qui sont les meilleurs clients des industriels urbains, de même que ceux-ci sont les consommateurs pour lesquels travaillent les agriculteurs.

La loi économique, qui fait sortir le progrès de l'emploi des forces latentes naturelles, s'applique à l'agriculture comme à l'industrie.

La prospérité d'une industrie, soit agricole, soit manufacturière, se révèle par l'augmentation des produits et la diminution du nombre de bras qu'elle emploie.

Il résulte de là que plus une exploitation agricole livre de produits relativement au nombre de bras qu'elle occupe, et plus cette exploitation est gérée selon les vrais principes d'économie politique, plus elle est prospère. C'est ce qui ressort, du reste, de la comparaison que nous pouvons faire de l'agriculture en France et en Angleterre.

La population anglaise étant partagée à peu près par moitié en agricole et industrielle, l'agriculteur anglais, qui produit 200 et qui consomme 100, trouvera acheteur pour 100 qui lui reste; la situation n'est pas la même pour le cul-

tivateur français et elle est encore pire pour celui de l'Algérie, de la Valachie ou de la Bessarabie. La production des uns et des autres se restreint forcément, tant par rapport à ce qu'ils vendent que par rapport à ce qu'ils consomment. Ainsi l'agriculteur français ne peut produire 200, parce que la population des champs étant à celle des villes comme 3 est à 1, il ne trouvera pas acheteur pour plus de 50 et ne pouvant lui-même consommer plus de 50, sa production ne peut dépasser 100, tandis que celle du travailleur agricole anglais peut s'élever à 200. La production du cultivateur valaque, obligé de chercher hors de son pays aeheteur pour ce qu'il ne consomme pas lui-même, ne s'élève probablement qu'à 30 ou à 40!

Ceci nous semble élémentaire.

Voyez, en effet, ce qui se passe dans les districts semi-industriels et semi-agricoles de la France, et vous serez frappé de l'analogie de leur culture avec celle de l'Angleterre, tandis que les contrées complétement dénuées d'industrie nous offrent l'agriculture la plus arriérée et la moins productive.

Que faire donc pour que la population se répartisse dans la proportion la plus convenable et

la plus avantageuse? Que faire pour que l'agriculture, l'industrie et le commerce marchent d'un pas égal vers la prospérité?

Se garder tout simplement de distribuer, ici ou là, aucun encouragement budgétaire, de répartir aucune prime, d'imaginer et d'imposer aucune mesure administrative ou gouvernementale. Toute loi, toute mesure, toute prime, qui tend à fausser les rapports naturels de l'offre et de la demande, à favoriser le producteur aux dépens du consommateur, ou le consommateur aux dépens du producteur, est nuisible au plus haut degré et va droit contre le but que l'on doit se proposer.

Quand le crédit sera établi sur les bases que nous avons indiquées, ou plutôt quand il pourra se développer librement, les fonds employés dans l'agriculture produiront tout autant que ceux placés dans le commerce ou dans l'industrie, et les capitaux iront d'eux-mêmes vers les exploitations agricoles.

Que l'on ne nous dise pas que nous faisons là une hypothèse qui ne se réalisera jamais, car alors nous citerions l'Angleterre, où évidemment l'argent employé à la culture rapporte tout autant que placé dans l'industrie. S'il n'en était pas

ainsi, les capitaux fuiraient les terres, qui resteraient mal cultivées comme dans quelques-uns de nos départements et s'occuperaient exclusivement de commerce et d'industrie.

Il importe donc au progrès de l'agriculture que la liberté du crédit multipliant les capitaux abaisse le taux de la valeur locative de l'argent et que la liberté du commerce, multipliant le nombre des consommateurs non agricoles, ouvre de nouveaux et importants débouchés à ses produits.

Les législateurs ont jusqu'à présent cherché à favoriser le développement de l'agriculture en essayant d'encourager et de surexciter la production. La moindre étude des faits leur aurait appris cependant que la production s'accroît naturellement à mesure que la consommation s'étend ; il est donc inutile de l'aiguillonner. La consommation, au contraire, soit des produits industriels, soit des produits agricoles, ne suit pas toujours la marche de la production, surtout quand celle-ci est subventionnée, primée, protégée, privilégiée : de là les crises commerciales, les encombrements, l'avilissement des prix, les ventes forcées et la ruine.

L'agriculture a besoin, comme l'industrie,

d'une liberté d'allures absolue ; elle a besoin de la libre circulation de ses produits et de leur mise en consommation en toute franchise. Ce n'est pas assez pour les intérêts agricoles, comme pour les intérêts industriels, que des mesures administratives ne viennent plus, comme au temps des corporations, imposer telles formes de travail, tel nombre d'apprentis à employer, tel laps de temps à employer ou tel objet à confectionner, il importe encore que les produits des champs ne soient pas plus taxés que les produits des usines et que leur consommation ne soit pas restreinte et entravée par une série d'impôts les frappant à la porte même du consommateur.

« Il faut, a dit Rousseau, beaucoup de philosophie pour observer ce que l'on voit tous les jours. » Ceci est si vrai qu'on nous demandera peut-être, mettant à part la taxe des vins, où sont ces impôts prélevés sur les produits agricoles, où sont ces droits qui restreignent la consommation des biens de la terre?

Hélas! telle est la mauvaise organisation administrative que nous ont léguée les siècles demi-barbares du passé, qu'en regardant autour de nous, nous verrons par centaines et par milliers de véritables douanes intérieures qui perçoivent

sur la plupart des denrées provenant de la culture du sol une somme d'impôts qui dépasse de près du double le total des recettes de toutes les douanes établies aux frontières de terre et de mer! Voyez donc aux portes de nos villes le cultivateur qui vient apporter ses produits au marché, soumis à toutes les exigences, à toutes les formalités de déclaration, de visite, de constatation et d'acquit de taxes! Taxes iniques, taxes barbares, qui viennent s'interposer entre la faim et le morceau de pain!

Et à côté de cette invention fiscale dont l'ineptie passe toute mesure, nous ouvrons des concours, nous établissons des comices, nous fondons des écoles, nous donnons des primes et nous décernons des couronnes! Nous n'hésitons pas à le dire, concours, comices, écoles, primes et couronnes ne serviront à rien, aussi longtemps que les produits agricoles resteront taillables à la volonté du fisc. Laissez circuler en toute liberté, les bêtes, les fourrages, les grains, les racines, les liquides, les fruits, les produits des champs, laissez-les arriver en franchise de toute taxe jusqu'au consommateur et vous aurez plus fait en un an pour l'agriculture qu'en un demi-siècle d'encouragements administratifs et officiels.

Nous avons vu souvent des réclamations s'élever en faveur d'un dégrèvement de la propriété foncière, et les gouvernements y faire droit. Si les propriétaires eussent bien compris leurs intérêts, c'est le dégrèvement des produits de la terre qu'ils auraient exigé, parce que alors l'ouverture de nouveaux débouchés aurait fait croître la production, les revenus du sol se seraient augmentés et leurs rentes se seraient élevées.

On a dit pour justifier les taxes sur la production que c'était en définitive le consommateur qui les payait, et qu'il importait peu de les prélever ici ou là, d'une manière ou d'une autre.

Il est vrai que toutes les taxes sont finalement payées par le consommateur; mais ce qu'il importe d'observer dans l'établissement d'une taxe, dans le prélèvement d'un impôt, c'est que cet impôt épargne et respecte le nécessaire pour ne frapper que le luxe ou le superflu.

Quand une taxe comme l'impôt foncier est imposée sur la terre elle-même, elle se trouve répartie par la force des choses sur tous les objets de consommation, ceux destinés aux villes comme ceux absorbés par la population des campagnes, et ce que cette taxe ajoute au prix de

chaque chose, à la dépense de chaque individu est si minime, que son action restrictive sur la consommation ne se ferait sentir ni chez le pauvre, ni chez le riche.

Ce n'est pas toutefois que nous préférassions une taxe unique sur le revenu à toutes les inventions fiscales des financiers d'autrefois.

Quand la taxe tombe sur le produit, comme l'impôt des octrois, elle élève le coût de chaque chose imposée de manière à restreindre manifestement la consommation, c'est-à-dire à paralyser la production. Le poids de la taxe pèse en entier sur le cultivateur et nécessairement réduit la part des produits affectée à la propriété.

Vous cherchez par des enquêtes et dans des mémoires, par des missions au dehors et dans des rapports très-savants les causes de l'infériorité de notre agriculture! Cessez vos enquêtes, rappelez vos missions, et regardez tous ces bureaux ouverts aux portes de vos villes pour y rançonner les cultivateurs, voilà les causes de la pauvreté de votre culture, du peu de rendement de vos terres, de la triste situation de vos paysans.

Il est beau, il est bien d'aligner les rues des villes, d'assainir les places, d'élever des monu-

ments gigantesques, des palais fastueux, des édifices aux festons de pierre, aux balustrades de marbre, mais au nom de l'équité ne le faites pas aux dépens de malheureux qui vivent toute l'année dans des cabanes enfumées sans autre plancher que le sol battu, sans autre chaussure que d'informes sabots remplis de foin, sans autre lit qu'un sac de paille, sans autres vêtements que quelques guenilles qu'ils se sont transmises de père en fils pendant plusieurs générations !

Et que l'on ne nous accuse pas de charger le tableau ; car à chaque pas, partout dans nos campagnes l'œil de celui qui veut voir est attristé par des toits de chaume couvrant de sales et misérables demeures indignes de l'homme. On végète dans les campagnes, il est temps que l'on y vive.

Jamais exclamation ne fut plus fausse et mensongère que celle du poëte Mantouan :

> « O fortunatos nimium sua si bona nôrint
> Agricolas !.... »

Oui, la vie de campagne est douce, mais c'est pour le riche propriétaire qui jouit de toutes les aises de ce monde et peut employer de longs loisirs aux plaisirs simples et variés qu'offrent les champs.

Mais la vie du cultivateur telle que l'a faite l'insouciance des populations urbaines, mais la vie des habitants de la campagne telle qu'elle résulte de notre organisation administrative qui fait tout absorber par les villes, est ce qu'il y a de plus triste et de plus misérable sur terre. Il semblerait que les habitants des villes ont oublié combien ils sont solidaires et responsables du bien-être et de l'avancement des populations rurales.

Quoi! vous êtes là dix mille, vingt mille, cent mille, agglomérés sur un seul point, vous pouvez vous servir de ce puissant levier que donne la collectivité des forces, et au lieu de tendre la main à vos frères isolés, éparpillés dans les campagnes, non-seulement vous les abandonnez à leurs seules ressources, mais vous abusez de votre position pour infliger à ces malheureux le fardeau de vos dépenses de luxe, de vos frais de sûreté et d'hygiène, et parfois vous les contraignez à vous nourrir à bon marché!

Que l'on nous dise pourquoi les produits de l'industrie manufacturière ne sont pas soumis aux mêmes taxes urbaines que les produits de l'industrie agricole? Que l'on nous donne une raison valable de la différence du traitement des

deux produits et nous retirerons les accusations d'injustice et d'oppression que nous venons de porter contre les populations des villes, mais jusque-là nous les maintenons dans toute leur vérité, dans toute leur force.

Voulez-vous avoir une opinion vraie sur l'action des octrois? Soumettez la question à un comité d'agriculteurs, à un conseil de cultivateurs, et vous verrez si leur réponse est identique à celle des conseils composés de rentiers, d'industriels ou de marchands.

Cependant il est encore un point important à noter, c'est qu'à mesure que la civilisation s'avance, la culture doit se transformer. Les peuples en enfance, ceux qui mènent une vie nomade sont des peuples pasteurs ; les peuples qui naissent à la vie sédentaire et civilisée sont agriculteurs, aussi longtemps que l'espace ne fait pas défaut et que les besoins de la civilisation ne sont pas multipliés dans une très-forte proportion. Mais quand les richesses mobilières se sont largement accrues, quand la division du travail a fait surgir l'industrie, quand l'homme ne se contente plus de vivre de viande et de pain, qu'il éprouve mille besoins inconnus aux générations passées, la culture doit se modifier pour produire

toutes les choses qui peuvent satisfaire ces mille besoins, la culture doit devenir industrielle pour que son produit net soit au niveau des revenus provenant des autres branches du travail. Les productions les plus communes du sol veulent être tirées des contrées les moins avancées et obtenues en échange des produits d'une agriculture plus savante ou d'une industrie plus habile que celle des peuples purement agricoles.

C'est vouloir maintenir l'agriculture dans une voie qui peut lui devenir funeste que de l'encourager par des subventions, des primes, des protections et des prohibitions, à étendre et développer encore la production de tel ou tel genre de denrées.

L'agriculture est donc une industrie comparable de tout point à celle de la navigation ou de la production manufacturière dans toutes ses branches ; sa prospérité dépend de causes toutes semblables à celles qui déterminent le succès des autres branches de travail. Il n'y a entre les nombreuses divisions du labeur humain ni antagonisme, ni opposition, ni diversité d'intérêts. Elles prospèrent toutes les unes par les autres, elles souffrent toutes du malaise qui peut atteindre l'une ou l'autre, elles sont en un mot solidaires et harmoniques.

L'agriculture est loin de faire exception à cette règle, car c'est par le travail de la terre que l'homme a inauguré l'œuvre de ses bras ; la loi économique de la division du travail a seule engagé une partie du genre humain à abandonner la culture des terres pour s'adonner à des occupations industrielles, et il serait étrange que ces occupations, dont la raison d'être se trouve dans l'accroissement du bien-être de l'agriculteur comme dans la plus grande prospérité du travailleur industriel, fussent contraires et hostiles aux vrais intérêts du cultivateur ! ce serait le renversement de toute logique, la négation du bon sens et du sens commun.

CHAPITRE XIX.

L'industrie.

L'industrie est née de la grande loi de la division du travail, elle est le résultat de la civilisation et concourt à un très-haut degré à la répartition du bien-être entre tous les membres de la société.

A mesure que les familles se sont multipliées, que le monde s'est peuplé, un certain nombre de travailleurs ont trouvé plus d'avantages à s'adonner à des ouvrages qui avaient pour but le transport des denrées, la confection des vête-

ments, la construction des habitations et autres labeurs de ce genre, qu'à labourer la terre, paître des troupeaux ou cultiver des légumes et des fruits. Il en est résulté une grande économie de temps, de main-d'œuvre et de matières, il en est résulté de notables perfectionnements dans la fabrication d'une foule d'objets indispensables à l'homme, c'est dire qu'un grand pas a été fait vers l'aisance générale, que la vie est devenue plus facile, que l'humanité tout entière a cessé d'être sujette à un nombre infini de souffrances et de privations.

L'industrie des premiers âges se bornait à quelques travaux manuels, accomplis par de rares et pauvres artisans qui ne trouvaient jamais la fortune au bout de la plus longue vie, malgré un labeur incessant, une économie des plus rigides, une adresse incontestable.

La fortune n'a commencé à sourir aux travailleurs que quand ils ont pu multiplier leurs forces par l'emploi des machines, quand ils ont pu se faire remplacer en mille occasions par les forces naturelles que la science a mises à leur disposition.

Fouillez l'histoire des temps passés et vous verrez que toutes les fortunes provenaient alors

de la guerre, c'est-à-dire de la violence, de l'appropriation plus ou moins avouée des deniers publics, c'est-à-dire de la ruse ou de l'injustice. A ce point de vue, saint Jérôme avait raison : toute richesse était injuste.

Le commerce, qui est une sorte d'industrie exercée par l'intelligence, permettait quelquefois d'amasser une fortune; mais le commerce sans l'industrie manufacturière ne peut jamais prendre une grande extension, et le nombre de ceux qui s'y livraient restait toujours forcément restreint.

L'artisan qui, seul dans son réduit, tissait péniblement une longue pièce de toile, le potier qui moulait quelques vases, le charpentier qui assemblait les joints de meubles communs et grossiers, le forgeron qui façonnait quelques rudes outils, ne léguaient jamais à leurs enfants que les métiers ou les ustensiles dont ils s'étaient longtemps servis sans gagner autre chose que leur pain de tous les jours.

Voyez encore, même dans nos sociétés modernes, les travailleurs qui, dans nos bourgades, dans nos campagnes, dans nos villes mal peuplées, se livrent à des travaux manuels du genre de ceux que nous venons d'énumérer, et dites

quelle est leur vie, quel est leur avenir? S'élèvent-ils jamais au-dessus du besoin? Ont-ils toujours le nécessaire? Hélas! non. C'est que le travail isolé ne donne et ne peut donner que des produits égaux à la consommation d'un homme, et qu'il n'y a que par la collectivité des effets et l'emploi des forces naturelles que la production peut dépasser la consommation.

L'avénement de l'industrie proprement dite a donc été un des plus grands bienfaits qui puissent advenir au travailleur, car elle lui a permis de produire plus qu'il ne consommait, c'est-à-dire d'amasser un capital qui multiplie ses moyens d'action.

Nous sommes loin de prétendre que tout travailleur industriel puisse aujourd'hui économiser une partie de son produit, ou même que tout travailleur industriel soit toujours à l'abri du besoin, mais cela tient à des causes que nous expliquerons en traitant du paupérisme, et provient des entraves que rencontrent les producteurs dans le libre usage de leur travail, de leur capital, de leur crédit et de leur intelligence. Mais le plus simple bon sens nous dit que l'industrie manufacturière produisant beaucoup plus et à bien meilleur marché que le travail isolé et

manuel, il doit y avoir des produits pour satisfaire aux besoins d'un plus grand nombre de consommateurs, et leur bas prix doit les rendre accessibles à une foule d'acheteurs qui précédemment étaient forcés de s'abstenir.

On dit, nous le savons, que les manufactures ayant ruiné les travailleurs manuels en les condamnant à l'inaction, le bon marché auquel elles produisent est dérisoire et mensonger !

Il est à remarquer, à cet égard, que peu d'artisans consomment leurs propres produits : les uns, comme ceux qui tissent le velours ou le satin, qui fabriquent des voitures ou de l'argenterie, n'en consomment pas la moindre partie ; les autres, comme ceux qui confectionnent des chaussures ou des coiffures, modèlent de la poterie ou façonnent des meubles, n'en emploient pour leur usage que des quantités insignifiantes ; ce n'est donc pas par rapport à l'artisan lui-même que l'on doit considérer le bon marché des produits, ce bon marché n'a d'effet et ne peut en avoir qu'à l'égard de la masse des consommateurs. Ainsi le bon marché du coton filé par les machines n'est ni dérisoire ni mensonger pour l'ancien fileur à la main : si nous ne tenons compte que de sa consommation, ce bon marché

lui est complétement indifférent, puisqu'il ne pouvait et ne peut encore en consommer; mais si nous prenons la question au point de vue du salaire, le seul point de vue qui puisse intéresser l'ouvrier, nous reconnaîtrons que l'avénement de l'industrie manufacturière a fait élever partout le taux des salaires, a fait augmenter partout la somme de travail à répartir entre tous les producteurs.

Nous avons déjà eu occasion de le prouver quand nous avons traité des machines; nous dirons donc seulement ici que si l'on en doutait, il suffirait de comparer ce que gagnent les quelques malheureux fileurs à la main que l'on rencontre encore dans la Bretagne avec ce que reçoivent les ouvriers de nos grandes filatures. Nous avons aussi eu occasion de montrer combien le nombre des travailleurs s'était accru depuis et par l'introduction des machines, c'est aujourd'hui un point hors de discussion sur lequel il est inutile de revenir. Disons seulement que la loi en vertu de laquelle la population s'accroît a pour corollaire et complément la loi, aux termes de laquelle les moyens de production doivent se multiplier pour que les produits ne fassent jamais défaut à la consommation.

En l'absence de toute industrie, le travailleur ne produit que ce qu'il consomme ; mais grâce à la division du travail, à l'introduction des procédés industriels, à l'emploi des forces naturelles et à l'aide que l'on retire de la collectivité des efforts, le travailleur d'aujourd'hui produit plus qu'il ne consomme.

Proudhon a posé, comme loi économique, que, « *pour que le producteur vive, il faut que son salaire puisse racheter son produit.* » Nous ne pourrions adopter cet axiome que si le producteur ne produisait que ce qu'il peut consommer ; du moment que la production du travailleur est supérieure à sa consommation, une partie de son produit doit aller rémunérer l'agent ou la force qui l'a aidé à fournir ce surplus de production.

« Si l'ouvrier, dit encore Proudhon, reçoit pour son travail une moyenne de 3 francs par jour, pour que le bourgeois qui l'occupe gagne, en sus de ses propres appointements, quelque chose, ne fût-ce que l'intérêt de son matériel, il faut qu'en revendant, sous forme de marchandise, la journée de son ouvrier, il en tire plus de 3 francs. L'ouvrier ne peut donc pas racheter ce qu'il produit au compte du maître. Il en est ainsi de

tous les corps d'état sans exception; le tailleur, le chapelier, l'ébéniste, le forgeron, le tanneur, le maçon, le bijoutier, l'imprimeur, le commis, etc., etc., jusqu'au laboureur et au vigneron, ne peuvent racheter leurs produits, puisque produisant pour un maître qui, sous une forme ou sous une autre, bénéficie, il leur faudrait payer leur propre travail plus cher qu'on ne leur en donne.

« En France, continue Proudhon, 20 millions de travailleurs, répandus dans toutes les branches de la science, de l'art et de l'industrie, produisent toutes les choses utiles à la vie de l'homme; la somme de leurs journées égale chaque année, par hypothèse, 20 milliards; mais, à cause du droit de propriété et de la multitude des aubaines, primes, dîmes, intérêts, pots-de-vin, profits, fermages, loyers, rentes, bénéfices de toute nature et de toutes couleurs, les produits sont estimés par les propriétaires et patrons, 25 milliards; qu'est-ce que cela veut dire? Que les travailleurs, qui sont obligés de racheter ces mêmes produits pour vivre doivent payer 5 ce qu'ils ont produit pour 4, ou jeuner de cinq jours l'un. »

Nous avons rapporté tout au long cet étrange

paradoxe avec tous ses développements, car il condense sous une forme saisissante une foule d'accusations souvent portées contre l'industrie. Nous disons que c'est un paradoxe, parce que tout le raisonnement est basé sur de fausses prémisses, en supposant qu'il faille de toute nécessité que le travailleur rachète, pour vivre, ou pour ne pas jeuner de cinq jours l'un, tout ce qu'il produit.

Nous disons que c'est un paradoxe, car si la France produisait par hypothèse, 20 milliards, et qu'elle fût obligée, pour vivre, ou ne pas jeuner de cinq jours l'un, de racheter ces produits 25 milliards, il y a longtemps qu'au lieu de s'enrichir, la société se serait ruinée de fond en en comble, ou plutôt n'existerait plus.

Proudhon somme les économistes de lui démontrer la fausseté de son calcul! Sa fausseté réside en ceci que les travailleurs ne sont pas les seuls producteurs qu'il y ait en France et dans les autres pays industriels; il y a encore les forces naturelles mécaniques et animales, comme la force hydraulique, la force du vent, celle de la vapeur, du cheval ou du bœuf, du levier, et mille autres de ce genre qui viennent au secours de l'ouvrier et multiplient ses

forces. Avec l'aide de ces auxiliaires, le travailleur produit, deux, trois, quatre ou cinq fois plus que s'il n'avait que ses bras; il n'est donc pas indispensable, pour qu'il vive, pour qu'il économise même, que son salaire puisse racheter tout son produit.

L'emploi des forces naturelles multipliant les produits diminue leur coût de production, de sorte que si, par hypothèse, le cultivateur reçoit pour son travail une moyenne de 3 francs par jour, il peut, avec les deux tiers ou les trois quarts de cette somme, racheter une partie de ses produits suffisante pour qu'il vive.

Voici donc ce qui a lieu : en France, 20 millions de travailleurs, répandus dans toutes les branches de la science, de l'art et de l'industrie, produisent toutes les choses utiles à la vie de l'homme; la somme de leurs journées égale chaque année, par hypothèse, 20 milliards; mais à cause de l'emploi qu'ils ont fait des forces et agents naturels et mécaniques, tels que chutes d'eau, pistons de cylindres, manivelles, bancs-à-broches mull-jennys, laminoirs, cardes mécaniques et autres innombrables, ils ont produit une valeur, toujours par hypothèse, égale à 25 milliards. Tous ces produits dépassent de beaucoup

le chiffre de la consommation possible de ces 20 millions de travailleurs qui en rachètent pour leur consommation seulement pour 18 milliards; sur les 7 milliards restants, l'autre partie de la population peut en racheter pour 3 ou 4 milliards, et les 4 ou 5 milliards d'excédant vont accroître chaque année la richesse générale du pays, c'est-à-dire le capital mobilier et immobilier de la population.

Si ce n'est pas ainsi que le problème se résout, nous demanderons d'où provient l'amas de richesses qui s'accumulent année par année. Proudhon est tombé dans cette erreur, parce qu'il a supposé que tous les produits étaient consommables pour ainsi dire sur place et sur l'heure. Les produits de l'homme sont de deux sortes : il y a ceux destinés à la consommation journalière et incessante, comme le pain, le vin, les vêtements, etc., et les produits créés en vue d'une consommation à long terme, comme les outils, les maisons, les canaux, les chemins, et nous pouvons ajouter les connaissances intellectuelles, la pratique des méthodes, les sciences, etc., etc. Il est évident que ces produits destinés à une consommation à long terme doivent être créés plus rapidement qu'ils ne sont consommés, et

que, dans ceux qui tombent dans la consommation pour ainsi dire journalière, il en est un certain nombre qui jouissent d'une assez longue durée et ne veulent pas être incessamment rachetés par le salaire quotidien de l'ouvrier.

Si nous sommes entré ici dans cette discussion, c'est que c'est grâce à l'industrie seule que le travailleur peut produire plus qu'il ne consomme; car sans l'industrie si la France, ce qui nous semble impossible, nourrissait 20 millions de travailleurs, elle ne les nourrirait que de la manière la plus pauvre et la plus misérable. Leurs salaires, il est vrai, rachèteraient parfois, ou souvent si l'on veut, leurs produits, mais salaires et produits ne s'élèveraient qu'à quatre ou cinq milliards au lieu de vingt.

Sans industrie, répétons-le, il n'y a pas de collectivité de forces, pas d'emploi de capital, pas de concours de la part des forces et des agents naturels, le travailleur reste avec ses bras et la terre pour tout instrument de travail : c'est presque l'état sauvage, c'est la barbarie.

La loi économique de développement de l'industrie agit de concert avec la loi de multiplication de la population; il ne peut y avoir d'industrie dans les pays dont les habitants sont

clair-semés et peu nombreux ; elle n'y est pas nécessaire et, n'y étant pas nécessaire, elle n'y est pas possible.

Elle n'y est pas nécessaire, parce que chacun se suffit forcément et presque entièrement à lui-même ; il n'y a presque pas de division de travail. L'étendue des distances que les travailleurs auraient à parcourir isolément pour se procurer le produit des autres offre des inconvénients presque insurmontables et leur ferait perdre un temps précieux qu'ils peuvent employer plus avantageusement à fabriquer eux-mêmes à peu près tout ce dont ils ont besoin. Dans les pays dont les habitants sont peu nombreux, on éprouve moins de besoins, parce qu'on est dans l'impossibilité absolue de les satisfaire ; mais que l'on ne croie pas que cette absence de besoins soit une source de bonheur ; car alors le bonheur consisterait dans l'apathie des sens, dans la léthargie de l'intelligence, et cela n'est pas.

Il est une foule de produits de l'industrie complétement inconnus, non-seulement chez les nations à demi civilisées comme les Arabes, les Perses, les Tartares, mais encore chez ceux qui sont entrés dans la voie du progrès, comme les Espagnols, les Suédois, les Norwégiens et autres

dont les populations ne sont pas suffisamment agglomérées. C'est dans les grands centres urbains que l'industrie trouve ses meilleurs et plus rapides débouchés, quoiqu'elle crée certains produits en vue seulement des populations rurales ou peu avancées en civilisation.

L'industrie n'est possible que chez les peuples nombreux, chez les peuples où les travailleurs de tout état et de tout métier, de toute occupation et de toute profession, se trouvent pour ainsi dire porte à porte, parce qu'elle n'est possible qu'avec la division du travail et que les producteurs doivent pouvoir se procurer facilement toutes les matières, tous les outils, tous les instruments, tout le capital et tout le concours dont ils ont incessamment besoin.

C'est pour avoir perdu de vue ce principe que tant d'établissements fondés dans des contrées mal peuplées ont succombé malgré la proximité des débouchés et le bon marché de la main-d'œuvre. Il n'est pour ainsi dire pas de branche d'industrie qui puisse réellement prospérer isolément ; aussi vous voyez tous les centres industriels renfermer des usines de tous les genres, des manufactures de produits tous différents les uns des autres. Il y a comme une certaine solida-

rité entre les divers établissements. Les transports en commun se font à meilleur compte; le combustible ou la force motrice s'obtient plus aisément; les réparations des engins et des machines étant plus promptes et plus faciles, les chômages forcés sont moins longs ou moins fréquents; les travailleurs de tout genre s'embauchent à point nommé, et le crédit mieux établi s'y obtient à meilleur compte.

Les difficultés que l'on rencontre à créer des centres d'industrie montrent toute l'inanité des efforts que font certains gouvernements pour implanter parmi leurs gouvernés des industries qui n'ont aucune raison d'être et qui ne végètent qu'au prix de sacrifices inouïs. Sans aucun doute, on est à plusieurs reprises parvenu à vaincre la nature , mais n'aurait-il pas mieux valu suivre ses errements et ses inspirations ?

Suivant nous, Sully avait raison contre Henri IV quand il s'opposait aux dépenses que ce roi voulait faire pour introduire administrativement la culture du mûrier dans nos provinces. Cette culture a réussi, il est vrai, mais combien a-t-elle coûté? Suivant nous , encore, Colbert semait des causes de ruine et de misère en établissant à grands frais des manufactures de toutes sortes,

des fabriques de tout genre : usines et manufactures ont prospéré, dit-on ; mais à quel prix? qui dira ce qu'ont coûté de peines, de misères et de privations au pauvre peuple les sommes énormes que ce ministre distribuait si volontiers à ses établissements favoris?

On a attribué les terribles misères des populations, dans les dernières années du règne de Louis XIV, aux folles et monstrueuses dépenses qu'il fit à Versailles, à Trianon, à Marly, et aux débours énormes de ses longues et coupables guerres ; nous croyons que si quelque jour on recherche sérieusement les vraies causes de ces misères, et si on les découvre toutes, on reconnaîtra qu'une grande partie provenait des fausses et ruineuses entreprises de Colbert.

On n'enrichit pas un peuple en lui faisant payer de lourdes taxes pour les répandre çà et là en pluie d'or.

Laissez faire les échanges, laissez faire l'industrie ; donnez toute liberté au travail, au capital, au crédit et à l'intelligence, et vous verrez se fonder toutes les usines que comporteront les besoins et les facultés du pays, vous verrez s'établir toutes les manufactures que pourront ali-

menter vos capitaux, vos travailleurs et vos forces motrices et productives.

L'industrie se développe donc avec la civilisation, c'est-à-dire avec l'accroissement de la population, avec l'augmentation du capital, avec la diffusion du savoir, avec l'établissement de la liberté : sans liberté, sans science, sans capital, sans population, il n'y a pas d'industrie possible, et ces quatre conditions sont indispensables ; l'absence d'une seule suffit pour créer un obstacle insurmontable.

Il a été assez de mode, pendant un temps, d'accuser l'industrie de ne pas prendre soin de la vie et du bien-être des travailleurs, de les entasser dans des habitations malsaines, de les renfermer dans des établissements mal aérés et insalubres.

Ces accusations étaient mal fondées, car ce n'est pas l'industrie qui a construit ces habitations étroites, humides, ces rues sans jour et sans air, ces caves où suintent les fièvres et où plane la mort. Ce n'est pas l'industrie qui a renfermé nos villes dans des ceintures de granit et forcé les habitations à se coller les unes contre les autres, à se superposer les unes aux autres, c'est l'art de la destruction, c'est la

guerre dont les tristes et mortelles inspirations ont peut-être fait autant de victimes pendant la paix que dans les périodes de combats. Ce n'est pas l'industrie qui avait obligé nos pères à abriter leurs demeures au pied des donjons, autour des monastères et des cathédrales, c'étaient les excès, les fureurs d'une noblesse sans cœur et sans frein qui se croyait grande parce qu'elle était injuste, rude et violente.

Mais c'est l'industrie qui a vaincu les institutions barbares des temps où chaque homme avait besoin d'un protecteur, c'est l'industrie qui fait tomber les remparts, élargir les places, assainir les rues, aérer les logements et qui vaincra la guerre.

Les travailleurs se sont établis dans les demeures qu'ils ont trouvées faites par leurs pères; mais est-ce la faute de l'industrie si ces demeures étaient construites en d'autres temps, pour d'autres mœurs, d'autres habitudes ?

L'industrie a opéré de grands changements dans le monde, mais nous ne sommes encore qu'à l'aurore du jour qu'elle nous prépare. C'est vers l'industrie que se tournent aujourd'hui tous ces esprits généreux, tous ces hommes pleins d'ardeur et de génie qui n'avaient autrefois

qu'un vœu, qu'une ambition : porter l'épée et l'épaulette !

L'épée et l'épaulette ! tristes reliques d'un triste passé ! Leur prestige s'est évanoui, et la vie oisive des garnisons comme la vie active des camps n'a plus d'attraits que pour les hommes qui ne se sentent pas le courage d'être utiles à leurs semblables en travaillant à leur propre avancement.

CHAPITRE XX.

La population.

On a imaginé à diverses époques plusieurs moyens plus ou moins empiriques pour rétablir entre les deux termes du problème, population et subsistances, un équilibre que l'on croyait rompu ou prêt à se rompre. C'était aux temps où l'on ignorait complétement l'existence et l'action des lois économiques, et où il semblait que tout allait dans ce monde au gré du hasard; quelques-uns de ces moyens, cependant, ont assez vécu pour subsister jusqu'à nos jours ; le plus complet d'entre eux , le moins logique et le

plus persistant, est le système de protection douanière qui atteint en partie son but en empêchant le développement de la population par les entraves qu'il met à l'échange et au travail.

Les législateurs anciens, outre le peu de protection qu'ils accordaient à l'enfance, aux unions légales et au travail, outre le peu de cas qu'ils faisaient de toute la population qui ne jouissait pas du droit de cité, les législateurs anciens ont souvent recommandé l'émigration faite sur une très-grande échelle comme l'un des meilleurs moyens dont on pouvait user pour aplanir temporairement les difficultés qui leur semblaient naître d'une surabondance de population. Chez les Grecs, l'expatriation avait lieu lorsque, la population devenant trop forte pour être nourrie par les récoltes faites sur un sol ingrat, il était urgent d'aller demander à une autre terre l'existence que la patrie semblait sur le point de refuser. Un citoyen riche et connu, un Eupatride, se mettait à la tête des émigrants, qui, l'acceptant volontairement pour leur chef, confiaient à sa sagesse le choix de la nouvelle patrie. Chaque émigrant emportait ses dieux domestiques, parce que nul d'entre eux n'avait l'intention de revenir.

Sans remonter dans le passé jusqu'aux olympiades, nous pouvons trouver de nombreux et frappants exemples de ces expatriations ; ce ne sont souvent, cependant, que des envahissements à main armée de territoires légitimement occupés par des peuples paisibles, simples, et d'humeur peu guerrière. On a, toutefois, décoré du nom de glorieuses conquêtes ces actes de violence, d'iniquité et de brigandage. L'ère moderne est aussi riche en faits de ce genre que les temps héroïques des Eupatrides. Avons-nous besoin de rappeler les incursions annuelles des Normands, leurs établissements en Angleterre, en Neustrie, en Sicile, en Grèce, ou bien encore l'envahissement des îles et du continent américain après leur découverte par Christophe Colomb ?

Non, ce n'est pas dans la poussière du passé que nous pouvons aller chercher le secret de l'avenir ; les peuples ne peuvent plus essaimer, car l'économie politique nous prouvera outre mesure que la loi d'accroissement des populations s'harmonise avec celles du travail et de la production, et qu'aucun pays ne peut souffrir d'un excès de population si les institutions respectent la liberté du travail, la liberté du capital, celle du crédit et celle de l'intelligence.

Cependant certains économistes, moralistes et publicistes, se sont souvent effrayés des conséquences possibles de la surabondance des populations, et ils se sont parfois demandé s'il ne serait pas possible de modifier les tendances du genre humain et suspendre administrativement l'action des lois de la nature! Ainsi, il en est qui, pour limiter l'accroissement continu de la population, ont voulu que la période d'allaitement des enfants fût portée d'un an à trois ans au moins, comme si la loi humaine pouvait s'immiscer aux mystères intimes de la vie de famille, comme si l'homme, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, n'était que matière à législation !

Nous n'avons pas, on le conçoit, à nous occuper des plans ni des systèmes des théoriciens qui veulent refaire la nature et croient pouvoir inventer des lois plus sages que celles qui règlent, depuis le principe des temps, l'ordre, l'action et les rapports sociaux de l'humanité tout entière.

Mais à côté de ce système paradoxal, il en est un autre que l'on a souvent préconisé et qui consisterait à limiter les mariages, en interdisant à certaines catégories d'employés de contracter union, en exigeant la preuve que l'on possède certains moyens de subsister, et enfin en recu-

lant l'âge auquel on peut légalement fonder aujourd'hui une famille.

Si nous croyions que le monde est le produit du hasard, ou qu'il a été créé par un être aux vues bornées et aux conceptions fausses et trompeuses, c'est-à-dire que si nous pensions que la population s'augmente outre mesure et qu'il n'y aura bientôt plus place au soleil pour tout le monde, nous pourrions discuter sérieusement cette question; mais comme il nous est démontré de la manière la plus évidente que l'accroissement continu de la population est une preuve de force et de vigueur, comme nous disons avec M. de Lamennais : « Il y a place pour tous sur la terre, et Dieu l'a rendue assez féconde pour fournir abondamment aux besoins de tous, » nous laisserons les fauteurs de ce système discuter entre eux sur les diverses catégories d'individus auxquels on doit interdire le mariage, en n'oubliant pas de faire observer qu'ils se gardent bien les uns et les autres d'admettre une catégorie dans laquelle ils auraient chance d'être compris.

Oui, la terre peut fournir abondamment aux besoins des multitudes qui la peuplent, et s'il en était autrement, ce serait plutôt dans la liberté que dans les restrictions que se trouveraient les

remèdes. Nous laisserons les partisans du célibat obligatoire s'extasier devant des inepties comme celle d'Orthès, moine camaldule italien, qui, écrivant à la fin du dix-huitième siècle sur l'économie politique, s'écriait : «L'abstinence volontaire du mariage chez l'homme est la preuve de la sublimité de son être et de sa raison ! »

Nous ne pouvons assez admirer, pour notre part, combien facilement ces pieux prôneurs du célibat oublient et transgressent la première et la plus solennelle des lois qu'ils trouvent dans les livres fondamentaux de leur religion : *Croissez et multipliez !*

Toutes les fois qu'une nation cesse de croître et de multiplier, c'est que l'heure de sa décadence est venue; c'est qu'elle a violé et viole encore quelques-uns des grands principes constitutifs de toute société, quelques-unes des lois fondamentales de l'économie politique.

Si les Indiens des missions des jésuites au Paraguay, auxquels on ne prescrivait qu'un travail modéré, et qui avaient en abondance toutes espèces de subsistances, présentaient le triste et curieux phénomène d'une décroissance continue de population, c'est que l'homme n'est pas une machine dont tous les actes et tous les mouve-

ments puissent être invariablement réglés à l'avance, c'est que les hommes diffèrent essentiellement entre eux, que le poison de l'un peut être le salut de l'autre, et qu'en formulant les bases de leur communauté, les jésuites, comme certains réformateurs modernes, oubliaient de laisser à l'homme sa liberté et son individualité.

La population ne s'accroît qu'en raison de la liberté dont jouit l'homme.

Si aujourd'hui la population noire de la Réunion tend à disparaître et disparaît rapidement dans l'oisiveté, c'est que le travail est une nécessité pour l'homme et que les races qui ne travaillent pas s'étiolent, décroissent et disparaissent : elles n'ont rien à faire sur terre, le temps les moissonne.

La population s'accroît toujours en raison de son travail : c'est dire qu'elle s'accroît en raison des produits et qu'il s'établit une exacte proportion entre la production et la population.

Disons ici que les plaintes et les lamentations que l'on entend s'élever çà et là sur l'accroissement excessif de la population, ne datent ni d'aujourd'hui, ni d'hier; elles sont presque vieilles comme le monde. Toute l'antiquité est pleine de doléances sur ce point; ce ne sont à certaines

époques qu'émigration d'une part et invasion de l'autre pour rétablir l'équilibre menacé. Sur la fin du quinzième siècle, l'Angleterre se crut trop peuplée, et ce fut à l'excès de sa population que l'on attribua les difficultés inhérentes aux transitions sociales qu'elle subissait alors. Le moine Orthès, dont nous venons de parler, vivait il y a trois quarts de siècle; Arthur Youny, qui trouvait la France beaucoup trop peuplée, y voyageait en 1790, alors qu'elle ne comptait que vingt-trois à vingt-quatre millions d'habitants. Malthus lui-même, quand il jeta son fameux cri d'alarme, faisait partie d'une population qui s'est doublée depuis lui.

Les lois économiques doivent rassurer les plus timides; la terre produit et produira en abondance toutes les choses nécessaires aux besoins de ses habitants ; seulement il importe de ne pas dire aux hommes : Ne vous inquiétez point, au sujet de votre vie, de quoi vous vous nourrirez, ni, au sujet de votre corps, de quoi vous vous habillerez. Il faut de toute nécessité, au contraire, que l'homme travaille, qu'il produise, qu'il amasse, c'est à ce prix-là seulement qu'il peut consommer.

Il existe une loi économique en vertu de la-

quelle la population s'accroissant et se multipliant, l'étendue du rayon dans lequel elle s'approvisionne se développe progressivement. Quand le chiffre de la population est faible, le rayon d'approvisionnement est restreint, à mesure que les nombres de la population s'élèvent, le rayon s'accroît et ses limites se reculent de plus en plus.

On peut suivre ce progrès pas à pas, en marquer les degrés et compter les étapes, jusqu'au jour où, comme dans le temps actuel, les nations étant devenues plus nombreuses que jamais, les besoins des hommes s'étant en même temps multipliés, le commerce et l'échange doivent venir en aide à la production locale et tirer de toutes les parties du monde les innombrables objets nécessaires à la consommation.

Si nous prenons les sociétés humaines dès leur principe, nous voyons çà et là une peuplade ou une tribu vivre des produits de ses champs et de ses troupeaux, de sa chasse ou de sa pêche. L'industrie est alors toute domestique : on se couvre de fourrures, ou bien les femmes filent et tissent les toisons que fournissent les brebis. Le commerce n'existe pas.

Cependant les temps s'écoulent, la tribu aug-

mente en nombre, l'activité et le travail de ses membres ont accumulé une certaine somme de richesses; à côté des besoins que l'on pouvait satisfaire par le produit des terres ou celui des troupeaux, il en est venu d'autres que le commerce peut seul donner le moyen de satisfaire et qui vont donner naissance à l'échange. C'est alors que l'on donne un certain surplus de laine que l'on possède pour quelques sacs de blé dont on a besoin, ou bien l'on offre des laines et du blé pour quelques étoffes richement teintes ou quelques joyaux qui plaisent aux femmes.

Qui sait, le premier échange fut peut-être occasionné par une disette qui amena la vente de quelques brebis et l'achat de quelques mesures de blé?

Il arrive ensuite que le nombre des tribus se multipliant, quelques-unes occupent des territoires favorables à l'élève des troupeaux et que l'on ne peut guère cultiver en blé, tandis que d'autres, habitant des terres de labour, récoltent beaucoup plus de froment qu'elles n'en peuvent consommer et ne possèdent presque aucune bête à laine. Celles-ci donnent leurs laines pour du froment, celles-là troquent leur blé contre des laines.

De tristes penseurs ont imaginé de dire que celles-ci étaient tributaires de celles-là, qu'il y avait infériorité et comme vassalité d'un côté ou de l'autre, et l'une des plus fausses idées qu'il soit possible de concevoir s'est implantée dans l'opinion et court encore le monde. Analysez donc ces échanges, disséquez-les comme vous voudrez, et vous reconnaîtrez qu'il n'y a tribut ni d'une part ni de l'autre, qu'il y a tout simplement mutualité de services, réciprocité d'avantages.

Plus le monde s'est peuplé et plus ces échanges se sont multipliés. Les richesses des hommes et leurs besoins s'accroissant en même temps dans une proportion mathématique, d'autres produits comme le lin, comme le chanvre, comme l'huile, comme le bois et les métaux, sont entrés dans ce mouvement de troc et de commerce. Puis la division du travail survenant, l'industrie a fourni sa part des objets à échanger, c'est-à-dire que certains hommes, voyant qu'en s'adonnant exclusivement à la confection de telles ou telles étoffes, par exemple, ils pouvaient les échanger avec avantage contre des produits comme le blé, l'huile, le bois ou la laine, ils ont cessé de s'occuper de travaux agricoles pour se livrer au labeur industriel.

A partir de cette époque, les hommes ont vu leurs rapports se compliquer singulièrement. Les uns ont continué à produire les matières premières à l'état brut, les autres ont entrepris d'écraser et de moudre les grains; ceux-ci se sont mis à filer les divers textiles, ceux là à les tisser, d'autres à les teindre ou à les confectionner en vêtements, tandis que l'on s'occupait ailleurs aux divers travaux que demandent la fabrication et la manipulation des métaux, que l'on tournait la roue du potier ou que l'on effectuait des transports, élevait des maisons, ouvrait des chemins et accomplissait en un mot les mille fonctions productives qui sont l'âme et la vie des sociétés humaines.

Et si tout cela se fit, c'est que l'homme ne pouvait plus subvenir à l'alimentation de sa race dans les conditions de production où il s'était d'abord trouvé; il lui fallait s'aider d'outils, de machines, d'animaux, de forces naturelles, il lui fallait, on peut le dire, cesser d'être une sorte de végétal actif pour devenir un être intellectuel, social et perfectible.

Il est évident qu'à mesure que tout ceci se passait, les diverses agglomérations d'hommes qui se formaient sous le nom de villages, de

bourgs ou de villes, dans le but de faciliter le travail et l'échange général des produits, durent étendre le cercle de leur clientèle et élargir en même temps le rayon dans les limites duquel ils s'approvisionnaient. C'est ainsi que les échanges se firent d'abord porte à porte, puis de commune à commune, de province à province, et que la force des choses, ou plutôt le développement incessant des lois économiques de la production, de la division du travail, des échanges et de la population, les généralisèrent un jour dans toute l'étendue des territoires de chaque nation : c'est ainsi encore que, répondant à un besoin irrésistible des peuples, les gouvernements de l'Allemagne ont facilité ces échanges dans un immense rayon par l'établissement du zollverein, que les gouvernants de la France se sentent emportés par le mouvement de la population qui cherche la satisfaction de ses nombreux besoins par les échanges avec le dehors, et c'est ainsi enfin que la première entre toutes les nations, l'Angleterre reconnaissant la vérité de ces principes a donné libre carrière aux échanges de ses habitants avec toutes les populations du globe.

Ce progrès s'est s'accompli pour les uns et s'accomplit lentement pour les autres en vertu de la

loi économique de l'offre et de la demande; s'il n'a pas été plus rapide, c'est que, sous prétexte de l'encourager et de le diriger, on l'a entravé par une foule de règlements plus nuisibles les uns que les autres.

Personne, cependant, ne s'est jamais avisé de dire que chaque petite communauté, chaque bourgade, chaque ville, chaque canton, devaient rester isolés dans le monde, et que, pour s'enrichir plus vite, pour être toujours certain de tout posséder en abondance et de toujours avoir un travail suffisamment rémunéré, les échanges devaient être restreints aux limites de la communauté, de la bourgade, de la ville ou du canton.

Personne ne s'est avisé de dire que Paris, par exemple, riche et peuplé, savant et industrieux comme il l'est, Paris pouvait se suffire à lui-même, ne consommer que ce que produit le territoire renfermé dans son mur d'enceinte et ne produire que ce qu'il consomme!

Ce que l'on n'a pas dit de Paris, ni d'un canton, ni d'une ville, d'une bourgade ou d'une communauté, on l'a dit des nations; non-seulement on l'a dit, mais on l'a stupidement formulé en lois et l'on a cherché à les mettre à exécution

à grand renfort de baïonnettes, d'écus et de pénalités!

Nous disons que personne ne s'est avisé d'émettre ces prétentions, quant aux populations restreintes, quoique nous sachions fort bien que les cahiers des électeurs de Paris demandaient, entre autres choses, que le blé ne pût sortir des provinces qui l'avaient produit.

Il est évident que ces bons électeurs sous-entendaient qu'il serait fait une exception à leur profit; car s'il eussent été réduits à ce que pouvaient produire la butte Montmartre et la plaine des Vertus, ils n'auraient guère tardé à reconnaître l'incroyable absurdité de leur demande.

L'existence de villes immenses comme Londres, Paris ou Pékin, l'existence d'une seule ville, jette une grande clarté sur le problème de la population et de l'alimentation, car Paris qui ne produit rien qui puisse entrer dans l'alimentation publique, Paris est continuellement approvisionné avec abondance de toutes les choses nécessaires à la vie; Paris ne se plaint pas de l'excès de sa population et n'éprouve aucun dommage de son augmentation continue.

Si Malthus et ses disciples se fussent demandé comment Londres, avec ses deux ou trois mil-

lions d'habitants, trouve chaque matin une quantité suffisante de pain, de lait, de sucre et de thé pour le déjeuner de son innombrable population, ils auraient infailliblement rejeté l'erreur si regrettable dans laquelle ils sont tombés. Londres et Paris sont là pour nous prouver que la population ne se mesure pas, ne se compte pas, ne se limite pas sur l'étendue ou la superficie du territoire qu'elle occupe.

Les lois de l'économie politique n'ont aucun égard aux divisions arbitraires que les hommes ont tracées entre eux ; elles s'étendent et agissent sur le monde entier, elles influent sur toutes les races, elles existent dans toutes les latitudes et sont de tous les temps.

En économie politique, comme en morale, il n'y a pas de nations, il y a des hommes, il y a l'humanité.

Que venez-vous nous parler d'une population trop nombreuse, d'une population qu'il faille décimer, ou tout au moins dont il faille arrêter le développement ! Est-ce que Dieu ou la nature ont parqué les hommes dans des cases d'échiquier, ont élevé des barrières infranchissables pour clôturer hermétiquement chaque famille, chaque race dans un coin de terre, sans plus et sans moins?

24.

Est-ce qu'il y a dans les espaces éthérés des corps dont les mouvements gênent ceux des autres?

Est-ce qu'il y a, dans la vie végétale, des plantes ou des arbustes auxquels le soleil refuse sa chaleur, l'air ses principes vivifiants, l'eau sa féconde humidité ou la terre ses sucs nourrissants?

Est-ce qu'il y a, dans la composition organique des corps, des substances qui ne peuvent s'amalgamer avec aucune autre ou dont la présence soit une cause infaillible, insurmontable, de ruine et de destruction?

Nous ne pouvons le croire, l'étude et l'expérience nous prouvent tous les jours le contraire.

Et voyez comme toutes les lois économiques s'harmonisent! La loi de la population entraîne celle de la division du travail, celle des échanges, celle de la propriété, celle de la civilisation, de la collectivité des forces, de la solidarité, elle détermine la liberté du travail, la liberté du capital, la liberté du crédit, la liberté de l'intelligence; car sans elles la multiplication des peuples est une source de misère, de ruine et de mort.

Et voyez encore comme tout s'enchaîne admirablement! comme à jour donné, tout vient faciliter l'extension des échanges dans la juste proportion de l'accroissement de la population, dans l'exacte mesure de ses besoins!

Quand l'homme n'a de rapport qu'avec son voisin, quand il troque une brebis contre un rayon de miel, il n'y a ni routes, ni chariots, ni canaux, ni ponts, ni bêtes de somme, ni bateaux.

Quand les échanges se font de commune à commune, les chemins et les bêtes de somme paraissent; puis, au jour où l'on va de province à province, les chariots sont inventés, la monnaie est frappée, les routes sont ouvertes, les canaux sont creusés, la poste est établie, la navigation se crée et se développe à l'intérieur et sur les côtes.

Le commerce franchit ensuite ces étroites limites, les bateaux à voiles s'ouvrent des chemins sur les mers, l'étoile polaire indique les routes, le crédit prend son essor; et quand on a besoin d'accélérer encore les échanges, la vapeur s'assujettit à l'homme, le télégraphe porte des ordres rapides, les journaux vulgarisent les correspondances, et le jour où les populations doublées

ou triplées cherchent d'un œil inquiet les contrées où les substances alimentaires existent en plus grandes quantités et à plus bas prix, des chemins de fer transportent les grains et les bestiaux avec une vitesse inespérée; l'introduction des plantes fourragères permet de multiplier les troupeaux, un meilleur système d'élevage les fait croître plus vite, et l'électricité court rapide comme la pensée annoncer en tous lieux l'état des récoltes et les cours des marchés.

Et vous ne voudriez pas que nous vissions dans l'admirable ensemble de tout ce mouvement, de tout ce progrès humanitaire et scientifique, agricole et économique, l'effet de lois imprescriptibles, irrésistibles et universelles? Qui donc préférerait l'attribuer à je ne sais quoi, à un prétendu esprit du mal, ou au hasard?

Dites donc aussi que c'est le hasard qui fait que tous les jours une grande ville comme Paris se trouve approvisionnée de tout ce qu'il faut pour nourrir, vêtir et loger ses douze cent mille habitants! Dites encore que c'est le hasard qui a donné aux différents climats leur diversité de produits, et aux différents hommes leur diversité d'aptitude!

Quant à l'économiste, il voit là les bases de la grande loi des échanges; il y voit la preuve que la nature a préparé certaines causes secrètes qui, rendant les hommes utiles et nécessaires les uns aux autres, doivent assurer un jour l'abondance, le bien-être et la paix de tous par l'échange de leurs produits, par la mutualité des services qu'ils peuvent se rendre réciproquement.

Non! la France, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande ne sont pas trop peuplées, car s'il existe une loi qui dise aux habitants de ce pays, vous ne mangerez que le grain et que le bétail produit par le sol que vous foulez, vous ne boirez que le vin ou la boisson que vous fourniront vos vignobles ou vos grains, vous ne vous vêtirez que des toisons de vos brebis ou du lin de vos champs, vous n'emploierez d'autres matières que celles que vous arracherez péniblement des entrailles de votre terre, cette loi sort d'une officine humaine, elle a été conçue dans un moment d'orgueil et de présomption, elle est née d'une aberration d'esprit qui a fait croire à quelques hommes que si Dieu les avait appelés à ses conseils, ils auraient fait le monde infiniment mieux qu'il n'est sorti des mains de son créateur.

Cette loi est destinée à périr comme tout ce qui est humain, tandis que les lois économiques, grandes comme le monde, dureront autant que lui.

CHAPITRE XXI.

Le paupérisme.

Dans presque tous les pays, les relevés statistiques donnant les chiffres comparatifs du commerce d'importation et d'exportation, montrent que le mouvement ascensionnel des échanges et de l'industrie est souvent dépassé par l'accroissement plus rapide encore du nombre des accusés et de celui des indigents. Certains éco-

nomistes et statisticiens en concluent volontiers que le développement des intérêts, ou, si l'on aime mieux, des appétits matériels amène comme conséquence forcée l'augmentation du paupérisme et l'accroissement de la criminalité ; ils ont affirmé, en un mot, que la misère s'étend et s'accroît dans les nations en raison exacte de ses progrès dans le commerce et l'industrie.

Les chiffres ont semblé leur donner raison. Ainsi les relevés officiels de Belgique montrent que l'importance du commerce et par conséquent de l'industrie s'est doublée en VINGT ans et que le nombre des indigents *inscrits* s'est doublé en DIX ans seulement. Quant au chiffre des accusés il s'est accru dans une proportion exacte avec la progression du mouvement commercial.

Sommes-nous en droit de conclure de ce fait que la décadence morale et la pauvreté des populations marchent côte à côte avec le progrès matériel? Est-ce là réellement la morale du bilan de notre civilisation et de notre prospérité commerciale et industrielle ?

Devons-nous craindre enfin de voir un jour le droit et le bien-être vaincus par la misère et le crime, et le monde entier s'abîmer sous des travaux industriels gigantesques?

Si cela était, tout ce que nous avons écrit jusqu'ici ne serait qu'un rêve, l'harmonie et la concordance des lois économiques ne seraient qu'une illusion, le hasard ou plutôt un être malfaisant aurait jeté la civilisation à l'humanité comme une suprême dérision et nous ne saurions où trouver les bases du droit, les sources du devoir.

Mais cela n'est pas et nous croyons pouvoir prouver qu'il faut plus que de la hardiesse pour accuser ainsi le commerce et l'industrie; il faut l'ignorance la plus complète de leur raison d'être et de leurs conséquences directes et indirectes.

Les effets les moins contestables du commerce sont, en premier lieu, de créer de nombreuses sources d'occupation qui, sans l'échange, n'existeraient pas, et, en second lieu, d'amener dans le pays une grande quantité de produits utiles en retour d'autres productions moins importantes, moins nécessaires. Le commerce est un travail, crée du travail et accroît la somme des choses qui viennent satisfaire nos besoins.

Nous ne voyons là aucune source de misère, aucune cause de pauvreté.

Les résultats les plus évidents et les plus cer-

tains de l'industrie sont d'utiliser une foule d'objets qui ne peuvent être employés qu'après avoir subi certaines manipulations, de procurer à la consommation une masse de plus en plus considérable d'articles de vêtements, de choses nécessaires aux habitations et à toutes les fonctions de la vie, et, en ce faisant, de donner à d'innombrables travailleurs les moyens de se procurer, par l'emploi de leurs bras ou de leur intelligence un certain bien-être relatif.

Cela étant, et nous croyons que ces effets, ces résultats, ne seront pas contestés, on peut se demander comment il pourrait se faire qu'une augmentation dans les sources du travail, un accroissement dans le chiffre de la production et celui de la consommation causât, en même temps, l'accroissement du chiffre de ceux qui manquent des choses les plus nécessaires. Evidemment ces deux propositions sont contraires, une des deux est fausse. Ce qu'il y a de faux, c'est l'induction que l'on voudrait tirer de la comparaison ou du rapprochement des chiffres, car il n'y a pas d'erreur possible dans la multiplication mathématique du travail et de la production.

Il ne suffit pas de l'affirmer, nous allons le prouver :

Quels sont les tableaux dont on groupe si habilement les chiffres pour constater d'une part le mouvement industriel et de l'autre l'accroissement de la misère ?

Ce sont les relevés officiels des administrations douanières, quant à la partie commerciale ou industrielle du problème, et les comptes des bureaux de charité ou de bienfaisance, quant à son côté moral et civilisateur.

Or, en économie politique il faut se garder scrupuleusement d'attribuer trop de puissance de raisonnement aux relevés de statistique ; la statistique est une science d'origine encore plus moderne que l'économie politique ; les travaux qu'elle nous a donnés ne sont pas encore assez nombreux pour que tout le monde puisse y lire à livre ouvert. Elle ne donne presque toujours que la situation apparente des peuples ou des industries, et ses chiffres cachent souvent des phénomènes économiques qui, pour un grand nombre de publicistes, de moralistes et de légistes, ont été des pierres d'achoppement et ont porté le doute et le trouble dans plus d'une honnête et sincère conviction.

Nous avons besoin d'entrer ici dans quelques explications :

Quand le développement commercial et industriel d'un pays commence à prendre un mouvement régulier d'expansion, il se fait un déplacement incessant et très-remarquable de population. Le nombre de bras que trouve l'industrie dans les villes ou dans les cantons où elle s'établit est rarement suffisant dans les premiers temps; la population souffreteuse des campagnes, attirée par l'espoir, disons mieux, par la certitude d'obtenir dans un temps donné des salaires constants et plus élevés, abandonne les hameaux et vient se grouper autour des usines et des manufactures.

Les premiers arrivés trouvent de l'occupation immédiatement et d'une manière continue ; le succès qu'ils obtiennent appelle d'autres malheureux qui déjà ne trouvent plus à travailler que de temps en temps et sont forcés d'accepter des emplois moins bien rémunérés; et enfin, ceux que nous pourrions appeler un troisième et quatrième ban viennent à leur tour et cherchent à entrer dans les rangs des travailleurs urbains et industriels. Ce sont ces derniers qui grossissent incessamment la liste des indigents inscrits.

Les malheureux mouraient de faim dans les campagnes et viennent demander aux villes du

travail et du pain. En attendant qu'ils aient du travail et un salaire, les villes les inscrivent sur les registres de la charité légale et leur donnent du pain.

Voilà l'explication du paupérisme moderne, qui n'est que la constatation officielle et légale de la misère, mais qui n'est pas la misère. Dire qu'il n'y avait pas de misère autrefois parce que le paupérisme, c'est-à-dire l'inscription des pauvres sur le livre de bienfaisance était inconnu, ce serait vouloir prétendre qu'avant 1839 il ne venait au monde aucun enfant mort-né, parce que ce n'est qu'à partir de cette époque que ces naissances ont été régulièrement constatées. Nous verrons, au reste, plus loin que la misère régnait encore plus souverainement dans les siècles passés qu'aujourd'hui. Si nous prenons l'Angleterre, qui a précédé le monde entier dans la voie du commerce et de la grande industrie, et chez qui le paupérisme, dit industriel, a pris parfois des proportions effrayantes, nous sommes frappés, tout d'abord, d'un fait unique dans la statistique comme dans l'histoire générale des nations, c'est que la population urbaine est aujourd'hui plus nombreuse que la population rurale. Nous ne croyons pas que cela

se soit jamais vu auparavant, ni qu'il en soit ainsi nulle part ailleurs.

Croyez-vous que l'accroissement de la population des villes ait eu lieu par le seul fait de la supériorité du nombre des naissances sur celui des décès, et que le dépeuplement relatif des campagnes soit le résultat d'extinction de familles ou de races? Cela ne pourrait avoir lieu sans proclamer de la manière la plus éclatante la supériorité morale et physique des populations urbaines sur celles des campagnes. Mais cette supériorité, qui pour nous ne fait pas le moindre doute, n'est pas la seule raison déterminante de ce phénomène ; il y a eu à côté de l'extinction graduelle de certaines familles et de l'accroissement continu de certaines autres, un déplacement incessant de population qui a refoulé dans les villes tous ceux des habitants de la campagne qui vivaient au jour le jour du salaire de leurs bras. Les faubourgs des grandes villes industrielles ont reçu cette population, qui, dans son exode que n'a raconté aucun Moïse, est allée accroître les agglomérations urbaines.

Cependant le déplacement de la population est un fait, surtout en Angleterre : est-il un progrès ?

Oui, évidemment; nous n'en voulons pour preuve que l'accroissement régulier, continu, du total général de la population.

Quand la situation morale d'un peuple, quand son bien-être matériel ne s'accroît pas, le mouvement de la population subit un temps d'arrêt, ou même devient rétrograde. Voyez dans tous les États les effets d'une période de famine, voyez encore chez les nations immobiles de l'Orient l'immuabilité du chiffre de leur population.

Ainsi, le paupérisme constaté en Angleterre a été la suite du déplacement graduel et continu des pauvres de la campagne. Plus l'industrie a prospéré et plus le paupérisme a semblé s'accroître, parce que le travail urbain offrant une plus grande attraction à la population des champs, elle affluait de plus en plus dans les villes. Aujourd'hui, ce mouvement de déplacement est à peu près achevé et le paupérisme décroît.

Répétons-le cependant ici : le paupérisme existait à l'état latent mais chronique dans les campagnes; il était là, et il y est encore non apparent, car dans aucun pays du monde, que nous sachions, on ne constate officiellement les

maux et les misères inhérents aux populations agricoles. Les campagnes ignorent leurs pauvres; c'est involontairement, nous le savons, mais enfin elles les laissent souffrir, car on n'entend pas les plaintes et les soupirs isolés.

Les villes, au contraire, comptent leurs indigents, elles les inscrivent et leur donnent des secours; la charité légale montre le mal, mais ce n'est pas elle qui le crée.

Le paupérisme que l'on signale en Belgique provient d'un déplacement de population tout pareil à celui dout nous avons montré les effets en Angleterre. Le paupérisme constaté officiellement en France n'a pas d'autres sources, n'a pas d'autres causes. Interrogez la plupart des ouvriers, et vous verrez que le plus grand nombre d'entre eux sont fils ou petits-fils d'habitants de la campagne venus à la ville pour y chercher du travail et du pain.

Il est cependant une remarque importante que nous devons faire ici : par suite de cette déplorable infraction aux lois économiques que l'on appelle le droit d'aînesse, la propriété du sol en Angleterre est concentrée dans un très-petit nombre de mains. Le travailleur qui le cultive, ne le cultive qu'à titre de colon, de métayer ou

de fermier; une grande partie de ses produits va donc défrayer les loisirs d'un petit nombre d'hommes. Il en résulte qu'il n'y a place dans la campagne que pour un petit nombre de travailleurs : c'est pour cela que le déplacement s'est effectué avec une si grande rapidité chez nos voisins.

Aussitôt que l'industrie a semblé offrir une chance de travail et d'avenir, des millions de familles souffreteuses ont déserté les champs où, par suite d'une constitution sociale vicieuse, elles étaient de trop.

Notre situation économique diffère de celle de nos voisins en ceci : qu'une grande partie de ceux qui cultivent la terre la cultivent pour leur propre compte, que les produits sont pour ainsi dire partagés sur place entre les travailleurs. La population agricole trouve donc plus d'attrait au travail rural, et elle émigre moins vers les villes. Des recherches faites avec soin nous ont prouvé que les campagnes ne donnent aux villes qu'un tiers environ de l'excédant de population qu'elles acquièrent chaque année. Elle ne se réduit donc pas, mais elle s'accroît moins rapidement que celle des villes à cause de ce léger déplacement continu que nous constatons.

Si on le contestait, nous citerions toutes ces grandes villes industrielles : Saint-Étienne, Saint Quentin, Tarare, Mulhouse, Roubaix, Sainte-Marie-aux-Mines et vingt autres qui n'étaient, il y a un quart de siècle, que des bourgs ou bourgades, et qui comptent aujourd'hui leurs habitants par dizaines de mille. D'où provient cet accroissement presque instantané de population, sinon de cet exode mystérieux qui marquera dans l'histoire de l'humanité?

Tout ceci était déjà écrit quand, en étudiant l'excellent livre de M. A. Husson sur *Les consommations de Paris*, nous y avons trouvé une preuve irrécusable de notre théorie sur les causes du paupérisme.

« Les ménages secourus, est-il dit à la page 34, sont au nombre de 29,142.

« Les chefs de ménage sont classés, selon leur origine, comme ci-après :

Nés à Paris,	7,937
Nés hors Paris, dans le département de la Seine,	1,368
Nés hors Paris, dans les autres départements,	18,405
Nés en pays étrangers,	1,432

Ainsi donc, le déplacement de la population

dont nous parlons a grossi de 21,205 le nombre des indigents parisiens inscrits, c'est-à-dire que les trois quarts des pauvres secourus sont étrangers à la localité.

Cette immigration dans les villes des populations souffreteuses affecte jusqu'à un certain degré le bien-être de la population urbaine elle-même; le contact de la misère est fatal à un certain nombre d'individus se trouvant irrévocablement attirés et retenus dans sa sphère d'influence et d'action.

Nous connaissons une petite ville de Normandie, où, il y a quinze ans, il n'existait ni usines, ni fabriques. Pont-Lévêque avait la proportion habituelle de gens relativement aisés et de gens relativement pauvres; excepté aux jours de foire et de marché, excepté encore sous le porche de l'église, on n'y voyait pas de mendiants. Il s'y est établi, depuis quelques années, une ou deux filatures de coton, et tout aussitôt le paupérisme est apparu.

Eh bien! faites une enquête, voyez d'où sortent ces pauvres, d'où ils viennent, et vous verrez qu'ils ont abandonné les campagnes environnantes, campagnes riches cependant, pour venir s'établir auprès de l'usine, aux abords de la fa-

brique, dans l'espoir qu'elles leur donneront de l'ouvrage, un salaire et la vie plus aisée.

La pauvreté est toujours relative. Le pauvre anglais qui reçoit des secours de sa paroisse est riche relativement au pauvre irlandais qui ne vit que de charité; le pauvre anglais qui reçoit des secours de sa paroisse est riche comparativement au paysan russe qui vit dans une sorte de communisme et d'esclavage.

Le pauvre, inscrit sur les registres des bureaux de bienfaisance de nos villes de fabriques, mène une vie moins souffreteuse que le paysan presque dénué de tout, qui n'a ni fortune, ni travail, ni secours.

Il en coûte sans doute plus cher pour vivre à la ville que pour végéter à la campagne, mais le travail y est mieux rémunéré, et quand le salaire ne vient pas, la charité légale y supplée en partie. Malgré l'opinion contraire qui prévaut généralement, nous maintenons que les salaires sont insuffisants à la campagne : de là cette misère incessante qui se déverse sur les villes.

Dans l'état actuel de l'agriculture, il ne peut pas se faire qu'il en soit autrement; nous allons dire pourquoi.

Quand l'homme travaille de ses bras, et de ses

bras seulement, ses produits ne dépassent pas sa consommation ; à mesure qu'il fait usage de quelques outils ou de quelques instruments, sa production augmente sans que sa consommation s'accroisse dans la même proportion. Le jour où il emploie des agents naturels, des machines et des mécaniques, il obtient des produits beaucoup plus considérables qui dépassent de très-loin le chiffre de sa consommation. Or, le travailleur, dans quelque condition de production qu'il se trouve, est rémunéré en raison exacte de ce qu'il produit. Il en résulte que l'ouvrier des champs qui ne fait aucun usage de machines ou de mécaniques, qui n'appelle à son aide aucune force naturelle, excepté celles qui restent toujours non rétribuées, comme la chaleur du soleil, l'humidité ou la fertilité du sol, l'air et autres agents de végétation, ne peut produire autant, au delà de sa consommation, que l'ouvrier des usines qui travaille avec le concours de forces mécaniques et d'une foule d'agents naturels.

Si la production agricole se faisait à l'aide de machines et de mécaniques, la part qui reviendrait à chaque travailleur, abstraction faite de celle afférente aux machines, c'est-à-dire au capital, serait plus considérable que celle qu'il

peut réclamer aujourd'hui sur le produit du travail de ses bras. Pareil résultat serait obtenu si la culture s'élevant à la production de matières industrielles, elle laissait aux nations moins avancées le soin de nous approvisionner des grosses denrées alimentaires.

Le jour où ce changement sera introduit dans notre économie agricole, ce jour-là verra commencer la décroissance de la misère dans nos campagnes; les produits seront ou plus nombreux ou plus riches et les salaires plus élevés.

Cette misère, ajoutons-le, ne date pas d'hier et provient d'autres causes encore, causes presque aussi vieilles que le monde, mais que nous ne croyons cependant pas éternelles.

Nous venons de dire que quand l'homme travaille de ses bras, et de ses bras seulement, ses produits ne dépassent pas sa consommation, nous pouvons ajouter qu'en général ils en sont l'équivalent. Or, aussi longtemps que l'homme n'eut à travailler que pour lui-même, aussi longtemps qu'il put consommer tout ce qu'il produisait, la misère fut inconnue; chacun suffisait à ses besoins. Mais quand à côté du travailleur direct ou indirect, il s'éleva des classes, des

castes, des ordres, des familles qui restèrent dans l'oitiveté sous un prétexte ou sous un autre, et que les travailleurs durent les nourrir, la misère apparut, parce que ceux qui produisaient furent forcés à restreindre leur consommation pour subvenir à celle des oisifs.

C'est donc à tort que l'on a prétendu qu'il y avait plus de misère au temps actuel qu'autrefois. Quand des ordres de hiérophantes, quand des familles de lévites, des castes d'un sang prétendu privilégié, des classes guerrières prétendues indispensables, s'imposèrent aux nations et vécurent à leurs dépens, cela ne put se faire sans donner naissance à une immense misère; car alors l'homme ne travaillait guère qu'avec ses bras, et sa production individuelle ne dépassait presque pas sa consommation. Depuis l'introduction des machines et du travail mécanique, depuis l'emploi du capital et des forces naturelles, l'oisiveté de certaines classes a causé moins d'inconvénients, parce que le travailleur produit plus qu'il ne peut consommer. Seulement, une partie de ce qui lui serait resté de ses produits est allé subvenir aux besoins des oisifs.

Mais les siècles d'oppression et d'injustices que le monde a traversés, n'ont pas été sans laisser

d'innombrables causes de misère que la civilisation n'a pu extirper de son sein. Nous l'avons déjà dit, la misère n'a pas une cause locale, récente ou instantanée, elle nous a été léguée par les tristes époques qui forment l'histoire du monde antérieurement à la reconnaissance du droit que possède tout homme d'user librement de son travail, de son capital, de son crédit et de son intelligence.

Que l'on cesse donc d'attribuer la misère tantôt au manque d'économie que l'on peut constater dans l'ouvrier, tantôt à son insouciance, à sa paresse, à son ivrognerie, à son imprudence ou à une foule d'autres défauts personnels. Tout cela peut créer le besoin individuel, mais cela ne donne pas la raison de l'état d'indigence des millions de travailleurs qui se courbent sur les sillons de père en fils depuis tant de siècles. Pour un ouvrier querelleur, ivrogne, débauché, imprévoyant et sans économie que vous me montrerez dans la misère, je vous en montrerai vingt, je vous en montrerai cent, sobres, tranquilles, prudents et travailleurs infatigables, qui végètent dans de misérables huttes, sont à peine vêtus et ne mangent que les aliments les plus grossiers.

C'est de la misère de ceux-là dont il faut s'occuper, car elle provient d'une longue violation de toutes les lois économiques, et on peut y porter remède en rendant à chacun les droits dont nul n'aurait jamais dû être dépossédé. Il est évident que s'il existe des lois ou des règles économiques, on n'a pu les enfreindre ou les violer sans causer une certaine perturbation dans la condition d'une partie des membres de la société, sans créer des misères pour une longue suite de générations.

Et pendant combien de siècles les lois qui régissent le travail n'ont-elles pas été violées? Pendant combien de siècles les règles qui déterminent la formation et la fonction du capital n'ont-elles pas été enfreintes? et dans quelles contrées le crédit et l'intelligence ont-ils aujourd'hui pleine liberté pour produire et se développer?...

On a longtemps répété que le paupérisme est un fait nouveau, une conséquence de l'industrie et de la civilisation!

Le paupérisme, en tant que constatation officielle de la misère, est certainement d'origine toute récente; mais conclure de là que la misère n'existait pas au même degré dans les âges passés, c'est dire que les nuits n'ont commencé qu'à

l'époque où l'on a, pour la première fois, compté les heures à l'aide d'un cadran.

Est-ce que les invasions et les inondations, les famines et les pestes ne laissaient pas derrière elles, comme aujourd'hui, une foule de misères irréparables? N'était-ce pas une effroyable misère que celle des ilotes réduits à être les jouets, les esclaves et les victimes des Spartiates? N'était-ce pas une douleur sans nom que celle des populations israélites traînées en captivité à Babylone?

Mais dans des temps plus rapprochés, si les prédicateurs du christianisme insistèrent si vivement sur la nécessité de la charité, n'était-ce pas que l'exercice de cette vertu était un des plus grands et des plus impérieux besoins de l'époque?

Croit-on que les populations pussent être dans une bien grande aisance quand, au dire de Pline, la moitié de l'Afrique romaine se trouvait partagée entre SIX propriétaires?

Quand Dioclétien inventa le *maximum*, c'était évidemment pour arrêter un débordement de misères, que les institutions, les guerres et le despotisme grossissaient à l'envi. Si l'empereur Julien essaya de nouveau de cette fausse et funeste mesure, n'était-ce pas parce que les souf-

frances des peuples étaient aussi générales que profondes?

On n'a pas recours à ces moyens dans des périodes de bien-être et d'abondance.

Plus tard, l'empereur Héraclius accorda une subvention annuelle de six cents livres d'or pour maintenir à Constantinople le pain à un prix modéré. N'y a-t-il pas dans cette institution une preuve irrécusable de misères poignantes et continues dans la population de cette grande ville?

Nous n'en finirions pas si nous voulions rapporter tous les faits qui constatent l'existence de la misère aux temps passés ; il nous serait même facile de prouver que la misère était alors la règle, et que le bien-être n'était que l'exception. Disons seulement que si nous avons rappelé les édits de Dioclétien et de Julien sur le *maximum* et celui d'Héraclius sur une subvention à la boulangerie, c'est que nous avons voulu montrer que la Convention n'avait pas inventé les mesures qu'elle prit dans le but d'arrêter la hausse des denrées et que l'on ne doit pas baser trop d'espérances sur l'action de la caisse de la boulangerie ; car, on le voit, le système n'est pas nouveau, il a été essayé et n'a guère duré plus que son inventeur.

CHAPITRE XXII.

La production.

On a cru longtemps, et bon nombre de gens croient encore que pour répandre le bien-être et l'aisance il fallait développer le travail, l'encourager et au besoin le créer. On a imaginé mille mesures, inventé mille moyens pour multiplier les sources de la production, ouvrir des débouchés, faciliter des échanges, et l'on s'est toujours trouvé en face d'obstacles sans cesse renaissants, on a rencontré des embarras qu'il a fallu ou tourner ou écarter au prix de grands sacrifices.

Frappés du peu de bons résultats qu'ils obtenaient, les législateurs se sont consolés en disant que l'homme était né pour souffrir et qu'il y aurait toujours des pauvres.

Nous avons déjà dit ce que nous pensons de cette assertion : le libre développement, la libre action des lois économiques, nous en sommes convaincu, fera disparaître les causes générales de la misère et ne laissera dans le monde que des causes individuelles de souffrances ou de besoin, causes complétement inhérentes à la nature humaine.

Les systèmes que l'on a suivis n'ont eu pour effet et n'ont pu avoir pour résultat que de réduire la production en restreignant forcément la consommation. Il fut un temps où l'on s'écriait en France : *le pays produit trop!* et sans savoir ce qu'ils faisaient, nos législateurs exclurent, par l'élévation des prix, un certain nombre de consommateurs, ils les privèrent de toute part dans l'emploi de tel ou tel article, dans l'usage de telle ou telle denrée! C'était une répartition des plus inégales et des plus injustes des avantages et des désavantages de l'état de la société : aux uns on donnait les gros profits et les salaires privilégiés; aux autres on imposait la privation partielle de

tel ou tel objet de première et de seconde nécessité. Le soleil ne luisait pas pour tout le monde, il fallait que les uns fussent à l'ombre pour que les autres s'épanouissent sous ses chauds rayons.

Tout notre système économique légal, système artificiel s'il en fut, a été combiné de manière à créer dans le pays la plus grande quantité de travail possible : c'était dans l'idée des inventeurs le meilleur moyen d'activer la production. A cet effet, on a établi des taxes à l'importation, on a mis des difficultés au transit, et on a frappé un grand nombre d'articles de prohibitions absolues ; on a voulu forcer le pays à produire tout ce qu'il consomme. On ne s'est pas inquiété si les obstacles que l'on imaginait auraient ou n'auraient pas pour résultat de rendre la vie plus chère et plus difficile, d'infliger des privations à un petit nombre ou à une multitude de consommateurs.

Les législateurs se sont dit : L'homme consomme aujourd'hui tel ou tel objet ; tel ou tel article entre dans la nomenclature des besoins actuels ; nous pourrions nous procurer à peu de frais et à peu de peine cet article ou cet objet chez nos voisins du Nord ou du Midi, mais que deviendrait notre production? Il faut entraver

les rapports qui nous permettraient de satisfaire aussi facilement nos désirs ou nos besoins ; il faut créer du travail parmi nous à tout prix, il faut développer notre production : en conséquence, nul ne pourra consommer telle ou telle marchandise si elle n'est le produit du pays !

Au lieu donc de suivre la voie la plus droite et la plus économique, on a pris la ligne courbe, le moyen le plus onéreux, et l'on a dit à qui a voulu l'entendre : « travaillez, produisez ! » sans prendre garde que l'on disait en même temps au plus grand nombre : « abstenez-vous de consommer ! »

Est-ce donc le travail qu'il importe de créer, d'exagérer ? Non, car alors il faudrait proscrire les machines, et les forces naturelles et la collectivité, tous ces puissants moyens de production.

L'homme est sans doute forcé par sa nature à travailler ; mais ne semble-t-il pas que le premier devoir de tout législateur est de faciliter à ses administrés une vie aussi facile que possible et de leur assurer, de la manière la plus économique, autant de bien-être que la nature humaine en comporte ?

Ainsi, rien de plus funeste, nous n'hésitons pas à le dire, que toutes ces législations au moyen

desquelles on a voulu forcer le travail pour accroître la production; elles n'ont pu avoir d'autre résultat que d'augmenter la rareté en haussant les prix de revient; elles n'ont pu avoir d'autres conséquences que de réduire le nombre des consommateurs en élevant, au delà des moyens des plus malheureux, le coût des choses nécessaires à la vie.

C'est ce qu'il nous sera facile de démontrer en étudiant ce qui se passe en agriculture quand on veut accroître la production à coups de lois protectrices, d'ordonnances prohibitives. Nous prenons l'agriculture comme exemple, dans l'espoir que la preuve paraîtra plus convaincante; car nous aurions pu choisir tout aussi bien quelque branche que ce soit de l'industrie, notre démonstration serait arrivée forcément aux mêmes conséquences.

Quand un territoire est régulièrement occupé, quand une population nombreuse le couvre, la culture ne s'étend qu'aux terres d'une certaine puissance productive; le capital engagé, les moyens de production employés sont, les uns et les autres, toujours proportionnels aux moyens de consommation que possède la population. Dans un pays très-riche et très-peuplé il y aura

une plus grande proportion de terres cultivées, et la culture y sera plus coûteuse que dans un pays pauvre et mal peuplé.

Parcourez l'Angleterre, à peine y trou... vous une parcelle, un coin, une langue de t... laissée inculte; jetez les yeux autour de vous ... France, et vous verrez çà et là de larges étendues de terrain non cultivées et pour ainsi dire abandonnées. Étudiez ensuite les autres contrées de l'Europe moins riches et moins peuplées que la France, et vous y rencontrerez d'immenses districts où l'on ne laboure pas, où l'on ne sème pas, où l'on ne récolte pas.

Prenez le rendement en produits agricoles de chacune de ces trois classes de pays et vous aurez un rendement plus fort en Angleterre qu'en France, plus fort en France que dans les autres pays. Appliquez la protection dans le but de forcer la production autant que vous voudrez, et vous n'augmenterez pas d'un grain le rendement le plus bas, ni le rendement le plus haut.

Si tous les siècles qui se sont passés antérieurement à la révolution ne le prouvaient pas outre mesure pour la France, les quarante années qui se sont écoulées depuis que la Restauration

établit la protection absolue en système en ont donné la démonstration mathématique.

Sans entrer dans des détails statistiques dont on pourrait facilement et peut-être justement contester les chiffres, il est aisé de voir que la production agricole s'est accrue dans la proportion exacte de l'accroissement de la population, de l'augmentation de la richesse du pays.

Dans les pays où le blé est à très-bon marché, on n'emploie à sa production que très-peu de travail, on ne cultive que les terres de qualité supérieure.

Dans ceux où le prix du grain est plus élevé, la culture descend à des terres de qualité moins bonne, on est forcé d'y dépenser plus de travail; dans ceux encore où les mercuriales sont très-élevées on cultive toutes les terres, bonnes, médiocres et mauvaises, et le travail employé y est très-considérable. Vouloir forcer la culture à s'étendre au delà de la limite que lui tracent la richesse et la population d'un pays, c'est-à-dire la consommation, c'est vouloir faire hausser les prix, jeter le trouble et la désorganisation dans le système social, briser le rapport du travail et du produit, intervenir entre l'offre et la demande et semer la misère à pleines mains.

Portez artificiellement la production à ses dernières limites et vous jetez sur les marchés des excédants de produits invendables : plus vous voulez forcer la production, c'est-à-dire plus vous protégez, et plus vous élevez les prix de revient des produits, ou en d'autres mots, plus vous diminuez le nombre des consommateurs.

On a souvent attribué à des spéculations exagérées, à de mauvaises combinaisons financières, à d'imprudentes extensions de crédit, les crises commerciales, les paniques, les encombrements de denrées et les avilissements de prix. Or, il n'y a pas de cause plus certaine de spéculation exagérée que la protection législative et toute mauvaise combinaison financière, toute extension imprudente de crédit assez considérable pour causer une perturbation générale prend sa source dans un privilége, un monopole ou une prohibition.

Tout privilége, tout monopole, toute prohibition empêchent la production et la consommation de se faire équilibre, de prendre paisiblement leur niveau naturel.

La production d'un pays est donc toujours proportionnelle à sa population et à sa richesse, de même que la production d'un homme est tou-

jours en raison exacte de ses forces, de son capital, de son crédit et de son savoir.

L'un des plus grands dangers de la protection est de faire dévier les forces productives d'une manière inégale vers différents genres de production ; il est impossible d'admettre qu'aucune combinaison humaine puisse assez équitablement et assez impartialement répartir les encouragements qui dérivent de la protection entre toutes les branches du travail, pour que quelques-unes ne prennent pas un développement exagéré, préjudiciable à toutes les autres. Laissez au contraire à la production complète et entière liberté, et toutes les forces, toutes les aptitudes, tout le crédit, toute l'intelligence s'appliqueront, chacun à leur temps et chacun à leur place, à créer et à multiplier par le travail toutes les choses dont la consommation peut avoir besoin.

Une production protégée a donc toujours pour corrélation un certain degré de misère dans une partie de la population.

La production d'un pays s'accroît en raison exacte de la diffusion du savoir de ses habitants ; on pourrait même dire que l'accroissement suit alors une proportion géométrique. C'est qu'une

production intelligente évite les travaux inutiles, ceux qui n'ont pas pour objet la consommation immédiate, l'augmentation du capital ou la création de moyens de travail reproducteurs.

Que de forces productives ont été méconnues, gaspillées et détruites pendant tout le moyen âge ? Quel immense capital reproducteur nous auraient légué les populations entraînées à la mort par une foi aveugle et illogique, jetées en pâture au cimeterre des Sarrasins par les rois et les barons croisés, si on leur eût demandé des routes, des ponts, des canaux et des ports, au lieu d'aller leur faire démanteler Ptolémaïs ou affronter la peste de Tunis ! Quelles misères poignantes nous auraient épargnées ceux qui, dans le même temps et depuis, ont construit les immenses châteaux forts, les donjons imprenables, les cloîtres, les monastères, les cathédrales gigantesques et les palais fastueux comme Versailles et Fontainebleau, s'ils eussent employé leurs talents et leurs forces à créer pour eux et pour nous des bâtiments d'exploitation, des instruments de travail, à économiser enfin un capital reproducteur!

Une des lois économiques les plus certaines et les plus évidentes, c'est que toute production inu-

tile est un vol fait à la consommation, c'est que toute production utile répond à une consommation nécessaire. Toutes les fois donc que les forces productives d'un pays sont absorbées par des travaux inutiles, il y a création de souffrances, il y a cause inévitable de misère. Tout travail inutile cause une rareté, car le travailleur, quoiqu'il produise, doit consommer, et si son produit n'est pas reproducteur, ce qu'il consomme est nécessairement pris sur le produit des autres.

Cette vérité était encore plus frappante à l'époque de ces grandes déperditions de forces productives, parce que alors l'homme était livré, à peu de choses près, aux seules forces de ses bras, et la production du travailleur dépassait à peine sa consommation.

Nous l'avons déjà dit, on a souvent cherché les causes de la misère dans certains défauts de l'homme, comme dans la paresse, l'ivrognerie, la débauche et autres de ce genre, mais on aurait dû se rappeler que la misère est l'état primitif de l'homme. Le bien-être et la richesse légitime ne viennent que par la production utile : or, si les générations passées ne nous ont pas laissé une certaine accumulation de produits utiles, comment n'aurions-nous pas des pauvres ? Et si nous

accumulons sans cesse des productions utiles, si nous nous livrons sans relâche à des travaux reproducteurs, comment la misère ne disparaîtrait-elle pas?

Nous ne voulons pas dire, répétons-le encore une fois, qu'il n'y aura pas toujours inégalité de richesses, inégalité d'avoir, mais nous affirmons que le jour s'approche où le besoin n'existera plus que dans des cas isolés, accidentels et par la faute de ceux mêmes qui en ressentiront les atteintes ; car tout autre cas, même accidentel, peut être prévu et il peut y être porté remède par la collectivité des risques et des ressources.

La misère ne peut provenir que d'une insuffisance de la production ; laissez la production manuelle, mécanique et intellectuelle se développer en toute liberté, et le besoin fera place au bien-être, à l'abondance.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imp. H. Carion, rue Bonaparte, 64.





